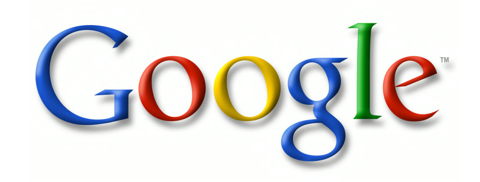
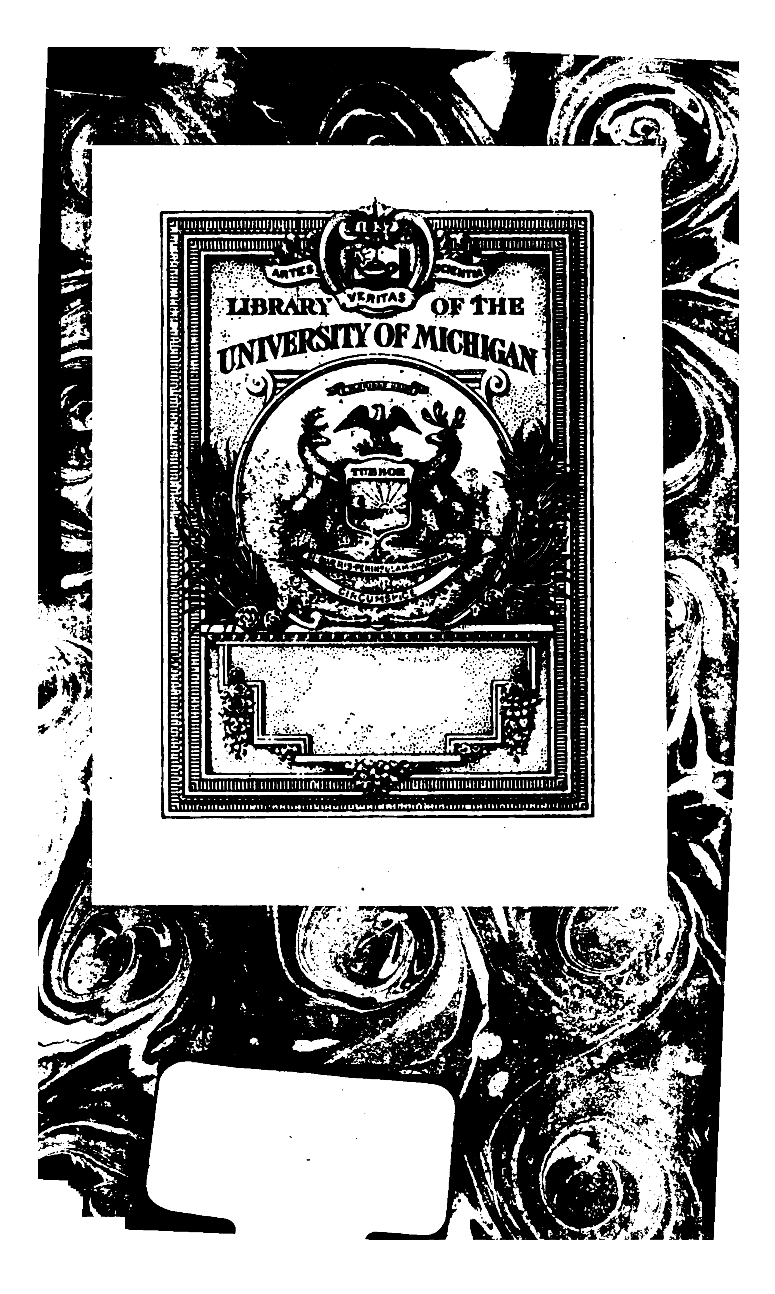
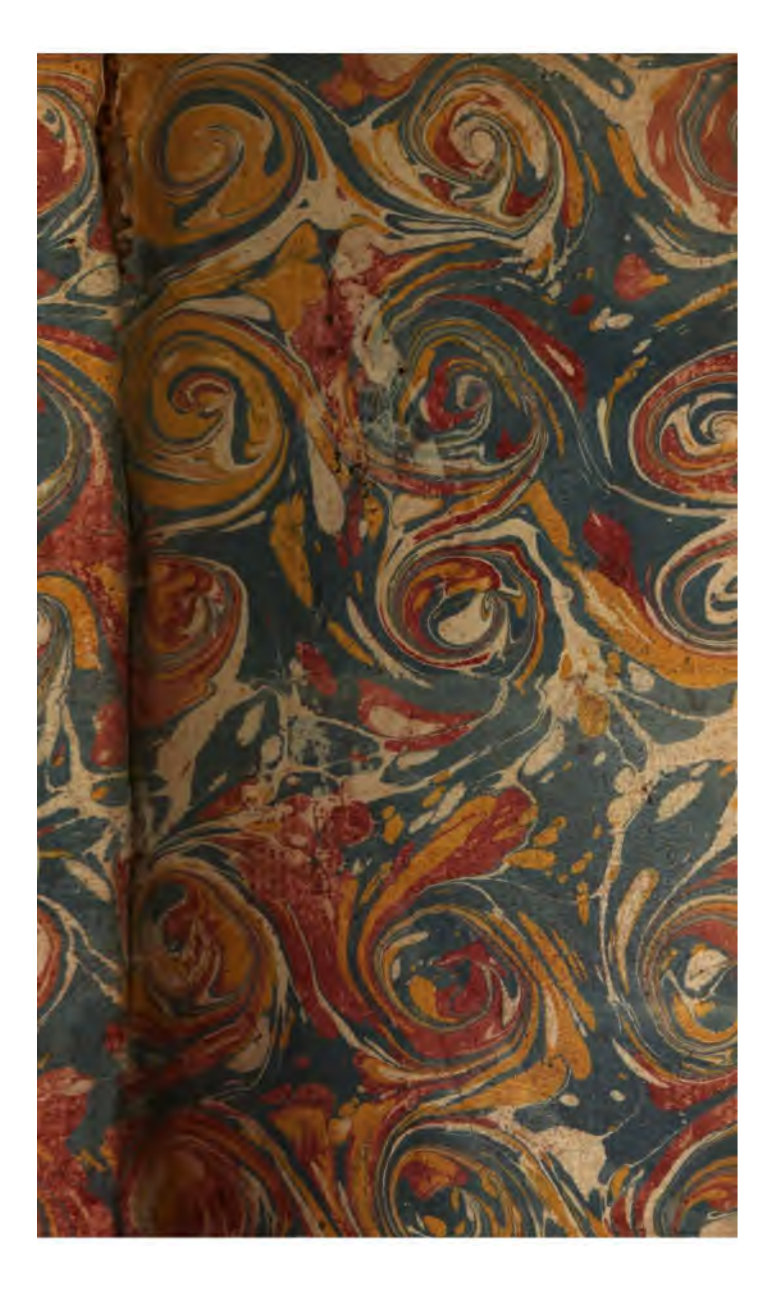
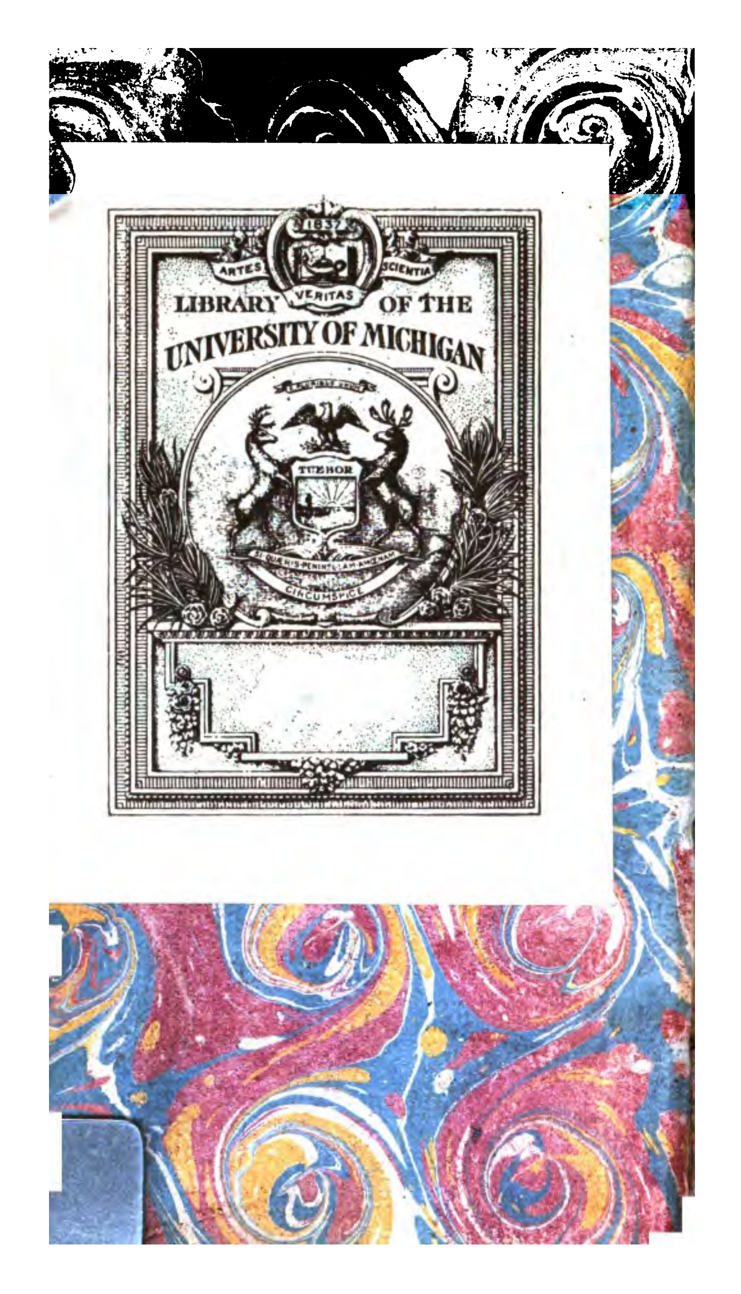



ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



RECUEIL

E

À PARIS.

M. DCC. LX.

RECUEIL



A PARIS.

M. DCC. LX.



TABLEAU
DE LA COUR
DE ROME
sous Urbain VIII. * *1624.*


POUR représenter au vrai, l'état dans lequel sont les affaires aujourd'hui à Rome, il semble être expédient de faire la relation de ceux qui sont employés en cette Cour, & des affaires qui y sont sur le tapis. Par ce moyen on pourra connoître les inclinations, les intérêts, le pouvoir & l'autorité de tous ceux qui ont part au gouvernement. Sur cela il sera aisé de

* Urbain VIII. se nommoit Maffeo Barberini; il étoit de Florence & parvint au Pontificat à l'âge de 55. ans le 6. Août 1623.

former un jugement de ce qu'on en peut espérer pour le bien du service de S. M.

Pour commencer par le Chef, Sa Sainteté est assez connue en France, y ayant encore plusieurs gens vivans qui ont traité & négocié avec lui ; entre autres Messieurs de Bethune, d'Alincourt, de Breves, Marquis de Tresnel & de Cœuvre qui connoissent son naturel & en pourroient donner information à S. M. & aux Ministres d'Etat. Le Pape n'a guères changé d'humeur ni de façon de faire, étant aussi franc & aussi libre qu'il ait été jamais. Il est également versé dans les belles Lettres & la Poësie, & sçavant ès Langues Grecque, Latine, & en Jurisprudence. Il aime passionnément les Livres & les gens de Lettres, & se plaît beaucoup à leur conversation, lors qu'il peut prendre quelque relâche. Son humeur est prompte, ardente, un peu colère ; mais il revient aisément & se paye de raison. A la vérité, qui, à la chaude, voudroit le contredire, il y auroit danger d'une grande rupture, mais avec un peu de phlegme & de patience on en viendroit aisément à bout, en lui faisant voir ce qui est raisonnable, étant rempli de très-bonnes intentions, pleines de pié-

envers Dieu, notre Religion & toute la Chretienté, sur tout envers la personne du Roi & de son Royaume. On a reconnu que le Pape n'étoit point obstiné en ses opinions en affaires de très-grande importance ; souvent même on l'a vu changer. Aussi plusieurs Ministres, qui résident auprès de lui de la part de leurs Princes, craignent toujours qu'il ne change de résolution. Il est fort courageux, desireux d'honneur & de gloire, impatient à recevoir une injure. Il aime tendrement ses freres, ses neveux, & ses plus proches ; jusques ici cependant il n'a donné aucun signe, ni témoignage de désirer avec passion la grandeur de sa maison, comme font la plûpart des Papes. Il a vaqué pour près de deux cents mille écus d'Offices, sans qu'il en ait voulu donner un seul à son frere & à ses neveux, disant que la Chambre Apostolique est trop endettée ; préférant non-seulement les intérêts du Public en ce qui touche les Princes & les affaires ordinaires de la Cour, aux intérêts de sa maison. Jusques ici le Cardinal Barberin, son neveu, n'a pas eu cinq à six mille écus de rente, quoi qu'il y ait eu plusieurs vacances qu'il a données à divers Cardinaux.

Si Sa Sainteté persiste dans l'humeur où elle est, de préférer les intérêts du Public à ceux de sa maison, que ne doit on pas espérer d'un jeune Pape plein de vigueur & de zèle, y ayant grande apparence, suivant le raisonnement humain, qu'il pourra, étant aussi robuste qu'il l'est, conserver le Pontificat vingt ans & plus. Avant son exaltation il a toujours témoigné & en public & en particulier, qu'il avoit une très-grande inclination pour la France & pour la personne du Roi, comme ayant reçu l'avancement de sa fortune en France, en ayant la principale obligation au feu Roi Henri le Grand, de qui il a toujours fait profession d'honorer la mémoire. Monsieur de Breves l'ayant été voir, incontinent après la mort du feu Roi, il le vit pleurer amerement & avec de grands sanglots. Depuis son Pontificat il ne put s'empêcher de faire paroître, par des effets réels, son inclination, ayant mis tous les Ministres d'Espagne en grande jalousie. Le Duc d'Albuquerque qui partit derniérement de Rome, en fit des plaintes publiques, ainsi que sa femme, ayant remarqué que pour être bien venu au Palais, il falloit y aller vêtu à la Françoise. Déja

par deux fois le Pape s'eſt piqué contre l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Le premier ſujet de cette brouillerie fut l'affaire de la Valteline, & l'autre celle de Monſieur de Maximi, Nonce en Eſpagne, que les Eſpagnols vouloient retenir dans ſa charge contre la volonté de Sa Sainteté. Voyant qu'ils ne pouroient l'obtenir, ils lui ont donné l'Archevêché de Cathanée en Sicile, qui vaut quinze mille ducats de rente, ce que le Pape n'a pas aiſément digéré, quoiqu'il l'ait diſſimulé.

Autrefois les neveux Cardinaux avoient le principal maniement des affaires; mais aujourd'hui le Seigneur Carlo Barberin, frere de Sa Sainteté, eſt le plus employé, & avec lui principalement Monſeigneur Magalotti, beau-frere du Seigneur Dom Carlo. Toutes les principales affaires & les plus importantes du Pontificat ſe traitent & ſe réſolvent par eux. Dom Carlo eſt un homme fort ſage & diſcret, très-prudent, qui a été toute ſa vie, ou employé à l'œconomie, ou à la négotiation, ſans avoir part aux affaires publiques. A préſent il gouverne abſolument comme général de l'Egliſe, tout ce qui dépend de ſa charge, employant ſes amis, ſans rien communiquer au Duc Savelli ſon

Lieutenant, que peu à peu il a envie de licentier.

Pour obtenir des graces, quelques faveurs, un Office ordinaire de Sa Sainteté, il est grandement puissant : mais jusques ici le Pape n'a point pris de créance en lui pour ce qui regarde les intérêts publics de la Chretienté ; souvent même il ne les sçait que parce que Monseigneur Magalotti les lui fait sçavoir. Il a bien recherché lors des occasions de ces vacances, quelques bienfaits pour ses enfans ; mais ayant conçu l'intention de Sa Sainteté, il n'a osé répliquer.

M. le Cardinal Barberin est un jeune homme de vingt-un à vingt-deux ans, qui a été très-bien élevé, est instruit, sage, courtois, & qui a fait de grands progrès dans les belles Lettres. Ses plus grands plaisirs sont les chevaux, la chasse & les gens de Lettres. Le Pape est charmé qu'on traite d'affaires avec lui, afin de le façonner & de le rendre propre au gouvernement, mais non pas pour prendre ni avis, ni conseil de lui ; ne faisant autre chose que de rapporter ce que lui disent les Ministres des Princes & de l'Etat, sans s'entremetre d'y ajoûter son avis. On l'accuse d'être un

peu prompt & colère; mais il revient aiſément. Il eſt extrêmement aimé; on croit même qu'à meſure que le Pape vieillira, & qu'il ſe rendra capable du maniement des affaires, ſon crédit & autorité croîtront; on préſumoit même que s'il vaquoit quelque bonne Abbaye en France, le Roi la lui donneroit pour l'attacher dans ces commencemens au ſervice de Sa Majeſté; vu que déja lui-même témoigne publiquement par ſes diſcours, qu'il a une très-grande inclination pour la France, la regardant comme la cauſe & l'origine de la grandeur de ſa maiſon.

Le Seigneur Dom Taddeo, fils de Dom Carlo & frere dudit Cardinal, eſt un jeune Seigneur de dix-huit à dix-neuf ans, de belle taille, très-adroit, le plus honnête & le plus courtois de toute ſa maiſon; ſon humilité & ſa modeſtie le font aimer généralement de toute la Nobleſſe de Rome. Le Pape a un très-grand ſoin de lui faire apprendre tous les exercices dignes d'un cavalier. C'eſt le bien-aimé de Sa Sainteté, & ſur lequel elle a jetté le principal fondement de la conſervation de ſa maiſon. On croit qu'en croiſſant en âge, il ſera plus puiſ-

ſant qu'aucun autre des neveux du Pape. Il lui fait des careſſes extraordinaires & ne lui refuſe rien. Si on pouvoit attirer ce jeune Seigneur au ſervice du Roi, on pourroit eſpérer beaucoup de ce Pontificat.

Le Seigneur Dom Antonio, troiſiéme fils du Seigneur Dom Carlo, a été fait Chevalier de Malthe; il a déja un grand Prieuré & une commande. Il a environ quinze à ſeize ans. On dit qu'il a l'eſprit ardent, trop éveillé, qu'il n'a pas la douceur & courtoiſie de ſes freres, auſſi on ajoûte que le Pape le rudoye fort ſouvent, pour tâcher de polir cet eſprit raboteux. On l'a fait Général des Galères de Sa Sainteté, qui ſeront conduites dorénavant par le Commandeur Nari, Lieutenant-Général des Galéres, qui eſt un brave Cavalier & frere d'un ſerviteur de Sa Majeſté.

Le frere du Pape, eſt Capucin très-eſtimé & que l'on regarde comme un ſaint Religieux. Sa Sainteté l'a fait venir dans ſon Palais dans l'intention, comme on le croit, de le faire Cardinal à la premiére nomination. On n'a pu reconnoître ſon naturel, ſes inclinations, ni ſes talens pour les affaires, dont il n'a jamais eu de connoiſſance, n'ayant été

employé jusques à présent, que dans quelques intérêts de dévotion & de piété.

Personne ne peut prétendre de gouverner le Pape, qui veut que l'on croie qu'il gouverne seul : cependant si quelqu'un a quelque pouvoir sur l'esprit de Sa Sainteté, c'est Monseigneur Magalotti, aujourd'hui secretaire des Princes, c'est-à-dire, seul secretaire d'Etat, qui a entre les mains toutes les affaires des pays étrangers, les intérêts des Princes de tout l'Etat Ecclésiastique & avec lequel seul le Pape se conseille. Il a été élevé dès son jeune âge par Sa Sainteté qui s'en est servi dans toutes ses affaires; le Pape le mena avec lui à Boulogne en qualité de Vice-Légat. Il est d'une humeur assez semblable à celle de Sa Sainteté, ardent, vigilant, studieux, d'une très-belle phisionomie, & regardé en cette Cour comme un très-habile homme. Aussi-tôt qu'il se mit dans la Prélature, il fut employé à la requête de Sa Sainteté par le feu Pape Paul V. dans plusieurs gouvernemens, Vice-Légations & autres principales charges de l'Etat Ecclésiastique, dans lesquelles il se comporta si bien, qu'il n'y a jamais eu aucune plainte de lui, sinon qu'il étoit trop

hardi & gouvernoit avec un peu de violence. Depuis il a trouvé moyen de s'insinuer dans les bonnes graces du Cardinal Ludovisio, qui lui donna connoissance de ses affaires, le fit secretaire de la Consulte, & s'en est fort servi. On tient même que la considération de Monseigneur Magalotti & sa négociation ont fait résoudre le Cardinal Ludovisio de consentir si franchement à l'Election du Pape ; on assure que les Espagnols le muguettent & le recherchent avec soin, le regardant comme celui qui, pendant tout ce Pontificat, sans doute sera le plus puissant, ayant un grand ascendant sur l'esprit du Pape, qui a une très-grande confiance en lui. On n'a encore pu découvrir si son inclination penchoit pour la France ou pour l'Espagne. On compte qu'il sera aussi Cardinal à la premiére Promotion. On attend qu'il soit revêtu de cette dignité, pour traiter avec lui, afin de ne point donner de jalousie.

Un de ceux qui ont le plus de considération auprès de Sa Sainteté, c'est M. Virginio Cesarini, jeune Seigneur, qui fait très-bien des vers Latins & encore mieux des Italiens ; fort studieux & qui prend un grand plaisir dans la conver-

fation des gens de Lettres. C'eſt par-là qu'il s'eſt inſinué auprès de Sa Sainteté qui lui a toujours témoigné une grande bienveillance. Auſſi-tôt qu'il fut Pape, il le déclara ſon maître de chambre. Ce jeune Seigneur eſt fort maladif, preſque toujours au lit; les Médecins aſſurent qu'il eſt menacé de devenir étique, & qu'il ne vivra pas long-tems. Dans les commencemens le Pape lui communiquoit quelques affaires & prenoit ſon avis. Mais on prétend à Rome que Dom Carlo & M. Magalotti l'ont peu-à-peu éloigné; enſorte qu'aujourd'hui il n'a nulle part aux affaires. On aſſure même qu'il ne ſera point de la premiére Promotion; & ce bruit ne fait point de peine aux bons ſujets & ſerviteurs du Roi; la Maiſon des Ceſarini étant tout-à-fait Eſpagnole, alliée des Cajetans & entiérement dépendante de la maiſon de Farneſe; tellement qu'en effet ce ſeroit un Cardinal Eſpagnol. Celui qui a le plus de crédit dans la maiſon du Pape, après le maître de chambre, eſt le Seigneur Hiéronimo Stefanatio, Copiero (1) de Sa Sainteté. Il eſt de Todde, (2) bon gentil-

(1) Sous-Secretaire.

(2) Todi ville d'Italie Duché de Spolete dans

homme & d'une excellente maison. Il a toujours demeuré en France avec Sa Sainteté, lui servant de maître de chambre. Le Pape a une grande confiance en lui, comme dans un vieux & fidèle serviteur. Il lui confie toutes ses pensées les plus cachées; cependant il n'a pas encore été employé dans les affaires publiques; on dit que c'est parce qu'il est souvent malade de la goutte. Il est très-porté pour la France, n'aimant point les Espagnols; on pourroit espérer quelque chose de lui pour l'utilité du service du Roi.

Le Seigneur Ciampolli secretaire des Brefs de Sa Sainteté & des Mémoriaux, est ici très-employé; il est Florentin; il y a très-peu de tems qu'il étoit à Rome, fort mal à l'aise. C'est un homme très-sçavant & très-éloquent, bon poëte, parlant bien Latin, ce qui lui donna entrée auprès du Cardinal Cobellucio. Lorsque Monseigneur Sterozze se retira à Florence, le feu Pape Paul V. le fit secretaire des Brefs; il a sçu ensuite par sa dextérité conserver cette charge sous le Pontificat de Grégoire XV. Depuis ce

l'Etat de l'Eglise, avec un Evêché suffragant du Pape.

tems ayant eu habitude avec Sa Sainteté, en qualité d'homme de Lettres, il a non-seulement conservé son état, mais y a joint la secrétairerie des Mémoriaux. Il est employé dans les affaires sous Monseigneur Magalotti ; c'est un de ceux que les Espagnols recherchent avec le plus d'empressement & ils employeront tout pour le gagner.

Dans les gens d'épée qui approchent de Sa Sainteté, le mieux venu est le Seigneur Berardina Nari, Capitaine des Gardes : c'est un ancien serviteur du Roi & son pensionnaire. Il a été Page de la Reine mere ; depuis il a servi dans les armées de France ; & quelques tems après il a eu une Enseigne dans le Régiment des Gardes ; ce fut alors que Henri le Grand lui donna deux mille livres de pension, qui a été accrue jusques à trois mille livres ; il les mérite bien, ayant toujours très-bien servi la France, depuis qu'il est de retour à Rome. Il y a plus de vingt ans, que le Pape lui témoigne de l'amitié & que le Seigneur Nari sert Sa Sainteté tant en France qu'en Italie. Il vit avec lui dans une très-grande privauté, étant un de ceux avec qui le Pape s'entretient le plus fa-

miliérement, & à qui il témoigne le plus de bienveillance; aussi tient on que ce n'est qu'à sa considération, que le Commandeur Nari son frere a été nommé Lieutenant-Général des Galères. Son autre frere qui est Prélat, a été déclaré Préfet de Lannone; on croit qu'il sera bientôt Cardinal, ou au moins Auditeur de la Chambre; ce qui est la premiére dignité, après le Cardinalat. Sa Majesté Très-Chrétienne peut s'assurer entiérement du service du Seigneur Nari, d'autant que c'est un gentilhomme plein d'honneur & de gratitude.

M. Vulpio est secretaire des Brefs en chef, Prélat ancien qui a eu un grand maniement d'affaires. Il a été Nonce extraordinaire en Espagne, secretaire de la Congrégation des Evêques & Dattaire. On le regarde ici comme un très-habile homme & très-sçavant, plein de probité, mais un peu ardent & qui a souvent rompu avec plusieurs Cardinaux & Prélats, lorsqu'il étoit Dattaire. Il ne put même s'accommoder avec le Cardinal Ludovisio; ce qui lui fit ôter la Datterie & renvoyer à son Evêché. Mais la mort du Pape Grégoire XV. vint bien à propos pour lui. Ce Prélat est Milanois &

Evêque de Novarre, fort attaché au Cardinal de Savoye, & ayant témoigné dans toutes les occasions un grand respect pour le Roi & la France dans les affaires qui se sont présentées. Le Pape le voit volontiers, lui connoissant une grande expérience dans les affaires; on le met au nombre des Cardinaux de la première Promotion. Tout sujet du Roi d'Espagne qu'il est, la France a lieu de s'en louer, ayant pris l'affirmative dans l'affaire des Minimes du Couvent de la Trinité du Mont, contre les Siciliens & les Calabrois qui vouloient empiéter sur ce Monastère destiné à la nation Françoise.

M. Jezi, *Maggiordone* du Pape, est un Prélat de Boulogne; il a été sept ou huit ans Ambassadeur à Venise & depuis Gouverneur de Rome; c'est un homme fort dissimulé & impénétrable. Pendant le Pontificat de Paul V. il a témoigné très-peu d'affection & de respect aux François, soit qu'en cela il suivît l'humeur du Cardinal Borghese, soit qu'il suivît sa propre inclination.

Le Seigneur Gioorimi de Glieffeiri *Scalcho* (1) de Sa Sainteté, est aussi très-bien venu. Le Pape a toujours vécu

(1) Ecuyer.

familierement avec lui pendant son séjour en France, & depuis qu'il est de retour à Rome. Il a été élevé en France, y est fort connu, & a deux mille livres de pension de S. M. Quoi qu'il en soit mal payé depuis trois ou quatre ans, néanmoins il n'a pas laissé de rendre service à S. M. & à ses Ambassadeurs. Il est d'une humeur très-enjouée, homme de bonne compagnie, ayant beaucoup d'esprit, que le Pape aime beaucoup, & avec lequel il se plaît à converser.

Entre les principaux Officiers de la Cour, le Dattaire tient la premiere place; c'est par ses mains que passent toutes les graces & expéditions. Cette place est remplie par M. de Cavalieri *Auditeur de Rote*, gentilhomme Romain, d'ancienne maison, âgé d'environ soixante ans; il y a quarante ans qu'il est dans les charges de la Cour de Rome; on le regarde comme un homme de bien & de bon sens, mais d'une humeur pesante, causée par ses maladies, & nullement propre au travail. Il y a trente ans qu'il est lié d'amitié avec le Pape; on tient qu'à la premiére Promotion il sera nommé Cardinal. C'est une pâte d'hom-

me propre à faire un Pape, étant d'un naturel doux & facile, faisant volontiers plaisir, n'étant engagé avec aucun Prince. Il n'a point d'ennemis, peu de parens, qualités très-avantageuses pour un Cardinal Papable. Son indisposition & sa pésanteur sont cause que le Seigneur Abbate Visini sous-Dattaire, conduit presque toute la Datterie ; il est Liégeois de nation, a été élevé dans la Datterie & la Chancellerie. Lorsque le Pape étoit Préfet de la signature, il étoit chargé de Controller les suppliques. C'est un jeune homme de trente-cinq ans, plein de vivacité, sur qui roule tout le détail de la Datterie & de la Chancellerie, & qui peut être très-utile sous ce Pontificat. Il a été élevé au milieu des François qui sont à Rome.

Après avoir donné une idée de ceux qui sont employés & qui tiennent quelque rang dans la maison du Pape, il est juste de faire mention des Cardinaux, qui sont les Princes de la Cour de Rome, & considérables à cause de l'Election du Pape. Quoique tous les Cardinaux ayent voix élective, cependant huit ou dix Cardinaux rassemblés sous un Chef, décident la Papauté. La plus grande & la

plus forte faction eſt celle du Cardinal Borgheſe qui a encore près de vingt Cardinaux dont il peut à peu près diſpoſer. Après eſt celle de Ludoviſio, ſous laquelle ſe ſont remis ce qui reſte de créatures d'Aldobrandin. Après ces deux là, c'eſt celle d'Eſpagne, mais elle eſt diviſée ; & toujours au Conclave elle eſt la plus foible. Celle de France eſt peu conſidérable, mais jamais diviſée ; il y a auſſi la faction des Princes d'Italie ſéparée en deux ; elle eſt ſous la conduite de MM. les Cardinaux de Savoye & de Médicis ; ce qui reſte des Créatures de Sixte V. s'eſt uni à ce dernier. Il y a auſſi la faction des hommes ſpirituels qui font profeſſion de ne dépendre en aucune ſorte ni des Princes ni des neveux du Pape, n'ayant d'autres conſidérations que d'élire pour Pape, le plus ſaint & le plus dévot du ſacré Collége. En faiſant le portrait de chacun des Cardinaux il ſera plus aiſé de reconnoître leurs inclinations.

Le Doyen des Cardinaux eſt le Cardinal del Monte, âgé de 77 ans. Il eſt de la maiſon des Seigneurs del Monte di Santa Maria, qui ſe diſent iſſus d'un bâtard de la maiſon de Bourbon, dont il

porte le nom & les armes. Ce Cardinal a toujours été dès sa jeunesse ami intime & particulier de feu Ferdinand, Grand Duc de Toscane, ainsi que du Duc François, pere de la Reine mere. Le feu Duc Ferdinand lui fit donner son Chapeau par le Pape Sixte V. aussi est-il resté toujours attaché à la maison de Florence, & sur-tout il fait profession d'une grande servitude pour la Reine mere, ayant toujours témoigné trop d'inclination pour la France, ce qui lui a fait donner une exclusion ouverte aux trois derniers Conclaves par les Espagnols. Sans cela il eût été Pape étant aimé de tout le Collége, débonnaire & affable. Depuis deux ou trois ans il est devenu fort cassé, quelques-uns même disent que les forces de son esprit sont diminuées avec celles du corps.

Le sous-Doyen est le Cardinal Sforce, né d'une maison illustre & très-connue. Le Seigneur Giacomo Buon Compagni, fils du Pape Grégoire XIII. épousa sa sœur & lui procura le chapeau de Cardinal, croyant que ses enfans succederoient aux biens de la maison de Sforce; mais il s'est trouvé que tous les biens étoient substitués au Duc de ce nom,

qui en a obtenu un Arrêt ſolemnel à la Rote. Il y a quarante ans qu'il eſt Cardinal; ſon inclination eſt plutôt portée à la guerre qu'aux Belles-Lettres; auſſi a-t-il été employé par les Papes à la pourſuite des *Banois*. Il a toujours aimé beaucoup ſes plaiſirs. Quoi qu'il ſoit fort riche de ſon patrimoine, ayant plus de douze mille écus de rente dans l'état de Milan, néanmoins il eſt toujours endetté. Il a toujours fait profeſſion d'être attaché aux intérêts d'Eſpagne, ſur-tout à préſent, qu'il prétend à un Evêché en Sicile, auſſi fait-il de grandes démonſtrations d'être ſerviteur zélé de l'Eſpagne. Mais les Eſpagnols ne ſe fient point à ces apparences, & ont bien raiſon; car depuis trente ans, il n'a pas ſuivi leurs opinions dans les conclaves; au contraire il s'y eſt déclaré ou comme chef ou comme partial contre ceux que les Eſpagnols vouloient faire élire. Lorſque le Pape Clément VIII. fut élu, les Eſpagnols avoient réſolu de faire le Cardinal San Severino Pape; le Cardinal Aquaviva & lui ſe firent Chefs de l'excluſion. Après la mort de Clément VIII. il ſe déclara ouvertement en faveur du Cardinal de Florence, qui fut Léon XI. Au pénultié-

me Conclave, il fut un des premiers qui se déclara pour l'expulsion de Campora : & à la dernière Election il ne fit guères mieux. Comme il paye les Espagnols d'apparences extérieures, aussi les Espagnols le repaissent de vaines espérances ; néanmoins on croit qu'il seroit entiérement attaché à leurs factions, si ses intérêts ne le portoient ailleurs.

Le Cardinal Farnese, frere du Duc de Parme, & tuteur du Duc d'aujourd'hui, fut fait Cardinal à l'âge de dix-sept ans par le Pape Grégoire XIV. il tient un rang de Prince, plein de splendeur & de magnificence ; il est rempli de douceur & de modestie, ce qui l'a rendu agréable non-seulement à la Cour, mais aussi à tous les Papes. L'accident qui lui survint sur les derniers jours du Pape Clément VIII. le fit résoudre de rechercher par toutes sortes de moyens, de ne jamais rompre avec le souverain Pontife. Il a à sa suite presque toute la Noblesse de Rome, tant de son Chef, qu'à cause des alliances des Aldobrandins. Les intérêts de sa Maison l'ont tout-à-fait lié à ceux d'Espagne. Cependant dans les Conclaves & ailleurs, il s'est toujours fait Chef de parti & souvent il a quitté les Espagnols qui ont pour lui

ouvertement. C'eſt un homme très ſçavant tant dans les Belles-Lettres que dans la Juriſprudence & ſur tout dans les affaires d'Etat. Il a été le conſeil de Grégoire XV. & a eu grande part au gouvernement pendant ſon Pontificat. Le Miniſtere qu'il avoit eu & ſon attachement aux Aldobrandins furent cauſe qu'au dernier Conclave le Cardinal Borgheſe lui fit donner ſous main l'excluſion. Cependant il a tant d'amis, que ſouvent la moitié du Conclave a voté pour lui. On aſſure que Borgheſe craignant qu'à la fin le Bardini ne l'emportât, lui fit prendre le parti de donner ſon ſuffrage au Pape Urbain VIII. malgré la répugnance qu'il ſentoit pour cette Election. Ce qui lui ſera toujours le plus contraire, c'eſt la trop grande quantité de parens qu'il a. On lui compte cinquante neveux ou petits neveux. Il eſt certain que perſonne ne pourroit rien eſpérer juſques à ce qu'ils fuſſent tous pourvus. On lui reproche auſſi d'être trop habile, trop diſſimulé, & que les effets ne répondent point aux paroles qu'il donne.

Le Cardinal Genaſio eſt fils d'un Médecin de Boulogne; ſon pere lui ayant laiſſé

laissé de grands biens, il se fit Prélat ; & parvenant peu à peu, il fut envoyé Nonce en Espagne, & fait Cardinal par le Pape Clément VIII. C'est un homme très-peu sçavant & qui fait profession d'indépendance envers les deux Couronnes. Lorsqu'il fut fait Cardinal il étoit Nonce en Espagne & très-mal avec les Ministres du Roi Catholique ; mais il s'est depuis ce tems racommodé avec les Espagnols. Souvent les Ambassadeurs de France ont délibéré s'ils lui donneroient l'exclusion ; mais la considération qu'ils avoient pour le Cardinal Aldobrandin les en a toujours empêché. Il a plus de 72 ans ; on dit de lui que les forces d'esprit diminuent avec celles du corps ; mais il n'en paroît rien en public.

Le Cardinal Detti, parent du feu Pape Clément VIII. fut fait Cardinal à l'âge de dix-sept ans ; sa jeunesse & un défaut de conduite le rendirent peu agréable au Pape défunt. Il a si bien employé le tems dans les plaisirs, que depuis quatre ou cinq ans il est devenu estropié des gouttes, & ne se trouve jamais en Chapelle ni en Congrégation ; aussi ne tient on point grand compte de lui, d'autant qu'il n'est point agréable au Palais étant

ſoupçonné d'être un des trois qui donnerent leurs voix contre le Pape actuel.

Le Cardinal Dietriſtin eſt en Allemagne & ne paroît guere à Rome; il eſt ſujet de la Maiſon d'Autriche; & dans les Conclaves où il s'eſt trouvé, il s'eſt toujours déclaré ouvertement Eſpagnol, auſſi-bien que le Cardinal Zappata, qui étant plus que Septuagenaire, ne paroîtra plus à Rome.

Le Cardinal Madrutio, Allemand, Evêque & Prince de Tarente, eſt maintenant à Rome; il y eſt eſtimé à cauſe de ſon humeur douce & affable & de ſa converſation agréable. Sa Maiſon eſt entiérement attachée à l'Eſpagne; lui-même outre pluſieurs bienfaits qu'il en a reçus, en a des penſions; néanmoins dans les occaſions qui ſe ſont préſentées, ſur tout au Conclave de Grégoire XV. il a témoigné courageuſement qu'il n'en étoit point l'eſclave, ayant donné l'excluſion au Cardinal Campora. Si ſes proches parens n'étoient pas trop engagés avec l'Eſpagne, & qu'il n'eût pas le péché originel étant Tramontain, ce ſeroit un des bons ſujets Papables qui ſoient à Rome, ayant ſçu ſe concilier l'amitié de

tout le sacré Collége & des différentes nations.

Le Cardinal d'Est, frere du Duc de Modene, tient ici un rang de Prince; il a un très-bon esprit, est très-éveillé & de bonne mine. Il a beaucoup d'amis en cette Cour; il est facile, affable, sans feinte, sans vanité. Il vit en très-bonne intelligence avec le Cardinal de Médicis; mais il est dans une plus étroite amitié avec le Duc de Savoye. Il fut fait Cardinal par le Pape Clément VIII. lors du Traité de Ferrare. On avoit agité du tems de M. de Bethune, de lui donner la protection de la France; l'affaire même paroissoit conclue sous le regne du feu Roi, lorsqu'au Conclave qui survint alors, le Cardinal d'Est voulut donner absolument l'exclusion au Cardinal Baronio. Le Roi s'en offensa, & le Traité fut rompu. Il se jetta ensuite du côté des Espagnols, qui ont pour lui fort peu d'égard, ses pensions n'étant point payées. Aussi a-t-il plus de soin dans les Conclaves des intérêts de son frere & des siens, que de ceux d'Espagne; Ce fut même un de ceux qui aida le plus à faire le Pape Léon XI. malgré la déclaration des Espagnols. Son crédit est bien foible

fous le Pontificat actuel, aussi est-il fort reservé à demander.

Le Cardinal Pio fut fait Cardinal à l'âge de dix-sept ans par le Pape Clément VIII. il sort de la Maison des Bastards de Savoye, qui se sont habitués à Ferrare. C'est un habile homme, d'un grand génie, très-capable des affaires & qui peut bien servir. Nos Ambassadeurs ont toujours souhaité de l'attacher au service du Roi; mais parce qu'il a toujours prétendu, comme issu d'une Maison de Prince, d'être distingué des autres Cardinaux, on n'a rien conclu avec lui. Il est vrai qu'il a toujours témoigné qu'il n'avoit point d'inclination pour les Espagnols; ses prédécesseurs ayant toujours été attachés à la France, il a toujours refusé de prendre des engagemens avec l'Espagne. Sans cette prétention, ou si elle pouvoit se concilier, le Roi acquereroit un sujet en état de lui rendre service, d'autant qu'il n'a que quarante ans, qu'il est courageux, qu'il sçait beaucoup, & est assez généralement aimé dans le sacré Collége. Il est vrai qu'il est à présent engagé d'amitié avec le Cardinal Ludovisio, qui en dispose comme d'une de ses créatures; il y auroit même à

craindre que cette liaison ne l'empêchât d'être bon François, à cause des intérêts que Ludovisio a avec l'Espagne.

Le Cardinal Bevilaqua, fils du Marquis Bevilaqua Ferrarois, aussi-tôt après la Réduction de Ferrare, fut fait Cardinal par le Pape Clément VIII. Il passe pour un très-honnête homme. Depuis vingt ans il s'est déclaré pour le Roi, de qui il reçoit de pension cinq mille livres. Comme il est fort attaché à ses intérêts, & que sa pension lui est mal payée, il se plaint toujours. Cependant dans les derniers Conclaves, il a toujours été attaché à la France; & à l'Election d'Urbain VIII, il suivit le Cardinal de Savoye. La plûpart du tems il se tient à Ferrare; on croit que c'est par épargne: quoi qu'il en soit, c'est un homme sûr dans les Conclaves; mais il faut lui payer exactement sa pension pour en pouvoir disposer tout-à-fait.

Le Cardinal Doria, Archevêque de Palerme, est toujours résident dans son Diocèse; on ne le connoît point dans cette Cour, où il est en général fort peu estimé. Il se trouve ordinairement aux Conclaves, où il suit la faction Espagnole comme s'il étoit né sujet de S. M. C.

On pourroit dire la même chose du Cardinal Spinola, quand il se trouveroit aux Conclaves, ce qui arrive très-peu, car il demeure la plûpart du tems en Espagne.

Le Cardinal Perracti a été fait Cardinal par Clément VIII. à la nomination du Cardinal Montalto, qui l'a toujours tenu comme son parent & comme domestique dans sa Maison. Il est d'une humeur fort douce & facile; il a logé dans sa Maison le Prince Perracti son frere ; ils vivent ensemble ; on croit même qu'il le raccommodera avec le Cardinal de Florence. Sa conversation qui est fort agréable, l'étude qu'il a fait des Belles-Lettres, le font aimer d'un chacun.

Le Cardinal Borghese, neveu du feu Pape Paul V, est aujourd'hui le plus puissant dans les Elections, par rapport au grand nombre de Cardinaux de la création de son oncle, & qui dépendent entiérement de lui. Ceux qui prétendent à la Papauté, le craignent avec d'autant plus de raison, qu'il semble être le maître de leur exclusion. Il a quarante sept ans ; mais il a de grandes incommodités, étant sujet aux fiévres & aux gouttes, &

sur-tout à une difficulté d'uriner, qui l'a déja réduit trois fois à la mort. Il est rempli de belles paroles & courtoises ; tant que son oncle a vécu, ses courtisans se sont payés de cette monnoye ; mais à présent elle n'est plus de mise. Il a toujours beaucoup aimé ses plaisirs, & très-peu étudié ; aussi il est peu propre à remplir les fonctions de sa charge, & aux affaires, auxquelles il ne s'applique pas assez. Beaucoup de Ministres étrangers se plaignent, qu'il oublie aisément ce qu'il a promis, & qu'il ne faut point se fier à ses promesses. On le regarde comme l'homme du monde le plus intéressé, le moins libéral & magnifique ; chose à quoi l'on attribue la plûpart des fautes qu'il a faites. Il est bien avec Urbain VIII. Sa Sainteté se ressouvenant de l'obligation qu'elle lui a : car non-seulement, il ne pouvoit être Pape sans Borghese ; mais il est encore certain qu'il l'a aidé puissamment au dernier Conclave. Voyant qu'il avoit tenté inutilement de gagner les voix des Cardinaux, il se laissa persuader d'élire le Pape actuel. Borghese, tant que son oncle a vécu, & au Conclave après, a toujours fait paroître une grande inclination pour l'Espagne, & ce

à cause de ses intérêts auxquels il est grandement attaché, jouissant à Naples, en Sicile & dans le Milanois, de sept cents mille écus de rente. Comme il est d'humeur à ne rien perdre, ni à rien hasarder, il n'osera jamais donner le moindre dégout aux Espagnols. Pendant le Pontificat de Grégoire XV. il a eu de grandes contestations avec le Cardinal Ludovisio. Quoique le Pape les ait reconciliés, on ne croit pas qu'il oublie sitôt son inimitié; il est trop attaché à la mode du pays. Lorsqu'il eut vû que ce Cardinal contractoit une étroite amitié avec les Cardinaux Farnese & Medicis, & qu'il étoit bien avec les Espagnols, il s'est attaché au Cardinal de Savoye & uni à la faction Françoise, faisant voir en toute occasion, une grande envie d'être utile à S. M; & c'est encore le parti qu'il suit aujourd'hui.

Le Cardinal Mellini est un gentilhomme Romain, qui dès sa jeunesse a toujours été dans les Charges publiques. Il a été dix-huit ans Auditeur de Rote, depuis Nonce en Espagne, où il fut fait Cardinal par Paul V. C'est un des plus habiles homme du Collége, & très-sçavant. Il a eu pendant le Pontificat de Paul V. le principal maniement de toutes les affaires les-

plus importantes; aujourd'hui toutes celles du regne actuel lui passent par les mains; il est Chef de la Congrégation de l'Inquisition, & Grand-Vicaire de l'Eglise. Au Conclave dernier, c'est celui qui a eu le plus de voix & de suffrages. Mais la mauvaise intelligence qui régne entre Ludovisio & lui, lui a enlevé la Thiare, Ludovisio s'étant déclaré chef de l'exclusion. Le nombre de ses freres & de ses neveux lui a fait un aussi grand tort. Les François penchoient peu pour lui, sçachant qu'il avoit une grande inclination pour l'Espagne, où il a reçu le Chapeau de Cardinal dans le même temps que le Pape étoit en France; cependant dans toutes les affaires qui se sont présentées pour S. M. il s'y est toujours employé avec une affection, un soin & une diligence incroyable; on ne peut même nier qu'il n'ait souvent rendu de grands services. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'a jamais voulu recevoir de pension de l'Espagne, ni pour lui, ni pour les siens.

Le Cardinal Lanti est Romain; il a été Auditeur de la Chambre. Le frere de Paul V. avoit épousé sa sœur. Il est frere de Messieurs de Sulmone & de Narri. Il a 64 ans. C'est un homme doux,

affable, grand Aumonier, & très-intelligent. Il a été soupçonné d'avoir quelque inclination pour l'Espagne; mais ce soupçon a été détruit; car dans toutes les affaires qui se sont présentées, il a toujours donné toutes sortes de satisfaction aux Ambassadeurs François. C'est un sujet qui seroit agréable au Collége; mais la proximité qu'il a avec le Prince de Sulmone est trop redoutable aux ennemis de Borghese.

Le Cardinal Berardi, gentilhomme Romain, est l'un des plus doux & des plus affables Cardinaux qui soient à Rome; il cherche à obliger tout le monde, sans se faire aucun ennemi. Il est très-estimé, on ne lui connoît aucun intérêt avec la France ni l'Espagne, honorant également tous les Ministres des Souverains. Il a 54 ans. C'est un des sujets qui a le plus la voix du Peuple & de la Cour, ayant toutes les qualités requises pour prétendre au Pontificat. Sa parenté & l'amitié étroite du Cardinal Mellini, lui ont fait donné l'exclusion par Ludovisio.

Le Cardinal Leni, cousin germain de Borghese, ne doit le Chapeau qu'à ce titre, aussi dépend-il entiérement de

lui, n'ayant d'autre volonté que la sienne.

Le Cardinal Capponi, Florentin, fut fait Trésorier par le Pape Léon XI. & reçut le Chapeau de Paul V. c'est un homme d'un esprit subtil, aigu & qui a très-peu étudié, mais il entend très-bien les affaires d'Etat. Il peut être très-utile au service du Roi; il seroit même aisé de l'y attirer, sur-tout si on contentoit le Cardinal Ubaldini. Il y a une amitié plus que fraternelle jurée entre eux. Il a gouverné pendant dix ans le Cardinal Borghese; mais ayant eu quelque démêlé avec le Cardinal Campora, sur la fin du Pontificat, Borghese rompit avec lui & avec Ubaldini, qui se réunirent avec Ludovisio. Aussi eurent-ils grande part au Pontificat de Grégoire XV.

Le Cardinal Caraffa, Archevêque de Naples, est issu de la Maison de Paul IV. Il fut Nonce en Espagne; ayant eu quelque contestation pour la Jurisdiction Ecclésiastique, pour le retirer avec honneur, Paul V. le fit Cardinal. Il est plein de bonté, de piété & mis au nombre des spirituels. C'est un de ceux à qui l'Espagne a donné une exclusion totale, tant parce qu'il est connu pour conserver avec

vigueur les loix de l'Eglise, qu'à cause de Paul IV. qui leur contesta le Royaume de Naples & l'Italie.

Le Cardinal Rivarora est Genevois. A son arrivée à Rome il courtisa beaucoup M. d'Alincourt Ambassadeur de France; qui l'attacha à Borghese. Il eut tant de dextérité & de bonheur, que sans avoir étudié, il fut fait son Auditeur, Nonce extraordinaire en France, & Cardinal. Il n'a jamais donné aucun témoignage de gratitude à la France. Il a un fort bon esprit, & est aujourd'hui le conseil de Borghese, ayant succedé à Pignatelli; aussi ce Cardinal en dispose-t-il comme de lui-même?

Le Cardinal Crescentio est un gentilhomme Romain. Lors de l'Ambassade de M. de Bethune, il étoit fort attaché à la France. Il fut fait Auditeur de la Chambre & depuis Cardinal. Il peut avoir cinquante ans. C'est un homme fort doux & fort agréable. Il a autrefois cherché à avoir une pension de la France; & en effet il a toujours témoigné beaucoup d'inclination pour ce Royaume. A présent qu'il est à cet âge, où l'on peut prétendre au Pontificat, peut-être n'auroit-il plus les mêmes préten-

tions & ne voudroit-il pas l'accepter, de peur que cette démarche ne fut regardée comme une déclaration publique.

Le Cardinal d'Ara Cœli est connu en France & en Italie, pour un des plus hommes de bien du Collége. Il est grand Prédicateur, grand Théologien, rempli de zèle & de piété. L'honneur qu'il reçut en France lorsqu'il y vint comme général des freres Prêcheurs, tenir le Chapitre, sa liberté avec laquelle il a toujours parlé contre ceux qui usurpent la Juridiction Ecclésiastique, & l'opinion qu'on a conçue que c'est un homme hardi, courageux, & qui ne fléchiroit pas aisément par respect humain, est cause que les Espagnols lui ont donné l'exclusion aux deux derniers Conclaves ; ils ont été appuyés par Borghese, qui ne veut point voir un Pape qui autrefois lui a fait des corrections fraternelles. Il n'a jamais voulu d'autre Bénéfice que l'Evêché d'Osma, où il vit dans une sainte austérité & où il ne s'occupe qu'à répandre ses charités.

Le Cardinal Borgia est Espagnol de nation. C'est un homme de bien, fort devot & fort charitable. Il est protecteur & a la principale direction des affaires

d'Eſpagne ; c'eſt avec lui que le Duc de Paſtrana les conſulte toutes. Ce Miniſtre en fait auſſi part au Cardinal de Trejo Eſpagnol, qui eſt fort honnête homme & fort courtois, mais d'un eſprit médiocre. Le Duc a beſoin d'un bon conſeil, car ſon crédit eſt foible en cette Cour, où il ne s'amuſe qu'à donner des fêtes & des comédies, à courtiſer les Dames, bien plutôt qu'à la négociation.

Le Cardinal d'Aſcoli, Religieux de ſaint François, iſſu de baſſe extraction fut fait Cardinal par un coup de la fortune. Le Pape Paul V. voulant faire Cardinal un ſujet de l'Ordre de ſaint Dominique, changea de ſentiment & afin de ne point donner matière à la jalouſie, il ſe réſolut d'en faire un de l'Ordre de ſaint François. Comme Monſieur l'Archevêque d'Embrun qui étoit alors général des Franciſcains, étoit François, le Pape choiſit d'Aſcoli qui en étoit le Procureur-général, qui n'avoit jamais ſongé à cette dignité qu'en dormant, & que Sa Sainteté ne connoiſſoit point. C'eſt un grand Théologien, mais un grand ignorant en affaires. Il n'a pas une grande réputation : quoi qu'il ſoit très-riche, il vit meſquinement & avec peu

de dignité. Il a toujours témoigné beaucoup d'inclination aux Espagnols, pour lesquels il a de grandes déférences, & une grande soumission. Borghese fit quelques efforts pour le faire Pape; mais il trouva dans ses créatures une grande aversion, ne le jugeant pas capable de gouverner l'Eglise.

Le Cardinal Ubaldini est si connu en France, qu'on croit inutile d'en faire aucun détail; il se plaint que les pensions qu'on lui a promises, sont mal payées, & les Espagnols se plaignent de leur côté, qu'il ne veut point faire de déclaration qu'il est serviteur du Roi. Il est actuellement tout-à-fait réuni avec Ludovisio, depuis qu'il est brouillé avec Borghese.

Le Cardinal de Savoye est aussi très-connu en France. C'est un jeune Prince qui mene une vie exemplaire; il est devot, débonnaire: malgré cela il tient son rang avec honneur, & a une grande réputation à Rome. Le Pape l'estime beaucoup & lui fait honneur, lui déférant beaucoup, tant à cause de la grandeur de sa Maison, que par rapport à sa piété & à sa modestie; il est zélé pour les intérêts & le service de Sa Majesté. Il se-

roit à souhaiter pour lui qu'il eût un bon conseil.

Le Cardinal de Medicis mene une autre vie. Il n'aime que le jeu, la compagnie & enfin tous les plaisirs de la jeunesse. Cependant quand il se mêle de quelque affaire, il est sûr de la réussire; ayant auprès de lui d'habiles gens, que Madame sa mere tient exprès à Rome pour la conduite des affaires du grand Duc. Sa qualité & les intérêts du Pape qui est Florentin, le rendent bien puissant à Rome; d'autant qu'il est sûr d'obtenir des Cardinaux Florentins une exclusion, si on vouloit créer Pape quelqu'ennemi de sa Maison. Aussi tous ceux qui peuvent prétendre à la Papauté le ménagent-ils avec soin? Sa Sainteté lui a accordé beaucoup de graces. Mais à présent que les affaires du Duché d'Urbin semblent vouloir se brouiller, on a quelque défiance de lui, sans cependant que cela ait éclaté. A présent qu'il est réuni avec les Farnese, d'Est, & avec les amis & les serviteurs de la Maison de Mantoue, il s'est fait Chef de parti. Quoi qu'il paroisse être dans l'indépendance de la France & de l'Espagne, ce-

pendant les intérêts de sa Maison veulent qu'il panche pour cette dernière. Il est magnifique, libéral, & dépense volontiers, ce qu'il feroit encore plus, si la grande Duchesse ne le retenoit. Il a une Cour nombreuse. Le voisinage des Etats de son neveu, les alliances des Ursins, des Sforce, des Peretti, qui tous dépendent & sont sous la protection du grand Duc, lui donnent moyen de paroître en cette Cour avec éclat.

Le Cardinal Muti, frere du Duc de ce nom, étoit parent de Paul V. On le tient pour un homme doux & affable, peu sçavant & très-aimé. Il est tout-à-fait attaché aux intérêts de Borghese, & on n'en doit faire état que comme d'un de ses suivans.

Le Cardinal Savelli est un homme de quarante ans, fort gracieux, honnête & courtois, ayant beaucoup de parens à Rome. On ne le regarde pas comme un grand homme d'affaires. Il est intime ami de Borghese. Son inclination & les intérêts, à ce qu'il dit, de sa Maison, l'ont totalement engagé au service d'Espagne. Le vrai est, qu'il prétend à un Archevêché en Sicile, pour augmenter ses revenus, aimant beaucoup à dépenser & ne pou-

vant fournir à ses dépenses, sans incommoder sa Maison. Pour paroître plus attaché au parti Espagnol, ses freres & lui, dans plusieurs visites, ont donné quelques chagrins aux Ambassadeurs François, & entre autres à M. de Cœuvres.

Le Cardinal Ursino, qui a été longtems protecteur de France, & pensionaire du Roi, n'est pas à se répentir d'avoir quitté le service du Roi, depuis que son frere s'étant marié avec l'héritière de Piombino, ses grands intérêts l'ont attaché à la Maison d'Autriche & aux Espagnols. Toutes les espérances qu'ils lui avoient données se sont réduites en fumée. Comme il est dévot, on l'a mis au rang des spirituels, qui ne prennent aucun engagement avec les Princes pour les Conclaves; au reste, il n'a aucune connoissance des affaires.

Le Cardinal Cleisel, Allemand, qui a gouverné long-tems l'Empereur Mathias, fut mis en prison par l'Ordre des Archiducs d'Autriche, qui le remirent entre les mains de Grégoire XV. On lui fit son procès & il fut renvoyé absous. Il a tant de reconnoissance pour la mémoire de son bienfaiteur qu'au dernier

Conclave, il s'attacha à Ludovisio comme une de ses créatures. Il est pauvre & très-peu estimé dans cette Cour, quoi qu'il fût regardé comme un très-habile homme en Allemagne ; aussi mene-t-il une vie fort retirée ?

Le Cardinal Campora est de toutes les créatures de Borghese, celui qui en est le plus affectionné. Au dernier Conclave il fit de si grands efforts pour le faire Pape, que tous ceux qui suivent son parti en furent mécontens. Il est de basse extraction, sujet du Duc de Modene, étant de la Graffignane, petite Province située entre des montagnes. Il a fort peu d'érudition ; il a fait sa fortune ayant été secretaire de plusieurs Prélats, & notamment de Borghese.

Le Cardinal Mellini gouvernoit le feu Pape Paul V. & Borghese. Il a une étroite intelligence avec les Espagnols, & n'a jamais fait grand état de la France. Se sentant mal avec le Collége, il s'est retiré dans son Evêché de Cremone. Il desire de faire oublier par son absence, les bruits qu'on a fait courir de lui. C'est un de ceux que Ludovisio exclut au premier chef. Au dernier Conclave on n'a pas osé parler de lui, quoique Bor-

ghefe & les Efpagnols le foutinffent puiffamment.

Le Cardinal Cobellucio de fainte Sufanne a une grande réputation à Rome ; on le regarde comme un homme fçavant ; il mene une vie exemplaire, aime & protége les gens de Lettres. Il avoit beaucoup de crédit fous Paul V. mais comme il blâmoit librement ce qu'il croyoit mal fait, il a toujours été mal avec Borghefe, qui au dernier Conclave, s'eft fi fort déclaré contre lui, qu'il lui a donné l'exclufion publique, la fondant fur ce qu'il étoit trop accofté de Ludovifio ; Grégoire XV. qui en faifoit un grand état & le regardoit comme un homme de bien, l'employa fouvent. On le regarde ici comme un rigorifte qui fouffre avec peine que les chofes aillent mal. Les François & les Efpagnols fe louent de lui à caufe de fa franchife, fe mêlant volontiers des chofes qu'il juge pouvoir faire fans bleffer fa confcience, & fans repaître de vaines efpérances ceux qui ont affaire à lui.

Le Cardinal Priuli eft malade fans aucune efpérance de pouvoir guérir ; les Médecins lui donnent peu de jours à vivre.

Le Cardinal Senioni est d'un village de l'Etat de Sienne. Après la mort d'Ascoli son maître, il entra au service de Borghese; comme il est habile homme sur-tout dans le Droit civil & Canon, en faisant les affaires de son maître, il gagna les bonnes graces de Paul V. & de Borghese. Il fut envoyé comme leur confident, Nonce en Espagne & y reçut le Chapeau. C'est un des sujets pour qui Borghese panche le plus. On le regarde en cette Cour, comme un homme capable de toutes sortes d'affaires; quoique de basse extraction il est humble, honnête & courtois. Le Pape actuel l'a employé à la négociation d'Urbin & l'a fait Légat à Ferrare. Quoi qu'il fasse profession d'être indépendant, & qu'il affecte d'honorer également la France & l'Espagne, néanmoins on croit qu'il a quelque penchant pour l'Espagne; d'autant que pendant sa nonciature, il s'est un peu trop accosté de cette nation, suivant en cela l'intention de Borghese, qui pour lors étoit entiérement engagé avec cette Couronne. Ce qui confirme cette idée, c'est qu'il est un de ceux, que les Espagnols nomment au premier Chef. On ne peut toutefois dénier, que ce ne

foit un bon fujet & un bon Eccléfiaftique, qui n'a jamais donné le moindre dégoût aux Miniftres de S. M.

Le Cardinal Bentivoglio a demeuré fi long-tems en France, fon mérite y eft fi généralement reconnu, que l'on croit inutile d'en parler. Il fait connoître publiquement qu'il eft en tout & par-tout, ferviteur du Roi. Il conferve foigneufement l'étroite amitié qu'il a avec Borghefe, qui s'eft encore augmentée par l'alliance qu'ils ont contractée, ayant fiancé fon neveu avec la niéce du Cardinal Leni. Cette grande union a fait murmurer le Cardinal de Savoye, & l'Ambaffadeur de France au dernier Conclave.

Le Cardinal de la Valette s'eft fait une très-grande réputation à Rome, non-feulement dans le Collége, mais encore parmi la Nobleffe & le Peuple. Sa préfence a été très-néceffaire & très-utile au fervice du Roi, & a fait honneur à toute fa nation.

Le Cardinal Valerio eft un gentilhomme Vénitien. Il a été employé dans plufieurs gouvernemens de l'Etat Eccléfiaftique, & a très-bien réuffi. Il eft tellement engagé avec Borghefe, qu'il a fouvent abandonné les intérêts de la Répu-

blique, pour lui complaire. Autrefois les Cardinaux Vénitiens s'unissoient aux François ; mais on ne doit plus attendre cela, car Valerio & Priuli n'ont recherché dans les deux derniers Conclaves que de satisfaire Borghese.

Le Cardinal Squaglia est de Bresse, de basse origine. La crainte qu'il eut qu'on ne lui objectât, qu'il étoit né Vénitien, fit qu'aussi-tôt qu'il fut Cardinal, il publia qu'il étoit Cremonois, mit les armes d'Espagne sur sa porte, & fit enfin tout ce que peut faire un sujet Espagnol. Il étoit entiérement inconnu à Rome, lorsque l'amitié de Mellini, lui valut la place de Commissaire du saint Office & le Chapeau. On prétend qu'au dernier Conclave, se flattant d'être élu, il avoit rendu de mauvais offices à son bienfaiteur, ce qui lui a attiré la haine universelle, joint à ce qu'il n'a pas une grande réputation & qu'on ne lui connoît, ni sçavoir, ni aucune autre qualité recommandable. Ludovisio avoit entrepris de le faire Pape, mais ayant découvert le peu d'inclination que le Collége avoit pour ce Cardinal, il quitta son entreprise. On lui dit même tout haut, qu'il étoit impossible que le Col-

lége pût se fier à un homme, à qui l'ambition avoit fait renoncer à son pays, ses amis, & ses bienfaiteurs. A l'Election du Pape Urbain VIII. il se trouva un billet perdu, la voix publique l'accusa de l'avoir détourné; aussi assure-t-on qu'il n'est point agréable au Palais.

Le Cardinal Zolzen, d'une grande Maison d'Allemagne, a en main les affaires de l'Empereur. Il est très-estimé en cette Cour. Le Prince Savelli a le nom d'Ambassadeur de l'Empire, mais c'est en effet Zolzen seul qui a le détail des affaires; il en confére avec Monseigneur Remboldo, Auditeur de Rote Allemand; cette nation ne voulant point que les Italiens connoissent le secret de leurs affaires.

Le Cardinal Roma étoit Avocat consistorial en cette Cour: un de ses oncles, Sénateur de Milan, avoit les affaires de Borghese; cela joint au crédit de Campora son intime ami, lui valut le Chapeau. Quoi qu'il soit né sujet d'Espagne, & qu'il prétende aux Evêchés de Sicile, il n'abandonnera jamais Borghese.

Le Cardinal Ludovisio, neveu du Pape Grégoire XV. est fort connu en France. Il a toujours été employé dans

les

les affaires dès sa jeunesse, & notamment au traité qui fut fait pour la restitution de Verseil, son oncle ayant été envoyé par Paul V. pour ce traité. Au retour de ce voyage, il se mit en Prélature, & fut Prélat en la consulte & en la congrégation *de bono regimine*. Il s'est toujours très-distingué dans toutes les charges par où il a passé; on le regarde même comme un très-habile homme, très-sçavant pour son âge, & très-capable de gouverner, ainsi qu'il l'a fait voir pendant deux ans, qu'il a été à la tête du Pontificat. Dans les commencemens il avoit témoigné une grande inclination pour la France, & beaucoup d'aversion aux Espagnols; mais s'étant brouillé avec Bentivoglio, & voyant que M. de Luines étoit contre lui, il se détermina à faire le mariage de son frere avec la Princesse de Venosa, qui le força de s'accommoder avec les Espagnols avec lesquels il est très-bien. Néanmoins il a toujours conservé beaucoup de respect pour le Roi & pour ses Ministres, faisant profession d'être Ecclésiastique, & de ne dépendre en aucune façon des Espagnols. Il est courageux, avide d'honneur, de gloire, & de réputation. La

plus grande plainte qu'on ait eu à faire de son gouvernement, est qu'il a été pendant la vie de son oncle trop absolu, trop ambitieux & trop impérieux; ce qui lui a attiré beaucoup d'ennemis. On le regarde, au jugement même de ses adversaires, comme le plus habile homme du Collége. Dans toutes les Congrégations où il se trouve, il paroît toujours avec éclat. Depuis la mort de son oncle, il s'est fait une grande réputation à Rome, se faisant valoir dans toutes les actions publiques, & donnant tous les ans plus de trente mille écus d'aumône, vivant à présent avec beaucoup de courtoisie & honorant tout le monde. On croyoit au commencement du regne d'Urbain, que Sa Sainteté ne le verroit point de bon œil; mais on a reconnu depuis, qu'il l'estimoit beaucoup, & qu'il n'avoit nulle envie de le chagriner. Il s'en est allé pour cinq ou six mois à Boulogne, tant pour laisser dissiper les bruits que l'on faisoit courir à Rome, que parce qu'il veut faire connoître qu'il ne se mêle d'aucune affaire, & ne point donner de jalousie au Cardinal Barberin. Il y a dans le Collége sept à huit voix, dont il peut disposer & qui le rendent considérable. Il est retenu dans les inté-

rêts de la France, à cause de saint Martin qu'il y posséde.*

Le Cardinal Gaëtan, fut fait Cardinal par Grégoire XV, tant parce qu'il est d'une des premiéres Maisons de Rome, considérée en cette Cour, que parce qu'il étoit très-mal avec Borghese, ayant été rappellé de la Nonciature d'Espagne par Paul V. Cette mauvaise intelligence lui servit beaucoup dans la conjoncture des affaires, la rupture de Borghese & de Ludovisio étant survenue dans le même tems. On le regarde ici comme un bel esprit, sçavant dans les Belles-Lettres, les humanités & la Poësie. Il est courageux & entend très-bien les intérêts de la Cour de Rome. C'est le conseil de Ludovisio qu'il n'a point abandonné au dernier Conclave, quelque obligation, que lui, & toute sa famille ayent à l'Espagne. On assure que c'est principalement lui qui a traité l'accommodement de Ludovisio avec cette Couronne, & qui a négocié le mariage de la Princesse de Venosa avec son frere.

Buon Compagno, petit fils du feu Pape Grégoire XIV, fut fait Cardinal,

* Prieuré de saint Martin des Champs à Paris dont il étoit pourvû.

par Grégoire XV, par témoignage de gratitude, pour la mémoire de son grand pere, qui l'avoit fait venir à Rome, & avoit été l'Auteur de sa fortune. Il suit en tout les volontés de Ludovisio; son inclination l'attache à l'Espagne, son frere ayant tout son bien dans le Royaume de Naples.

Le Cardinal Aldobrandin, petit neveu de Clément VIII, fut fait Cardinal par Grégoire XV, à cause de l'alliance qu'il fit avec la Maison de Ludovisio. Il a réuni à la faction de ce dernier toutes les créatures de Clément, ce qui le rend puissant. Il témoigne toujours n'avoir point oublié l'affection extraordinaire, que son oncle portoit au Roi & à la France, & dans les occasions il pourroit être utile au service de S. M.

Le Cardinal de Torres est jeune; il est Nonce en Pologne, où il a si bien sçu gagner les bonnes graces du Roi qu'il en a obtenu sa nomination au chapeau. Il a beaucoup de parens & d'amis à Rome, étant allié aux premieres familles de cette ville. Quoiqu'il soit issu d'Espagne, il n'a rien de l'orgueil de cette nation. Comme il est pauvre, il fait beaucoup de soumissions aux Ministres d'Espagne, afin d'obtenir quelque

Evêché en Sicile. Il dépend entiérement de Ludovisio ; & il y a peu d'apparence qu'il abandonne ses intérêts.

Le Cardinal Rodolfi est d'une Maison Florentine, mais établie à Rome depuis long-tems. Son frere a servi très-long-tems l'Empereur Mathias, & ayant obtenu enfin une nomination, Ludovisio, avec lequel demeure un de ses freres, le fit préférer aux autres prétendans. Ainsi il faut croire qu'il suivra plutôt les intérêts de Ludovisio, que ceux de l'Empereur même ; quoi qu'il soit lié avec les Espagnols, son frere le Marquis ayant tout son bien dans le Royaume de Naples, & lui-même un Evêché de dix mille écus de rente. On le regarde comme un très-bon Ecclésiastique, mais comme un esprit très-ordinaire.

Dans le nombre de tous ces Cardinaux, il ne s'en trouve que quatre qui font profession d'indépendance & de donner leur voix à qui le Saint-Esprit leur revélera ; tels sont ; Boromée, Caraffa, Aracœli & Santa Suzanna.

Après le Collége des Cardinaux, on croit devoir parler des Ambassadeurs qui sont en cette Cour. Le Prince Savelli exerce la charge d'Ambassadeur de

l'Empereur, plutôt en apparence qu'en effet. Le Cardinal Zoloren a seul le secret des affaires, & traite plus souvent avec le Pape que l'Ambassadeur.

Le Duc de Pastrana Ambassadeur d'Espagne, est un Cavalier fort galant & qui n'a point de rodomontade comme les gens de sa nation. Il ne passe pas pour être bien propre à la négociation, aussi s'en décharge-t-il sur le Cardinal Borgia, avec qui il confére des intérêts de son Maître.

On se loue assez de l'Ambassadeur de Venise en cette Cour ; on le regarde comme un homme doux & paisible.

Le Comte de saint Georges tient aujourd'hui le rang d'Ambassadeur de Savoye ; c'est un homme courageux & fort connu en France. Il ne paroît point en public qu'il ne soit d'accord avec le Cardinal de Savoye, comme le bruit en court.

L'Ambassadeur de Florence est M. Nicolini, estimé très-habile homme. Tant que le Cardinal de Medicis sera en Cour, il ne fera qu'exécuter les ordres qu'il lui donnera. Les Chefs des deux Maisons, Colones & Ursins se sont déclarés serviteurs du Roi d'Espagne.

Les Ducs Sforce & Gemini sont Chevaliers du Saint-Esprit & pensionnaires du Roi. Les Ambassadeurs n'ont point

sujet de s'en louer, & toute la nation se trouve scandalisée de ce qu'ils voyent publiquement le Cardinal de Medicis, après avoir refusé de s'attacher au Cardinal de Savoye, protecteur de la France.

Il y a quelques Prélats que l'on désigne pour le Chapeau. Tels sont, M. Guidoni Président de la Romagne, M. Verospi Auditeur de Rote, Gouverneur & Vice-Légat de l'Umbrie, M. Benini Gouverneur & Vice-Légat de la Marque. Ces trois Prélats, comme gens en qui le Pape a beaucoup de confiance, ont été envoyés par S.S. dans leurs gouvernemens, entre lesquels se trouve enclavé le Duché d'Urbin, avec ordre de tenir toutes les forces de l'Etat Ecclésiastique prêtes, afin de s'en saisir à la mort du Duc.

Il y a aujourd'hui en cette Cour, trois grandes affaires sur le tapis. La première est celle de la Valteline, * qui est regardée comme la plus importante. Rien jusques à présent n'en a percé dans le public. M. le Commandeur de Silleri gardant un profond silence sur cet article, chacun établit divers jugemens, afin

* On donnera dans la suite plusieurs pièces concernant cette affaire, & qui sont très-intéressantes.

de pénétrer ce qui occasionne le passage des Espagnols en Allemagne. On dit ici publiquement que les Espagnols, qui avoient toujours protesté qu'ils n'avoient d'autre vûe que la conservation de la Religion Catholique, en levant le masque, font connoître à tout le monde, qu'ils veulent profiter avec avantage de cette occasion, & que leur intérêt particulier les a engagés dans cette entreprise si préjudiciable à toute l'Italie, qu'en leur accordant le passage en Allemagne, c'est leur en abandonner les Princes, anciens alliés de la Couronne de France, & ôter toute espérance au Prince Palatin de recouvrer ce qu'il a perdu. On blâme aussi ouvertement d'avoir accordé le commandement des gens de guerre, qui sont à la Valteline, au Marquis de Bagni, qui est ici reconnu pour un zélé partisan de S. M. C. & en cette qualité a accompagné le Connétable Colone dans le voyage qu'il fit en Espagne, il y a quatre ans. On croit que sous ombre de conserver la Religion, les Espagnols ont inséré tant de conditions dans le traité, que l'exécution en sera plus mal aisée que n'a été le traité même.

La seconde affaire, est celle de la Promotion, elle intrigue beaucoup cette

Cour. Il y a actuellement onze places vacantes, & il seroit nécessaire pour la France, que S. S. fit un Cardinal François & un Espagnol : mais il faut que cette nomination soit appuyée par la France, le Duc de Pastrana étant plus capable de retarder la promotion que de l'avancer. Le sujet nommé par S. M. C. qui est le neveu du Comte d'Olivarés ne lui agréant pas. Comme il n'a qu'environ dix-huit ans. S. S. fait difficulté sur l'âge, ce qui fait espérer à l'Ambassadeur d'Espagne, que le Chapeau sera donné à un de ses oncles. Il prétend en tirant cette affaire en longueur, obtenir ce Chapeau.

La derniére affaire qui se traite en cette Cour, & qui importe généralement au repos de l'Italie, est celle du Duché d'Urbin. Jules II, qui a plus pensé à l'aggrandissement de sa famille, qu'à la tranquillité de l'Italie, investit ses neveux de ce Duché, qu'il avoit ôté à Laurent de Medicis, & y ajoûta Pesaro, Lenegaglia, les Duchés de Montefeltro & Castel Durante, qu'on prétend avoir été des fiefs dépendans de l'Empire. La nature de ceux qui relevent du S. Siége, est telle que l'investiture s'en fait en faveur des mâles sans que les

filles y puissent jamais rien prétendre. LeDuc d'Urbin qui vit encore, a 76 ans. Il avoit un fils qui est mort subitement depuis peu, & qui n'a laissé qu'une seule fille de la sœur du grand Duc qu'il avoit épousée. Ainsi le Duché d'Urbin, doit infailliblement après la mort du Duc retourner à l'Eglise, & être réuni au patrimoine de saint Pierre, sans qu'il puisse jamais être inféodé, suivant les Bulles des Papes que leurs successeurs & les Cardinaux jurent solemnellement d'observer. L'accident de la mort du Prince Urbin arriva sept ou huit jours avant la mort de Grégoire XV. Aussitôt que le Pape fut élu & guéri d'une grande maladie, son premier soin fut de travailler à réunir ce Duché à l'Eglise, sans aucun démembrement. En effet il envoya aussi tôt trois de ses plus intimes confidens, dans les trois Provinces les plus voisines de ce Duché, avec ordre de mettre sous les armes toutes les troupes Ecclésiastiques, pour prévenir les nouveautés. Le motif des précautions de S. S. fut la résolution prise à Florence de faire le mariage du grand Duc, & de la petite fille du Duc Urbin. Le Comte Francesco Gambara fut envoyé par

l'Empereur au Duc Urbin, sous apparence de condoléance, mais en effet pour l'engager à consentir que les Duchés de Montefeltro & Castel Durante & quelques autres places retournassent après sa mort, à l'Empereur qui offroit d'en donner l'investiture à sa petite fille ou au grand Duc son mari. Cette proposition ne fut pas aussi bien reçue qu'on le croyoit; car le Duc d'Urbin qui vit en Philosophe & veut passer le reste de ses jours en repos fit réponse qu'il tenoit tout le Duché d'Urbin & terres y enclavées, du saint Siége, par les bienfaits des Papes Sixte IV. & Jules II; & par conséquent qu'il ne pouvoit consentir à rien qui pût préjudicier à l'Eglise, & que si l'Empereur avoit des prétentions, il les démêleroit avec le Pape. Cette réponse ne plut point au conseil du grand Duc. Ce fut dans ce tems que le Pape envoya au Duc d'Urbin le Cardinal Cenini, qui trouvant ce Prince disposé en faveur du saint Siége, tira de lui une déclaration solemnelle, par laquelle il reconnoissoit de bonne foi tenir tout ce qu'il possédoit du Duché d'Urbin, & ès environs de S. S. & consentoit que toutes les places en fussent remises entre les

mains du Pape à faute d'hoirs mâles. Lorsque cette déclaration eut été remise au Pape, il pressa le grand Duc, comme mari de la jeune Princesse, de la ratifier. L'Archiduchesse mere & Madame la grande Duchesse grande mere, qui aujourd'hui gouvernent à Florence, en vertu du testament du grand Duc défunt, assistées de quatre Conseillers & du Cardinal de Médicis, tiroient tant quelles pouvoient cette affaire en longueur. Mais le Pape les pressa si vivement que la Regente & son Conseil ratifierent la déclaration du Duc Urbin. Il y a deux mois que le Pape fit lire en plein consistoire ces deux actes. L'affaire étoit en très-bon train, lorsqu'un accident survenu donna sujet aux différentes puissances de se défier les unes des autres. S. S. croyant assurer cette affaire, se détermina à faire un nouvel Archevêque d'Urbin, qui sçût mieux ménager les esprits du peuple, & veiller à ce qu'il ne se passât rien au préjudice de la réunion de ce Duché. Il nomma à cet effet M. Lancorio, Prélat très-sçavant, qui a même écrit l'histoire du tems, mais homme d'une humeur ardente, emportée, & violente. Aussi-tôt qu'il fut arrivé au

sieur de s'insinuer dans les bonnes graces du Duc, il lui disputa le pas dans les cérémonies, & pendant le traité, il en vint à une rupture manifeste, jusqu'à user de menaces. Le Duc irrité de ces procédés, renforça toutes ses places, y mit de nouvelles garnisons, dont la plûpart étoient sujets du grand Duc ou Napolitains, témoignant hautement qu'il se repentoit de la déclaration qu'il avoit donnée en faveur du S. Siége. Cette action jointe au bruit qui couroit que le grand Duc, à présent qu'il a la petite fille, ne se presse point de l'épouser, donne beaucoup d'inquiétude au Pape; d'autant qu'on parle de la marier avec le fils aîné de l'Empereur, ce qui renouvelleroit les prétensions que l'Espagne a intérêt d'entretenir, afin que les Papes ne soient pas si puissants en Italie. Sa Sainteté a témoigné son mécontentement à l'Archevêque, qui, sans doute, sans cette rupture eût été Cardinal. On travaille à adoucir l'esprit du Duc, qui, à ce que l'on prétend, s'est rapproché de sa femme afin de voir s'il pourroit malgré son âge, avoir des enfans mâles, la Duchesse n'ayant que trente-cinq ans. Tel est l'état ou se trouve l'affaire d'Urbin, qui

ſeule peut apporter quelque brouillerie en Italie. Car le Pape qui eſt très-zélé pour le ſaint Siége, & qui deſire d'acquérir un nouvel honneur, en conſervant les droits de l'Egliſe, l'embraſſe avec tant de chaleur, qu'il ſe portera plutôt aux dernières extrémités, que de permettre qu'on lui enlève un pouce de terrain. Auſſi eſt-il toujours en défiance du côté du grand Duc, & encore plus des Eſpagnols, qu'il ſçait n'avoir rien tant à cœur que d'abaiſſer l'autorité des Papes, & diminuer les forces de l'Etat Eccléſiaſtique.

DISCOURS tragique & véritable de Nicolas Salcedo, ſur l'empoiſonnement par lui entrepris en la perſonne de Monſeigneur le Duc de Brabant, d'Anjou & d'Alençon, frere du Roi.

CE n'eſt pas d'aujourd'hui ſeulement que quelques perſonnages, pour parvenir à leurs intentions, ont eſſayé, par moyens ſiniſtres & malheureux, par voyes de fait, ſubornations de ſerviteurs domeſtiques, poiſon & autres actes illi-

cites, des entreprises contre ceux qu'ils présumoient leurs ennemis, voulans contre l'Ecriture-Sainte prendre pour mot du guet le dire du Poëte Etnique : *An dolus, an virtus quid in hoste requirat*, ne se souciant aucunement de leur honneur pour parvenir à ce, à quoi ils aspiroient, aimant la trahison, haissant toutefois les traistres, pour la rétribution de semblable salaire, qu'ils craignent advenir sur leurs testes, comme ordinairement il avient à ceux qui se mêlent de poison & trahison.

Les paroles du Prophète de Dieu sont : tu les as en horreur, parce qu'ils usoient de poison. Aussi l'exemple d'autrui a telle force, qu'il semble porter sur son front, une image peinte de droiture, & apparoît si juste mesureur des actions humaines, qu'il faut confesser que ceux qui nous les proposent en leurs écrits, n'ont rien moins en pensée que de nous les peindre pour la correction de notre vie : ce qui se peut recueillir du grand œuvre de Virgile, où il fait un thésor, parlant ainsi aux ombres malheureuses des Enfers.

Soyez admonestez droit & justice apprendre,
Et contre les grands Dieux par mespris ne mesprendre [a].

Si Salcedo eût pratiqué ce conseil, il ne fust pas tombé à entreprendre la trahison qu'il voulut commettre contre son Seigneur. Plutarque au Livre de la noblesse, prouve par un exemple pris dans Homère, sur Vulcain le boiteux surprenant Mars en son péché, qu'il est impossible que les crimes demeurent si voilez, que quelquefois on n'en ait connoissance, parce que, quoique Mars fût leger, adextre & agile, néanmoins l'autre par sa prudence fit connoître à tous l'infamie de son corrival, & comme dit l'autre Poëte :

Temporibus peccata latent, & tempore patent.

Ce qui se remarque en ce Salcedo, lequel venu de bas lieu, fils d'un Espagnol, avancé par les Rois de France en grandes dignités & honneurs, qui le devoient stimuler [b] à la vertu, & reconnoître tels bénéfices. Il a dirigé ses actions

[a] Discite justitiam moniti, & non temnere Divos. *Eneid. L.* 6.

[b] Exciter.

entiérement au contraire ; car qui voudra diligemment éplucher sa vie, il trouvera, que dès sa jeunesse (combien [c] qu'il ait été exécuté verdelet) [d] il s'est adonné à tous vices, spécialement aux meurtres, assassinats, au péculat, & à faire de la fausse monnoye, pour lequel dernier crime, par jugement rendu à Rouen le 22. Décembre 1581, il fut condamné à être suffoqué en eau chaude, comme criminel de lèze Majesté divine & humaine, ce qui auroit été exécuté sans le bris de prison qui lui donna les moyens d'aller en Espagne, & avoir le temps de prendre conseil pour se remettre en grace. Il n'en trouva pas de meilleur que celui de se retirer dans les Pays-Bas, où il sçavoit que les affaires étoient très-brouillées, &, où étant, il tenta par des moyens obliques d'empoisonner le Duc de Brabant & d'Anjou, par une ingratitude abominable de tous les bienfaits qu'il avoit reçus de ce Prince, comptant plus facilement venir à bout de son dessein, étant familier & domestique de ce Prince. Mais Dieu qui veut conserver un si beau fleuron, ne l'a pas

[c] Quoique.
[d] C'est-à-dire fort jeune.

voulu permettre, & par sa grace l'en a préservé & gardé, & le conservera & gardera en toutes choses. Voilà l'adolescence, vie & mœurs dudit Salcedo, lequel devoit prendre exemple, sur les assassinateurs du Prince d'Orange. Et pour venir au fait.

Comme le Roi Philippe d'Espagne a usé envers ses sujets dans les Pays-Bas, d'une tyrannie horrible & insupportable, que par une pure nécessité ils furent contraints de se choisir un autre Prince qui les pourroit défendre contre cette cruauté continuelle, ayant pour cet effet élu Monseigneur le Duc d'Anjou, frere unique du Roi de France, si a ledit Roi Philippe commencé à perdre courage de jamais plus réduire ceux des Pays-Bas sous cette tyrannie, non plus par droit, que par armes; c'est pourquoi il a voulu expérimenter, si dans la suite il pourroit parvenir à son but de les tyranniser & persécuter pour le fait de la Religion, par meurtres & par assassinats, & comme le meurtre qu'il pensoit faire exécuter sur la personne du Prince d'Orange, par ses méchans Espagnols, Ysunca, Anastro & Jauregui à ce louez, ne lui avoit pas réussi, il a par le fils de sa sœur

bastarde, le Prince de Parme, pratiqué de trouver un autre moyen, non-seulement pour le Prince d'Orange, mais aussi pour ôter la vie audit élu Duc de Brabant, Gueldre, &c. par poison, meurtre ou autrement, espérant aussi facilement parvenir à son but, par le moyen d'un homme de sa nation nommé Salcedo, comme il étoit parvenu à son but en faisant mourir sa propre femme, la Royne Elisabeth fille & sœur des Rois de France, & le Prince Dom Carlos son propre fils, par un de ses Espagnols nommé Ruygomez son ruffien, & par un Moine Espagnol son Confesseur; mais quoiqu'il ait réussi ainsi à faire mourir sa propre femme & son propre fils, Dieu néanmoins n'a pas voulu permettre qu'il vînt à bout de faire exécuter les assassinats en question, ni ses pratiques criminelles sur la personne du Roi de Portugal Dom Antonio, mais a empêché les mêmes, dont nous parlerons ici, par la grande sagesse & discrétion du Prince d'Orange son instrument merveilleux, par lequel il veut mettre à fin très-grandes choses en ce monde, à la ruine totale de la tyrannie.

Ce Salcedo s'étant sauvé de Rouen,

pour éviter le gibet, qu'il avoit mérité pour raison de la fausse monnoie qu'il avoit fait battre de son or & argent Alchimistic & faux, se sauva en Espagne.

Par Arrest du 22. Décembre 1581. rendu par les Présidens & Conseillers Commis pour la réformation des faux monnoyeurs, comme duement atteint & convaincu ; il a été condamné d'être étouffé en eau chaude, ses biens confisquez, ce qui a été exécuté par effigie.

Salcedo retourne en Espagne, & d'Espagne en France, feignant de vouloir rendre de bons & loyaux services au Duc d'Anjou, qui étoit déja reçu par les gens des Pays-Bas, pour Duc de Brabant, Gueldre, contre le gré de tous ses ennemis les Espagnols, & Walons, & autres traitres de la patrie qu'on appelle *Malcontens.*

Or comme ledit Salcedo, pour donner lustre à son fait, [e] s'étoit montré gaillard & vaillant au désassiégement de la Ville de Cambray contre lesdits ennemis, qui la tenoient assiégée, il s'est voulu insinuer de plus en plus en la grace de son Altesse ; étant parvenu à un tel point que de solliciter l'état & plate

[e] Pour jouer son jeu.

de Capitaine, & ſous telle couverture eſt venu avec Son Alteſſe en ces Pays-Bas, ſe faiſant fort privé & familier avec le Comte l'Amiral d'Egmont. Monſieur le Prince d'Orange, par une grande & très-pourvue diſcrétion, ſoupçonnant de ce quelque mal, montra audit d'Egmont, une amitié ſingulière & affection paternelle, avec ordre de l'avancer & recommander ſinguliérement en la grace de Son Alteſſe, par où il parviendroit aux mêmes dégrez d'honneur, où ſon feu pere avoit été conſtitué, ou devroit-il, comme de raiſon, être fidèle à Son Alteſſe comme ſon Seigneur, & à la patrie; & ſi quelqu'un lui vouloit conſeiller autrement, qu'il le reveleroit audit Prince d'Orange, afin qu'icelui pût, par cette raiſon continuer à avoir pour lui un ſoin paternel, & le contre-garder [f] de tous malheurs, qui par mauvais conſeil lui pourroient advenir, comme il en étoit advenu à ſon frere, qui à cauſe de ce, étoit encore detenu priſonnier en la ville de Gand, requérant fort affectueuſement qu'il voulût lui déclarer l'occaſion de la tant grande privauté & accointance, que ledit Salcedo Eſpagnol

[f] Préſerver.

avoit avec lui. Sur ce répondit ledit Egmont, que l'occasion n'étoit autre que la science d'Alchimie, en laquelle il se délectoit fort. Le Prince d'Orange, dit qu'il est en doute & crainte, que de cette société réussiroit [g] une très-mauvaise & dangereuse Alchimie, recommandant audit Egmont d'avoir souvenance de la mort ignominieuse dont le Roi d'Espagne avoit fait mourir le pere dudit Egmont, par l'instrument du Duc d'Albe. Ces admonitions & préadvertances se firent par plusieurs fois, mais pour néant. Car comme ledit d'Egmont, suivant ses promesses faites à Salcedo, ne vouloit découvrir la pernicieuse entreprise, le Prince d'Orange le pria doncques de ne point reveler à Salcedo, ce qu'il lui avoit dit, ce qu'Egmont promit sur sa foi. Le Prince d'Orange ne voulant toutes fois s'arrêter sur cette promesse, a cherché autre moyen pour éviter le grand mal qu'il voyoit venir de loin. Pour cet effet, le 14. Juillet, avec Son Altesse, avec tous les *Sieurs* & Nobles, il partit de la ville d'Anvers en batteau pour aller à Bruges en Flandres, où il sont arrivés le 17. & où ils furent honorablement

[g] Résulteroit.

reçus. Egmont y étant auſſi avec ſes autres, Salcedo s'y eſt auſſi trouvé, cherchant occaſion d'accomplir les meurtres qu'il avoit projetté de faire. Le 21. Juillet venant en la ſale de la Cour & plus avant dans les Chambres près de Son Alteſſe, il a été ſaiſi & fait priſonnier, attendant après lui [*h*] devant la Sale un Italien & un Wallon Malcontens, que le Prince de Parme lui avoit envoyés, pour l'aider à accomplir les meurtres qu'il avoit entrepris.

L'Italien attendant avec impatience le retour de ſon Maître Salcedo, s'enquit d'un certain perſonnage ſortant de la Chambre de Son Alteſſe, ſi Salcedo étoit encore dans les appartemens? On lui répondit qu'il y étoit encore. Et lui enquis, s'il connoiſſoit Salcedo, il répondit que oui. Ce perſonnage étant rentré dans les appartemens, cet Italien commença à ſoupçonner quelque choſe; il voulut s'enfuir, mais il fut arrêté: enquis de ſon nom, il cria incontinent merci, diſant qu'il s'appelloit Franciſco Baza. Quand ce nom fut prononcé à Salcedo, il ne le voulut connoître; mais s'attendant bien que l'Italien découvri-

[*h*] Le retour de Salcedo.

roit ses meurtres, dit à la fin qu'il le connoissoit pour un multier & un menteur, auquel il ne falloit ajoûter foi.

L'Italien, dit qu'il expliqueroit toutes les circonstances de cette affaire, en présence & à la face dudit Salcedo, & que l'on trouveroit véritables, & que le Walon Malcontent déclareroit aussi-bien des choses, si on pouvoit l'attraper, mais qu'il s'étoit enfui.

Le Dimanche 21. Juillet, Monsieur le Prince d'Orange alla à la prédication en l'Eglise de saint Donatien, pendant lequel temps Egmont resta chez lui, & depuis qu'il avoit été à Bruges, il avoit toujours été admis à sa table & à son côté dextre. Le 24. Juillet, Egmont fut appellé en la Cour de Son Altesse, & fut chargé d'être coupable des meurtres & projets formez par Salcedo. Egmont voyant que Salcedo avoit parlé de lui, ne dilaya [i] point de dire & déclarer tous les desseins de Salcedo, ce qui découvrit entiérement tous ces horribles projets. Egmont étoit logé à l'Escouvette de la Ville de Bruges, où il fut gardé à vuë. Le 28. Juillet, l'Italien Francisco Baza, fut examiné rigoureusement par la

[i] Différa.

torture, & découvrit toutes les menées & les projets de Salcedo, le 29. il signa sa confession & certifia tous les faits y contenus véritables. Le 30. Juillet au matin environ les sept heures, Basa se tua d'un couteau qu'il avoit obtenu par subtilité, s'étant frappé au ventre près le nombril, & au côté gauche de la poitrine. Le 31. Juillet son corps fut par l'Officier criminel [l], avancé près des dégrez de la prison, & fut prononcée sur lui cette sentence.

Vû par les hommes des fiefs de la Court du Bourg de Bruges, la preuve & information par eux tenue, à la charge de Francisco Basa Italien, criminellement detenu en la prison de la Ville de Bruges, & trouvé par la même information que le même prisonnier, pour éviter scandaleuse & due punition, s'est tué soi-même, par inflixion de deux playes faites, d'un coup de couteau, dont l'une fut sur le nombril & l'autre au cœur, où le couteau a été trouvé encore à sa mort, desquelles playes il est passé & demeuré sur la place. La Cour prenant connoissance & faisant droit sur le délit advenu en ladite prison, a condamné &

[l] Le bourreau.

condamne à la semonce du grand Bailli, que ledit corps sera traîné de ladite prison par les pieds, au long des dégrez, pour dela être traîné à la queue d'un cheval tout autour dudit Bourg, jusques au lieu patibulaire, où il sera livré ès mains & à la volonté de la haute Justice, pour en faire comme il appartiendra.

Après cette sentence, il fut traîné par l'Officier criminel au long des dégrez jusqu'à la place du Bourg, où de la part de la haute justice, cette sentence en suivant fut prononcée sur lui.

Entre le Procureur général du Duc de Brabant & d'Anjou, Comte de Flandres, &c. Demandeur & acteur [m] en matière de crime de léze Majesté d'une part, & Francisco Basa, natif du pays de Bresse, en la Jurisdiction de la Comté de Martinengue, soi disant soldat de la Compagnie des chevaux legers de Fernando Gonzaga, au camp du Roi d'Espagne, conduit par le Prince de Parme, prisonnier & deffendeur d'autre. Vû les informations tenues contre ledit Baza, ses examinations & confessions, ensemble les examinations de Nicolas de Sal-

[m] Accusateur.

cedo, & Nicolas Hugo dit de la Borde, ses complices, leurs recolemens & confrontations, l'examen rigoureux [n] du même Baza, le recolement & resomptions d'icelui à la gehene, & sans icelle, les procédures faites par les hommes des fiefs du Bourg de Bruges, sur l'homicide fait par le même Basa en son propre corps en la prison, l'acte de visitation de son corps mort & des playes en prison, les conclusions du Procureur général, & tout ce qui convenoit être vû.

Les Commissaires sur ce spécialement commis par S. A. ont dit, jugé, & déclaré, disent, jugent, & déclarent que le corps dudit Baza, sera livré ès mains de l'Officier criminel, après qu'il aura fait le tour acoûtumé, comme par la sentence des hommes des fiefs susditte est ordonné. Pour, comme accusé & convaincu des cas & crimes à lui imposez, ayant même entrepris par assassinat & poison, ôter la vie à S. A. & à M. le Prince d'Orange, par commandement & charge expresse du susdit Prince de Parme, être pendu au gibet, & après être divisé en quatre pièces, à gibets qui seront érigés aux quatre principales portes

[n] La question.

de cette Ville de Bruges, & la tête sur une pointe dessus la porte de sainte Cathérine, pour exemples aux autres, déclarant ses biens confisquez. Fait & prononcé en la Ville de Bruges, le dernier jour de Juillet l'an 1582.

Cette sentence étant lue, il fut traîné à la queue d'un cheval tout autour du Bourg, & fut ensuite pendu à un gibet à ce érigé, & à chacune jambe fut écrit de grosses Lettres Romaines, tant en François comme en Flamand.

Cestui est Francisco Baza Italien, apprehendé & convaincu de trahison, ayant entrepris d'empoisonner ou d'ôter par autre moyen la vie à Son Altesse, & à M. le Prince d'Orange.

Le Roi Henry III. envoya à Bruges, Messieurs de Belliévre & Bruslard pour réclamer Salcedo, qui dans son interrogatoire avoit accusé plusieurs grands Seigneurs de la Cour. Il fut amené à Vincennes, & ensuite à la Bastille, & enfin il fut remis au Parlement pour lui être son procès fait. Dans l'interrogatoire qu'il subit à la question, il déclara son crime, & désavoua ce qu'il avoit dit contre les Seigneurs de la Cour. Il fut

condamné à être tiré vif à quatre chevaux en place de Greve : Néanmoins à la considération de Madame la Duchesse de Mercœur, dont il étoit parent, par un retentum de l'Arrêt, il fut ordonné qu'il seroit étranglé après la premiere secousse. Ce qui fut exécuté le 25. Octobre 1582.

ARREST de la Cour de Parlement, contre les nommez Boutteville, Comte de Pontgibaut, le Baron de Chantail & de Salles, pour la contravention aux Edits des Duels, par eux faite le jour de Pasques 1624.

VU par la Cour les grand Chambre, Tournelle & de l'Edit * assemblées, les informations faites par Maîtres Mahieu & Perrier, Commissaires au Châtellet de Paris le septiéme du présent mois. Autre information faite par Maître Nicolas Lespert Bailly du bois de Vincennes, pour raison du duel fait le jour de Pasques, entre les nommez Boutteville, Comte de Pontgibaut, le Baron de Chantail & de Salles. Arrest de la-

* Cette Chambre étoit composée de Catholiques & de Prétendus Réformez.

dite Cour du 11e dudit mois, par lequel auroit été ordonné, que les ci-dessus nommez seroient pris au corps, sinon adjournez à trois briefs jours, leurs biens saisis & annotez, Procès-verbaux des perquisitions & assignations à trois briefs jours, dès 13, 14, 15, 16. & 17. dudit mois, deffauts contre eux obtenus ledit jour 16. Arrest de laditte Cour du 17. par lequel lesdits deffauts auroient été bien & duement obtenus, & avant adjuger le projet d'iceux, ordonné que les témoins ouis esdites informations, seroient recollez en leurs dépositions, pour le recollement valoir confrontation. Ledit recollement fait par l'un des Conseillers de ladite Cour les 18. & 19. dudit mois, conclusions du Procureur général du Roi, tout considéré. Dit a été que la Conr a déclaré & déclare lesdits Boutteville, le Comte de Pontgibaut, le Baron de Chantail & de Salles, vrais contumax, attaints & convaincus de crime de léze Majesté divine & humaine, pour la contravention aux Edits des Duels faite ledit jour de Pasques : & pour réparation déchus des priviléges de Noblesse, déclarez ignobles, roturiers & infâmes, condamnez à estre pendus &

étranglez à une potence croisée, qui pour cet effet sera dressée en place de Greve de cette ville de Paris, leurs corps morts portez à Montfaulcon, si appréhendez peuvent estre ; sinon par effigie en un tableau, qui sera attaché à une potence érigée en cette place. Ordonne que toutes leurs maisons en quelques Provinces, Villes & lieux qu'ils soient, seront démolies, rasées & abbatues, & les fossez comblez. Fait deffenses à toutes personnes de quelque qualité qu'ils soient de les rebâtir ni édifier, & que les arbres qui sont plantez ès environs, seront coupez par le milieu, les troncs demeurans pour mémoire de leur crime à perpétuité : & sera esdits lieux dressé & érigé un pilier de pierre de taille, & en icelui apposé une lame de cuivre, en laquelle seront gravées & transcriptes les causes de ladite démolition. Le surplus des biens desdits Boutteville, Pontgibault, Chantail & de Salles acquis & confisquez, moitié au Roi pour être réunis à toujours au Domaine de la Couronne, l'autre moitié à l'Hôtel-Dieu, Hôpital de saint Germain des Prez, & pauvres enfermez. Fait iteratives inhibitions & deffenses à toutes personnes

de les favoriser, assister, ne retirer en leurs maisons, mais leur enjoint au contraire les déceler, & mettre ès mains de la Justice, à peine de rasement & démolition d'icelles. Ordonne en outre que nouvelle perquisition sera faite desdits accusez, en chacun quartier de cette dite Ville. Enjoint au Lieutenant criminel de s'y transporter en personne, avec tous les Officiers du Châtelet, & aux Bourgeois & habitans, à la premiere sommation qui leur sera faite, de donner confort & ayde aux Officiers de Justice. A ordonné & ordonne ladite Cour qu'à la requête du Procureur général du Roi, sera informé contre tous ceux de quelque qualité & condition qu'ils soient, lesquels jusques au nombre de deux cents assistoient à la conduite desdits Boutteville & autres, étans en un carosse attellé de six chevaux, le huitiéme du présent mois; pour ce fait, & vû les conclusions du Procureur général du Roi, ordonner ce qu'il appartiendra. Et outre que le présent Arrest sera porté au Roi, par un des Présidens, deux Conseillers d'icelle, & le Procureur général, pour le supplier très-humblement de donner main forte à sa Justice, pour faire exécuter présentement

les razemens, démolitions desdites maisons, & abbatis desdits bois. Fait en Parlement le 24. Avril 1624. & exécuté le 27e dudit mois en suivant, signé l'Evesque.

Lorsque cet Arrest fut exécuté, les domestiques de plusieurs Seigneurs arracherent la potence, ce qui occasionna l'Arrest suivant.

Ce jour sur la plainte faite à la Cour par le Procureur général du Roi, que l'Arrest ci-devant donné contre Boutteville, Pontgibault & autres, ayant été exécuté, & le tableau de leurs effigies attaché à une potence plantée en Greve. La nuit derniére ladite potence auroit été coupée, requeroit être ordonné qu'elle sera remise, & enjoint aux Archers de faire le guet, pour empêcher que telle entreprise ne soit faite à l'avenir, contre l'autorité du Roi & de la Justice, & informé contre ceux qui ont commis ledit acte. La matière mise en délibération.

La Cour a ordonné & ordonne, qu'à la requête dudit Procureur général, il sera informé contre les Gentilshommes & leurs laquais, qui ont été en troupe par cette Ville, & contre ceux qui la nuit derniére ont coupé ladite potence. Qu'il

en ſera remis une autre & le tableau deſdits Bouteville, Pontgibault & autres y attaché. Enjoint aux Prevoſt des Marchands & Echevins de cette ville, Lieutenant de robe courte, Prevoſt de l'Iſle & Chevalier du guet, de tenir leurs archers, tant dans l'Hôtel de Ville qu'en la place de Greve avec armes, tant de jour que de nuit, pour tirer ſur ceux qui voudroient faire telle entrepriſe. Fait deffenſes à tous Seigneurs & Gentilshommes, leurs laquais, & tous autres, d'aller en troupe par cette ville. Ordonne que le préſent Arreſt ſera mis ès mains, tant du Sieur Duc de Montbazon Gouverneur, que des Colonels & Capitaines de cette Ville, pour tenir la main à l'exécution d'icelui, & empêcher leſdites aſſemblées, & en cas de force & violence, faire lever les chaînes, & tirer ſur ceux qui entreprendront d'y contrevenir. Et pour cet effet enjoint aux habitans de ladite Ville, avoir armes en leurs boutiques. Et ſeront le préſent, enſemble celui donné contre leſdits Bouteville, Pontgibault & autres, le 24. du préſent mois, lûs & publiez à ſon de trompe & cri public en cette Ville & Fauxbourgs, imprimez & affichez aux

carrefours & lieux accoustumez, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Fait en Parlement le 29. Avril 1624. Signé L'Evesque.

Lû & publié à son de trompe & cri public, par moi Simon le Duc, Juré crieur ordinaire du Roi en la Ville, Prevosté & Vicomté de Paris. Ce jourd'hui 30. Avril 1624. accompagné de Mathurin Noiret, Juré trompette, & affiché par les carrefours, tant ordinaires qu'extraordinaires de la Ville & Fauxbourg de Paris. Signé le Duc.

PLACET présenté au Roi contre un nommé Alard Desplans Contadin, * *qui avoit enfraint les Edits, contre les Duels.*

SIre. Comme l'insolence est un vice insupportable, aussi ne se trouve-t-elle qu'en une ame lâche & louche, & c'est le propre des gens de néant, qu'un doux air de la bonne fortune éleve en quelque dignité, de se grossir & enfler en

* Ce Desplans étoit du Comtat d'Avignon, & une des créatures du Connestable de Luynes.

une prospérité subite & inespérée. Nous en voyons les effets avec le commun des gens de bien, qui forcez à souffrir telles indignitez, gemissent sourdement du malheur qui les travaille, & laveroient volontiers vos pieds de leurs larmes, si semblables mouches de cour ne leur en fermoient le chemin; mais comme leurs témeritez insolentes sont toujours suivies d'une chûte épouvantable & d'une catastrophe sanglante, l'espérance en allégera le mal de vos fideles sujets.

V. M. juste & sainte en a vû les effets ces jours passez, en la personne d'un favori, qu'elle avoit tiré du pressoir de la misere pour lui confier l'honneur de son affection. Sa fortune non méritée, a donné de l'étonnement aux plus braves, & de la jalousie aux plus zelez à votre service.

C'est véritablement une majestueuse libéralité, qui donne le vermillon à la puissance Royale, que d'un sujet abject en faire une créature des plus honorées d'un Royaume. Le Dieu des Rois, celui dont vous tenez la couronne & les lys, choisit, pour montrer l'éminence de sa divine grandeur, David simple Berger, qui n'avoit jamais manié que la houlette,

& gouverné qu'un petit troupeau, pour lui donner le sceptre & le commandement sur un peuple opulent.

Souvenez vous néanmoins, Sire, qu'étant tombé en une seule faute, la justice de Dieu ne lui voulut jamais pardonner, encore que le délit ne fut point aggravé par une insolente gloire de l'avoir commis. Sa pénitence rigide, ses pleurs continus, & ses soupirs, eurent bien la force d'adoucir la colere de Dieu ; mais non pas de l'effacer. Desplans retiré des appréhensions de la mort méritée par un meurtre, a eu tant d'heur depuis cette action totalement ignominieuse en l'assassin d'un homme gros excessivement & inhabile, qui se fut glorieusement garanti de ses mains, si la rencontre d'une pierre en reculant ne l'eut fait tomber, auquel temps notre fortuné lui porta le coup ; que de simple Clerc, ou plustot Valet de chambre, car il a servi des Gentilshommes, comme M. de Beaulieu, sorti d'un misérable Notaire, qui à peine dicteroit un contract de six deniers, vous l'avez honoré des plus nobles qualitez de vostre Royaume ; c'est en quoi V. M. étalle sa puissance, élevant un homme qui n'a aucune partie, qui puisse donner

ſujet de l'aimer. Je ne toucherai pas à ſa façon déſagréable, ni à ſa laideur, puiſque la beauté, dit ſaint Auguſtin, eſt un don de Dieu, mais fort petit, puiſque les méchans le poſſédent. Quant au courage, il ſeroit fort en peine de nous montrer la cicatrice d'une plaie, voire la plus petite, ou de vous nommer une occaſion en laquelle il ait fait preuve de ſa valeur pour le ſervice de V. M. En voici un échantillon gravé ſur l'airain de la vérité, & j'en ſuis témoin oculaire, avec tous ceux qui le connoiſſent.

Quand le ſieur Alard vit à Montpellier que les plus généreux courages, tous couverts de lauriers, & tous acharnez au combat, ſe portoient ſans crainte au hazard, où la plus grande partie y demeura, entre autres ce tant regretable Prince le Duc de Fronſac, M. de Caſtelnau, & M. de Montmorency qui y fut grandement bleſſé, il feignit d'avoir une fiévre, où s'il l'avoit, ce fut indubitablement de peur, je m'étonne qu'il n'en devint ladre, & lors ſe retira en Avignon ſa chere patrie. Les récompenſes de ces ſignalez exploits furent le gouvernement du Pecay, qui lui rap-

porte vingt-cinq mille livres, & quarante mille écus sur le sel dudit Pecay.

Par rapport à sa science, il peut sçavoir quelque chose de la chicane de la Cour de Rome, & encore fort peu. Si pour sa probité, ce crime dernier, & le premier, son naturel le moins charitable, & plus discourtois nous le dépeignent. Néanmoins petri de ce levain, il ne laisse pas d'être grand Maréchal des Logis de France, Gouverneur de Pecay & de Melun, Capitaine de vos cent Carabins, Seigneur de la Tour, Abbé à la mode de deux bonnes Abbayes, & puis Prieur de deux ou trois Prieurez. Ces Charges auroient pû remettre cinq cents Gentilshommes, qui hazardant leurs vies & ayant perdu leurs biens pour celui de l'Etat, sont aujourd'hui réduits à une extrême nécessité, & à deux doigts du désespoir. Ces bénéfices seroient beaucoup mieux à tant de personnes doctes, qui ne crient & n'écrivent que vos louanges pour la gloire de votre Monarchie. Toutes fois, puisque V. M. le veut, & que sa voix nous est un destin & un Arrest, les Princes l'endurent, les Seigneurs l'approuvent, & vos sujets l'avouent. Mais, Sire, souve-

nez vous que vous êtes juſte, ne perdez point ce bel émail qui donne luſtre à V. M. puiſque vous n'avez jamais épargné le châtiment aux obſtinez, après une patience forcée, comme le Ciel qui va à pas de plomb à la punition, & la rend plus ſenſible : tant de priéres de Princes, de Seigneurs de marque, qui ont étonné le monde par leur courage en ces traverſes paſſées, comme M. d'Elbeuf, n'ont pû fléchir V. M. pour le duel de Paſques, encore qu'il y euſt beaucoup d'apparence qu'elle duſt uſer de plus de douceur envers les jeunes Lyons, tant pour les ſervices qu'ils ont rendus, ou les leurs, ou par le regret qu'ils ont témoigné avoir en l'imprudente contravention à vos Edits, qu'envers Deſplans, dont le crime eſt beaucoup plus énorme, tant parce qu'il eſt commis depuis l'Arreſt de ceux-ci, & qu'ayant toujours eu une partie de vos divines conceptions à ſa connoiſſance, il devoit craindre de tomber dans une faute qu'il connoît & ſçait vous être ſi déſagréable. Car ſi ces jeunes Seigneurs euſſent eu ſemblable entrée vers V. M. ils auroient indubitablement uſé de plus de reſpect que le ſieur Alard. Ce n'eſt point encore cela qui rend le

estime odieux, mais, Sire, à la vuë de Votre conseil, à l'œil de Votre justice, à la barbe de vos Princes, user d'une telle insolence, qu'après avoir misérablement tué un Gentilshomme trop vaillant, & on ne sçait comment, porter avec une impudente & imprudente vanité à V. M. la dépouille de sa partie teinte du sang de votre noblesse, qu'un étranger va bravant, comme s'il la vouloit faire fautrice de son delict, comme elle a été de sa fortune. N'est-ce pas braver votre justice, & abuser témérairement de votre bonté, au lieu que ces quatre malheureux Seigneurs, craignant le foudre de votre juste couroux, se sont retirez en attendant les effets miséricordieux de votre clémence.

Conservez, Sire, le titre de juste, & fondez le sur l'axiome de ce dogmatique Sénat, qui dit que dès que les gens de petite étoffe sont une fois élevez, ils deviennent insolens & insupportables, mais que les Rois ont toujours en main leur premiere fortune pour la leur rendre. Voyez l'offence de Desplans, ce qu'il est, & ce que vous l'avez fait & ce qu'il a été, afin que votre juste châtiment l'habille de ses premiéres robes. Ce sera avec le

desir de tous vos fidéles sujets, qui soupirent en la presse de leurs afflictions & de leur pauvreté, de voir ces loups revêtus de leurs dépouilles, remis en leur premier état. Et ils prieront Dieu pour la prospérité de V. M.

REMONTRANCES au Roi contre les Duels, prononcées à Fontainebleau au nom de l'assemblée générale du Clergé de France, le 19. Juin 1625. Par M. Roland Archevêque de Bourges, Patriarche & Primat d'Aquitaine.

SIre. Le zèle de votre piété & bonté ordinaire a donné cette franchise & liberté aux Prélats, & à tous les Ecclésiastiques de la France duement convoquez & assemblez en votre ville de Paris, au signal de votre commandement. Tous vos très-humbles Orateurs & sujets brulent de vous faire paroître le ressentiment qu'ils ont de voir que votre Noblesse, qui se vante par tout, d'être autant de Marcelles & de Fabiens, autant d'épées & de boucliers de V. M. & de votre Etat, pour conserver vos sujets,

ſervir de remparts & boulevards à vos villes, aſſaillir courageuſement vos adverſaires & ennemis, accroître & faire groſſir vos armées de cœur francs & généreux, aujourd'hui ſemblable aux Madianites, *mutua ſe cœde trucidant*, s'entretuent les uns les autres; & comme de miſérables Philiſtins tournent le trenchant de leurs épées chacun à l'encontre de ſon prochain. Telles gens font reconnoître, que s'étant dépouillés de toute humanité, ils ſe ſont revêtus de la cruelle rage, & enragée cruauté & férocité de la Panthère, qui deteſte ſi eſtrangement les traits & lineaments de la face de l'homme, ce vif & naïf portrait de la divine eſſence, qu'elle n'en peut ſupporter le ſeul aſpect, & à chaque rencontre la déchire, & met en pièces: en un point pire que cette beſte, en ce que n'étant ignorants de l'état de la vie future, & des griéves & inſupportables peines qui ménacent tels meurtriers: dirai-je avec allégreſſe? Non, mais avec une impudence intolérable, avec mépris exprès & formel, & de Dieu, & de votre autorité, ſe font réciproquement la ſemonce que fit Leonidas à ſon armée des Lacedémoniens. *Hodie fortaſsè apud*

inferos cœnabimus. Aujourd'hui peut-être souperons-nous en enfer. Bon Dieu, autrefois cette Providence divine fut poussée d'écrire de son doigt cette Loi, laquelle auparavant ; elle s'étoit contentée de graver sans encre dans le cœur des fidelles, à raison qu'elle sembloit raturée & effacée entiérement avec le noir de l'idolatrie, & de l'excès de tout genre de péché : & maintenant la malice du temps sera arrivée à tel degré, que l'on ne pourra reconnoître en la plus grande partie des hommes aucune marque, trace ou vestige, ni de la Loi de nature, ni divine, ni politique, ni humaine, & on s'arrêtera aux jugemens de ces esprits aveuglez, où la lumiére naturelle est éteinte au bon plaisir de leur volonté corrompue & dépravée par mauvaises habitudes, pour établir le point d'honneur, qui est l'unique & seul motif de leurs querelles, aux Idoles de leurs fantaisies, & de l'humeur prédominante de leurs extravagantes passions. Non, non, à Dieu ne plaise, Sire, cette affaire qui vous appartient privativement à tous autres, c'est un jugement qui ne peut émaner que de votre thrône, & ne se peut prononcer que par une bouche in-

nocente & ſacrée comme la voſtre. Arriére ces Conſeillers, ces Seigneurs & Gentilshommes, qui ſe laiſſent emporter aux opinions communes, & n'entrent point en conſidération du poids & de la valeur des choſes, ſelon la vérité & la raiſon; qui font moins de cas de recevoir une grande playe, qu'un petit ſoufflet; & font plus de cas d'une parole que de la mort. Tous ces gens meſurent tout par opinion, & l'opinion les offenſe plus que le mal qu'ils reçoivent. Arriére tels Conſeillers; mais ceux dont on déſireroit que vous priſſiez les voix, c'eſt ce génie de nature qui profeſſe publiquement que l'homme magnanime ne ſe peut ſouvenir du tort qu'on lui a fait. Qu'il n'eſt point d'un cœur courageux de ſe ſouvenir principalement du mal qu'on lui a procuré. Qui nous inſtruit que la magnanimité, eſt de porter généreuſement la proſpérité & l'adverſité, l'honneur & l'infamie. On deſireroit que ce fut cet eſprit, non humain, mais divin, qui préſidât à vos conſeils: Ce grand politique de Platon, qui déclare par ſon Socrate que c'eſt une choſe pire de faire injure à autrui que de l'endurer. On déſireroit que ce fuſſent ces cœurs relevez, cœurs échauffez du

bouillon du ſang Royal, qui puſſent vous ſervir d'exemples. Cet Empereur Commodus, qui ne voulut jamais voir aucuns combats à outrance : Ce grand Conſtantin qui diſoit que ces ſpectacles cruels ne lui agreoient point. Ce pieux Théodoſe qui répondit ſi vertueuſement à ceux qui lui demandoient des Gladiateurs à outrance, qu'il faut à un Prince; non ſeulement *regnare, ſed ſpectare clementer*, être ſoigneux de regner doucement, & de regarder d'un œil benin, & non cruel & ſanglant. La vertu de la magnanimité, comme toute autre vertu humaine, prend bien ſon eſſence dans le rapport qu'elle a avec la raiſon, parce que c'eſt le propre de telles vertus de rechercher le vrai bien de l'homme, qui eſt proprement le bien que la raiſon juge tel : la bonté de nos actions volontaires dépend de leurs objets; mais il faut que ce ſoit la raiſon & l'entendement qui les propoſe tels à notre volonté qui eſt aveuglée. Et comme la magnificence eſt une vertu, qui fait garder la médiocrité & la meſure de la raiſon dans le maniement des biens & des grandes richeſſes, auſſi la magnanimité & grandeur de courage, eſt une vertu qui nous incline à obſerver la médiocrité & la meſure de la raiſon, dans

la recherche & la conſervation des plus grands honneurs de ce monde : mais cette raiſon qui ordonne telle meſure, qui preſcrit les bornes & les limites de la campagne, dans laquelle ces généreuſes & héroïques vertus doivent faire leurs exercices, n'eſt pas une raiſon aveuglée de paſſion, charmée de la vanité du ſiécle : mais une raiſon épurée, illuminée, ajuſtée avec cette régle qui ne peut faillir, avec la loi divine & éternelle. Dans toutes les cauſes rangées les unes ſur les autres, l'effet dépend d'avantage des cauſes premiéres que des ſecondes, entant que la cauſe ſeconde n'opére qu'en vertu de la premiére. La raiſon humaine eſt bien la regle de la volonté humaine, donc ſa bonté & celle de ſes actions en dépend ; mais elle a cela par emprunt de la loi éternelle, qui eſt la raiſon divine. Ce qui fait écrier David : *Multi dicunt quis oſtendit nobis bona ?* Qui eſt le maître qui a enſeigné nos entendemens, pour reconnoître quel eſt le bien de l'homme ? *Signatum eſt ſuper nos lumen vultus tui Domine*, ça été cette lumiére qui a été gravée & ſcélée ſur nos ames comme étant ſuffiſantes pour nous apprendre ce qui eſt bien ou non ;

& pour régler notre volonté ; mais en-tant qu'elle est lumiére de votre face & participation de cette lumiére inaccessible. Les courtisans de ce temps établissent le point d'honneur à ne supporter le moindre mépris, la moindre injure qui se puisse imaginer : la lueur des étincelles de vertu dont la nature a illuminé nos ames, fait paroître en ces gens d'Etat, en ces Empereurs diamétralement le contraire. La doctrine que le grand Seneque donnoit à son Empereur, *est magni animi*, que c'est l'effet d'un cœur généreux de demeurer paisible, calme, & tranquille, *injurias atque offensiones despicere*, de mépriser toutes sortes d'injures & offenses ; que c'est un acte de femme d'être furieux en sa colere, actes de bêtes ferons & non généreuses, d'attaquer & presser celles qui n'irritent pas : que les Elephans & Lyons laissent en repos celles qui ne les importunent point.

Quel suffrage, je vous prie, direz-vous avoir plus de conformité à la loi de nature, qui n'est autre que la divine ; ou celui de notre folâtre noblesse, qui se contentent comme *casserons* d'avoir une épée & non pas du cœur, ou bien de ces doctes politiques, & ces chefs

d'armées

d'armées les plus experts de leur Empi-re. Sire, je vous supplierai de suspendre encore votre jugement, & me permettre d'inviter & appeller à ce tribunal autres Juges : ils prendront séance au dessus de votre Majesté ; mais leurs dignitez & prééminences vous garantiront de toutes jalousies. L'un d'iceux est le Saint-Esprit, qui par la langue de saint Paul condamne l'action d'injures que poursuivoient les Corinthiens devant les Juges. *Quare non magis injuriam accipitis ? Quare non magis fraudem patimini ?* Pourquoi n'endurez-vous plutôt les injures & les tromperies que l'on vous fait? Platon faisoit état des personnes qui recherchoient la punition du tort qui leur étoit fait avec l'entremise des Magistrats, il les jugeoit gens de courage, il les tenoit pour gens d'Etat & accomplis. Le Saint-Esprit demande plus de perfection aux Chrétiens, *Quare non magis injuriam accipitis*, & ne veut que l'on n'en face aucune poursuite. Un autre juge, est Dieu le Fils, qui est venu ç'a bas pour donner sa voix, & nous commander expressément d'aimer nos ennemis, de bien faire à ceux qui nous haïssent. *Diligite inimicos, & benefacite.* Pour refuser le duel que l'en-

nemi du genre humain lui vouloit délivrer, alléguant, *Non tentabis Dominum Deum tuum.* Ces escrimeurs, car désormais, faut-il ainsi appeller nos duellistes, ces maîtres de Salle pensent que l'heur ou malheur du succès de leurs escrimes porte preuve & témoignage, qui [1] de leur innocence ou malice, qui [2] de leur justice ou iniquité, qui [3] de leur droit ou tort. Et néanmoins on a vû & voit encore que le juste succombe, & le coupable demeure victorieux. Un larron appelle sa partie, l'accusateur est terrassé, & le vainqueur est après convaincu de larcin, le plus foible emporte le fort, David son Goliath. Les mouches s'attachant au boire & manger de l'armée Romaine, firent lever le siége à l'Empereur Trajan de devant la ville des Agariens. Il n'y a si petit cheveu qui n'ait son ombre. Cela est donc vrayement tenter Dieu, le sommer de faire miracle, & de faire connoître par voyes humaines, ce qui est reservé à l'œil de cette providence divine; enfin le juge coëgal à ces deux est Dieu le Pere, qui unanimement avec le Pere & le Saint-Esprit a posé cette Loi fondamentale, *Non occides.* Non pas qu'il n'y ait des

1. Les uns. 2. Les autres. 3. Quelques-uns.

especes de morts qui ne s'imputent à personne : mais ce sont celles qui se font avec l'autorité publique, autorité de celui entre les mains duquel ce grand Dieu a confié son glaive. *Non sine causa gladium portat : Dei enim minister est, & vindex in iram ei qui malum agit.* Ce n'est sans cause qu'il porte le glaive, comme étant ministre & vengeur de ceux qui font mal. Ces escrimeurs font litiére des deffenses Ecclésiastiques, du Canon *Monomachia*, ils font litiére des deffenses civiles, de cette Loi *unica de gladiatoribus* : mais après ces deffenses civiles seront ils si insolens d'emporter de force ce qui appartient & aux Rois de la terre, & au Souverain de la terre & du Ciel ? O Ciel que n'élances tu les carreaux de tes foudres pour poudroyer ces carnassiers, qui trempent leurs mains dans le sang de leurs plus proches parens & amis intimes, freres, cousins, oncles & neveux, desquels ils n'ont jamais reçu que plaisirs & contentement ! O terre, que ne t'ouvres-tu pour engloutir ces Dathan & Abiron qui murmurent contre notre vrai Moyse & unique Législateur, perdant les ames qu'il a rachetées de l'effusion de son sang ! O monstre de na-

ture, ô prodige de duel, tu es une invention du Diable, affoibliſſement des armées, ruine des nobles familles, ſolitude de nos Rois, cimetiére des corps, enfer des ames. Sire, ſi on vous avoit ravi dans votre cabinet le plus riche & le plus précieux de vos joyaux, vous ſeriez obligé de faire inventer quelques nouveaux & ſinguliers ſupplices, pour empêcher ſemblables attentats : Tous vos duelliſtes ſont autant de voleurs; ils enlevent votre diadême & votre Couronne de deſſus votre tête; ils arrachent le ſceptre de vos mains, & ce glaive de puiſſance Royale; ils vous débuſquent de votre thrône & s'en emparent, pour & au gré de leurs brutales imaginations, punir & ſe venger de leurs ennemis. Ce glaive n'eſt pas de vos propres, c'eſt un dépôt qui vous eſt donné en garde, c'eſt un tréſor du Ciel qu'il eſt venu. [1] *Nonne hæc condita ſunt & ſignata in theſauris meis? Mea eſt ultio, & ego retribuam.* Tous ces outils & inſtrumens qui ſervent à l'exécution de la juſtice, ne ſont-ils pas [2] enſerrez & ſcellez dans mes tréſors? La vengeance eſt à moi ſeul, & par tant ſont-ils coupables de lèze

1. Deut. 32. 2. Enfermez.

Majesté divine & humaine. Tôt ou tard Dieu les punira. *Sanguinem servorum suorum ulciscetur.* Mais quand je reconnois que tels meurtres & massacres sont des péchés qui parlent, qui ont une voix qui retentit jusqu'au Ciel & reclame vengeance, *Sanguis fratris tui clamat ad me de terra.* Nous redoutons pour vous que l'impunité ne vous soit un jour reprochée devant Dieu, qu'elle ne soit ouverture à continuer tels désastres. Tous vos trois Etats y sont grandement interressez. La justice se plaint que les fleurs de Lys & leur siége se flétrissent, que leurs loix sont foulées aux pieds, leurs arrêts vilipendez, & ne sont plus arrêts, ne pouvant arrêter le cours de ce sang généreux, qui follement & téméraireement est espendu. Toute la Noblesse est en deuil, les peres regrettent leurs enfans, les meres pleurent leurs maris, les orphelins soupirent leurs peres, les sœurs lamentent leurs freres, toutes les familles s'en vont désolées. Mais sur-tout votre Clergé qui a pour sa devise, *Da mihi animas, cætera tolle tibi*, creve en son cœur de ce que tant d'ames, vifs portraits de cette divinité, capables de tant de graces & bénédic-

tions céleſtes, capables d'une gloire éternelle, & dont ils ſont reſponſables devant Dieu, comme des Amphiares, courent à une peſte préſente, à leur perte aperte [1], & à leur damnation éternelle.

Il eſt temps, Sire, ou jamais, d'embraſſer les remedes extrêmes, le malade qui eſt déſobéiſſant, rend ſon Médecin cruel : il faut, accompagné de Meſſieurs vos Maréchaux ſolemnellement proclamer que c'eſt une doctrine fauſſe & très-pernicieuſe à l'Etat, de dire que le point d'honneur de la Nobleſſe Chrétienne, conſiſte à venger l'injure & le tort que l'on a reçu de ſon prochain : ains au contraire, que vous voulez & commandez que telles pratiques ſoient tenues pour indice & marque infaillible de lâcheté de courage & puſillanimité, que tel eſt le ſentiment du droit de nature, divin & humain, qui les oblige, & vous même, de le croire & tenir ainſi. Vous avez par la grace de Dieu fait des Edits très-juſtes & très-rigoureux contre ces malfaiteurs. Henry le Grand feu votre pere, d'heureuſe mémoire, en avoit fait avec ſolemnité des ſermens inviolables ; autant ſaint Louis perpétuel honneur de votre lignée : Mais, *quid leges ſine mo-*

1 Evidente.

ribus vanæ proficiunt, si non suppliciis culpa reciditur? Ce sont des épées dans un fourreau, des armes pendues au croc. Gerson loue bien saint Louis de la deffense des duels; mais plus de ce qu'il donnoit ordre qu'elles ne fussent enfreintes; veut-il obtenir les faveurs du Ciel pour son voyage d'outre-mer, pour son voyage contre les Sarrasins, il punit séverement les duellistes & les blasphémateurs. Dieu vous a honoré du nom de Juste, le principal acte de justice est la pratique de vos Édits. Il faut deffendre avec peines à toutes personnes de quelque condition & qualité qu'ils soient, de parler à l'avantage des duels; & pour vous, & de cœur & de bouche les détester en toutes compagnies, & châtier sans miséricorde les coupables. On tient que pour régir il faut employer les deux Déitez de Thémistocle [1], à ce que ceux qui méprisent la douceur d'un Prince, éprouvent l'aigreur de son aiguillon. Lorsque les Athéniens étoient bien morigenez, exempts de débauches, ils étoient affables & courtois; ils firent bâtir en leur ville, *Aram misericordiæ*, l'Autel de miséricorde; mais depuis que s'étant

1 Peido & Chaibido.

laissé emporter aux corruptions & aux excès par la hantise des étrangers, ils commencerent à demander des spectacles de Gladiateurs à outrance. Alors Demonax se présentant à l'assemblée publique, dit : Puisque votre résolution est d'introduire dans la ville cette boucherie de mortels, *Diruite aram justitiæ*, démolissez l'Autel de miséricorde. Le conseil de vos Prélats & de tous vos Ecclésiastiques, vos très-obéissants serviteurs & sujets, est d'imiter ce personnage, & voyant jusqu'à hui que votre Noblesse s'obstine à continuer ces désastres, & à se défaire comme des Andabates [1], les yeux de l'entendement sillez contre vos desirs, vos desseins, vos intentions ; leur conseil, dis-je, est de vous conseiller avec instance, *Dirue aram misericordiæ*, démolissez l'Autel de miséricorde, fermez la porte de vos oreilles aux importunitez des parens & amis, bannissez toutes graces, rémissions & abolitions, insistez à l'exécution de vos Edits. Puisque vous héritez de saint Louis, & ses noms, & sa couronne, héritez aussi ses vertus, suivez le sentier qu'il vous a frayé, formez vos actions au patron qu'il vous a laissé, imitez sa piété, égalez sa

1 Gladiateurs.

justice, & vous aurez droit au Ciel & à toutes sortes de bénédictions.

L'HONORABLE entrée & magnifique reception de M. le Légat en la Ville de Paris, envoyé par N. S. Pere le Pape Urbain VIII. 1625.

L'Ancienne Rome cette superbe & triomphante *Ville*, jadis Princesse & Emperiere du monde, avoit entre autres un Collége de Prêtres exprés fondez & establis pour estre envoyez en légations & Ambassades aux nécessitez occurrentes. Leur Chef & Supérieur s'appelloit *Pater Patratus*, & il y en avoit de deux sortes, aucuns dits *Feciales*, les autres *Caduceatores*. Les Légats *Feciales* estoient ceux qu'on envoyoit vers quelques Princes, République ou Nations pour leur déclarer & dénoncer la guerre de la part du peuple de Rome. Car les Romains ayant reçu quelque tort, injustice ou offence, vouloient s'en venger, & à quelque prix que ce fût en avoir raison par forces d'armes. Mais non toutes fois sans qu'au préalable, ils

en eussent averti, par un Légat Fecial, ceux qui leur avoient fait tort. Lequel Légat envoyé avoit charge de sçavoir & entendre d'iceux, quelle satisfaction ils prétendoient leur faire : & de faire accord & appointement avec iceux, au cas qu'ils se voulussent ranger à la raison; sinon leur dénoncer la guerre à toute outrance. Les Légats *Caduceatores* étoient ordonnez pour aller contracter la paix, accords & alliance lorsque les ennemis, avec lesquels on avoit guerre, s'étoient disposez de faire cessation d'armes par un bon accord. Adonc iceux avoient toute charge & pouvoir de capituler, faire contracts, paix & amitié avec les Romains. Ce mot étoit pris de *Caduceum* ainsi appellé d'une verge ou baguette, que portoit pour son enseigne Mercure, que les anciens tenoient estre le Légat & Nonce des Dieux, toujours bien venu de part & d'autre, comme dit Horace, *Superis Deorum gratus & imis*, personne inviolable & sacrée, à qui on n'osoit méfaire ni médire. Advint que quelques habitans de Corinthe avoient fait quelqu'affront & supercherie aux Légats des Romains; cette si belle Ville, le second œil de la Grece en fut pour cela ruinée

& ſaccagée. Cette verge de Mercure étoit entre-lacée de deux ſerpens liez par le milieu & s'entre-baiſans, repréſentans ce qui arriva à Mercure en ſon chemin, & faiſant un voyage en Arcadie : il rencontra deux Dragons qui s'entrebattoient & déchiroient furieuſement ; ſeulement il mit ſa dite baguette entre eux deux, & auſſi-tôt les voilà appaiſez & adoucis : c'eſt-à-dire deux grands Princes qui s'entreruinoient l'un l'autre par la guerre, leſquels Mercure, venant à interpoſer ſon éloquence & beau parler repréſenté par cette dite houſſine, fiſt venir à accord & compoſition de paix. C'eſt merveille de ce que racontent les Poëtes touchant icelle baguette ſpécialement Virgile, qu'en vertu d'icelle Mercure envoyoit les ames en enfer, & en retiroit les autres à ſa volonté. *Hac animas ille evocat orco pallentes, alias ſub triſtia tartara mittit.* Or par ce Mercure les anciens nous ont voulu repréſenter & bailler à cognoiſſance, combien grandes vertus & perfections ſont requiſes en un Légat, en ce que premiérement vous voyez que Jupiter grand Monarque du ciel & de la terre, tel que s'imaginoient ces Payens, ne prend

pas du corps de ses Dieux tel & quel pour estre son Légat & Messager : mais son propre fils Mercure. Véritablement Ciceron dit bien vrai, que *Legatus Regis aut Principis, aut Senatus à quo mittitur, faciem secum affert.* Tout le monde jette les yeux sur un Légat, on le regarde au nez, à son port, à sa posture, à sa taille, à son marcher, spécialement est il remarqué à son parler : fait-on tel jugement du Prince, ou de la République, ou de la Nation qui l'a envoyé comme de sa vive image, la représentant : & a-t-on cette opinion que tel est son Maître, de tel esprit la République de qui il est envoyé ? Pour ce il est expédient qu'il soit quelque grand & notable Seigneur. Item faut qu'un Légat soit parfait en vitesse & diligence, pour ce ledit Mercure porte aux talons de ses brodequins des aisles pour voler par maniére de dire, & expédier tost les mandemens de son Maistre. Item qu'il soit bien sage & discret, sur tout se gardant bien de reveler ni découvrir à aucun les secrets d'icelui son Maistre. Ce qui nous est representé par un large chapeau qui couvre la teste & tout le corps de Mercure : Davantage il est re-

quis qu'un Légat & Ambassadeur soit bien parlant & éloquent, puisque même ledit Mercure étoit tenu par les Anciens pour le Dieu & Auteur, non-seulement d'éloquence représentée comme dit est, par la force & vertu de sa baguette, mais aussi des Lettres & Arts libéraux; tel nous a aussi représenté Homère par un *Nestor ex cujus præ melle dulcior fluebat oratio*, de la bouche duquel découloit un discours plus doux que le miel, qui va & vient tantost vers Achille, tantost vers Agamemnon, les voyant en grande noise & cholere pour les réconcilier, appaiser, craignant que de leurs discours & inimitiez ne s'ensuivît quelque grand désordre en l'armée des Grégeois, *Nestor componere lites inter Pelidem festinat & inter Atridem*; & bien est à remarquer ce qu'il leur dist & remontra entre autres choses. *Profecto Gaudeat Priamus, & Priami filii, si intelligant vos hoc modo inter vos odia & inimicitias gerere*, qu'il n'est rien qui puisse réjouir les ennemis communs, ne qui leur soit plus advantageux, que d'entendre qu'il y a discord & division entre les Princes, qui fut le stratagême de Cadmus, qui sema les dents de serpent,

c'est-à-dire les divisions au camp de ses ennemis, qui se défirent eux-mêmes. pendant que le Lyon & l'Ours sont aux prises, & qu'ils s'entredéchirent l'un l'autre à coups de dents & de griffes. Le Vautour est là auprès sur la branche d'un arbre, tendant le col & béant, bien se réjouissant avec bonne espérance qu'il en aura la proye de l'un ou de l'autre, peut-estre de tous deux, *Profecto Gaudeat Turca, gaudeant Infideles*, que les Turcs & les Infidèles auront de quoi se réjouir s'ils entendent que de si grands Princes, si grands Héros, piliers de la Chrestienté se font la guerre les uns aux autres: qui est cause que Notre S. Pere le Pape voyant de grands préparatifs de guerre en la Chrestienté, recognoissant que d'une petite étincelle, si elle est négligée, s'en ensuit un tel braisier que puis après il est bien difficile d'esteindre, que les guerres se commencent aisément, mais se terminent en paix bien difficilement, & non quand on le désireroit bien, désirant d'y obvier comme bon Pere commun, & n'affectionnant plus un parti que l'autre, & empêcher une telle combustion qui semble nous menacer, assisté qu'il est de ce sainct & vénérable Col-

lége des Cardinaux, qui autant lui pourroient estre Légats, il en a choisi un à Latere son nepveu propre, démonstration notoire & infaillible de son affection paternelle, & d'un soing extrême qu'il porte à tous les Princes Chrestiens, spécialement au très-Chrestien, premier né de l'Eglise Louis le Juste, Roi de France & de Navarre qu'il trouvera toujours prest à tous bons accords, à recevoir toutes conditions justes & raisonnables, recognoissant bien que, *Omnia priùs experiri consilio, quam armis, sapientem decet*, que le Prince sage comme il est, aimera toujours mieux esprouver par conseil, s'il y aura moyen de vivre en paix avec son voisin, que de venir aux armes. Que conditions de paix justes & raisonnables soient offertes à Sa Majesté, on la trouvera toujours preste & disposée à embrasser la paix; mais si autrement, on là recognoistra aussi généreuse & magnanime qu'elle ni condescendra jamais: *Justum est bellum, quibus necessarium, & pia arma quibus nulla nisi in armis relinquitur spes*: son nepveu propre, dis-je, accompli de toutes les perfections que l'on pourroit requerir en un Légat. Et

ne faut ja craindre ce que disoit Ciceron durant la guerre esmuë entre César & Pompée, *Interponuntur postulata, sed vereor, ne ea mente, ut non quid de pace statuatur; sed, ne interim quod opus sit ad bellum, paretur.* Sa Sainteté estant à chaque moment recors comme il est Vicaire de Notre-Seigneur, que Dieu son Pere envoya Légat en terre vers les hommes, exprès pour moyenner la paix, & la reconciliation entre lui & iceux: qu'en sa Naissance fut chanté par les Anges, l'hymne le plus mélodieux, & plein de réjouissance qui fut jamais: *Gloria in excelsis Deo, & in terra pax hominibus bonæ voluntatis*: que prest de s'en restourner vers son dit Pere ayant expédié sa Légation, il laissa à ses disciples & à son Eglise, ce tant précieux gage de paix; *Pax vobis, pacem do vobis, pacem relinquo vobis*, se ressouvenant qu'il s'offre une grandissime occasion à ce qu'il paroisse, *Sacerdos magnus, in tempore iracundiæ factus reconciliatio*, & s'esvertue du tout d'estre tel en ce sujet véritablement & de fait. Nous lisons que les anciens Gaulois respectoient tant les Poëtes, que deux armées de parti contraire, estant joinctes prestes

à combattre & donner le choc : ja les coustelas desgainez : ja les javelots volans, venant arriver au milieu des fureurs ja eschaufées, un Poëte, aussi tost se sonnoit la retraitte : le hola estoit crié, & désistoit-on de combattre. Entre tant d'autres graces, & assistances, & vertus celestes que Sa Sainteté a de son Maistre, pour faire mettre bas les armes, oserai-je bien y mettre sa saincte Poësie. Pourquoi non ? *Sedibus æthereis spiritus ille venit*, estant nostre dit S. Pere le Pape, un des Coriphez Poëtes de nostre tems, comme il fait bien paroistre par ses doctes vers imprimez en ceste université de Paris & composés lorsqu'il estoit Nonce en icelle : & bien va de par Dieu : il ne peut qu'il n'ait toujours bonne ressouvenance, combien le feu Roi Henry le grand le chérit l'espace de dix ans, lorsqu'il séjourna Nonce en France, combien ladite Université & toute la ville de Paris l'honora & respecta, & qu'avec cette ressouvenance il n'ait toujours retenu depuis une singuliére bienveillance & affection envers toute la France : comme il fait bien paroistre son zèle d'amour, & desire de nous voire vivre en paix & en nostre

aise, nous envoyant un tel Légat son propre nepveu, tel qu'un Cyneas tant renommé aux histoires, en la venue duquel ce n'est pas sans cause, que toute la France, par tout où il a passé s'en est réjouie, & lui a fait les honneurs & applaudissemens qu'il mérite, estant, *Legatio hac pacificatoria. Quàm pulchri pedes annunciantis & predicantis pacem!* ce dist le Prophete Isaïe, les pas méritent d'estre baisés d'un tel Légat, qui annonce la paix. *Legatus fidelis sanitas.* Proverb. XIII. autant grande réjouissance qu'à un malade, à qui on apporte le bénéfice de santé. Aussi avons nous veu comme nostre Roi a envoyé au devant d'un tel signalé Légat, pour le bien veigner [1], ses plus grands Seigneurs, tant Ecclésiastiques, que Princes & Gentilshommes de sa Cour: Notamment sa Cour de Parlement, conduicte par ce sage & vénérable Caton, premier Président Nicolas de Verdun: Lieutenant civil, Prevost des Marchands & Eschevins de la Ville. Comme le jour d'hier 21 de Mai, vismes-nous cette magnifique entrée d'icelui en cette Ville par la porte saint Jacques: les rues toutes

1. Recevoir.

estoffées de part & d'autre, des théatres remplis & chargés de gens notables, les fenestres en tous estages des maisons pleines de spectateurs. Comme il faisoit beau voir un si grand nombre, qu'on ait veu de mémoire, d'Archevesques & Evesques immédiats derrière mondit sieur le Légat, porté sur une mule richement caparassonnée sous un riche & magnifique Dez, les Curez & les Prestres de toutes les Paroisses de Paris, vestus de Chappes avec les Croix, Reliquaires, & banieres : le tout en un ordre très-vénérable & Auguste. Combien il prist de contentement d'ouir ceste harangue que lui fist Monsieur le Recteur de l'Université, assisté de ses Procureurs & suppôts d'icelle, comme entrant en ses terres que les Rois lui ont données, harangue enrichie de sentences graves, tirés de l'antiquité en termes exquis & polis ; comme de là on marchoit Processionellement ; le carillon des cloches gaillardement sonnant par tout où l'on passoit, huict trompettes saqueboutantes jusques à nostre Dame la Maîtresse Eglise, devant le portail duquel Mondit sieur le Légat dessendu de sa mule, fut bien veigné

& reçu par Monſeigneur l'Archeveſque de Paris qui l'attendoit là, accompagné des vénérables Chanoines d'icelle Egliſe, & lui fiſt auſſi une très docte harangue: ce fait il entra dans icelle Egliſe, reſonnante d'une gaillarde harmonie de cloches, d'orgues; le *Te Deum* fut chanté joieuſement.

Pour concluſion ſoyez, Monſieur le Légat, bien venu, *Benedictus qui venit in nomine Domine*: Dieu veuille bien heurer voſtre Légation & la benir d'un deſiré bénéfice de paix: que faſſiez en ſorte, que la France ait occaſion de ſouhaitter qu'il vous advienne quelque jour, ce qui eſt advenu autres fois à pluſieurs, leſquels après avoir été employez en telle commiſſion ont eſtés de Légats faits Papes, comme à celui dernier que la Ville de Paris a veu, ſçavoir eſt le feu oncle de noſtre chere & vertueuſe Dame, mere du Roi Louis XI.



L'ORDRE véritable tenu & observé à l'arrivée de Monseigneur le Légat, depuis l'Eglise saint Magloire jusques à Notre-Dame de Paris. Le Mercredi 21. Mai 1625.

N. S. P. le Pape Urbain VIII. à présent séant, poussé d'un louable desir de voir tous les Rois & Princes Chrétiens vivre dans l'union & dans la concorde, étant averti qu'il se brassoit quelques discords, afin d'y remédier comme un bon pere de famille, & ayant sur ce sujet pris l'avis de tout le saint Siége Apostolique, a choisi pour son Légat le Révérendissime Cardinal Barberin, auquel il a donné pouvoir & puissance de faire entendre au très-Chrétien Louis XIII. comme son zèle & son affection se porte au bien de S. M, à la conservation de ses Couronnes, & à la tranquillité de ses peuples.

Pour cet effet ledit sieur Cardinal s'est acheminé en cette ville de Paris, où il est arrivé le Mercredi 21. Mai 1625.

L'ordre observé à son arrivée a été

grandement pompeux & magnifique, & comme tel, afin de faire participants d'une telle joie ceux qui n'ont pû être assistans, j'ai mis la main fidellement à la plume pour en décrire le sujet. Le Lecteur donc sera averti que le Mercredi 21. Mai ledit sieur Cardinal arriva en l'Eglise de saint Magloire, entre onze & douze heures du matin, avec grande quantité de Noblesse Italienne, où il fut humblement reçu par les R. Prêtres de l'Oratoire, & par les Religieux dudit saint Magloire : En ce lieu il prit sa refection, & y demeura jusques sur les sept heures du soir, pendant lequel tems le corps de l'Eglise s'y achemina, tant pour l'accomplissement de son devoir, que pour recevoir sa bénédiction.

Les premiers Ecclésiastiques furent les Peres Minimes, puis les Jacobins reformez, ensuite les Peres Capucins, & les Religieux du second & tiers Ordre de Saint François. Tous ces bons Peres ayant salué le Révérendissime Cardinal, & de lui reçu la bénédiction en la maniére accoûtumée, arriverent les Religieux de l'Abbaye Saint Germain des Prez, les Freres de la Charité, & les Augustins reformez, après lesquels peu

de temps après aborderent plusieurs Paroisses avec leurs bannières & Croix, chantans divers Pseaumes & Oraisons en l'honneur de Dieu & de la Vierge. Les quatre filles de Notre-Dame vinrent en queue, qui resterent à saint Magloire pour accompagner Monseigneur le Légat à son entrée. Après le corps Ecclésiastique, celui de la Ville vint avec clairons & trompettes, composé de trois cents archers, bien montez & bien équipez, portant leurs casaques ordinaires, aucuns desquels travaillant à donner l'ordre, pour faire aborder le Prevost des Marchands & les Echevins.

Le corps de Ville étant passé, les six corps Marchands vinrent aussi faire l'hommage. Après eux arriverent Messieurs du Chastellet, puis Messieurs de la Cour des Aydes & de la Chambre des Comptes.

Sur les cinq heures du soir, la curiosité du peuple ayant rempli le Fauxbourg saint Jacques d'une presse fort incommode, outre le nombre des carosses qui étoient à la file l'un de l'autre, fut cause que nos Seigneurs de Parlement reçurent de l'incommodité, ensorte que pour esmouvoir aucuns au retranchement de

leur indiſcrétion, ils ſe mirent à pied dans le Fauxbourg, & allerent enſuite ſaluer le Légat.

A cette ſalutation, Monſeigneur le premier Préſident n'oublia non plus l'ordinaire de ſon bien dire & de ſa doctrine, que de ſa courtoiſie & civilité, ſi bien qu'il fit au Légat, outre ſa harangue, des complimens ſi louables & dignes de remarque, que les ſpectateurs en reçurent même un contentement incomparable. Cela fait, noſdits Seigneurs de Parlement s'en retournerent, & enſuite arriva en caroſſe, Monſieur frere du Roi avec quelques Seigneurs très-magnifiquement vêtus, lequel étant proche de ſaint Magloire, mit pied à terre pour aller ſaluer le Légat. Pendant cet intervalle ſept trompettes reſonnoient des airs avec tant de mélodie, que les cœurs des aſſiſtans étoient émus de lieſſe.

Pendant que, Monſieur frere du Roi fut à ſaint Magloire avec Monſeigneur le Légat, le corps de la ville ne bougea du Fauxbourg ſaint Jacques, d'autant qu'il attendoit ſa ſortie pour l'accompagner à Notre-Dame, tellement qu'il y fut juſqu'à ſept heures. L'heure ſonnée, les ſix corps des Marchands prirent la

voye

voye pour s'en retourner, puis les Archers de la Ville, ensuite les Prevost des Marchands & Echevins, puis Messieurs du Chastelet. Aussitost les banniéres & Croix des quatre filles de Notre-Dame, passerent en ordre avec les Ecclésiastiques couverts de belles & riches chapes, aucuns desquels portant des Reliques précieuses des Saints.

Le train de Monseigneur le Légat parut en gros, bien monté, entre autres douze petits Pages vêtus de satin & velours rose seche, puis quantité de cavalerie, tant Italiens que François. Sept trompettes Royales suivoient cette cavalerie resonnant mélodieusement. M. de la Curée monté sur un cheval noir d'Espagne, richement vêtu parut peu avant M. le Légat, quelques Gentilshommes le suivoient à l'écart, aprés lesquels un Seigneur Italien accompagné de M. de Luxembourg. Six Suisses, vêtus de pareille couleur que les Pages, marchoient aprés M. de Luxembourg, puis douze estafiers du Légat, ensuite deux Cavaliers vêtus de violet portoient des masses, & au milieu un autre qui portoit une Croix. Le Légat revêtu à l'ordinaire, monté sur une mule grise, bardée & couverte

d'une houſſe de velours cramoiſi, commença de ſuivre l'ordre ci deſſus faiſant la bénédiction de toutes parts. A ſon côté étoit Monſieur frere du Roi ſur un cheval d'Eſpagne couleur ventre de biche, couvert d'une ſelle en broderie d'or, ledit Seigneur richement vêtu ; ayant entre autre choſe une écharpe de Diamans large de trois doigts, un cordon à ſon chapeau auſſi de pierreries avec une aigrette blanche, derriére le Légat étoient trois Seigneurs François montez ſur des chevaux d'Eſpagne, & après eux trente-deux tant Archevêques qu'Evêques, auſſi-bien montez & vêtus de violet, portant chapeaux à la Cardinale.

De cette ſorte le Légat s'achemina juſqu'à la fauſſe porte ſaint Jacques, où étoit le daiz à lui préparé, lequel daiz étoit de ſatin blanc, garni d'une frange de ſoye & or, couverte des armes du Roi, de la Ville & du Légat, qui fut porté depuis ce lieu juſqu'à S. Etienne des Grez, par les Marchands Drapiers; auquel lieu le Recteur de l'Univerſité, aſſiſté des Procureurs des Nations, lui fit une très-docte harangue en Langue Latine, dont ledit ſieur Légat fut très-content.

La harangue finie les marchands Merciers & Apoticaires, prirent charge du daiz & le porterent juſqu'à ſaint Benoît, où les Marchands de Soye ſe préſenterent, par ordre du Prevoſt des Marchands & le porterent juſqu'à ſaint Yves, où les Marchands Pelletiers duement inſtruits de leur rang le prirent, & le porterent juſqu'au Carrefour de ſaint Severin, auquel lieu ils le mirent entre les mains des Orfévres, qui le porterent juſqu'au coin de la rue neuve Notre-Dame, où les Bonnetiers ſe trouverent pour le prendre, & le porter juſqu'à l'Egliſe de Notre-Dame.

Cela fait le Légat aſſiſté de Monſieur frere du Roi arriva en l'Egliſe de Notre-Dame, où il fut honorablement reçu par Monſeigneur notre Archevêque, aſſiſté de ſes Grands-Vicaires, des Chanoines & Chantres de ladite Egliſe, leſquels Chantres commencerent à pſalmodier en Muſique tandis qu'il fit ſa priére, laquelle étant finie, il ſe retira au Palais Archiepiſcopal, demeure ordinaire des Légats.

RESOLUTION du Roi en son Conseil sur le département du Légat.

MOnsieur. Ce qui s'est passé aujourd'hui en l'assemblée que le Roi a convoquée, mérite de vous être représenté de vive voix, par quelque personne bien disante, néanmoins j'userai de la liberté qu'il vous a plû me donner pour vous écrire aussi mal que de coûtume, ce que j'y ai remarqué chez la Reine sa mere. Leurs Majestés sont allées en la salle en Ovalle suivies de Monsieur, des Princes, Ducs, Maréchaux de France & autres grands Seigneurs, les quatre Cardinaux, deux Pairs Ecclésiastiques, & quelques Archevêques députez du Clergé, y sont arrivez après; on avoit fait entrer avant tous les Officiers des Cours Souveraines, mandez par S. M. Il y avoit deux chaires où le Roi & la Reine se sont assis, toute la compagnie étant debout les environnoit sans garder aucun rang. Le Roi a dit, qu'il avoit fait cette convocation pour délibérer des affaires de son Etat, suivant la proposi-

tion qui en seroit faite par M. le Chancelier, qui a premiérement parlé de l'alliance ci-devant faite par le deffunt Roi avec les Grisons, représenté très-dignement par l'ordre des dates tous les Traitez, qui avoient été proposez & conclus pour la Valteline, tant à Rome qu'en Espagne, comme tous ceux qui y ont été employez de part & d'autre, & fait voir clairement que l'Espagnol n'y a jamais procedé que de mauvaise foi; que les forts de la Valteline ayant été mis en dépôt, & sous la garde du Pape, le temps étant échû, on n'auroit tenu aucun compte d'exécuter les conditions auparavant promises, ce qui auroit occasionné d'envoyer M. le Marquis de Cœuvre faire les expéditions qui ont si heureusement réussi; que pour arrêter le progrès des armes du Roi, & favoriser les usurpations de l'Espagnol, le Pape auroit résolu d'envoyer Légat en France, M. le Cardinal Barberin, sous prétexte de négotier une bonne paix; que le Roi en ayant eu connoissance, manda à son Ambassadeur d'empêcher ce voyage, mais voyant que le Pape continuoit à persister dans sa volonté, S. M. y auroit consenti, & fait comme tout le monde

a vu un très-gracieux accueil, & favorable traitement à Monsieur le Légat, duquel on n'a jamais entendu aucune proposition, que très-domageable à la France, & à la réputation du Roi, n'ayant même voulu entrer en aucune sorte de traité, si le Roi ne faisoit premiérement remettre les forts de la Valteline en la garde du Pape, demandant en outre pour condition très-expresse, que les Grisons fussent privez de la souveraineté qu'ils ont sur la Valteline ; que S. M. n'ayant été conseillée pour son honneur & bien de son Etat d'accorder ces deux conditions, M. le Légat se seroit voulu retirer sans vouloir attendre la résolution de cette assemblée, laquelle S. M. auroit convoquée pour délibérer sur l'importance de ces conditions, & donner avis de ce qu'il doit faire en cette occasion, M. le Légat ayant promis d'attendre de ses nouvelles vers Avignon ; que S. M. ne désiroit lui en faire entendre autres que la résolution de cette compagnie, conviant chacun d'en dire son avis avec liberté, & d'écouter celui de M. le Maréchal de Schomberg, qui a dit n'avoir rien à ajoûter à ce qu'avoit représenté M. le Chancelier, sinon qu'a-

ayant conferé particuliérement plusieurs fois par commandement du Roi avec M. le Légat, il n'avoit connu en lui, ni en aucun de ceux qui l'accompagnoient aucune bonne inclination à la paix, au contraire un dessein très-apparent à favoriser les entreprises de l'Espagnol, au préjudice de la réputation de cette Couronne & de ses alliés, que les deux conditions sur lesquelles il s'est départi se témoignent assez, qu'il seroit aussi honteux au Roi de les accorder, que domageable aux Grisons de les souffrir, & qu'il valoit beaucoup mieux se résoudre à la guerre, à quoi il a conclu pour des raisons, & avec une façon du tout [1] convenable à la grandeur de son courage. M. le Premier Président pour tous les Officiers des Cours Souveraines a dit seulement que le Roi avoit élu de si dignes Ministres, que tous leurs avis & résolutions seront louées, approuvées & suivies de tous ses bons sujets. Quelque tems après M. le Cardinal de Richelieu, qui s'estoit tenu un peu à quartier, s'est approché du Roi, & a parlé à la recommandation de la paix en peu de paroles avec une parfaite éloquence;

[1] Entiérement.

à Rome, touchant la Valteline. M. de Bassompierre a parlé de ce qu'il a vu & négocié en Espagne : aussi M. le Chancelier ne l'avoit oublié en son rapport. Le Roi a dit, qu'il feroit entendre la résolution de cette assemblée à M. le Légat, & s'y conformera entiérement. Nul des autres a parlé ; mais leur silence induit un aveu & un consentement à ce qui a été arrêté, de sorte que nous voilà entiérement à la guerre. Dieu veuille qu'elle nous soit avantageuse.

HISTOIRE de la chûte de Dom Rodrigue Calderon, favori de la Cour d'Espagne. De Madrid le 22. Octobre 1621.

RIen de plus orgueilleux, rien de plus indomptable qu'un homme élevé de la poussiére, au sommet de quelque haute fortune. Ce Thraso, ce bravache gourmande les destins, bat la terre d'un pied glorieux, & croit que le Ciel lui est obligé de ses influences. Jupiter a perdu ses foudres, la mer ses tempêtes & tous les tremblemens de

terre ne lui feroient pas, ce lui semble, changer ses orgueilleuses démarches. Ce fut cette considération qui fit refuser à Platon de prescrire des Loix aux Athéniens. » La prospérité, disoit » ce grand Philosophe est un rapide tor» rent qui entraîne & bouleverse les » esprits, qui n'ont point jetté de pro» fondes racines dans le champ de la » vertu, & dont l'origine n'émane point » d'un sang noble & glorieux : mais sur » tout ceux-là sont indignes des grandes » fortunes & d'être employés aux affai» res publiques, qui ont pris leur être » d'un sordide concubinage, ces Aiglons » adulterins n'osent regarder le soleil, » & leurs foibles cerveaux se lassent au » premier essor. Enfin il faut compter en» tre les miracles de la nature, lorsqu'un » infâme bastard essaye d'amender par » ses louables actions, les défauts de son » extraction. « L'histoire suivante mettra le doigt du Lecteur sur ces véritables propositions & réalisera ces maximes.

Dom Rodrigue de Calderon étoit fils de François Calderon, soldat en Flandres, & de Marie Sandelin de Nation Allemande. Il fut engendré avant le

mariage de ses pere & mere, mais s'étant fait quelque tems après il fut légitimé. Il naquit à Anvers au milieu de la misere & des périls de la guerre. On ne pouvoit se douter de la fortune qui l'attendoit, puisqu'étant nouveau né il fut enlevé par dessus les murailles de la Ville, pour ne point perdre la réputation de sa mere & mis en nourrice hors de la Ville. Peu de tems après son pere étant resté veuf, quitta Anvers & se retira à Valdoric sa patrie. Il étoit issu d'honnêtes parens, dont il hérita de quelques commodités. Peu de tems après il se remaria; voyant son jeune enfant grandelet & mal venu de sa belle mere, il essaya de trouver moyen de le placer pour passer sa vie. Il fit tant que par la faveur de ses intimes amis, il fut le premier Page du Vice-Chancelier d'Arragon. Sa beauté & la gentillesse de son esprit, le firent mettre ensuite auprès de Dom François Gormez de Sandaval & Rosas, Marquis de Denia, qui alors étoit Duc de Lerme, révéré comme Viceroi de toute l'Espagne, & Seigneur le plus intime du Roi Dom Philippe troisiéme. Le même sujet qui vient de causer la mort de Rodrigo l'a privé de

toutes ses charges, & on le poursuit à présent pour le faire mourir.

Dom Rodrigo devint si grand à l'ombre de la puissance de son Maître & gagna tellement les bonnes graces des Princes & Seigneurs d'Espagne, qu'elles lui valurent toute sa fortune: Il fit tant par ses priéres, ses bassesses & ses supplications, qu'il obtint la place d'Ayde de la garderobe Royale; il succeda ensuite dans la place de Secrétaire d'Etat à Dom Pedro de Franqueya Comte de Villa Longa, ayant en son seul maniement plusieurs papiers & écritures, qui étoient précédemment entre les mains de plusieurs personnes, étant chargé de l'expédition des plus grandes affaires du Royaume.

Il étoit doué d'un esprit fort prompt, & très-entendu aux choses qui regardoient la République. Il étoit d'une taille des plus agréables, mais c'étoit l'homme le plus présomptueux envers ceux qui étoient en sa domination & qui étoient pour lors en grand nombre. Il se maria avec la Comtesse d'Oliva, & fut fait Chevalier de l'Ordre de saint Jacques. Peu de tems après Commandeur de Ocana, puis Comte d'Oliva, titre qui passa

ensuite à son fils Dom François Calderon, l'aîné de sa Maison. Il étoit aussi Marquis des sept Eglises & enfin Capitaine de la garde Allemande.

Son pere qui étoit un homme vertueux, quoique devenu plus riche, ne mit jamais en oubli son origine, mais sans aucune ambition d'atteindre au sommet des honneurs mondains, il remontroit souvent à Dom Rodrigo que celui qui s'assuroit sur le pavé glissant de la fortune, couroit à une perte certaine. Mais plus il lui donnoit de sages conseils, plus son fils devenoit ambitieux. Son orgueil s'irrita même tellement de ces remontrances que son pere lui devint à charge & qu'il l'eut en haine. Néanmoins le voyant veuf pour la seconde fois, il tâcha de le gorger du suc de ses grandeurs. Il profita de l'amitié & de la faveur dont le Roi l'honoroit pour lui faire obtenir l'ordre des Chevaliers de saint Jean, qui sont comme ceux de Malthe en France. Peu après il fut fait Chevalier de saint Jacques & Vicomte de Sucgro, Etat qui ne se donne qu'à celui en qui Sa Majesté a le plus de confiance, & qu'elle regarde comme un de ses Privés. Il fut ensuite Lieute-

nant de la Garde Allemande & eut l'Ordre de Mayeur d'Arragon. En homme sensé, il borna sa fortune à cette derniére charge.

La renommée de Rodrigue voloit par tout le pays, la familiarité qu'il avoit avec le Duc de Lerme, l'autorité & la puissance de ce Ministre dans le gouvernement le rendit si orgueilleux qu'il franchit toutes les bornes de la raison. Il méprisoit avec affectation les Nobles du pays, & traitoit durement ceux qui étoient dans sa domination. Ses richesses & ses délits [1] marchoient d'un même pas. Il se faisoit porter un grandissime respect, & étoit si redouté que souvent même ceux qui tenoient le frein de la Justice, se tenoient très-heureux d'être dans ses bonnes graces, & lui sacrifioient leur devoir pour pouvoir s'y entretenir. Cette maniére de vivre commença bientôt à le faire haïr des Grands, & à le mettre en mauvaise odeur dans l'esprit du peuple. Tout se réunit contre lui, on prit de si justes mesures que ses exactions & son avarice parvinrent aux oreilles du Roi. Ce Prince irrité le fit venir devant lui, mais le Duc sçut si bien pallier le mal à force de blandices [2] & de

1 Plaisirs. 2 Blandices caresses.

belles paroles, qu'il obtint son pardon de Sa Majesté : le Roi ajoûtant qu'il voyoit bien que les rapports qui lui avoient été faits étoient faux.

Le retablissement du Duc en sa maison servit de nouveau à faire murmurer le peuple contre Dom Rodrigue, on l'accusoit à haute voix de meurtres, de faussetés, de sorcelleries & sur tout d'avoir levé de grandes daces [1] sur eux : ces clameurs le firent résoudre à se retirer de la Cour, & il eut une si grande frayeur d'être disgracié qu'il se retira à Valdoric, voyant qu'entre plusieurs informations qu'on faisoit pour lors de la conduite de quelques-uns des Ministres, on trouveroit dans la sienne des sujets dignes de mort. Il fut quelque tems à Valdoric, avant de déterminer le remede qu'il devoit apporter à son infortune. Il profita de ce tems pour cacher chez ses amis plusieurs papiers d'importance & toutes ses richesses, espérant que la fureur du peuple se passeroit. Mais son espoir fut bientôt détruit, par l'arrivée de Dom Fernando Ramires Farinas, conseiller du Conseil Royal, qui assisté de gens armés, vint le prendre pendant la nuit & le donna en garde à Dom Fran-

1 Daces impots.

cisco de Itazabal Chevalier de l'Ordre de saint Jacques. Dom Rodrigo fut conduit au Château de Montaches & on lui donna pour Juges Dom Francisco de Contreres Président de Castille, Louis de Salcedo & Dom Perro del Corral Conseillers du suprême Conseil. Pendant l'information de son procès on découvrit plusieurs choses à sa charge, à force de mandemens & de censures. 1

Aussitôt qu'il fut arrêté on fit l'inventaire des biens meubles qu'il avoit à Valladolid, où l'on trouva des richesses inestimables, & plusieurs registres & papiers qui donnoient un témoignage certain de plusieurs faussetez dans son compte. Quelques jours après il fut changé de prison & transferé à Santercas avec la même garde ; de là il fut conduit en son Logis & remis à Dom Manuel Francisco de la Hinozosa Chevalier de l'Ordre de saint Jacques, qui en eut la garde jusques à la mort. On trouva chez un des parens de Rodrigue, deux coffres remplis d'écritures qui n'éclaicirent que trop les Juges dans cette affaire. Il fut mis à la question & endura les tourmens de la gênne avec une constance & une générosité sans exem-

1 Monitoires.

ple ; il les supporta également une seconde fois, quoique la question fût extraordinaire. On observa avec tant de droiture & d'équité toutes les formalités de la Justice, que lui-même en loua les Juges en différentes occasions. Il étoit renfermé dans une chambre très-petite & très-obscure où on étoit obligé d'entretenir perpétuellement de la lumiére & dans laquelle il couchoit. Il n'y entroit que deux gardes de porte, qui se changeoient à certaines heures. On lui avoit accordé un de ses domestiques pour le soigner, mais qui ne pouvoit sortir d'auprès de lui. Les dehors étoient gardés par dix-huit hommes, sans lesquels on n'ouvroit jamais la porte. On lui donnoit à manger tout ce qu'il désiroit : mais il ne fut permis à qui que ce soit de lui parler, jusques à ce que sa *Sentence* fut donnée. On lui permit cependant de voir ses Procureurs, ses Avocats & son Confesseur, mais il ne pouvoit leur parler qu'en présence de ses gardes. La plus grande partie du tems il étoit au lit, à cause d'une goutte dont il étoit si violemment attaqué qu'il ne pouvoit marcher sans l'aide d'un baston, pour se rendre à un petit Oratoire construit à côté de sa cham-

bre, que l'on avoit fait exprès pour qu'il pût entendre la Messe, & où il ne se rendoit qu'accompagné de ses gardes. Il y avoit aussi à côté une autre chambre ou ses Juges instruisoient son procès. La Marquise sa femme se tenoit dans une grande Salle pour recevoir ses visites.

Le neuviéme jour de Juillet, on lui notifia deux Sentences, l'une pour les fautes qu'il avoit commises contre le Civil, & l'autre à cause du crime de lèze Majesté. Le Procureur Fiscal n'ayant pu faire preuve valable de l'accusation qu'il avoit portée contre lui d'être complice de la mort de Dame Margueritte d'Autriche Reine d'Espagne, il en fut déchargé, ainsi que des assassins de Dom Alphonse de Carassajal, du R. P. Cristophe Suarés de la Compagnie de Jesus, de Pedro Cavallero & de Pedro del Camino. Mais comme il se trouva coupable de l'emprisonnement & de la mort d'Augustin de Avila Sergent de la Cour, d'avoir fait assassiner Francisco de Xuara, par un Sergent de Compagnie nommé Juan de Gusman & d'avoir impétré de Sa Majesté le pardon de ces crimes en employant la fausseté & le mensonge, il fut condamné à être conduit de

la prison où il étoit, monté sur une mulle scellée & bridée [a] précedé d'un crieur qui publieroit ses crimes, & que de cette sorte il seroit mené par les rues accoûtumées de la ville pour être conduit au lieu patibulaire, auquel lieu il seroit pour cet effet dressé un théatre & que sur icelui il seroit égorgé [b]; par la Sentence civile contenant deux cens quarante quatre Chefs de convictions, il fut condamné à payer & restituer un million deux cents cinquante mille ducats, & enfin tous ses biens, titres, & offices furent saisis & confisqués au profit du Roi, sans qu'il fût fait mention de ses deux enfans qui sont des mâles. Il entendit la lecture de ces deux Sentences avec une grande générosité de cœur, se remettant entre les mains de Dieu. Dans le cours du procès on avoit joint quelques autres Juges aux premiers, Rodrigue en récusa une partie, on en nomma d'autres. On remarqua une chose

[a] Tel est en Espagne l'ordre de mener les criminels de qualité, les autres étant menés sur des anes.

[b] C'est la maniére dont sont punis les criminels de qualité, car on ne décole par derriére que les traitres.

particuliére dans la Sentence qu'ils rendirent, c'eſt qu'il fut déclaré ignoble & en même tems condamné à une amande de douze mille maravedis qui ne ſe paye que par les criminels de qualité. Comme les Juges l'avoient déchargé de la mort de la Reine, quelques jours après ſes Avocats & Procureurs demanderent que la Sentence ne fut point exécutée, parce que la Loi du pays défend que les criminels ſubiſſent leurs Arrêts le même jour, l'uſage étant de leur accorder quelques délais pour reconnoître leurs fautes. Auſſi-tôt que cette Sentence lui fut ſignifiée, on donna la permiſſion à tous les Religieux de le viſiter afin de le diſpoſer à ſe réſoudre à la mort. Il s'y détermina avec beaucoup de courage ; pour ſe préparer encore mieux à mourir, il diminua ſa nourriture & ſe livrant à tous les exercices de la pénitence, il paſſoit le peu de jours qui lui reſtoit à pleurer ſes péchés & les nuits en priéres, demandant pardon à Dieu de ſes offenſes. Sa pénitence étoit ſi grande que pluſieurs fois frere Gabriel du Saint-Eſprit Religieux de l'Ordre des Carmes qui l'aſſiſtoit journellement, le reprit des cruautés qu'il exerçoit ſur ſon corps, par

le jeune, la discipline, la mortification de sa chair, l'oraison & le répentir de ses péchés. Il souffrit tous ses maux avec une grande patience les offrant à Dieu pour l'expiation de ses fautes. Il se confessa & communia plusieurs fois dans cet intervalle, mais jamais sans avoir les yeux baignés de larmes.

On lui signifia le matin dix-neuf Octobre qu'il pouvoit disposer de deux mille ducats par testament, & qu'il se disposât à souffrir la mort dans trois jours. Il embrassa tendrement celui qui lui apporta cette nouvelle, le remerciant du bonheur qu'il lui annonçoit, de sortir promptement d'une si misérable vie & voir la fin de ses travaux. Il se recommanda de nouveau très affectueusement à la miséricorde de Dieu, disposa son ame du mieux qu'il lui fut possible, & s'apprêta comme un bon Chrétien à sa derniére heure.

Lorsque le jour fut venu, il ne cessa de se discipliner, ne prit aucune nourriture, resta prosterné en pleurant ses fautes devant un crucifix & une image de la Mere sainte Therese de Jesus, à laquelle il avoit une singuliére affection; il pria même qu'on la portât devant lui

jusques à la mort. Le même jour il déchargea le Sergent Juan de Gusman, condamné avec lui à la mort pour l'assassin de Francisco de Xuara & confessa qu'il étoit le seul coupable, d'autant qu'il avoit donné à ce Sergent un mémoire signé de S. M. qui étoit faux & que depuis il lui avoit ôté & l'avoit rompu.

Le Mercredi de relevée en vertu d'un decret du Conseil des Ordres, un Religieux & un Chevalier de saint Jacques lui allerent arracher cet Ordre; cet acte lui causa une peine infinie; cependant il le laissa prendre avec beaucoup de patience, témoignant seulement qu'il eût désiré de mourir revêtu de cet ordre, grace qui avoit été accordée à plusieurs criminels coupables des mêmes crimes que lui.

Il fut ensuite publié par la Ville & enjoint à tous Sergens royaux & à tous ceux de la Cour de monter à cheval, & se trouver le Jeudi à la place publique, & au même instant on vuida la place de plusieurs estals qui y estoient, & il ne s'y trouva qu'un grand échauffaut très-large, au milieu duquel étoit une chaise de bois couverte de noir qui ensuite fut

découverte pour appaiſer le peuple qui commençoit à murmurer de ce qu'on lui faiſoit autant d'honneur. Il ſe trouva dans cette place & dans les rues, où il devoit paſſer une ſi grande quantité de peuple qu'il n'étoit pas poſſible de les pouvoir nombrer.

Le Jeudi à onze heures & demie du matin, les Croix des deux Confrairies qui accompagnent ordinairement toutes perſonnes que l'on exécute, & ſoixante-dix Sergens à cheval ſe trouverent à la porte du Logis de Dom Rodrigue. On le vint avertir, & il deſcendit accompagné de quatre Religieux Cordeliers, quatre de la Trinité, quatre Auguſtins, quatre Carmes & quatre pénitens des Carmes. Il étoit vêtu d'une robe de deuil avec un chaperon en forme de babelon, le tout de baguette : il avoit la face découverte qu'il montra aſſés vénérable & de bonne préſence. Les cheveux lui pendoient ſur les épaules & ſa barbe lui tomboit ſur l'eſtomac, n'ayant pas voulu permettre pendant tout le tems de ſa priſon, qu'on lui coupât aucun poil.

Avant que de monter ſur la mule qui l'attendoit caparaçonnée & couverte d'une houſſe de baguette noir, il fit deux fois le

le ſigne de la croix, prit un crucifix, ſe couvrit de viſage avec ſon chaperon & ſortit aſſiſté de deux Sergents. Devant lui marchoient les croix & les banniéres des Confrairies. Lorſqu'il fut dans la rue, il jetta les yeux & les promena ſur cette grande quantité de populace qui l'attendoit; il porta ſa vue vers le ciel & la rebaiſſant enſuite ſur le crucifix, il ne la leva plus juſques au moment qu'il fut arrivé à l'échauffaut. Il dit à ſon Confeſſeur qui l'encourageoit: mon Pere, je ne manque pas de courage pour ſouffrir la mort, d'autant que mon Sauveur J. C.* l'a endurée pour moi plus honteuſement. Allons donc au nom de Dieu, puiſque S. M. le veut. Je vais très-content accomplir ſa volonté & payer les excès de mes énormes péchés & offenſes. Il témoigna un ſi grand courage qu'il conſoloit lui-même ceux qui par leurs pieux diſcours penſoient l'encourager. Il marquoit un mépris étonnant des grandeurs & des vanités de ce monde, les comparant à une ombre & à une fumée paſſagére, n'aſpirant qu'à la béatitude éternelle. Cette conduite excita tellement la compaſſion du peuple qu'ils témoignoient plus de regret de

son infortune qu'il n'en témoignoit lui-même de la mort qu'il alloit souffrir. Cette grandeur d'ame éteignit même le feu de l'animosité de ceux qu'il avoit le plus offensés.

Sa mule étoit conduite par l'Exécuteur des hautes sentences criminelles, suivant l'ordre & la coûtume du pays, qui ne se pratique cependant que pour les gens de qualité qui ont acquis quelque suprême degré. Ce funébre arroy commença à marcher, quoique la multitude du peuple fût si grande qu'il en étoit empêché. Le Crieur public commença à prononcer tout haut sa sentence en ces termes.

„ Voici la Justice que fait faire le
„ Roi notre Sire, à cet homme pour en
„ avoir fait massacrer misérablement un
„ autre ; comme étant délict d'assassinat,
„ étant coupable de la mort de plusieurs
„ personnes de marque, joint à plusieurs
„ & diverses offenses, qui ne doivent
„ point être déclarées & sont réservées
„ en secret dans son procès, pour les-
„ quelles il est condamné à être égorgé
„ pour son châtiment, afin qu'il puisse
„ servir d'exemple à ceux qui commet-

» tront un tel excès, & *qui tel fera*,
» *ainsi le payera.*

Dom Rodrigue arriva enfin à l'échaffaut, où il trouva le Pere Grégoire de Predosa de l'Ordre de saint Hiérome, Prédicateur de S. M. & son grand ami, il monta le premier & tous les Religieux ensuite, ôta son chaperon & montra son visage avec cette même misérable gravité Seigneuriale, dont il avoit toujours fait parade. Il parla quelque tems avec Pedrosa sur les bras de la chaire, pendant que les Religieux à genoux lui faisoient la priére & recommandation de son ame. Il prit congé de tous, s'assit dans la chaire, permit à l'Exécuteur de lui lier les pieds & le corps, & lui-même dénoua les cordons de sa fraise, que l'Exécuteur lui ôta en lui demandant pardon. Dom Rodrigue l'embrassa par deux fois, lui disant qu'il étoit son plus grand ami; lors découvrant sa gorge à nue pour recevoir le coup, il s'offrit à Dieu, adorant le crucifix; l'Exécuteur lui mit un bandeau de taffetas noir, &, lui ayant renversé la tête sur le dossier, il lui coupa la gorge. Ce fut ainsi qu'il rendit l'ame à son créateur. Le corps n'ayant fait aucun mouvement, cette remarque encou-

ragea tous les assistans à faire des priéres & des oraisons, ainsi que les Religieux. On ne peut exprimer les cris & les lamentations du peuple, en voyant un si terrible spectacle, & les deux extrêmes où la fortune l'avoit conduit.

Incontinent après le corps fut délié & mis sur une bayette noire; il y avoit sur l'échaffaut deux carreaux de deuil, qui servirent à cet effet; il resta le visage découvert, mais le reste du corps fut couvert de la même étoffe. On mit un crucifix sur son estomac & quatre flambeaux à ses côtés, on laissa pour la garde des Officiers de Justice, & on publia à son de trompe qu'il étoit défendu sous peine de la vie de lever ledit corps, jusques à ce qu'il en fût autrement ordonné par le Président. Sur le soir on permit de l'enterrer; aussitôt on assembla une grande quantité de Clergé & de Religieux pour l'enlever & on s'apprêtoit à faire des obséques magnifiques, mais il y eut commandement & défense faite à un chacun d'assister à l'enterrement; ni le descendre pour l'ensevelir, il le fut seulement par deux femmes qui ont coûtume d'ensévelir les criminels. Il fut dépouillé à la vue du peuple & ses vête-

mens donnés à l'Exécuteur par les Officiers de la Justice. On lui mit par-dessus une tunique blanche qu'il avoit, une robe de Cordelier, étant d'usage en Espagne, que lorsqu'une personne a dévotion à quelque Ordre, on l'ensévelit dans un habit de cette Religion. Il fut mis ensuite dans la bierre commune de sa Paroisse, & porté sur les épaules de ceux qui rendent ce service aux exécutés; il fut conduit au Monastere des Carmes pénitens, où il avoit demandé d'être enterré au capitoire, par les deux croix des Confrairies de la paix & de la miséricorde, six pauvres avec chacun un flambeau & quatre Prêtres de la Paroisse. Les Carmes ne sonnerent point leur cloche, ces bons Peres avoient tendu leur Eglise de noir & dirent plusieurs Messes pour lui. Lorsqu'on lui ôta ses vêtemens pour l'enterrer, on lui trouva une très-âpre haire; il portoit sur son estomac l'acte de la contrition, qui est une image de N. S. portant sa croix, il avoit un chapelet de bois dans sa pochette, & tout son corps étoit meurtri & déchiré des coups de discipline qu'il s'étoit donnés: il s'étoit formé des playes

aux genoux. Dieu permit qu'il fut dépouillé en public afin que sa pénitence fût reconnue & manifestée.

Par cet exemple on peut bien juger quel est le succès de la félicité humaine, & combien les richesses sont un poison à craindre; car Dieu dispose de l'avenir & abaisse assez souvent l'orgueil de ceux, qui élevés au sommet de quelques dignités, veulent braver sa divinité & connoître la cause dont ils ne sont qu'un petit effet.

Mandement & exécution fut donné contre Dom Rodrigue, pour deux cents soixante & douze millions, cent soixante-deux mille neuf cents soixante-quatre maravedis, qui valent 887066 écus de France; les meubles & les joyaux appliqués à Sa Majesté qui furent évalués à 180000 ducats.

Dom Rodrigue étoit Marquis de sept Eglises, Comte de la Oliva, Commandeur de Ocanno en l'Ordre de saint Jacques, Capitaine de la garde Allemande, Concierge de la Maison d'Arragon, Greffier en la Chancellerie de Valladolid, Trésorier des ouvrages de cette Ville, Grand Prévôt & Sergent

Mayeur, Concierge de la priſon Royale, avoit deux Régimens avec voix & place au Conſeil, & en la premiere antiquité. Il étoit grand courier de ladite Ville, & avoit un maravedi de chaque bulle de la Croiſade, qui s'imprime à Valladolid. Cet article ſeul monte à plus de ſix mille ducats de rente, perſonne ne pouvant demeurer en Eſpagne qu'il n'ait cette bulle. Il avoit ſa chambre perpétuelle aux Comédies de Valladolid, & une autre à la Cour de la Orix. Il étoit Réſident de Soria, qui eſt comme Eſchevin, ayant voix aux Conſeils & aux aſſemblées. Gardien & Patron du Monaſtere de Porta-Cœli en Valladolid. Il avoit auſſi deux Régimens dans la cité de Placenſia. Il étoit gardien de la Chapelle Royale du Monaſtere de la Trinité à Madrid, il avoit la moitié du Buſio qu'on apporte des Indes, & le droit ſur le bois de Breſil qui vient à Liſbonne. Le Roi lui avoit donné le privilége excluſif de pouvoir traiter aux Indes des meules de moulin & d'émouleur. Enfin ce qu'il y a de certain c'eſt qu'il jouiſſoit par an de deux cents mille ducats de rente, ſans d'autres biens particuliers.

Son pere, ſa femme, ſes deux fils &

ses deux filles se retirerent de Madrid deux jours avant son exécution, & se sont retirés à Oliva.

MEMOIRE pour un Ambassadeur, contre une Actrice de l'Opera.

SAns examiner s'il est triste ou plaisant pour un Ambassadeur d'avoir un Procès de la nature de celui-ci, il paroît indispensable d'en exposer les causes. On verra d'un côté toutes les foiblesses d'un galant homme, d'un homme de bonne foi ; de l'autre tout le manege d'une fille de Théâtre, toutes les subtilitez d'une danseuse de l'Opera.

La Demoiselle P*** demande à un Ambassadeur le payement d'une rente de 6000 livres qu'il s'est obligé de lui faire tant qu'il vivra ; elle représente son billet, & par le billet, il paroît que cette rente à vie fera le payement d'une somme considérable que la Demoiselle P*** a prêtée à l'Ambassadeur.

Il suffit de conter un peu historiquement quel a été le commencement & la suite de la liaison qui s'est formée entre

l'Ambassadeur & cette fille, & les causes de leur rupture; l'on verra ensuite si la Demoiselle P ***, est fondée à demander.

M. le C. de M. vit un jour à l'Opera danser la petite *Fanchonnette* avec succès, il lui trouva des attitudes, & des graces, de la gentillesse; il n'en faut pas davantage pour échauffer la tête d'un jeune homme à qui l'argent coute moins que des soins; *Fanchonnette* jeune encore aimoit déja les hommes qui pensoient ainsi; le C. la vit & il lui plût, mais elle étoit chez pere & mere, & le ménage de cette famille indisposa d'abord le nouvel amant : il les trouva logez dans une chambre haute & obscure, n'ayant d'autres ameublements qu'une Bergame & quatre chaises de tapisserie, le tout cependant propre & neuf procedant de la vielle de quelqu'un qui vivoit en ce temps-là.

L'objet des vœux du C. qui ne s'étoit point attendu à cette visite, fut surpris dans son état ordinaire; ce ne fut point là une Néreïde de la Cour de Neptune chargée des richesses des Mers, une Flore amante de Zéphire ornée des plus belles fleurs du Printemps, c'étoit *Fan-*

chonnette vêtue de Calemande rayée, coëffée en bonnet de nuit sale, un ruban couleur de rose autour plus sale encore; son visage étoit démasqué, son col, sa poitrine maigre étoient découverts & chargez d'une pâleur jaunâtre; on y distinguoit librement tout le travail des muscles. *Fanchonnette* en cet état étoit au coin d'une petite cheminée, occupée à ranimer la cendre d'un coteret, & à suspendre l'extinction d'un bout de chandelle.

Le C. fut surpris & interdit: ce spectacle lui serra le cœur, la premiére visite fut bientôt faite; après quelques mauvais propos de la part du pere, de la mere & de l'enfant, il se trouva confus de sa démarche, & promit bien de ne s'exposer jamais à de pareilles aventures.

Il ne connoissoit pas encore le pouvoir des talens, ni l'enchantement du Théâtre: il retourna quelques jours après à l'Opera, il y vit *Fanchonnette*, métamorphosée en Bergere amoureuse, dans un pas de deux qu'elle dansoit avec le sieur *Ballon*, c'étoit des graces timides, des regards pleins de lasciveté, des positions, des attitudes nouvelles toujours plus intéressantes.

L'applaudiſſement général qu'on lui donna émut encore le cœur du C. il fut exact à pluſieurs repréſentations de ſuite ; le plaiſir qu'il y prit l'y attacha ſi bien qu'il n'eût plus d'autre affaire. *Fanchonnette* ſeule lui donnoit tant d'illuſions & les imprimoit ſi profondément dans ſa teſte qu'il s'accoûtuma à ne voir en elle que ce qu'elle repréſentoit : il l'aimoit Nymphe, il l'adoroit Bergere, il épuiſoit ſur elle tout ſon goût pour le changement.

Il s'étoit ſçu bientôt mauvais gré d'une premiére fauſſe démarche, il ſe reprocha enſuite le dégoût que lui avoit donné ſa premiére viſite, il demanda enfin à revoir *Fanchonnette* & cette grace lui fut refuſée.

L'amant qu'elle avoit alors n'avoit pas trouvé bon que le C. eût été s'aſſeoir ſur ſes chaiſes, il craignit les ſuites, il continua dans l'intervalle de meubler la chambre, il s'en rendit le maître & ſe fit obéir.

Cette porte fermée fut un coup cruel ; le C. en fut agité, tourmenté ; il chercha des expédiens : ſon amour naquit au milieu de cette ſituation, il fit ſi bien qu'il obtint enfin un rendez-vous ſur le

ſoir dans l'allée noire du Jardin du Palais Royal.

Les tranſports du C. ne ſe croiroient pas, le récit n'en ſeroit point vraiſemblable, la concluſion fut, & le C. s'y ſoumit, qu'il aimeroit en ſecond, qu'il ſeroit averti des momens commodes, qu'il pourroit même prendre les heures induës où le premier ne ſe trouveroit pas : quant aux frais, qu'il ſe chargeoit ſeulement du détail de la table, & des mémoires du Rotiſſeur & du Cabaretier.

L'arrangement pris, nos amans jouiſſent dès le ſoir; *Fanchonnette* s'enyvre ainſi que Madame ſa mere & ſe met en gayeté ; l'homme épris lui trouva les yeux tendres, les dents belles, la peau douce; il paſſa le reſte de la nuit dans les délices d'une bonne fortune, & cette nuit fut ſuivie de pluſieurs où l'ardeur étoit égale.

Fanchonnette alors ſouhaitoit impatiemment chaque jour d'Opera; elle ſentoit bien le beſoin qu'elle avoit d'entretenir les illuſions qui charmoient ſon nouvel amant; le danger que court une fille de Théâtre lorſqu'elle s'évanouit, & qu'on en eſt réduit à la voir comme une femme du monde; plus d'une, dans

ces cas, s'est vuë délaissée pour avoir cessé de jouer pendant quelques mois; il en est d'autres pour qui même on craindroit l'effet d'une quinzaine de Pâques.

Fanchonnette dansoit incessamment, le C. l'aimoit tous les jours davantage, il s'écoula un assez long-temps; le sort enfin disposa du rival, du pere, de la mere, & le C. prit possession libre & entiére de son amante.

Vers ce temps le C. reçut de gros biens & des Dignitez, il fut nommé Ambassadeur; *Fanchonnette* sa concubine en eut le cœur élevé, elle mit au jour le nom de son pere & elle se fit appeller la Demoiselle P***.

Il lui fallut alors cave & cuisine, appartement complet, des meubles de toutes couleurs, des habits de toutes saisons, & bonne chere sur-tout.

A peine eut-elle l'embarras de désirer toutes ces choses, son Buffet fut garni de vaisselle, ses Armoires de linge, sa Garderobe d'habits; M. l'Ambassadeur glissoit tous les jours dans ses tiroirs des Bijoux de toutes les sortes, & prenoit même plaisir à embarrasser l'esprit de cette fille qui n'en sçavoit point encore l'usage; cette Maison devint bientôt ho-

norable, les deux amans se plaisoient à y rassembler leurs amis particuliers, & à recevoir d'eux tout l'applaudissement qu'ils croyoient mériter d'un si tendre enchaînement, les uns & les autres y étoient également bien reçus, & se confondoient dans la Maison. Gens titrez, Gens de robbe & d'épée y venoient voir M. l'Ambassadeur, on voyoit à côté des couturieres, des coëffeuses anciennes amies ou parentes de la Demoiselle P***. qui lui parloient avec respect; filles de chœurs de l'Opera, qui n'avoient pas fait le même chemin s'y rendoient & faisoient leur Cour, on la nommoit la Reine, on lui surprenoit un baiser sur la main, on cherchoit ses regards, on multiplioit les petits soins. C'est ainsi que M. l'Ambassadeur jouissoit de ses bienfaits & passoit sa vie avec elle dans un loisir tranquille & délicieux; il bénissoit son Destin, il adoroit une fidelle maîtresse qui ne lui parloit que de reconnoissance & d'amour.

Une affaire l'obligea d'aller à la Cour pour quelques jours; elle s'y opposa, allarmée de son absence, il n'obtint son congé qu'en lui promettaut d'écrire au moins une fois le jour, & sur-tout de

lui apprendre l'heure de son arrivée ; c'est ce que M. l'Ambassadeur précisément ne fit point ; il est si doux de donner de ces plaisirs de surprise aux gens que l'on aime, & qui souhaitent de nous voir ; l'incertitude fait, il est vrai, plus souffrir que l'attente ; mais elle prépare aussi une sensibilité plus vive pour le moment où l'on se revoit.

Ce fut dans cette pensée que M. l'Ambassadeur revint à Paris en pleine nuit, & qu'il entra, sans se faire annoncer, dans la chambre de son amante ; il la surprit, & dans son lit ; mais ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'il y surprit aussi un Acteur de l'Opera ; voilà trois personnes interdites & stupefaites ; M. l'Ambassadeur fut long-temps à croire ce qu'il voyoit, ses sens lui revinrent enfin, il s'alluma & devint furieux.

» Monsieur, *dit-elle*, d'un ton mo-
» deste & pourtant assuré, je n'ai que
» deux mots à vous dire, & qui suffi-
» sent pour me justifier ; je suis accablée
» de vos bienfaits, ma reconnoissance
» est inexprimable ; mais plus j'en re-
» çois de vous, plus j'ai de reproches à
» me faire ; on m'a ouvert les yeux sur
» la vie que nous menons, elle est

» coupable envers le Ciel, elle scanda-
» lise les gens de bien, j'ai résolu de
» changer de conduite & d'embrasser
» l'état du mariage pour parvenir à une
» fin; c'est un Mari que vous voyez
» couché dans mon lit, jamais autre n'y
» entrera que lui; je sacrifie, parce que
» j'y suis contrainte, tout ce que je vous
» dois, sentimens d'amour, d'amitié,
» de respect, au repos de ma conscien-
» ce, & je vous demande en grace de
» ne la jamais troubler.

Qu'entens-je, ingrate, vous me quittez, vous êtes mariée, vous avez pris ce parti sans me consulter! Que n'aurois-je point fait pour vous en détourner! Que ne ferois-je pas encore pour rompre un si fatal engagement! Est-ce là cette reception que je devois attendre, que je venois chercher? Méritois-je de vous trouver à mon retour maîtresse infidelle, ou femme sous la Loi d'un mari? Puis-je vivre sans vous? Cruelle! puis-je m'en séparer?

Les plaintes de M. l'Ambassadeur & les reproches durerent long-temps & donnerent à son rival tout le loisir de s'évader par la ruelle du lit, & la liberté d'aller ailleurs contracter & consommer

de nouveau un pareil mariage. Mais il n'eût rien de plus pressé cette fois que de se retirer chez lui par le plus court chemin ; il y passa le reste de la nuit à rire de cette avanture, & à considérer avec quelle adresse & quelle effronterie la Demoiselle P***. s'étoit tirée de ce pas-là. Ce ne fut pas tout, à force de larmes, de soupirs, de caresses & de promesses, M. l'Ambassadeur détermina son Amante à rompre le mariage qu'il croyoit fait ; il n'y entra qu'une petite condition, sçavoir que M. l'Ambassadeur rembourceroit l'Acteur de l'Opera des frais qu'il avoit faits par avance pour cet établissement : c'étoit en effet un présent de sa part d'une tenture de serge bleuë, quelques chaises garnies de même, un lit assorti, où la Demoiselle P*** couche encore ; elle estima le tout au plus cher, les espèces furent d'abord comptées & serrées, & il en arriva que l'Acteur en fut pour son présent, l'Ambassadeur pour le prix, & que la Demoiselle P*** s'accommoda fort bien du tout. Les jours suivans ne se passerent pas sans quelques reproches, & c'étoit M. l'Ambassadeur qui les recevoit ; » Vous abusez, *disoit-elle*, de ma foiblesse, je

» voudrois ne me jamais séparer de
» vous ; mais je passe ma vie à en for-
» mer le dessein & à m'en repentir ; mille
» songes cruels viennent m'agiter tour-
» à-tour ; j'ai grande foi aux songes : ma
» mere, qui étoit Espagnole & avoit
» beaucoup d'esprit m'a appris que les
» songes souvent nous étoient envoyez
» pour nous servir d'avertissement &
» nous apprendre les choses futures ; j'y
» suis fort attentive : j'ai cru voir ma
» mere elle-même cette nuit les yeux
» enflammez de colere me reprocher
» tout l'amour que j'ai pour vous : fille
» indigne, m'a-t-elle dit, sont-ce là
» les leçons que je vous ai données ?
» Pouvez-vous être amoureuse d'un hom-
» me qui ne peut être votre Epoux ?
» D'un homme d'ailleurs répandu dans
» le monde, & sur lequel vous ne pou-
» vez compter ? S'il vous abandonne,
» que deviendrez-vous ? avez-vous des
» biens de la fortune pour subsister dans
» l'état où vous êtes, avec la résolution
» que vous prenez de n'aimer jamais
» que lui ? « C'en est trop reprit l'Am-
bassadeur, vos inquiétudes me poignar-
dent. Ma chere ame, Soyez à moi sans
remords, reposez-vous de votre amour

sur le mien, je le sens augmenter tous les jours, mon cœur y suffit à peine, si j'avois les Thrésors des Rois, je vous les offrirois & croirois ne vous rien offrir; tout ce que je posséde, est bien moins à moi qu'à vous. Un temps viendra, je l'espére, que j'assurerai votre état, je m'en vais commencer par une rente annuelle de six mille livres que je vous payerai mois par mois exactement, c'est seulement pour prendre un air d'ordre avec vous & sans que cela tienne lieu de bienfait: je veux encore me reserver le plaisir d'en faire & de vous en combler si je puis; mais ma chere maîtresse, rassurez-moi, bannissez ces vains scrupules qui ne vont point à une fille de votre état & de votre âge, promettez-moi de m'être toujours fidelle, je vous le demande à genoux les larmes aux yeux, je meurs de douleur si vous me refusez: la Demoiselle P***. ne put s'en défendre, elle accorda tout, & il ne fut plus question du passé.

Cependant le bruit de ce prétendu mariage se répandoit confusément dans Paris; les uns croyoient la chose faite, les autres la croyoient peut-être à faire.

ceux ci trouvoient M. l'Ambaſſadeur fort à plaindre, ceux-là l'en eſtimoient bien heureux, mais cette nouvelle s'évanouit, l'Amant victorieux parut au Balcon de l'Opera, il y conta ſon ſuccès, il en reçut des complimens, & pluſieurs furent ſe faire écrire à ſa porte.

Nos deux Amans bien réunis firent ſuccéder les beaux jours à ces orages ; la Maiſon de la Demoiſelle P*** ſe remonta, les amis y retournerent ; Monſieur l'Ambaſſadeur bientôt y reprit les premiéres douceurs, il s'y familiariſa & s'y accoûtuma ſi bien que par un effet tout naturel l'on le vit peu-à-peu ſe gêner moins ; il s'apperçut que des affaires ſérieuſes l'appelloient ailleurs ſouvent, la jouiſſance de ſa Maîtreſſe ne fut plus ſon affaire unique, elle entra ſeulement dans l'arrangement de chaque jour, & ſes viſites perdoient enfin l'air d'importunité qu'elles avoient eu toujours juſqu'à ce temps-là.

Ce fut alors que la Demoiſelle P*** fit un libre uſage de tous ſes talens, qu'elle acquit des connoiſſances nouvelles, de nouveaux amis qui d'abord changeoient de nom ; elle ſe mit ſur le

pied de ne point paroître aux promenades, elle s'apperçut que l'éclat du grand jour découvroit en elle bien de petites laideurs, que le blanc, le rouge & les mouches ne réparoient pas suffisamment; elle se tenoit chez elle dans une tendre obscurité, & n'y étoit jamais sans compagnie; là se faisoit un ombre, un quadrille qui se finissoit en six Tours; on ne le finissoit point suivant la conjoncture & les gens qui se succedoient; mais ce qu'on y auroit vu de singulier, étoit la présence d'esprit de cette Demoiselle attentive à la fois à tenir son jeu, & à occuper trois amans, ayant ses deux pieds sous la Table posez sur ceux de ses deux voisins, ses regards tournez languissamment vers le troisiéme, ensorte que tous jouissoient d'une préférence qu'ils regardoient comme unique, que chacun des trois rioit des deux autres, & les prenoit pour des dupes, ce qui ne l'empêchoit pas de prendre du Tabac de quelqu'un auprès d'elle qui la conseilloit, d'appuyer les doigts dans sa Tabatiére pésamment & long-temps, de demander à un autre de voir sa manchette de point, prétexte pour lui serrer la main, tous petits riens que la contrainte fait

imaginer, que le ſang froid ne conçoit pas, & dont les vrais Amans connoiſſent ſeuls tout le prix.

Elle avoit de ces Amans-là, de ces hommes de goût amateurs des talens, mais avides d'illuſions, & dont l'imagination tendre faiſoit trop de progrès d'après les impreſſions que leur donnoit cette danſeuſe, dans les molles attitudes d'une Sarabande, ou dans les poſitions laſcives d'un Tambourin; elle étoit toujours la même pour ceux-là; tout étoit Théatre pour Mademoiſelle P*** jouant au quadrille, ils ſe la repréſentoient danſante, Nayade timide, amoureuſe, flotante ſur le Criſtal des eaux, y cherchant le Dieu qu'elle aime, ou Driade inſenſible & légere, environnée de Faunes, voltigeante ſur la pointe des Herbes, au ſon de la flute de Pan, & chacun diſoit : *Cette Nymphe eſt mon Amante, elle charme tous les cœurs & ne veut que le mien.*

M. l'Ambaſſadeur qui ne cherchoit qu'à penſer de même, trouva le cercle un peu nombreux & ſuſpect; il s'en plaignit à ſa Maîtreſſe, qui pour ſe juſtifier ne ceſſa point, c'eſt un moyen qui réuſſit quelquefois : cependant il prit garde à des préſens anonymes, à des Taba-

tiéres, à des Diamans qui ne venoient point de lui ; il parla, d'un ton de courroux, & donna l'exclusion de la Maison aux Amans les plus généreux.

Un de ceux-là entreprit de s'en vanger, ce qu'il fit : il enleva la Demoiselle de son gré & l'emmena hors de Paris, ensorte que M. l'Ambassadeur un matin ne trouva qu'une servante qui lui conta le fait.

On peut juger de l'état d'un amant passionné qui voit qu'on l'outrage ; nouveau *Roland* dans la Maison de sa maîtresse, tout y ressentit sa fureur, les Tapisseries, les Glaces, les Tableaux, tout y fut mis en pièce. Peu de jours se passerent ainsi, le silence des Bois renvoya bientôt *Medor & Angélique* : il fallut revenir à Paris, & ce lieu est une Ville ou les Nymphes font usage de l'argent ; le malheur étoit qu'ils n'en avoient ni l'un ni l'autre : *Angelique* alors fut pénétrée de repentir d'avoir abandonné *Roland* bienfaiteur, qui pouvoit l'être encore, & son parti fut d'abord pris : ce fut d'imposer à *Medor* les mêmes conditions qu'avoit acceptées le C. de *Fanchonnette* : ils convinrent de ne se plus voir qu'en très-grand secret, la Demoiselle

P*** n'eut pas de peine à faire le reste ; on entend son raccommodement ; elle reçut d'abord les reproches les plus vifs, mais ils firent bientôt place à d'autres sentimens ; tout fut appaisé, sous la promesse authentique de ne jamais voir *Medor*.

Deux mois s'écoulerent, non sans y prendre garde, depuis le temps de l'absence jusqu'à celui du parfait raccommodement, & la Demoiselle eut tout le temps de faire sa paix, & de ramener à elle un Amant qui ne demandoit qu'à l'aimer ; elle lui donna des preuves d'un retour sincère : soins, soupirs, caresses, tout y fut employé ; elle fut jusqu'au point de courir les risques d'une grossesse, pour lui donner le gage d'un amour qui ne devoit jamais finir ; en effet la Demoiselle P *** accoucha au bout de sept mois d'une fille qui fut présentée à M. l'Ambassadeur, & qu'il reçut en ses bras avec des transports de joie qui ne s'expriment point ; aussi bon pere que tendre Amant, il entra dans tous les détails du berceau d'un enfant, il vit croître sa fille & se développer à ses yeux ; il la regardoit, la consideroit & y voyoit sa mere, elle de son côté soute-

noît qu'elle ne reſſembloit qu'à lui ; c'étoit des deux parts des agaceries continuelles de ſentiment ſur cela, de petites contradictions qui finiſſoient par des baiſers ; jamais des Amans ne furent plus unis. Il ſe trouva une Maiſon de campagne à vendre à Pantin, elle fut achetée & deſtinée à la petite *Auguſte*, qui déja commençoit à parler, & à diſtinguer avec fineſſe M. l'Ambaſſadeur des autres hommes. La famille augmentée demandoit une autre Maiſon ; la Demoiſelle P*** en prit une à ſon gré ſur le Jardin du Palais Royal.

Ce fut alors qu'on étala les meubles de toutes ſaiſons, les Tableaux, les Bronzes, les vaſes du Japon ; tous les jours il y paroiſſoit de nouveaux meubles, jamais il ne s'en trouvoit aſſez : les anciens amis qui commençoient à reparoître n'y laiſſoient pas de ſoulager M. l'Ambaſſadeur ſans qu'il le ſçût, ſoit par une Tenture de toile de Perſe, par le Tableau de la *Rachante*, les pots à fleurs de la Chine, des Pendules, des Clayeſſins ou autres choſes ſemblables, tout y trouvoit place juſqu'aux Médailles & aux Colifichets, & des pots de Ceriſes à l'eau de vie n'y étoient point

mal reçus : il eſt vrai que la Demoiſelle ſçavoit ſur cela diſtinguer ſon monde & diſtribuer diſcretement les récompenſes méritées ; il y avoit à cet effet une petite porte qui donnoit ſur le Jardin, & dont on faiſoit l'uſage convenable pendant l'abſence du Maître.

Cette petite porte n'appartenoit qu'aux privilégiés, & ne leur étoit pas permiſe à toute heure ; le zèle quelquefois y en entraînoit plus d'un, qui avoient tout le temps de s'y morfondre, & d'y eſſuyer la pluye, le froid ou le chaud ; mais à quoi ne s'expoſe-t-on pas pour parvenir auprès de ce qu'on aime ? la peine qu'on ſouffre en ces cas-là occupe bien moins que le prix qu'on en attend ; lorſqu'une fois le terme eſt venu, qu'on arrive au tête à tête, qu'on voit une Maîtreſſe affligée, & qu'il faut conſoler de tout ce qu'on a ſouffert, qu'on la voit tendre, vive, ardente à demander cent fois ſi on l'aime bien, en vouloir des preuves, & en donner, quel eſt l'Amant qui ne s'enflamme pas ? La fureur de l'amour s'empare de lui, il triomphe d'un rival, dont la Maîtreſſe n'eſt infidelle que pour lui, toute ſa con-

versation n'est qu'un transport, qu'un embrassement continuel.

C'est ainsi que se comportoient les Amans de la Demoiselle, & que chacun d'eux possédoit son cœur en entier.

Un de ceux-là, le plus généreux & peut-être le plus digne, languissoit pourtant depuis plusieurs années dans une contrainte cruelle; les jours lui étoient interdits, les nuits à la longue lui devenoient incommodes, fatiguantes, insoutenables. Il représenta son état, les bons procedez parlerent pour lui, il obtint la permission d'entrer le jour, & de courir les risques d'une rencontre de M. l'Ambassadeur; en prenant pourtant sur cela toutes les précautions qu'inspire la prudence; la Demoiselle l'encouragea & ce fut avec succès pendant un temps.

On conviendra que lorsque M. l'Ambassadeur, tout puissant qu'il est, se ressentit de la conjoncture des temps; les dettes qu'il avoit contractées en partie pour élever sa Maîtresse au point où nous la voyons, des tas de Meubles, de Bijoux, de Vaisselle enmagazinés dans sa Maison, avoient consommé d'avance son plus clair revenu, il lui falloit nécessairement prendre haleine; la pen-

ſion de 6000 livres ne rendoit pas les 500 livres par mois auſſi regulierement que la Demoiſelle P*** le demandoit ; quinze jours, trois ſemaines, un mois l'inquiétoient, l'Ambaſſadeur s'en apperçut, l'excès de ſa bonté lui fit faire de nouveaux efforts, elle eut lieu d'être très-ſatisfaite.

Il fit plus, ce fut un billet portant promeſſe de lui payer cette penſion tant qu'il vivroit ; le motif apparent fut un argent prêté parce qu'il en falloit néceſſairement un, & que décemment il n'y en pouvoit avoir d'autres.

La Demoiſelle nantie de cette ſûreté qui lui avoit acquis le nouveau ſerment d'un attachement inviolable, & d'une éternelle fidélité, ſe perſuada bientôt que ſon Amant premier n'étoit plus en droit de contraindre le ſecond, ni les autres, ni celui par conſéquent qu'elle avoit déja introduit de jour chez elle.

En effet il y revint & plus ſouvent & plus indiſcrettement. *A force de courir un danger ; il en perd l'apparence, on n'y penſe plus.*

Un jour qu'ils ſe croyoient dans la plus grande ſécurité & qu'ils en goûtoient les douceurs, M. l'Ambaſſadeur

entra brusquement, c'étoit son allure ; & reconnut là le *Medor* dont il a été parlé, le *Medor* qu'elle avoit juré de ne revoir jamais.

» Comment, *s'écria-t-il*, c'est vous » qui me trahissez encore ! Vous, pour » qui j'ai tout sacrifié, que j'ai accablé » de biens ! Vous, que j'aime depuis » tant d'années, malgré ma famille re- » voltée & mes amis indignés ! Vous, » à qui cent fois par jour je consacrois » le reste de ma vie ! Vous enfin, qui » m'aviez juré de m'être fidelle à jamais ; » Maîtresse indigne, vous m'avez donc » toujours trompé ?

» Monsieur, *dit-elle*, je consens à » vous désabuser, j'ai cru vous mieux » servir en vous cachant de tristes véri- » tés, mais puisque vous devinez tout, » sçachez encore que cet Amant là n'a » pas cessé de m'aimer depuis huit ans ; » j'étois convenue avec lui de vous épar- » gner la peine de le voir, j'y ai fait » mon possible, le malheur vous guide » ici quand je ne vous y attends pas, » vous m'y surprenez, ce n'est pas ma » faute ; au surplus que votre emporte- » ment n'aille pas plus loin ; il seroit » inutile, demeurez ici & y revenez, si

» cela vous plaît, j'y consens; vous y
» serez le bien venu, mais vous y re-
» verrez cet Amant : de plus il faut vous
» y résoudre, ou prendre un autre parti;
» parce qu'enfin ceci est ma Maison, j'y
» suis Maîtresse, tout y est à moi; FILLE
» DE L'OPERA NE DÉPEND DE PER-
» SONNE. «

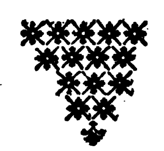
Mademoiselle, répondit l'Ambassadeur je reprends mes sens, je vois vos infidélités & vos outrages d'un œil sec. Je jure tranquillement que je ne vous verrai de ma vie, mais puisque je prends ce parti, rendez-moi ma fille, je la demande, je la veux, c'est tout l'objet de mon amour. Mon honneur & ma conscience veulent que j'en prenne soin, & que pour sauver sa perte, je la retire de vos mains. C'est surquoi reprit la Demoiselle, je ne puis vous satisfaire; vous me rendrez mon enfant, *dit-il*: votre enfant, Monsieur, reprit-elle, n'est point à vous, s'il vous souvient que j'accouchai de sept mois pour vous, apprenez que j'accouchai de neuf pour un autre; cet autre est l'Amant que j'ai là, il en est le pere & ma fille est à lui. Mademoiselle tout est dit, tant d'horreurs me confondent. Adieu.

M. l'Ambassadeur se retira. Voilà quelle fut la fin de cette intrigue d'amour, intrigue tissuë de perfidies, de souplesses: on n'a pas jugé à propos de les conter ici. Il faudroit des Volumes & d'ailleurs il suffit de donner une idée de la conduite de cette Demoiselle. Par deux ou trois faits que contient ce Mémoire, qu'elle a elle-même avoués, on conviendra que les talens de la Demoiselle P*** qui la font briller au Théâtre, ne sont pas ceux qui la distinguent le plus de ses camarades, & qu'elle est parmi elles plus respectable & plus illustre encore par le grand art qu'elle a de commercer en amour, aussi est-elle leur modèle & leur point de vuë; toutes sont attentives à ses démarches, & s'en font informer, c'est d'elle qu'elles ont appris la nécessité d'une Maison à deux portes, l'œconomie des tête à tête, l'évaluation de chaque faveur? C'est d'après elle qu'elles sçavent ce que peut produire un premier de Mai, une Fête ou deux de Patron, le grand jour de l'An; de quelles ruses il faut user pour tenir toujours les Amans à demi satisfaits? De quel moyen il faut se servir pour faire payer à trois ou quatre un présent qu'on a reçu d'un

cinquiéme, & qui ne coûte rien, & enfin la grande maxime des obligations, des contracts, preuves d'amour que des Amans bien épris dans leur yvresse refusent rarement, quoiqu'ils dussent envisager le désespoir d'une famille, la certitude d'un dérangement, & le cruel effet qui s'ensuit: bien d'honnêtes gens, bien des personnes respectables d'ailleurs sont dans le cas d'y penser, ils devroient y faire réflexion sur l'exemple de M. l'Ambassadeur qui n'en a pas fait. La Demoiselle P*** l'a dérangé & toujours trompé, que le successeur se tâte & qu'il ouvre les yeux, il se verra plus trompé encore. La société est en vérité blessée de voir les plus dignes hommes placer si mal leurs réflexions, consacrer leurs plus beaux jours à des filles de Théâtre. Elevées dans les Halles, nées dans la bouë, leur libertinage & leur insolence semblent insulter à toute vertu; elles en recevroient le châtiment, si elles n'étoient à l'abri sous le privilège honteux de leur état.

On a suivi la Demoiselle P*** depuis son Aurore jusqu'à ce jour, on y a vû exactement en quel état M. l'Ambassadeur l'a prise, on peut voir en quel état elle

le quitte, on verra jusqu'où se sont portées pour elle ses bontés, quel bien elle en a reçu, enfin tout ce qu'il a pû faire en vuë de se l'attacher. Dans le malheureux dessein qu'il avoit pris de ne s'en séparer jamais, cette fille lui est infidelle, le trahit, le chasse; ces procedés n'anéantissent-ils pas le billet qu'elle représente? Ne manque-t-elle pas la premiére aux conditions qui le lui avoient obtenu? Ne seroit-il pas juste, au contraire, d'enlever les Meubles, la Vaisselle, les Bijoux, de la Maison qu'elle habite, de dépouiller cette Demoiselle de ses habits d'étoffe d'or, de ses boucles à Girandoles de diamants, de la renvoyer à la chambre de Bergame, dont Monsieur l'Ambassadeur l'avoit tirée, & de la faire rentrer dans l'Etat de Fanchonnette, dont elle n'auroit jamais dû sortir?



LE Mot à l'oreille de Monsieur le Marquis de la Vieuville, Sur-Intendant des Finances.

CEux qui parlent ordinairement à vous, Monsieur, ne parlent pas si souvent avec le Marquis, qu'avec le Sur-Intendant. Cela veut dire en bon François, que votre fortune, à plus de flateurs, que votre vertu d'amis. Il ne faut point s'en étonner, c'est un malheur qui vous est commun avec tous ceux qui tiennent comme vous quelque grande & élevée charge dans l'Etat. Ceux qui les abordent, ayant besoin d'eux, ou pouvant en avoir besoin, lavent toujours la bouche d'eau rose avant de l'ouvrir pour leur parler, & ne les servent que de ces belles & délicates paroles, dont on dit que les grands doivent être entretenus. Le vieux mot porte, qu'il faut qu'elles soient de soye : encore si c'étoit de celle de Verone, il n'y auroit qu'à profiter : mais le mal est, que parce que celle de Plaisance & de Mantoue est

beaucoup plus douce & plus molle, on n'en met quasi point d'autre en œuvre pour leur usage, c'est ce qui les perd le plus souvent. On nous fait acceroire tous les jours que tout le monde bénit votre heureuse administration, que l'on éleve en tous lieux votre sage conduite jusqu'au Ciel, & que le bruit commun n'est autre chose qu'un écho public de vos louanges immortelles. Excusez moi, Monsieur, si je vous dis que l'on vous deçoit. L'affection que je vouai autrefois dans Veriny à celui qui vous a mis au monde, & que je lui témoignai depuis au siége d'Amiens, où je le suivis à mes dépens, m'oblige à vous avertir de la vérité, de peur que vous laissant endormir au chant de ces Sirenes, qui ne vous flatent que pour vous perdre; vous ne tombiez dans le précipice que vous ne voyez pas. A cet effet, je vous fis prier il y a quelque temps à Compiégne par quelqu'un des vôtres, de trouver bon que je pusse vous dire en patience dans votre cabinet un *mot à l'oreille.* Mais parce que je ne porte ni Castor ni pluche, non plus que feu M. votre pere, avant qu'il entrât au service de feu M. de

Nevers, ils me rejetterent plusieurs fois, se figurant que le prétexte que je prenois d'avoir quelque chose à vous dire en secret, n'étoit qu'un artifice, pour me procurer la facilité de votre audience, & tirer de vous de quoi me faire un peu plus brave que je ne suis. Mais ayant à la fin obtenu au bout de trois semaines, qu'ils vous firent entendre mon desir, la réponse que j'en eus, fut celle-ci : Que les importunités continuelles de tant de demandeurs, vous avoient rendu l'ouie si dure, que vous n'entendiez presque rien, si on ne parloit bien haut : & de plus, que le mot que je désirois vous mettre tout bas en l'oreille, pouvant être empoisonné, il feroit à propos que j'en fisse l'essai auparavant. Je confesse ingénuement, que d'abord j'eus peine à comprendre les paroles ambigues de cet oracle, & je doute encore si j'en ai pû tirer le vrai sens. Tant y a que je crus, Monsieur, que pour satisfaire à votre intention, il falloit que je misse mon dire par écrit, comme je fais maintenant, afin de vous faire voir, que je n'ai eu autre desir en cela que de vous rendre service, en

vous donnant avis de l'opinion que l'on a de vous.

C'eſt donc à la vérité, que lorſque vous fûtes appellé à la charge que vous tenez maintenant, par l'avis de deux perſonnages que vous avez aidé à deſtituer depuis, ceux qui ſe ſouvenoient des exercices de piété que vous faiſiez autrefois dans le Noviciat des Jéſuites, après être ſorti de celui des Chartreux, ſe promettoient de vous toutes choſes dignes d'un homme qui a la crainte de Dieu devant les yeux. En effet vos commencemens furent aſſez doux, vous regardiez & écoutiez ceux qui avoient affaire à vous, & ce n'étoit pas peu ; mais depuis que les fumées de la bonne fortune vous ont noirci les meninges, & troublé le cerveau, comme il arrive preſque toujours à tous ceux que la faveur enyvre, vous avez grandement changé, vous ne connoiſſez plus perſonne, vous ne tournez plus la vuë que ſur les Ducs & Pairs de trois races, & ne prêtez plus l'oreille qu'à ceux du petit coucher. Ce n'eſt pas ce que doivent au public ceux qui ſont conſtitués en des dignités pareilles à la votre, il faut qu'ils

ſe rendent de facile accès à toutes ſortes de gens, ſans les diſtinguer par la mine, ou la doubleure du manteau. Le bon homme de Préſident Jeannin, à qui Dieu faſſe paix, avoit entre beaucoup d'excellentes parties, celle de ne refuſer audience à qui que ce ſoit; il écoutoit les grands avec reſpect, les petits avec douceur, & tant les uns que les autres, avec attention; de rebrouer ou rebuter quelqu'un, c'eſt ce qu'il ne fit jamais. Et qui ne loue auſſi, qui ne bénit la mémoire de ce grand perſonnage? Le Duc de Sully même, de qui on diſoit qu'il avoit un front négatif, & que l'on eſtimoit l'homme le plus avide, qui ait jamais tenu cette place, avant que vous y entraſſiez, avoit cette bonne coûtume, qu'il ſe préſentoit à certaine heure aux pourſuivans, & les conviant tout haut de s'approcher de lui, il expédioit tout le monde. Mais beaucoup de gens ſe plaignent qu'ils ſont quelques fois quinze jours tout entiers, ſans pouvoir vous aborder, je dis de ceux mêmes qui portent la Couronne perlée en leurs armes. Toute la faveur que vous faites aux plus conſidérables eſt, de les laiſſer ruminer

deux heures tout à leur aise dans votre galerie ce qu'ils ont à vous dire, afin qu'ils n'oublient rien qui les y fasse revenir une autre fois. Il n'est pas jusques aux Dames, & aux grandes Dames que vous n'y laissiez quelques fois en sentinelle, jusqu'à ce que par trois actes de contrition elles ayent témoigné qu'elles se repentent vivement d'y être venues. Vous sçavez ce que Madame la Duchesse de la Trimouille vous en dit il y a quelque temps, & avec quel accent. Si vous continuez, vous ne trouverez dorénavant plus de femmes qui veulent avoir à faire à vous. De quoi la votre ne pleurera pas, de peur de devenir maigre. Et puis elle est bien aise de voir en sa maison cette grande foulle, qui est la marque de la grande faveur, & c'est ce qui entretient la grande foule, que de ne parler qu'à trois ou quatre tous les jours, afin que les autres reviennent. Et voilà comme vous faites. Vous traversez au sortir de votre chambre une galerie & une sale aussi remplie d'hommes que votre tête pleine de fantaisies rassemble, vous les traversez sans vous tourner vers personne non plus qu'une

image que l'on porte en procession ; par vénération tout le monde ôte le chapeau, & fait des révérences que vous ne rendez point. Que si quelqu'un plus hardi que les autres vous assiége un peu de plus près, vous entrez aussi-tôt en *avertin*, appellant votre condition malheureuse, de ce qu'elle ne vous donne pas une heure de relâche. Mais qui vous a contraint de la prendre ? Et qui vous empêche encore de vous délivrer du fardeau dont vous vous plaignez ? Si vous n'en sçavez pas le moyen, je sçai où demeure un gros petit homme qui vous le procurera pourvu que vous lui payez le droit d'avis. En attendant, permettez que d'Audilly & Reperan se joignent avec Bardin pour vous soulager ; vous pourrez vous décharger sur eux d'une partie de vos occupations, & par ce moyen vous aurez plus de loisir d'ouir les uns & les autres, qui est l'une des plus nécessaires fonctions de votre charge, & à laquelle toutes fois vous satisfaites le moins. Témoin Scapin, qui aux trois choses, que le Proverbe de son pays fait les plus difficiles, c'est à sçavoir, cuire un œuf, faire le lit d'un chien,

& enſeigner un Florentin, a depuis quelque temps ajoûté pour la quatriéme; avoir audience de M. de la Vieuville. Il le ſçait par expérience, comme il le témoigna l'année derniére en une Comédie jouée à Fontainebleau devant le Roi, ou commençant par Barat, il finiſſoit par Bardin. Il fit une deſcription des longs détours, par leſquels ont à paſſer ceux qui ont affaire aux Finances. Sans mentir, Monſieur, cela eſt grandement fâcheux, encore ſi après avoir longuement mugueté la porte de votre cabinet, on avoit quelque ſatisfaction de vous, paſſe, il n'y auroit que du temps; mais le pis eſt, c'eſt qu'après vous avoir pris à l'oreille comme un ſanglier, autant vaudroit le plus ſouvent avoir parlé à un ſourd; car, ou vous ne répondez rien, ou vous répondez en paroles générales, avec tant d'ambiguité, que ce n'eſt qu'à recommencer. Quelques fois vous faites le plaiſant, & bouffonnez à votre aiſe aux dépens d'autrui: vous dites une chanſon aux uns, vous voulez faire danſer les autres, & tout cela avec des grimaces & des poſtures ſi extravagantes, que le Colonel d'Ornano en riroit, s'il ne craignoit que Monſieur ne lui en fît une

avec lequel ils s'entretinrent le plus long-temps, comme avec le plus gaillard, leur disoit qu'il avoit tant de sagesse, qu'il étoit en peine où la mettre, & qu'il voudroit bien avoir trouvé quelque lieu, où la pouvoir cacher, de peur que quelqu'un ne la lui dérobast. Celui-ci répondit, je sçais votre fait, mettez-là entre le chapeau & la fraise de l'Intendant Duret, & tenez vous assuré que jamais homme du monde ne l'ira chercher-là. Ce mot fit plus rire la Compagnie, que tout ce qu'avoit dit ce pauvre malheureux pendant une demie heure.

Mais ce fut encore à rire plus fort, quand il leur eut fait cinq ou six contes qu'il sçavoit de ce glorieux bouffon; qu'il appeloit Billeboquet des Finances; parce que quelque changement qui soit survenu aux affaires, il s'est toujours trouvé sur pied, avec un extrême étonnement de ceux qui ne peuvent comprendre, par quels artifices & par quels ressorts, un homme se peut maintenir si long-temps, en qui la flatterie même n'a point encore trouvé jusqu'à ce moment la moindre chose du monde à louer, on peut dire de ses perfections, ce que Bernia dit de celles des Anguilles.

Quéi che son hoggi vivi, non lo sanno:
Quéi che son morti, non l'hanno saputo,
Quéi ch'anno à esser, non lo saperanno.*

Vous ferez donc bien, Monsieur, de fuir soigneusement sa conversation, si vous pouvez. Je dis, si vous pouvez, parce que vos humeurs sont liées d'une telle simpathie avec les siennes, qu'il sera bien mal aisé que vous rompiez avec lui. Cela vient, à ce que croient les Médecins, de la correspondance de votre migraine avec ses hemorroydes, qui vous rendent par fois si argneux l'un & l'autre, que ceux qui ont à passer par vos mains, lorsqu'elles se trouvent en conjonction, ont bien besoin de patience. Vous rebutez alors, & gourmandez tout le monde, comme si ce n'étoit pas assez d'éconduire ceux qui vous prient de quelque chose, sans ajoûter encore le mépris au refus. Que vous feriez bien mieux d'adoucir un peu cette sévérité farouche & brutale, dont on vous blâme partout, & vous montrer un peu plus doux, & plus courtois que vous n'avez accoû-

* Les vivants, les morts & ceux qui doivent naître ne le sçavent point, ne l'ont point sçu, & ne le sçauront jamais.

tumé. Il n'y a rien qui oblige tant qu'un bon visage, les bonnes paroles coutent peu, & contentent beaucoup. Mais vous agiriez encore bien plus sagement, si vous donniez quelque satisfaction raisonnable sur les pensions, à ceux qui vous les demandent, car c'est là le grand grief des courtisans, qui ne peuvent supporter qu'on les prive de cette douce manne qui tomboit auparavant dans leurs coffres. Et pour dire aussi ce qui en est, ce n'est pas une petite rigueur, de retrancher à tant de Princes, à tant d'Officiers de la Couronne, à tant de Gentilshommes, & à tant d'autres de toutes sortes de conditions, ce que leurs mérites, & leurs services leur avoient justement acquis. Les bienfaits des Rois doivent être perpétuels & certains. L'assurance de leur durée est une obligation à continuer comme on a commencé. Tels sont-ils aussi chez nos voisins, où ce qui est une fois accordé ne souffre jamais ni diminution ni révocation, passant même d'ordinaire jusques aux enfans & aux veuves, comme, pour ne point parler des autres, nous sçavons qu'il se pratique à Londres, en la famille de Casaubon, & à Rome en celle de Barclai.

Je sçai bien ce que vous avez accoûtumé de dire pour toute réponse; que le Roi est incommodé, & qu'il n'y a point de fonds. C'est-là le bouclier à sept plis que vous opposez à tous ceux qui vous demandent quelque chose: vous ne dites, vous ne criez, vous ne tempestez autre chose, comme si vous n'étiez gagé & payé que pour publier qu'il n'y a point d'argent en l'épargne que pour vous, & publier l'indigence de celui qui vous enrichit. Encore quand cela seroit, seroit-il de votre prudence de cacher la nécessité de votre maître, de peur que cela ne donnât courage à quelques-uns de nos voisins d'entreprendre sur sa foiblesse: les affaires du monde se maintiennent la plûpart par la réputation. Il n'est pas toujours expédient que l'on sçache où le mal nous tient. Il faut faire quelquefois bonne mine & mauvais jeu. Aux villes assiégées, on jette souvent au dehors des sacs de bled par-dessus les murailles, tandis que l'on crie à la faim au dedans. Mais Dieu merci nous n'en sommes pas-là; on léve autant que de coûtume, pourquoi n'auroit-il pas de quoi payer en temps de paix, ce qu'au milieu de nos derniéres guerres, on n'a

pas cessé de payer ? S. M. doit, dites vous, il faut qu'elle s'acquitte. Et à qui peut-elle devoir, vous demandons-nous, à votre beau-pere & à ses compagnons ? C'est-à-dire à ceux, qui comme chacun sçait l'ont réduit par leurs voleries, à la nécessité d'emprunter d'eux ; ce qu'ils lui ont dérobé. Mais attendez un peu jusques à ce que S. M. soit un peu plus au large, si c'est qu'il ait peur que S. M. ne lui fasse banqueroute, comme Margon l'a fait au Roi. Et pour l'intérêt qu'il a toujours pris au denier six, qu'il se contente cependant du taux de l'Ordonnance, s'il n'aime mieux que l'on vienne à compte avec lui & ses semblables, sur les avis de Beaufort & de Bourgoin. Ce sont des éponges mouillées qu'il faudroit presser, ils ont plumé l'oye du Roi, qu'ils rendent au moins un peu de la plume. Ils se sont engorgés de la substance publique, il leur faut faire revomir sur les fleurs de Lys ce qu'ils ont trop avidement avalé, comme disoit fort élégamment le Pere Garasse dans saint Gervais à ces derniéres Fêtes de Pâques. Il y a gens qui offroient cet hiver passé quinze cents mille livres de la seule recherche des parties casuelles, celui qui

a fait la recette des offices créés depuis trois ans dans les Elections & Présidiaux, y a fait de si riches grivelées, qu'il a payé soixante mille écus qu'il avoit perdu au jeu, & quarante-cinq mille pour la maison qu'il a achetée, sans compter la petite vie de ses menus plaisirs. Et cependant si quelqu'un lui alloit demander la moindre grace ou courtoisie du monde, ou pour quelque quittance, ou pour quelqu'assignation donnée là-dessus, il disoit comme vous, qu'il ne le pouvoit. Que si celui-là seul a fait le profit, autant en peut-on dire des Trésoriers de l'extraordinaire, & encore plus de ceux de l'épargne. C'est-là que vous devriez donner, & non pas, pour faire paroître votre bon ménage, ruiner tant de gens à qui vous ôtez le pain d'entre les mains, tandis que Messieurs vos valets, & ceux de votre beau-pere, puisent avec gros acquits patents dans les sources que vous estoupez aux hommes d'honneur. Ils n'ont qu'à demander & à prendre, au lieu que les autres ne peuvent rien obtenir, & quand ils ont passé par tous les détours de votre labirinthe, on leur dit au bout qu'il n'y a pas de quoi les payer. Toute la faveur qu'ont les plus

considérables, est d'avoir une composition du tout à la moitié. Vous avez des hommes sous main qui vont de maisons en maisons traiter avec ceux qui ont quelque chose sur l'épargne. Il n'en faut que parler à ces deux pauvres Marchands du Palais, sans rien dire de Morlaville, que l'on emprisonna derniérement à ce sujet. Très-dangereux, & très-pernicieux abus, & néanmoins facile à réprimer, par les mêmes moyens que pratiquoit de son tems l'Empereur Tybere, qui pour empêcher que ses Ministres ne volassent quelque chose sur les payemens qu'ils faisoient aux particuliers, ainsi qu'avoient fait auparavant ceux d'Auguste, les faisoit payer comptant en sa présence : Ainsi faisoit le Roi Louis XII. qui pour cet effet prenoit plaisir de faire des sacs de cent écus, de mille francs, & d'autres sommes avec sa femme pour les donner de sa main à ceux qu'il désiroit gratifier. Vous seriez bien marri si on établissoit cet ordre parmi nous, car cela vous ôteroit le moyen d'y profiter, car c'est là tout votre but, votre avarice étant telle, que vous ne songez qu'à remplir vistement vos bouges, avant que Tronson vous vienne signifier que votre commission est expirée de mort

soudaine. Vos domestiques même se plaignent par-tout, que vous ne leur faites jamais de bien, de maniére qu'un de ces mêmes domestiques à qui vous menaciez de faire donner des coups de bâton, connoissant votre humeur entiérement éloignée de toute libéralité, vous répondit comme cet Espagnol. *No le creo, por que al fin es dar*. Votre dépense est si resserrée, soit pour votre table, soit pour votre train, que vous ne donnez à gagner à personne. Grand vice en un homme de votre condition. Il seroit toutefois supportable, si le retenant dans les bornes de votre maison, vous empêchiez que la contagion de son venin ne passât jusques dans le Louvre; mais tant s'en faut, vous avez tâché au contraire par toutes sortes de moyens de rendre le Roi avare, sous prétexte de vouloir le rendre œconome. Quelques efforts que vous ayez fait, vous n'avez pû en venir à bout, il est trop bien né & trop généreux pour se laisser tomber en un si vil, si abjet & si sordide défaut.

Il faudroit qu'il eût mal fait son profit des instructions de la Reine sa mere;

* Je ne le crois pas, parce qu'enfin c'est donner.

qui étant du pays & de la race de ce Chevalier Toſcan, lequel *nel trar fuor le braccia* au ſortir du ventre maternel, *Diede ſugli ochi à l'avaritia un pugno*, a fait voir dans le cours de ſa Regence heureuſe, qui penſoit que la libéralité étoit, comme elle l'eſt en effet, la vertu la plus royale de toutes; Il eſt impoſſible qu'un grand & magnanime Prince, tel que le nôtre puiſſe démentir entiérement ſon inclinatîon naturelle à faire du bien; & néanmoins vous couvrez votre vilenie infâme du nom de votre Maître? Comme ſi c'étoit lui qui vous commandât d'ôter, ou de retrancher à ſes ſerviteurs, ce que vous donnez & ajoûtez aux vôtres. Juſques-là qu'à ceux même que S. M. veut faire payer particuliérement, vous ne laiſſez pas de leur refuſer ce qu'elle leur a accordé, ſi vous n'êtes pas en humeur de leur donner contentement. Et ce fut l'un des chefs d'accuſation contre Enguerrand de Marigny, qui ayant tenu autrefois la charge que vous tenez à préſent, vous doit faire appréhender d'une même conduite, une même iſſue.*

Combien plus prudemment ce Ro-

* En mettant les bras hors du ventre de ſa mere, donna un coup de poing à l'avarice.

main, qui manioit les Finances publiques sous Vespasien ? car bien que ce Prince fût naturellement aussi chiche & taquin, que le nôtre est magnifique & splendide, il se chargeoit pourtant lui-même de la haine & de l'envie des exactions qu'il faisoit, ayant toujours ce mot en la bouche, que l'argent est le nerf de l'Etat ; quel apophthegme, dont vous prétextez votre inclination à l'avarice ! comme si ce nerf avoit toujours empêché ceux qui l'avoient de se perdre & de se ruiner. Témoin Darius qui avec tous ses trésors fut vaincu par Aléxandre, & la Seigneurie de Venise, qui fut à deux doigts près de sa ruine, il n'y a pas deux cents ans, quoiqu'elle regorgeast d'or, contre l'ordre ancien qui leur défend de faire amas public de ce métal.

Ne vous fiez donc pas tant à ce conseil de votre laid, je voulois dire beau-pere, qui vous a fait entendre qu'en remplissant les coffres du Roi, cela vuideroit toutes les mauvaises humeurs du Royaume : plusieurs ne sont point de cet avis ; si vous prenez la patience d'y penser un peu plus posément, vous trouverez que c'est chose beaucoup plus séante à la grandeur & bonté du Roi de grati-

ſier ſes bons ſujets, que par un retranchement nouveau, les aliéner de l'affection qu'ils lui doivent. Il eſt vrai que pour vous dire ce que j'en penſe, la plûpart ne s'en prend qu'à vous ſeul, eſtimant que c'eſt vous ſeul auſſi qui leur faites perdre ce qu'ils euſſent eu ſans vous. Prenez donc garde que quelque mauvais garçon piqué de la colère en laquelle vous l'avez mis, ne tire autant de ſang de vos veines, que vous aurez détourné d'argent de ſes coffres. C'eſt une dangereuſe conſeillere que la néceſſité; vous trouverez quelque tête verte de Gaſcogne, qui ne ſe ſouciera pas de ſacrifier ſa freſſure au Diable, pourvu que vous ſoyez de moitié avec lui, principalement lorſque vous ſerez hors de charge, comme vous le ſerez dans peu de temps, s'il en faut croire Jean Petit Pariſien, qui fit derniérement votre horoſcope ſur la naiſſance d'un belier.

Et quant à la pointe de votre épée, qui ne perça jamais qu'un Harlequin peint en une feuille de chaſſis, elle vous ſeroit une ſauve-garde aſſurée contre les attaques de ces rudes Seigneurs, encore auriez-vous toujours à craindre que ces gens de Lettres à qui vous ôtez les penſions comme

aux autres, ne vous fissent sentir combien il est périlleux d'irriter des hommes qui font des playes, que tous les Opérateurs du monde ne peuvent guérir. Ils se plaignent par-tout qu'on leur fait accroire, qu'il n'y a ni estat, ni aquit patent pour eux. S'ils vous entreprenent une fois, ils vous feront devenir cruche, en danger d'être cassé ensuite, ainsi que l'année passée vous dit gentiment ce libre gausseur du saint Empire, qui se rioit par-tout de vous, avec celui qui vous compara à lui.

De quoi, ni toute votre Algébre, ni toute la Théologie de Longis votre précepteur, ni toute la Réthorique de Sibour votre Avocat ne vous sçauroit garantir. Ils vous rendront si noir, que cet historiographe morfondu, qui ne sçait guères bien lire que ce qu'il a écrit, ni guères bien écrire ce qu'il a lu, ne vous en pourroit laver, quand il employeroit trois hommes à l'aider à faire ce qu'il montre dans le Louvre à tous les galopins de cuisine pour dire qu'il l'entend.

C'est pourquoi, si vous me voulez croire, vous contenterez ces personnes le mieux que vous pourrez. Leurs écrits vénimeux sont ordinairement les four-

riers de la ruine de ceux qu'ils attaquent. Le Maréchal d'Ancre avoit été déchiré par leurs plumes, avant que d'être déchiré par les mains du peuple. Et cette France mourante que vous vîtes courir, il y a à présent un an, fut la premiére ouverture par laquelle on fit passer dans l'esprit du Roi, le dégoût de celui contre lequel elle étoit écrite. Mais qu'est-il besoin de m'arrêter aux particuliers? Henri III. même, quoique Roi, & encore grand Roi, éprouva à son très-grand dommage que les plumes renversent ceux à qui les lances n'ont pû faire mal : étant chose connue de tous ceux de son temps, que les libelles diffamatoires que l'on sema contre lui, furent les causes de la haine, & de la rebellion, qui bientost après la ruina.

Ces faiseurs de Livres sont grandement à craindre, principalement quand on les offense, en leur ôtant ce que l'on avoit coûtume de leur donner; car c'est alors qu'ils crient comme des pies que l'on plume toutes vives. Le venin que cet ancien Orateur Grec portoit dans le tuiau de sa plume, pour s'empoisonner comme il fit, en cas de besoin, ils le portent toujours sur le bec,

de la leur, pour décrier ceux qui ne leur plaisent point.

Voilà, Monsieur, ce que j'avois à peu près à vous dire, lorsque je vous fis demander un quart d'heure d'audience secrette. Jugez par-là de mon intention, qui n'ayant autre but que l'affermissement de votre autorité, par les avis que je vous donne, mérite que vous la receviez comme un gage de ma dévotion à votre service. Que s'il y a quelque chose qui vous semble un peu trop aigre & trop libre, représentez-vous, que les médecines pour être amères, n'en sont pas moins salutaires. De plus je ne vous dis pas ce que tout le monde publie tout haut, je ne parle qu'après les autres, & vous devez vous figurer que c'est le peuple qui vous avertit par ma bouche de ce qu'il croit de vous. Il n'y a rien du mien en cela.

Mais quoi qu'il en soit, faites sagement votre profit des avertissemens que je vous donne, non pas en vous flatant, comme infailliblement vous l'aimeriez beaucoup mieux, mais en vous disant la pure vérité, vous vous en trouverez cent fois mieux, que d'avoir jetté, comme on dit que vous avez fait, le Car-

dinal de Richelieu dans le Conſeil étroit, pour vous fortifier de cet appui contre le Garde des Sceaux. Il eſt jeune, vigoureux & actif, c'eſt ce qu'il vous faut : vous êtes tous deux d'une même humeur, & vous vous accorderez très-bien enſemble, en ce que vous ne voudriez tous deux qu'une même choſe, qui eſt de gouverner chacun tout ſeul. Il y en a qui diſent que vous vous fuſſiez très-bien paſſé de ce ſecond, & le Roi auſſi ; car puiſque S. M. eſt avantageuſement pourvue de toutes les conditions les plus néceſſaires pour bien regner, qu'eſt-il beſoin de lui donner tant de Conſeillers, dont la multitude ne fait qu'augmenter la confuſion ? Un ſeul homme bien fait lui vaudroit plus qu'un millier ; ſouvenez-vous que je vous le dis. Ce que vous croyez être votre établiſſement, ſera votre perte, & fera retourner pour la ſeconde fois à Lieſſe ce bon vieux Gaulois, qui y alla derniérement faire vœu de mourir content, pourvu qu'il pût voir renverſé celui qui s'eſt élevé ſur la ruine de ſon bienfaiteur.

La Voix publique au Roi.

IL y a quelque temps, Sire, que l'on a vu courir par Paris, & dans vostre Cour, un certain petit Livret, intitulé, le Mot à l'oreille, comme s'il eust contenu tous les mystérieux secrets de vostre Estat, ce qui a rendu un chacun desireux d'en entendre la lecture; de sorte qu'il a servi d'entretien à toutes les bonnes Compagnies, parmi lesquelles chacun s'est meslé d'en dire son opinion; en quoi les jugemens se sont rencontrez assez divers.

Les uns soustenans que c'est escrit n'estoit rempli que d'impostures: autres au rebours qu'il ne falloit mettre la main à la plume pour en raconter si peu; autre que c'est escrivain ne s'estoit amusé qu'à dépeindre les deffauts extérieurs du Sur-Intendant, sans cotter les fautes qu'il avoit commis contre l'Estat; autres s'estomacquoient contre c'est escrit, sans en pouvoir dire les raisons; autres assuroient qu'il y avoit assez de vérité pour servir d'advertissement au Procès

de la Vieuville. Mais tous ſe ſont rencontrez & demeurez d'accord que ce n'avoit eſté que la paſſion qui avoit animé cet Autheur, lequel d'abord ſe fait aſſez cognoiſtre pour un captif Penſionnaire, que le deſpit de ſe voir biffé de deſſus l'Eſtat a mis aux champs pour déclamer contre le Marquis, tout preſt à chanter la Palinodie, & de le louer hautement comme le plus parfait des hommes, au cas qu'on le veuille reſtablir & lui faire toucher finance, ainſi qu'il ſe peut facilement recueillir par la lecture de ſon diſcours.

C'eſt bien la vérité, Sire, que la calomnie & la flatterie ſont ordinairement les deux puiſſants fléaux qui perſécutent & ruinent tous ceux qui ſont élevez aux grandes Charges, & qui par divers moyens ſapent inſenſiblement leur fortune : la meſdiſance envieuſe s'efforçant de noircir toutes leurs actions, & la complaiſance flatteuſe avec laquelle on les chatouille en leurs erreurs, eſt celle qui faict périr tous les jours la pluſpart des grands dans l'entretien de leurs deffauts.

Qui ſe peut guarantir de ces deux périlleux eſcueils, ſe peut dire heureux

& sage tout ensemble. Le premier, s'évite par une suite de généreuses actions, lesquelles avec le temps rameinent les passions à la raison, & faict bouquer l'envie; la vraie vertu n'étant subjette à s'estonner par le bruit d'un Vaudeville. Et pour le second, l'homme ne s'y laisse surprendre, quant il a plus d'appréhension de faillir, que de présomption d'avoir bien faict.

Or ce que j'ai maintenant à représenter à Vostre Majesté, n'est pas un discours de mesdisance, n'y une raillerie complaisante, c'est une vérité la plus importante, Sire, qui puisse estre aujourd'hui annoncée à un grand Roi, dans l'urgente nécessité du rétablissement de ses affaires. Ce n'est pas aussi la pensée d'un simple particulier; mais celle de tous les gens de bien, & de tous les judicieux personnages de vostre Estat. En un mot, c'est la voix publique.

Chacun sçait, & l'expérience a pu faire cognoistre à V. M. que tout le bonheur d'une Monarchie despend de la composition du Conseil du Prince; s'il a près de sa personne, ou dans l'administration de ses affaires des gens bien

sénsez, d'expérience solide, & de probité cognue, assurément son regne est heureux, le corps de son Royaume s'affermit dans l'ordre, & la prospérité remplit ses subjects de biens, à la gloire du Prince & à la bénédiction du Peuple. Si au rebours ceux qui sont recognus avoir basti leur fortune aux despens de leur Prince, & des ruines publiques, subsistent dans le crédit, sans crainte d'estre recherchez, ni punis de leurs meffaits; si les méchans s'y aucthorisent, & les ignorants y tiennent les resnes du gouvernement, infailliblement le Monarque & la Monarchie se consomment dans leurs propres confusions; & la calamité générale donne courage aux voisins d'en projetter l'usurpation, & d'en avancer la ruine.

La mémoire des choses passées, *Sire*, peut faire ressouvenir V. M. si ceste Thèse est véritable ou non, & pour lui faire cognoistre clairement que tous les malheurs qui ont affligé vostre Couronne ont pris leur source de ce deffaut, je ne craindrai de représenter succinctement aux yeux de Vostre Majesté, les choses qu'elle a vu elle-même durant

ces années derniéres. Que si quelques bons peres lui ont quelquefois persuadé, que les péchez, ou désobéissances de ces subjects, avoient attiré l'ire de Dieu sur nos testes, & procuré les calamités qui ont opprimé la France, tant du temps de la Ligue, que depuis le coup parricide qui a porté le Roi vostre pere au tombeau; on leur peut aussi alléguer, Sire, que l'infidélité & ignorance de ceux, ausquels V. M. avoit confié le maniment de ses affaires, y ont contribué beaucoup plus que les péchez de vos subjets; que la malice estrangere a sçu abuser de faulx prétextes, à quoi même nostre foiblesse a consenti pour complaire à des dominations estrangeres, qui ont sçu d'autre costé astucieusement gaigner les esprits de ceux ausquels V. M. s'est confié le plus.

Si tous ceux qui ont possedé l'honneur de vos bonnes graces, & entrepris l'administration de vos affaires, eussent eu les intentions droictes, & autant pensé à vous servir, qu'à establir leur fortune, assurément, Sire, V. M. n'auroit ressenti les desplaisirs qu'elle a reçu, son Estat n'auroit esté désolé comme il est,

ni le pauvre peuple souffert les miseres qu'il endure encore aujourd'hui.

Permettez, Sire, que je prenne les choses de plus loing : Disons que Villeroi & le Chancelier Sillery, avec leur fausse réputation de probité imaginaire, ont empoisonné la pluspart des esprits de vostre Conseil, & par leur premiére connivence avec le Marquis d'Ancre, ont jetté les premiers fondemens de tous nos malheurs, chacun d'eux n'ayant pensé qu'à regner, ou à complaire à autrui pour regner, sans se soucier que deviendroit Vostre Majesté, ni la Reine vostre mere, ni l'Estat, pourvu qu'ils subsistassent en crédit, à quelque prix que ce fût ; c'estoit le but de leur ambition, & comme chacun d'eux vouloit commander absolument, cela fut cause que ces trois ne purent durer long-tems en bonne intelligence.

A ces trois succederent trois autres avec leurs suppôts, lesquels au lieu de prendre exemple, sur le courant de la fortune de celui qu'ils avoient fait tuer, firent au contraire cent fois pis, que ceux en la place desquels ils s'establirent.

A la vérité le Maréchal d'Ancre dis-

ſipa les Finances de la Baſtille avec le conſentement de Villeroi & du Chancelier, à quoi Mangot, Barbin & l'Eveſque de Luçon ne reſiſterent pas comme ils devoient ; puis ſur la fin il perſécuta les Grands du Royaume : mais Luyne non content d'avoir ravi les grandes richeſſes de cet eſtranger, il a volé à la face du Conſeil, le plus beau du Domaine de V. M. & tous les plus clairs deniers de voſtre eſpargne, & ſans conſidérer le bien de votre ſervice, il s'eſt tout-à-fait jetté dans la faction d'Eſpagne pour s'appuyer contre la Reine voſtre mere, s'eſtant ſi eſtroitement ligué avec l'Eſpagnol, qu'en ſa faveur il a faict enſorte qu'on envoyât le Duc d'Angouleſme en Allemagne, pour y faciliter les affaires d'Autriche : de plus nous avons abandonné tous les anciens Alliés de ceſte Couronne, interrompu l'intelligence durant quatre ans avec les Eſtats de Hollande, mis en nonchalance la conſervation des Suiſſes, conſenti à la priſe de Julliers, du Palatinat, de la Valteline, meſpriſé l'alliance avec l'Angleterre, & fomenté la guerre Civile au milieu de voſtre Royaume.

Non content de tout ce que deſſus,

pour retirer quelqu'argent qui étoit au Mont de piété de Rome, il a de haute lutte restabli les J *** dans Paris, contre les formes ordinaires de la Justice, & notables Arrêts de vostre Parlement. En un mot le Maréchal d'Ancre a troublé l'Estat, en attaquant quelques Seigneurs du Royaume; & Luyne pour s'aggrandir a sappé les Loix fondamentales de la Monarchie, ayant si dignement servi le Roi Catholique durant qu'il a gouverné, que son Ambassadeur mandant des nouvelles à Bruxelles escrivit ces mots en sa Lettre, *Los negocios de Francia van como lo deseamos*, & de fait l'Espagnol n'eût sçu souhaiter autre chose que ce que nous avons fait pour l'establissement de ses affaires, le tout au grand préjudice de celles de V. M. & de la Couronne.

Voilà, Sire, comme ces bons Conseillers ont abusé de votre bonté. Cependant si jamais pauvres créatures furent obligées à un grand Prince, c'estoit Luyne & ses freres. Chacun sçait & la pluspart de la France a vu ceste Histoire, & si V. M. daigne faire parcourir sa mémoire sur tous leurs déportemens

* Les affaires de France vont comme nous le désirons.

durant l'administration qu'ils ont eu de vostre Royaume, elle trouvera qu'il n'y eust jamais de plus ambitieux coquins, de plus ingrats serviteurs, de plus hardis imposteurs, de plus signalés voleurs, & de plus perfides Ministres, la mémoire desquels devoit estre exécrable à la postérité & maudite des vivans, afin de faire voir au monde que V. M. hait les méchans, & qu'elle a du ressentiment du mal qu'on lui faict.

C'est en vain, Sire, d'espérer qu'un grand Monarque puisse estre dignement servi s'il ne punit les forfaictures de ses Ministres, & ne condamne la mémoire des scélérats. Outre que le Prince & l'Estat s'en trouve mieux secouru, cela sert encore à contenir les esprits malfaisants en leur devoir, l'expérience faisant cognoitre que tel a exercé une charge honorablement & en homme de bien sous un Roi justicier, qui eust fait tout le rebours sous un Monarque trop clément. Ainsi un Estat corrompu comme celui de France, a besoin d'exemple de punition, si on veut contenir les hommes en leurs devoirs & réfréner leur malice, autrement il n'y a rien de plus certain que tout continuera à aller de pis en pis.

A l'insolence de ces trois freres, Puisieux & le Chancelier ont succedé, l'un fol à porter marotte, & l'autre malicieux comme un vieux singe, qui par bonheur a eu plus de réputation à contrefaire l'homme de bien, qu'il n'a eû de prudence à le témoigner par effect, estant une maxime infaillible que jamais patelin ne fut judicieux. La multiplicité de ses actions sordides sont preuves suffisantes du naturel du personnage, qui n'a sçu sagement vivre dans le monde, ni honorablement s'en retirer, quoi qu'il en ait eu toutes les occasións à souhait, & le pouvoir tout ensemble, s'il eust esté doué d'autant de prévoyance, que de salle avarice.

Cependant, Sire, vostre Estat a pâti grandement par les exorbitantes fautes que telles sortes de gens ont commises, jusques-là qu'il y va de la honte pour vostre Couronne de les mettre en lumière. C'est pourquoi je m'en tais pour pleurer les malheurs où ils ont plongé vostre Royaume, à quoi il est quasi comme impossible de pouvoir remédier, sinon par une grace spéciale de Dieu, vigilance de V. M. & bons advis des Ministres de l'Estat.

J'ai estimé nécessaire, Sire, de vous ramentevoir toutes ces choses, afin qu'en les repassant par sa mémoire, elle juge plus facilement combien il importe d'établir des personnes gens de biens, fidelles & capables dans son Conseil, puisque tant de malheurs sont arrivez & peuvent encore arriver, si V. M. ni pourvoit par sa prudence.

C'est donc avec très-grande raison, Sire, que j'ai proposé dès le commencement à V. M. que le bonheur & la gloire d'un Prince dépend de l'establissement d'un bon Conseil : cela estant je la supplie très-humblement de considérer ce qu'elle peut espérer maintenant de ses Conseillers, & avoir agréable que je lui rapporte en ce discours qu'elle croyance on en a, & ce que j'en ai recueilli.

Vostre Conseil est à présent composé de la Reine vostre mere, des Cardinaux de la Rochefoucault & de Richelieu, du Connestable, du Garde des Sceaux; & du Marquis de la Vieuville, voilà, Sire, les six personnes qui sont admises dans le secret de vos Conseils. Reste maintenant à représenter à V. Majesté

comme les choses se passent, ce qu'on espére de la restauration des désordres, & ce que la voix publique dict de ces personnages. Commençons par la Reine vostre mere.

Chacun vous loue, Sire, d'avoir introduict ceste vertueuse Princesse dans vostre Conseil, c'est une action qui redonde à l'honneur de l'un & l'autre, & un tesmoignage d'amour & de justice, dont le Public se réjouit, d'autant que de cette bonne & nécessaire intelligence dépend la tranquillité du Royaume, & de ceste estroite union la ruine de tous ceux qui voudroient se mesler de brouiller vostre Estat, ainsi qu'ont fait plusieurs, qui soubs prétexte de vous servir, ont semé de la division entre Vos Majestez pour s'emparer de vostre auctorité, & establir leurs affaires.

Nul ne doute, Sire, que Vostre Majesté n'aye du bonheur de conférer avec la Reine sa mere sur les choses importantes de son Estat; d'autant que l'expérience qu'elle a de ce qui s'est passé, peut grandement servir à la rencontre des occurrences des affaires présentes, & ce qui doit vous consoler le plus,

c'eſt qu'il ſemble que vous ne pouvez avoir aucune deffiance de ceſte Princeſſe, eſtant certain qu'elle ne peut ſe diviſer d'avec V. M. Sa grandeur, ſon bonheur, & ſon repos dépendent de la proſpérité & bonne conduite de voſtre eſtat. Elle n'en ſçauroit trouver ailleurs de plus aſſuré ni de plus honorable ; & d'autre part Voſtre Majeſté ne ſe peut mieux fortifier contre les brouillons que d'entretenir ceſte ſainte correſpondance, laquelle ne peut eſtre traverſée que par des eſprits malins & diables incarnez.

Quant au Cardinal de la Rochefoucault, c'eſt un Prélat digne véritablement de grande conſidération, car s'il fait, ou tolere le mal, on dit que ce n'eſt à mauvaiſe intention, ſon eſprit & ſon corps n'allant qu'entant que les peres le pouſſent, employant toutes les forces de ſon ame, non aux affaires de voſtre Royaume, mais bien au ſoin d'introduire par toutes vos villes une fourmilliére de Convents, au lieu des Egliſes que feu ſon grand pere a ruinées : Comme auſſi à convertir avec l'argent du Clergé, force Miniſtres, en compenſation de tant de pauvres Catholiques que

ſon pere a aſſommez durant les guerres Civiles de la Religion.

Pour le Cardinal de Richelieu, les courtiſans le tiennent raffiné juſques a 22. carats, & les clairsvoyans ont opinion que ſon naturel courageux l'engagera à bien faire pour avoir de la gloire; car eſtant habile & prudent, comme il eſt, il n'y a point d'apparence qu'il aille chercher autre appui qu'en l'authorité légitime de V. M. ni autre ſubjeċt pour employer la grandeur de ſon eſprit, que dans la bonne conduite de vos affaires: autrement tout le monde lui coureroit ſus, & ſeroit deſcredité à jamais, qui eſt tout ce qu'il doit appréhender.

Quelques autres ont encore ceſte eſpérance qu'eſtant iſſu d'un pere bon François, & qui comme fidelle ſubjeċt a ſi dignement ſervi Henri III. durant les furieuſes bouraſques de la Ligue, il imitera un ſi brave Cavalier; & que ſans s'arreſter aux intereſts d'Eſpagne, ni des Cagots, il embraſſera ceux de V. M. comme un autre Cardinal George d'Amboiſe, afin de relever c'eſt Eſtat ménaſſé de toutes parts des ruines évidentes, s'il n'y eſt généreuſement, je repete encore

encore généreusement & promptement remedié.

Les mérites du Conneſtable l'ont mis où il eſt ; ceux qui le haiſſent ne lui veulent mal, que pour raiſon qu'il ne fut jamais dans la cabale Eſpagnole, ſon généreux courage lui faiſant déſirer tous les jours d'eſtre plus ſourd qu'il n'eſt, tant il a à contre cœur d'entendre les choſes qui ſe paſſent ſi contraires à l'honneur de V. M. & réputation de ſon Eſtat : ſon jugement net, & l'expérience que l'âge lui a acquis, lui donne une grande cognoiſſance des affaires du Royaume. Que s'il avoit l'auêthorité de remédier aux fautes qui ſe commettent, la France recevroit le ſecours qu'elle doit attendre d'un ſi grand perſonnage, auquel il n'y a rien à ſouhaiter qu'une prolongation d'années, à quoi pluſieurs ſe perſuadent que Monſieur d'Eſpernon meſme, ne refuſera pas de joindre ſes vœux & ſes priéres.

Le Garde des Sceaux a eſté choiſi du ſeul mouvement de V. M. C'eſt la vérité, Sire, que chacun le tient pour homme plein de probité, d'intégrité, & bien affectionné à voſtre ſervice, & auquel on peut appliquer ce que dit Salo-

mon, *Ab, occursu facięi cognoscitur vir sensatus*, il ne lui manque qu'un peu plus de courage & de hardiesse pour s'opposer à ce qu'il voit de mal devant ses yeux : que si en cela il ne tesmoigne plus de vigueur, ce n'est pas qu'il n'en reçoive du desplaisir en l'ame, mais c'est qu'il prévoit que ces justes efforts seront inutiles, tant que V. M. donnera une entiére croyance aux Conseils chimériques de celui qui s'ingere de vouloir gouverner tout seul.

Pour ce qui est de la personne du Marquis de la Vieuville, on dit que plusieurs des siens s'efforcent de persuader au monde qu'il est très-habile homme, mais il a ce malheur que personne ni veut ajouster foi, non plus qu'aux nouvelles de l'arrivée de la Flotte d'Espagne : on a beau publier son committimus, & raconter que c'est lui qui gouverne tout, *ne per aquo*, le public se fie aussi peu en sa conduite, qu'en la prud'hommie du fraizé Duret.

Il est vrai, Sire, que quelques-uns soustiennent qu'il est copieux en belles conceptions, & que le Duc de Nevers & lui seroient les plus grands personnages de l'Europe, s'ils avoient la capacité

de mettre leurs entreprises en exécution : & que si le Marquis ne réussit bien aux siennes, ceste disgrace ne lui procede que de ce que tous les esprits sont dissipez par la méditation perpétuelle de ses intrigues, dans lesquelles il oublie les solides, sa teste ressemblant à ces cavalles des pays Méridionaux, qui ne conçoivent que du vent, ou à ces hommes incapables à la génération, lesquels meurent d'ennuy d'embrasser leurs femmes ; mais pour tout cela rien n'en réussit au profit du mesnage. Voilà en effect comme l'on dépeint la Vieuville, & ne croi pas que du Montier le puisse crayonner de plus naïves couleurs.

Tous ces deffauts, Sire, sont grands en la personne d'un Ministre confident ; néanmoins en voici encore d'autres plus considérables, & qu'on tient inséparables d'avec lui, assavoir une agitation perpétuelle d'esprit & un changement perpétuel de desseins, toutes ses résolutions n'ayant non plus d'arrest dans sa teste, que le vif argent dans le creusol d'un Orfévre, changeant ordinairement le soir ce qu'il aura résolu le matin, puis il retourne à ce qu'il a changé, ou faict des desseins tous nouveaux,

avec des résolutions toutes nouvelles ; allant ainsi de blanc en noir, & de noir en blanc, selon les diverses conceptions qu'il se forme, ou advis qui lui agréent, ressemblant de ceste façon à ceux qui ne guérissent jamais un mal à cause de la multiplicité des remedes desquels ils se servent, pour n'en sçavoir l'usage d'un bon. Toutes lesquelles périlleuses virevoltes ne se peuvent faire, Sire, qu'avec un notable préjudice de vos affaires, lesquelles requierent un concert d'hommes solides & judicieux, autrement l'Archevesque d'Aix aura raison de dire que vostre Estat ira toujours sans dessus dessous, jusques à ce qu'il en ait la direction.

Venons maintenant aux quatre Secretaires d'Estat, il ne sera hors de propos d'en toucher un mot, puisqu'ils sont du nombre des principaux Officiers du Royaume. C'est la vérité qu'on tient qu'il n'y a rien à redire à leur affection, & quoi qu'ils soient traversez en la fonction de leurs Charges, il est certain que s'ils avoient un peu plus de liberté d'agir, ils releveroient les manquemens qu'on leur met sus, & feroient paroistre qu'ils ne sont si incapables

comme on les accuse. Pour Bullion il remarque assez les fautes qui se commettent aussi bien que le Connestable, & quoi qu'il grende entre les dents, néanmoins il n'ose mordre de crainte que Tronson ne les visite.

Et d'autant que plusieurs déclament à toutes heures contre les déportemens du Pere *S* * * *, alléguans que c'est chose indécente à un Confesseur de fureter continuellement parmi les courtisans pour escumer des nouvelles ; je confesse, Sire, que je me fusse volontiers exempté de parler de ce personnage, de crainte que la vérité n'offense, ou que la flatterie ne desplaise à quelques-uns. Mais puisque l'office de Confesseur est aujourd'hui une condition la plus cabaliste du Royaume ; je croi qu'il n'y a point d'offence d'en discourir un mot en passant.

Le Public désireroit, Sire, qu'il plust à vostre Majesté imiter pour ce regard la sagesse des Papes, & la prudence des Rois d'Espagne, lesquels se servent bien de ces bons Peres, comme espions pour descouvrir par leur entremise les secrets d'autrui ; mais ils se donnent bien garde de leur déclarer les leurs, afin de ne

point dépendre d'eux ; ni qui puissent jouer le double : c'est pourquoi jusques à présent aucun J*** n'a eu l'honneur d'estre Confesseur de leurs Sainctetez, ni des Rois Catholiques, ni des Reines, ni des Infants & Infantes. Et de faict par le Traité du mariage d'Espagne avec l'Angleterre, on avoit estabil un Pere Dominiquain pour gouverner la conscience de la Princesse.

Vostre Majesté devroit prendre exemple là-dessus, Sire, & considérer les inconvéniens où la France est tombée, & où V. M. peut encore tomber en rendant la confession du Louvre héréditaire à la famille des J***, comme l'Empire dans la Maison d'Autriche : d'autre costé les Evesques & Prélats de vostre Royaume, devroient aussi rougir de honte de tolérer qu'ils soient exclus de l'administration de ce Sacrement en la personne de Vostre Majesté, l'auctorité de laquelle n'a esté attaquée que par ceux de ceste S***, lesquels pour braver tout le Clergé, & se mettre en crédit parmi les Princes estrangers se veulent perpétuer la direction de vostre ame, de celle de la Reine mere, de Monsieur, de Madame, des Princesses de Condé

& Conti, du Comte & Comtesse de Soissons, & de la pluspart des Seigneurs & Dames de vostre Cour; jusques-là qu'ils sont si friands de ce mestier, que le Pere A*** & le Pere S*** s'entre-gourmeroient volontiers à qui dépossedera son compagnon, afin d'entrer en crédit pour cabaler les Bénéfices, sur lesquels ils font tous les jours mille friponneries. Hé! puis, Sire, escoutez prescher ces bons Peres sur le mespris de la Cour.

Le feu Roi Henri III. ayant choisi pour son Prédicateur le sieur Roze Evesque de Senlis, au bout de quelques années il desira aussi qu'il fût son Confesseur, sur quoi ce Prélat s'excusa, remonstrant au Roi que du jour qu'il auroit oui Sa Majesté en Confession, il falloit qu'il se désistât de la prédication, d'autant qu'il croyoit estre mal séant dans l'esprit d'un Prédicateur de déclamer en chaire contre les vices, qu'il sçait que son Souverain lui a revélé soubs le sceau de Confession. L'envie que les J*** ont de continuer leurs cabales dans le Louvre, les empeschera bien de suivre ni d'imiter en ce point l'opinion d'un si sage Evesque; je n'en veux

dire davantage, me suffisant d'avoir représenté comme les autres Princes se gouvernent en cela, & d'avoir adverti V. M. de prendre garde aux périls qui en peuvent arriver.

Voilà, Sire, tous les Ministres & principaux Officiers par les ressorts desquels vos affaires sont conduites aujourd'hui, ensemble le jugement que la voix publique fait de chacun d'eux en particulier. Et véritablement on croit que V. M. peut être utilement assistée de si grands personnages, pourvu que la confusion ne se mette parmi eux, & que vous empeschiez par votre prudence que la charette n'aille devant les bœufs; ainsi que disent les bonnes gens des champs, c'est-à-dire, que le plus impertinent ne gourmande les plus sages, car en ce cas il est impossible que vostre Conseil vous puisse dignement servir.

Pour à quoi remédier il seroit très-à-propos, Sire, que V. M. ordonnast tant pour la sûreté de ses affaires, que pour la descharge de ses Ministres, que toutes les propositions qui se feront, ou résolutions qui se prendront, ayent à passer par le concert & la pluralité des advis de vostre Conseil. La question est

maintenant de sçavoir si les choses se gouvernent de la sorte & ce qu'en dit la voix publique.

Le bruit est par-tout, Sire, que la Vieuville fait le Mareschal d'Ancre, le Luyne, le Puisieux, & la Puisieuse tout ensemble, présumant tant de lui, que dans vostre Conseil il entreprend de proposer, délibérer & résoudre tout; se faschant si les Secretaires rapportent, & si les autres ne concluent aux fins de c'est unique Sénateur. Ainsi il ne faut qu'un fou, dit le Proverbe, pour troubler toute la Feste.

Le plus grand malheur qui accompagne les Princes, Sire, c'est quand par une trop grande confiance, ils ne prennent pas garde à la capacité de leurs favoris, c'est quant ils ne sçavent connoistre la portée de leur cervelle, dont s'en suit ordinairement la ruine du Maître & du Valet.

Et de vérité, il n'y a rien ou la foiblesse d'un esprit paroisse si-tost que dans le maniement des affaires publiques: le chariot du soleil brûle le Ciel & la Terre entre les mains de Phaëton, & fait produire toutes choses abondamment en celles de Phœbus: c'est pour-

quoi il faut avoir une grande lumière naturelle, un jugement sûr, & une grande expérience pour sagement tenir le timon de l'Estat, sur-tout quant il est question de prévenir les inconvéniens & desmesler prudemment les embuches qui se rencontrent dans l'enveloppement des astuces du monde ; qui n'est doué de ce talent, il va à tastons dans les affaires, & bronche au milieu des beaux chemins.

Souvenez-vous encore, Sire, qu'il importe à la gloire d'un grand *Roi*, d'avoir des Officiers bien sensez & de grande réputation. C'est sur quoi les voisins jettent plustost les yeux : que s'ils recognoissent que les Ministres soient peu capables, ils projettent là-dessus les fondemens & bons succès de leurs machinations.

Que pourroit penser un Ambassadeur si on lui rapportoit par plaisir ce que disoit il y a quelques jours un certain palfrenier, de Paris, lequel considérant son compagnon qui sangloit mal une haquenée, eust l'effronterie de lui reprocher tout haut, qu'il sangloit son cheval de travers comme la cervelle de la Vieuville. Et un autre se plaignant de ne pouvoir trouver Logis dans Com-

piègne, on lui dit qu'il ne falloit aller que chez le Marquis de la Vieuville, d'autant qu'il avoit toujours force chambres vuides en la teste. Hé? quoi! *Sire*, V. M. ne croit-elle pas avoir interest en telles reparties & le Public pareillement?

Tenez aussi ceste maxime pour infaillible, *Sire*, de n'estre jamais bien servi de personnes qui n'ont autre Dieu que leurs interests, autres méditations que leur grandeur, & autres plaisirs que dans les intrigues. La principale marque d'un bon Ministre estant d'oublier tout-à-faict ses passions & ses affaires pour vaquer entiérement à celles de son Maistre. Sçachez, *Sire*, que le Marquis n'est pas de ceste opinion, sa principale occupation, n'estant que de se venger, & de s'establir à quelque prix que ce soit; ainsi que j'espere faire voir à Vostre Majesté.

Quand il a travaillé à l'expulsion du Chancelier & de Puisieux, ce n'a esté que pour empiéter leur crédit; quand il a fait chasser le Colonnel, ce n'a esté que pour glisser des Créatures auprès de Monsieur. Ce qui l'a empesché d'y mettre le Duc d'Angoulesme, c'est qu'il n'a

sçu comment le faire gouster à V. M. & de plus il redoute la Reine vostre mere, qu'il sçait avoir le naturel trop bon pour se taire en une telle occasion.

Interrogez Marcheville, Sire, & vous apprendrez ce que la Vieuville lui a proposé autrefois pour le gagner, & en outre vous sçaurez quelle fidélité il a en lui. A cela il dira qu'il faisoit cette intrigue avec Marcheville pour destacher Monsieur d'avec le Colonnel; mais il faut qu'il advoue aussi que les gens de bien ne font point telles vilanies, n'y ayant que les fourbes comme lui, qui au jeu du tarot se servent de telles excuses. Mais, Sire, voici bien d'autres fleurets dont il s'escrime.

Il fait sçavoir des merveilles à Monsieur le Prince par les Ducs d'Angoulesme & de Montmorency, lui promettant de le faire revenir en Cour, quoi qu'il y aye, dit-il, beaucoup de difficultés à cause de l'extrême aversion que V. M. & mauvaise volonté que la Reine mere lui porte.

N'est-ce pas là un bon serviteur qui déclare les aversions de son Maître, & qui se veut acquerir des amis à ses despens? Il a dit à des gens qu'il confes-

Monſieur le Prince pour un dernier refuge à ſa fortune. Que s'il voit ne pouvoir s'aider de la Reine mere, il s'aidera de Monſieur le Prince. Pour ſervir à ſes paſſions, & pour l'engager davantage à ſa cordelle, il lui promet d'empeſcher que Monſieur ſe marie; que s'il ne peut gagner Monſieur, il donnera tant de défiance de lui au Roi, qu'il ſera contraint de faire ce qu'il voudra.

Il a aſſuré Madame la Comteſſe qu'il n'y avoit que la Reine mere qui traverſât le mariage de ſon fils, & d'autre part il a dans ſa teſte des deſſeins de faire revenir Monſieur le Prince pour s'unir avec Monſieur le Comte, & faire un parti.

Il aſſure la Reine d'une paſſion extraordinaire à ſon ſervice, lui teſmoigne qu'il veut dépendre d'elle plus que de perſonne du Royaume, afin de ſe pouvoir appuyer de ſon auctorité au cas qu'elle euſt des enfans, cependant Dieu ſçait quels paquets il lui a autrefois rendus, & comme il la ſert à plats couverts.

Que ne fait-il pas, *Sire*, pour feindre de vouloir gagner les bonnes graces de

la Reine mere, à laquelle néanmoins il est bien aisé d'imputer le blasme du tort qu'il fait à autrui, & de s'en servir pour faire ombre à Monsieur le Prince, & au bout delà, quels mauvais offices ne lui rend-il pas par les mesmes voyes.

En après il projette encore une autre corde pour son arc, qui est de restablir le Pere A***, & de donner les affaires Estrangeres à quelqu'un à sa poste, l'un dit-il, pour vous tenir par la conscience, & l'autre pour posséder l'oreille secrette de V. M.

Telles ruses ne sont-elles pas du Diable? sera t-il dit que le premier Roi de la Chrestienté se serve d'une personne qui n'a autre but que ses propres interêts, autre sagesse que celle qu'il emprunte de la teste de Joyeuse, autre espée que celle des Wardes, ni autre conscience que celle avec laquelle son beau pere a administré & administre encore vos Finances.

Sire, ouvrez les yeux; on mérite quelquefois une bonne renommée par soi-mesme, & quelquefois aussi on ne laisse pas d'estre deschiré en sa réputation par les faits d'autrui. Tout le monde tremble d'appréhension quand on consi-

dere qu'un fou écervelé tient le gouvernail de vostre Estat.

Souvenez-vous, Sire, que trois mois devant que vous lui fissiez c'est honneur de l'admettre dans l'emploi de vos affaires, vous lui fistes manger du foin & de l'avoine fricassez dans la poisle, comme aliment propre aux chevaux comme lui. Escoutez le Mot à l'oreille, vous y remarquerez ses façons ridicules de négocier; considerez ses actions, faites vous conter quelle estoit l'humeur de son pere, qui ne porta jamais pour espée, non plus que son fils, qu'un cousteau tranchant des deux costez.

Ce n'est pas jusqu'à vos Comédiens, Sire, qui ne dient que les déportemens du Marquis sont capables de fournir d'estoffes pour illustrer toutes leurs comédies. Pentalon estant allé il y a quatre mois trouver le Sur-Intendant pour lui faire signer une Ordonnance de quelque somme que V. M. avoit donné à sa Compagnie, d'abord que le Marquis le vit entrer dans sa chambre, une mathurinade le saisit si soudain, que sans dire gare, il se mit à faire mille Pentalonnades. Le Seigneur Pentalon tout au rebours se met sur sa bonne mine, &

s'approchant de la Vieuville avec un pas plein de gravité, lui dit gracieusement en lui présentant son papier. *Seignore Marqueze V. S. illustrissima a fatto il mio officio, adesso yo la supplico di fare il suo, è che voglia firmare la mia ordonnança*, ceste harangue fit rire chacun, & si le Colonel d'Ornano y eust esté, il eust égayé l'aspect de sa froide mine pour en rire avec les autres.

Jugez, Sire, jusqu'où passent les infirmitez de vostre Sur-Intendant, & si tous ces contes ridicules se peuvent faire du principal Ministre de vostre Estat, sans que cela ne redonde sur Vostre Majesté, & combien il est important de n'admettre dans le Conseil que des gens tous faits.

Les Médecins tiennent pour maxime, que les expériences en personnes signalées sont très-dangereuses; de mesme est-il dangereux, Sire, de confier le gouvernement de l'Estat à une personne qui faict ses apprentissages aux despens de V. M. & de vostre Auctorité. La réputation est celle qui doit promouvoir

* M. le Marquis vous avez fait mon office, à présent je vous supplie de faire le vôtre, & de vouloir me faire payer mon Ordonnance.

aux Charges, ceux que les Princes désirent employer ! La voix publique leur doit servir de guide, elle ne trompe jamais, d'autant que nul ne la peut corrompre.

Trois qualitez principales sont requises à un homme d'Estat, à sçavoir la conscience, le courage & la prudence. Hé ! quelle fidélité un Prince doit-il attendre d'une personne sans conscience, quelle justice en peuvent espérer les subjects, & un homme ardent à son interest n'est-il pas capable de s'engager en toutes sortes de méchancetez, principalement quand il estime ses artifices assez grands pour desguiser ses malices à son Maistre.

Tout de même avec quelle fermeté un homme sans courage, pourra-t-il soustenir l'auctorité d'un Roi, quand son imagination se forgera l'ombre d'un péril qui n'a point de corps ? Les cornes d'un Limaçon estans quelquefois capables de le divertir d'un généreux conseil, pour embrasser celui que la timidité lui persuadera estre le plus commode.

Combien, Sire, doit-on appréhender les périlleux quiproquo de ceux qui

n'ont aucune expérience ? Que s'ils sont dangereux en médecine, ils le sont encore davantage en matière d'Estat, où ordinairement il n'est pas permis de faillir deux fois.

Or est-il que vostre Sur-Intendant, Sire, n'ayant ni conscience, ni courage, ni prudence, quels services en peut espérer V. M. ni vostre peuple dans les importantes affaires qu'il est besoin de négocier à présent, pour restablir les désordres du dedans & du dehors, qui menassent évidemment vostre Royaume de grands malheurs, s'il n'y est généreusement & prudemment pourvu.

Et pour monstrer, Sire, que ce discours n'a aucune animosité particuliére contre le Marquis de la Vieuville, sinon une juste crainte que son imprudence ne porte vostre autorité & vostre Estat à une derniére ruine, que Vostre Majesté considére s'il lui plaît ce qu'il a fait pour son service depuis qu'il est dans le maniment des affaires.

Tous les désordres du dedans du Royaume sont encore en même confusion qu'ils estoient par ci-devant, voir beaucoup plûs grand; s'empirans tous les jours par les longueurs, perte de temps

& remises que l'on y apporte, vostre peuple est plus surchargé de tailles à present que l'an passé. Les voleries se commettent plus impunément dans l'espargne que par ci-devant, le beau pere & le gendre avec tous leurs Commis, s'entredonnans l'esteuf l'un à l'autre. La justice s'administre à l'ordinaire, vostre Gendarmerie est aussi mal payée qu'elle souloit : on n'a point chastié non plus aucuns de ceux qui vous ont trahi, & ruiné vos affaires. Qu'a donc fait le Marquis, Sire ? il dira possible qu'il a chassé deux Ministres, l'un fou & l'autre méchant ; mais il se gardera bien de dire qu'il tient leur place, & que lui & Beaumarchais font tout ce que fesoient Pulsieux & le Chancelier, voire en un seul mois, destrobans eux deux autant d'argent à V. M. que les deux autres en ont volé en leur vie. Qu'il ne se vante pas, Sire, d'un bon mesnage de vos Finances : car si pour la mine il a espargné d'un costé, on lui fera voir qu'il a très-bien sçu faire son compte de l'autre.

Sire, que V. M. preste seulement l'oreille, & elle entendra d'estranges choses sur ce subject ; qu'elle ouvre les

yeux & elle voira de quoi faire pendre une vaingtaine de Financiers, sans comprendre le filou; le Marquis a si grande peur qu'on les recherche, qu'il déploye tous ses artifices pour empescher l'envie qui en pourroit venir à V. M. & c'est pourquoi il voudroit bien introduire le Pere A*** pour vostre Confesseur, Sire, à cause qu'il est grand confident du Beaumarchais, espérant par cette voye, garentir son beau pere de l'appréhension qu'il a d'une confession générale.

Comment a-t-il sçu finement estoufer la volerie qui avoit esté faicte sur la garnison de Metz? Ceste grivelée en pouvoit bien descouvrir d'autres; c'est pourquoi, on a couru au devant par derriére, en satisfaisant promptement les interessez, & ainsi la punition de ce vol s'en est allée en fumée.

Qu'a-t-on fait, Sire, des propositions de Juvigny & de Bourgoin qui crient tous les jours ouvertement; sont-ils escoutez?

Les artifices destournent toutes bonnes choses: aussi le Marquis se vante que quelque dessein qu'aye Vostre Majesté il se fait fort que s'il ne la destourne

en un jour, qu'il en viendra à bout en deux.

Qui a estudé dès le commencement la recherche du Chancelier, sinon la science que la Vieuville a, que son beaupere est meslé dans les vols qui se sont faits de vos Finances? Et de faict, Sire, je soustiens que Beaumarchais & la Vieuville ont déja volé plus de six cents mille écus à V. M. je ne dis pas des millions comme d'aucuns, je ne parle que de ce que je sçais, étant très-vrai qu'ils les ont pris, y ayans plus de trois Officiers de qualité qui se soumettront à perdre la vie, s'ils ne le vérifient. Et de faict si jamais Vostre Majesté va à la chasse aux Larrons, elle voira qu'on lui en apportera les preuves toutes claires.

Il est constant que Puisieux a eu par ci-devant plus de vingt mille escus des Hollandois, pour estre payé du secours que V. M. leur donna l'année derniére. La Vieuville l'a déja surpassé en ce point: car il est vrai, & je le sçai d'un homme qui entend le Flamand comme le François, qui les a oui discourir entre eux, qu'il falloit interresser le Sur-Intendant afin d'estre bien payez. Je ne sçais pas au certain ce qu'ils lui donnent: mais

je sçai fort bien qu'il passe quarante mille escus tous les ans. Et cela a esté descouvert par une voye merveilleuse.

Il n'y a lieu, Sire, où les gens de bien soient plus requis qu'au maniment des Finances, parce que de là viennent les sources des larcins qui vous sont faicts, & toutes les oppressions que souffre vostre pauvre peuple.

Pour vos Intendants, Sire, on les tient pour très-hardis voleurs; il semble que la preuve en soit aisée, ayant déja esté reconnus pour tels, & restablis pour la mesme cause: que si Dufret s'y est maintenu, on peut attribuer ce bonheur au thrésor de son innocence.

Quant à celui que Vostre Majesté y a mis, il a tant d'envie de monter d'un degré qu'il n'y a rien qu'il ne face pour s'agrandir.

Le Controlleur est fort bon personnage, nul ne lui peust dénier ceste qualité: mais je m'asseure qu'il accordera qu'il y a quelque fois grande différence entre un homme de bien, & le plus habile homme du monde.

Que si on dit que la direction devroit suppléer à ces deffauts, la voix publique dit qu'il semble qu'elle ne soit establie

que pour approuver toutes sortes de mauvaises affaires, & non pour en représenter les inconvéniens, n'y ayant personne de ceux qui en sont qui ne craignent de tesmoigner qu'il est homme de bien, de peur que le Président Chevalier ne prenne sa place au prix d'une infâme dénonciation contre une personne qui est aussi perduë d'honneur, que lui.

Mais quoi, entre Chancelier & Chevalier il y a de la rhime, Sire, & si V. M. veut approfondir la recherche de leurs déportemens elle y trouvera encore de la raison, & de plus la confiscation de l'un sera capable de fournir à la dépence des fortifications de vos places frontiéres : & celle de l'autre aux frais de la levée de cinquante mille hommes ; ces deux saintes personnes estans riches de plus de trois millions d'or.

Si V. M. veut joindre la Chambre ardente, qui se devroit nommer Chambre de charité, elle recouvrera finances pour faire la guerre deux ans. Tout cela est de justice, Sire, car il vaut mieux rechercher ceux qui ont volé vos thrésors, & qui ont entre leurs mains tout l'argent de la France, que de surcharger le pauvre peuple qui à peine peut respi-

ter: mais la question est maintenant si vostre Sur Intendant & son beau pere agréeront ceste sainte Inquisition.

Pour monstrer que non, & que Beaumarchais craint l'examen de sa conscience, il ne faut qu'entendre ceste petite histoire. Bardin estant alitté d'une grande maladie, il eut une vision durant les ardeurs de sa fiévre, & lui sembla voir la Vierge Marie, qui lui disoit, mon enfant si tu veux estre guéri & sauvé, dis à ton Maistre qu'il fasse restitution de ce qu'il a volé. Beaumarchais venant visiter Bardin, il ne manqua pas de lui rapporter ce qu'il avoit ouï de la Mere de Dieu. Ceste harangue desplut si fort au beau pere de la Vieuville, qu'il ne se put contenir de dire à Bardin, mon ami vous estes un badin, sçachez que la Vierge Marie ne se mesle pas de nos affaires, pensez à vous guérir & ne resvez plus.

Ainsi se gouvernent ceux qui veulent mourir riches : cependant, Sire, vous portez le nom de Juste. Hé y a-t-il rien de plus juste que de faire rendre gorge à des sangsues, qui se sont gonflées du sang le plus pur de vos subjets? Que V. M. considere qu'il n'y a aujourd'hui

Financiers

Financier qui ne vive en Seigneur, & qui ne soit meublé en Prince : la plus-part d'entre eux pour s'exempter du gibet s'estans alliez aux plus illustres Maisons de vostre Royaume.

N'est-ce pas chose horrible de voir un Jacquet avoir espousé la niepce du Duc de Mayenne, la fille de Feydeau, le Comte du Lude ? Celle de Beaumarchais le Mareschal de Vitry ? Celle de Montmor, le fils du Mareschal de Themine ? Celles de Herbault, les Comtes de Paluau, de Bury & Marquis du Sel ? Celle de Fabri, le sieur de Pompadour ? Quoi plus, un Commis de l'espargne a donné sa fille au Marquis de Mont Ravel avec cent mille escus. Villautrais qu'on croyoit devoir estre pendu après avoir dérobé un million au siége de Montpellier, a marié sa fille à un neveu du Cardinal de la Rochefoucault pour s'appuyer de l'escarlate, & ainsi d'infinis autres, les enfants desquels bravent l'ancienne Noblesse, de maniére que la science de bien desrober est l'unique chemin de s'annoblir aujourd'hui en France.

C'est à tel abus que la Vieuville devroit remédier, s'il désiroit utilement

servir vostre Estat, & en cela il feroit une action plus glorieuse que celle qu'il fist il y a cinq mois à une personne qui s'alla plaindre à lui touchant une exaction.

Un certain quidam ayant par Arrest du Conseil obtenu l'adjudication d'une ferme, & le greffier ne voulant lui délivrer son Arrest, qu'il n'eust mille escus pour son vin, ils tomberent à la fin comme d'accord à cinq cens escus. Le Fermier néanmoins s'alla plaindre à la Vieuville de cette extorsion, lui confessant qu'il lui faschoit fort de bailler une telle somme, mais qu'il donneroit franchement quatre cens escus audit Greffier, lesquels il lui avoit déja plusieurs fois offert. Le Sur-Intendant promist à cet homme qu'il lui feroit faire raison, disant à ce Fermier qu'il lui mist entre les mains les quatre cens escus qu'il lui avoit offert, ce qui fut fait, & aussitost le Marquis envoya commander au Greffier d'apporter l'Arrest en question duément expédié. Ainsi la Vieuville ayant l'argent & l'Arrest, en présence des deux parties, il délivra lui-même l'Arrest au Fermier & prit douze pistoles qu'il bailla au Greffier pour les expéditions. Et

quant au surplus de ladite somme de quatre cens escus, il le retint; quelques-uns assurent qu'il le porta à V. M. lui disant pour faire le bon valet, qu'il avoit gagné c'est argent par son industrie; vous sçavez si cela est vrai. Cependant considerez, Sire, si ceste action est ni honorable ni juste. Un homme bien sensé eust fait rendre l'Arrest au Fermier gratis, & pour l'extorsion eust fait enfermer le Greffier en un cul de basse fosse, ou interdit de sa Charge, & puis le Public admirera l'esprit de ce sage Sur-Intendant!

Sçachez, Sire, qu'il n'y a mestier au monde si aisé à apprendre que celui des Finances, en dix jours un homme y est Docteur : tout le secret n'est que d'égaler la despence à la recepte, & d'empescher que son Maître ne tombe dans la nécessité d'avoir recours aux moyens extraordinaires. Tout bon œconome sçait cela, vos Thrésoriers de l'espargne en sçavent mieux l'usage pour eux, que pour vous. Herbault qui n'est pas grand personnage aux affaires d'Estat, a fait voir qu'il estoit très-habile homme dans le calcul; il ne faut estre que hardi à

prendre, & effronté à refuser, pour devenir en peu de tems bon Financier.

Non, non, perdez ceste croyance, Sire, que vostre Sur-Intendant face mieux vos affaires que les siennes, si cela estoit, il n'y auroit pas sept mois que deux Flamands orfévres de la Vallée de misére, sont continuellement occupez à graver seulement ses Armoiries sur un nombre incroyable de grands vases qu'il a fait faire, n'y ayant rien de plus certain qu'il mettra plus d'argent dans ses coffres, que dans vostre Bastille. Le monde sçait assez qu'il n'a point la capacité de Sully, ni la probité de Champigny, ni la fidélité de Duhalier, ni le courage de Schomberg, que Monsieur le Prince estime seul capable de bien servir V. M. à sa mode.

Qu'ainsi ne soit, Sire, voyons les grands profits que la Vieuville a faicts à V. M. il a retranché les pensions, le moindre de vos Officiers pouvoit faire cela, appuyé de votre autorité; il ne faut faire qu'un traict de plume: mais espluchons le reste de son bon mesnage. La Bretagne a voulu achepter aux dépens de la Province le Marquisat de

Beliſle ; moyennant douze cens mille livres, à condition d'en jouir trois années, au bout deſquelles ceſte terre retourneroit à la Couronne. Voſtre Sur-Intendant l'a empeſché, & au rebours il vous veut faire achepter le Comté d'Alet huict cent mille livres des deniers de voſtre eſpargné, à deſſein de s'accommoder de ceſte pièce. Les Orfévres de Paris pourſuivent de faire baſtir le Pont au Change de pierre de taille à leurs deſpens, le Marquis ne le trouve pas bon, & ainſi de mille autres propoſitions qui ſe paſſent dans voſtre Royaume.

On avoit eu eſpérance que l'admiſſion du Cardinal de Richelieu dans voſtre Conſeil donneroit quelque facilité pour trouver les expédients convenables de remédier à tous les maux, & de fait le Chancelier ſçachant ſa promotion dit à ſon fils que la porte eſtoit fermée à leur reſtabliſſement, & qu'il avoit prédit plus d'un an avant ſa diſgrace que les affaires de V. M. tomberoient entre ſes mains, pour n'avoir jamais vu homme ſitoſt faict que celui-là.

Cependant depuis qu'il eſt au Conſeil de V. M. on ne remarque pas que les

choses y aillent beaucoup mieux : seroit il bien possible qu'il fut devenu si aveugle que de ne pas voir les impertinences qui se passent. Contribueroit-il bien activement à de si périlleux pas de clercs : ou bien si pour n'irriter les Fées, il acquiesce passivement à ces désordres prenant la qualité de pere souffrant, quoi qu'il n'en aye point le nom.

Néanmoins estant bon Théologien, comme il a paru autrefois sur le banc de Sorbonne, dont il est maintenant le Chef, il ne peut ignorer qu'une obmission de chose due n'équipole à une commission de chose deffendue. Et lisant ses mots de Saint Paul, *Corde creditur ad justitiam, ore autem fit confessio ad salutem.* Il faut qu'il advoue qu'on n'est pas quitte devant Dieu & devant son Prince, d'avoir des bons sentimens, si on ne les fait cognoistre publiquement, ainsi qu'on y est obligé.

Ceux qui publient sa probité & son courage, & qui disent que son zèle est si grand qu'il mourroit volontiers pour rendre quelque signalé service à V. M. & à l'Estat, adjoustent aussi qu'il ne veut servir dans le Conseil que conformément à l'entrée qu'il a fait par vostre com-

mandement ; qu'il est homme de com-pagnie, & qu'il veut vivre en société avec tous.

A cela, Sire, je respons qu'il y a de la contrariété. Car comme pourra-t-il servir V. M. sans contredire à tant de propositions pernicieuses qui se font contre vostre service ? Et comment y contredira-t-il, si pour vivre en société, il appréhende de desplaire à ceux qui ont plus de crédit que lui ? Je le prie qu'il trouve bon que je lui dise ici qu'il est en estat de ne désirer que l'honneur, & qu'il n'en peut mériter en se laissant aller aux passions du tiers & du quart.

Au reste, il se trompe grandement s'il croit que la Vieuville l'en estime davantage pour cela ; il faut que le Cardinal sçache que le Sur-Intendant le craint comme le Diable, & le hait comme la mort, le deschirant secrettement par-tout comme son capital ennemi. C'est pourquoi les courtisans spéculatifs s'estonnent que le Marquis ait consenti qu'il fût admis dans le secret, attendu qu'un de ses confidens a dit à plusieurs qu'il cognoissoit qu'en certain sens, le Cardinal estoit la derniére personne qu'il

devoit desirer dans le Conseil : mais qu'il avoit esté contrainct de le faire ainsi, pour le grand fais des affaires, & par la haine publique, laquelle il a cru estourdir par sa réputation pour un temps, pendant lequel il pourroit rechercher quelques autres inventions pour subsister.

Je sçais encore que la Vieuville déchargeant son cœur à une personne de grande qualité lui a dit, qu'il recognoissoit que le Cardinal de Richelieu avoit de grands talents, & que ce qui l'affligeoit le plus estoit qu'il ne pouvoit trouver le moyen de le gaigner : de sorte qu'il lui estoit impossible de s'assurer de lui : mais qu'il avoit mille moyens d'arrester ses progrez.

Qu'il empescheroit bien que V. M. ne goustat son esprit, lui disant qu'il estoit Reine mere, & vous donnant quant il voudra ombrage de l'affection de ceste Princesse envers Votre Majesté ; ou faisant revenir Monsieur le Prince en Cour pour l'opposer à la Reine ; jusque là qu'il s'est vanté à un Duc il n'y a pas longtemps, qu'il avoit un ascendant sur vôtre esprit jusqu'à ce point, que quant il vou-

droit il mettroit la Reine mere aussi mal avec Vostre Majesté, & Monsieur le Prince aussi bien qu'il ait jamais esté.

Bref, Sire, il pense comme un second Mitridate asseurer sa vie dans le poison : c'est-à-dire dans la finesse & souplesse de ses tours. Que si ceste haine continue, comme il ne desmord jamais, le Cardinal doit faire estat de se voir bien-tost réduit au nombre des jeunes Médecins qui chomment faute d'emploi.

Voilà comme le Marquis traite tous ceux qu'il hait, estant d'une humeur si mordante qu'il faut qu'il se mange soi-mesme, s'il ne deschire les autres, ne pouvant souffrir ceux qui remarquent ses deffauts, & de la vient la haine qu'il porte au Mareschal de Bassompierre, à cause qu'il estalle trop publiquement ses impertinanses. Ainsi il n'est pas vostre Ministre, Sire, mais bien celui de ses passions & interests, mesprisant toutes les affaires générales pour vaquer aux intrigues, qui n'ont autre but que de faire paroistre noir ce qui est blanc, pour se maintenir au préjudice de tout le monde.

S'il y eust jamais esprit boutu, fou, & malfaisant, c'est celui du Marquis,

que si l'on veut prendre la peine de parcourir sur les déportemens de sa vie, on trouvera qu'il a donné mille afflictions à sa mere, & qu'il a forcé son pere à se despouiller de ses Charges pour l'en revestir, qu'il a mis c'ens dessus dessous la Maison de Nevers, de laquelle lui & son pere ont tiré tout leur honneur & avancement ; avec quelle lascheté a-t-il laissé perdre la Citadelle de Meziére. Quelle artifice plus noir se peut-on imaginer que celui qu'il a fait au Comte de Schomberg, en faisant semblant d'estre son intime ami, afin de mieux persuader à V. M. que tous les rapports qu'il faisoit de lui estoient véritables, bien que la vérité n'aye encore jamais sorti de sa bouche.

Semblable tour il a joué au Chancelier & à Puisieux, ne s'estant au commencement lié en apparence avec eux à autre intention que pour les perdre : & la principale méthode qu'il tient pour ruiner les hommes, est d'attirer des Mouchards qui lui viennent dire avec grand mystere quelques fornettes à l'oreille, puis il fait semblant à V. M. qu'il descouvre toutes les cabales de ceux auxquels il veut nuire, ou auxquels

Il veut casser les os, ainsi que disoit le Pere A * * * quand il avoit rendu un mauvais office à quelqu'un.

Soudain qu'il vit les choses disposées à chasser le Chancelier, il fait sa brigue, comme il fait encore, pour faire tomber les sceaux au Président le Jay, ce que ne lui ayant réussi, il essaya de le jetter dans vostre Conseil. Il a faict aussi tous ses efforts pour y faire entrer le Duc d'Angoulesme soubs divers prétextes.

N'a-t-il pas faict mille faux rapports du Colonnel d'Ornano, à dessein de le faire chasser, & par ce moyen mettre près de Monsieur quelques-uns à sa poste, comme le Duc d'Angoulesme, le Général des Galéres, le Marquis de Raigny, le Baron du Tour, Joyeuse, ou autre de sa confidence. Combien de projets s'est-il forgé pour pratiquer quelqu'alliance, afin d'aggrandir sa Maison. Il a proposé de donner sa fille au fils du Duc. Il l'avoit voulu donner auparavant au fils du Maréchal de Créquy, mais ce dessein fut aussitost estouffé que né dans son esprit. Depuis il a pensé faire alliance avec le Marquis des Portes pour s'appuyer des Ducs de Montmorency &

d'Uzez, en quoi il n'a pu non plus trouver son compte à sa fantaisie.

Il n'y a Estat en France sur lequel il ne jette les yeux. Il avoit mis son cousʃiner sur la Lieutenance de Bretagne & Gouvernement de Blavet, ce qu'il eust fait réussir si le Duc de Brissac y eust voulu entendre. Il a pressé V. M. de récompenser Sedan pour s'y establir, il a voulu vous faire acheter la Principauté de Château Reynault quatre cens mille escus, à mesme intention. Il a faict susciter des plaintes contre le sieur de Palaiseau pour lui oster Calais. Cependant, Sire, on a remarqué que le feu Roi ne voulut jamais donner aucun gouvernement de Forteresse au Duc de Sully, d'autant qu'il est périlleux de conférer des Places frontiéres à ceux qui ont le maniment de vostre bourse. Il a voulu avoir la Charge de Général des Galeres, mais l'appréhension qu'il a eu que le Duc de Guise ne le traistat à la mode du Secretaire qu'il fit razer, l'en a dégoûté. Il a une grande passion d'avoir l'estat d'Amiral, ainsi que le Duc d'Angoulesme l'a fait entendre à plusieurs, & même au Duc de Guise & au

grand Prieur entre les mains de qui cette Charge feroit beaucoup mieux qu'en celles d'un homme de cette farine, qui en est du tout incapable, & qui n'y pense que pour s'assurer d'un cheval de bois pour transporter les volleries de son beau pere & les siennes. Il a pensé à la Lieutenance de Normandie, & aux places du Colonel, mais il appréhende qu'on ne voye trop clairement qu'il a voulu plumer ce Corbeau pour se revestir de ses plumes.

Un jour il cabale avec Monsieur le Prince, un autre jour il donne espérance à Madame la Comtesse qu'il favorisera ses haults-pensers : puis après il la gourmande selon ses quintes & caprices journaliers. Tantôt il promet à Monsieur le Comte des merveilles, & en derriére se moque de ce généreux Prince qui a si dignement servi le Roi devant la Rochelle, où il a tesmoigné & tous les siens, de quel zèle & affection il est porté au bien de vos affaires. Cependant la Vieuville n'a pas trouvé bon que ce jeune rejetton du sang Royal ait aucun emploi en vos armées.

Il a été si impudent de dire à un sien confident qu'il pourroit bien être un

Jour grand Maréchal des Logis ; pour marquer le bois de Vincennes pour Palais à Monsieur. Pour endormir le Parlement, il promit à ces Messieurs au voyage qu'ils firent à Compiégne, qu'il ne se passera aucune chose, dont il ne leur rende compte : mais ils ne doubtent pas que ce compte sera aussi fidèle que ceux que son beau pere a rendu à la Chambre.

Voilà comme sa vie n'est qu'un dessein perpétuel d'intrigue, qui n'a autre fin que de nuire à un chacun, & de reculer ceux qui peuvent mieux servir V. M. que lui. Estant de la nature des Diables qui destruisent & n'édifient rien, ou des aspics qui enveniment ce qu'ils touchent, & mordent tout le monde : si on peut trouver sa nourrice, je veux qu'on me fasse porter la barbe à la filouse, si elle ne tesmoigne que la Vieuville n'eût pas plustot des dents qu'il mordoit en la tetant.

Mais ce qui est le plus abominable de tout pour le bien de vos affaires, Sire, c'est qu'il se veut attribuer vos oreilles tout seul, destournant V. M. de prendre croyance en ses autres Ministres, qui est un sacrilége d'Estat, le plus pernicieux

qu'on puisse imaginer & de plus périlleuse conséquence.

Considerez, Sire, si V. M. peut estre dignement servie d'un tel homme, & en quel péril il met vôtre Couronne, en jouant de tels tours à vos Conseillers, ce qui fait préjuger aux gens de bien son naturel malicieux, & appréhender les inconvénients d'une si malheureuse conduite.

Mais ce n'est pas tout, *Sire*, il faut approfondir la suite de ses finesses, à quoi lui & son beau pere s'occupent plus qu'à ruminer sur vos affaires, tant l'appréhension d'être recherchés les talonne, & tant ils ont crainte de cheoir dans la fosse qu'ils préparent aux autres.

Voyant qu'il n'estoit assez puissant, ni d'esprit, ni de crédit, pour gouverner seul, & pour résister au commencement à l'envie des grands, il s'est advisé d'introduire le Cardinal de Richelieu dans vôtre Conseil, non pour rétablir l'ordre; mais seulement pour déguiser le bolus de Casse qu'il a fait avaler au Colonel, & d'un même coup animer Monsieur vostre frere contre la Reine mere, semant la division où l'amour devroit estre inviolable.

Il s'est hasté encore de l'introduire pour se descharger sur lui du mécontentement que le Comte de Soissons avoit de la rupture de son mariage avec Madame, comme aussi pour donner l'endosse audit Cardinal de tous les accrochemens, qu'il prévoyoit arriver dans les négociations de Hollande & d'Angleterre. Et ce qui est de plus detestable, c'est qu'on assure, qu'il fait Etat d'entretenir V. M. en continuelle jalousie avec la Reine vostre mere: mais le Public espére, Sire, que Dieu versera son foudre sur ceux qui usent de tels artifices; & qu'au rebours il estendera ses saintes bénédictions sur ceux qui contribuent à l'union de la mere & du fils.

A toutes ses pernicieuses intrigues, Sire, V. M. doit couper promptement la racine, si elle desire heureusement regner, & d'un mesme pas adviser aux résolutions qu'elle doit prendre sur les importantes affaires du tems & désordres inveterez de vostre Estat; la connivence ni le patelinage n'estans plus de saison, la nécessité vous pressant de mettre la main à l'œuvre à bon escient, si vous avez envie de prévenir les périls qui menassent vostre Couronne. Autant

vaut, dit le Proverbe, bien battu que mal battu, faites tant que vous voudrez le complaisant avec la *Senora Dona Iberia*, assurez-vous qu'elle ne vous pardonnera jamais, & mettra aussi peu en considération tous les signalez plaisirs que la France lui a faits de l'avoir laissé establir dans la Valteline, à Juliers, au Palatinat, & par toute l'Allemagne.

Vous traitez avec les Holandois, vous escoutez les Conseils de Savoye & de Venize, vous entrez en Alliance avec l'Angleterre, vous avez donné retraitte à Mansfeld, soyez certain, Sire, que lorsqu'elle verra son jeu, qu'elle ne manquera de vous rappeller dans vostre esprit Catholiquement tous ses pechez mortels, & aurez beau alléguer, que vous estes meilleur Catholique qu'elle, que vous n'avez point vu Mansfeld, croyez Comme aux Saints nouveaux que toutes ces excuses n'empêcheront point que cette bonne Dame ne veille jour & nuit pour vous prendre sans verd. C'est pourquoi V. M. doit résoudre hardiment les choses qui regardent sa conservation, elle doit voir librement Mansfeld, l'employer promptement, maintenir ses anciens alliez, sans s'arrester

aux ſpéculations des Moines, ni du Nonce, leſquels ne preſchent que l'intereſt du Pape, & non celui de vôtre ſervice.

Mon Dieu, Sire, qu'un certain payſan avoit bonne grace, diſant que ſi chacun ne ſe meſloit que de ſon meſtier que les vaches en ſeroient bien mieux gardées. Auſſi véritablement ſi l'Eſpagne & l'Italie ne s'entremêloient pas tant dans les affaires de France V. M. en eût eſté, & ſeroit beaucoup mieux ſervie. Non, non, Sire, il faut que vous terraſſiez toutes ces cabales, ou que vous vous reſoudiez d'endurer doreſnavant mille niches & mille affronts de vos voiſins.

Sçachez, Sire, que deux choſes ſont capables d'achever de ruiner vos affaires, l'une le décri que les Eſtrangers font de la mauvaiſe conduite de la Vieuville & de ſon eſprit quinteux, l'autre l'invetetée caballe de la Catégorie Eſpagnole, qui ſous le pipeur prétexte de la gloire de Dieu ont tantoſt eſcroulé & infecté ce qui reſtoit de ſolide dans vôtre Royaume, & qui vous ont engagé aſtucieuſement en une guerre Civile, afin que l'Eſpagnol n'eût point d'empê-

chement du côté de la France durant ses conquêtes d'Allemagne, tant ont eu de force les ressorts que les Rois Philippes ont toujours fait jouer pour faciliter leurs entreprises. Et de là vient que les bons François ont remarqué que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils sont en jouissance de couvrir leur malice du voile de la Religion, & de l'autorité du Saint Siége, qu'ils ont de tout temps forcé de servir à l'accommodement de leurs interêts. C'est pourquoi Pasquil rencontra judicieusement quant il dit que le Pape étoit porte-manteau du Roi d'Espagne. Or comme la Religion s'est aujourd'hui convertie en une périlleuse faction, en ce que l'on n'en prend que l'apparence pour produire de mauvais effets, prenez garde, Sire, aux piéges que l'on a tendu à la France, sous cette belle cape Espagnole, & vous souvenez qu'un esprit qui a couru après le froc, comme celui du Marquis, n'est pas assez subtil pour garantir vostre Estat contre les astucieuses pratiques d'une telle cabale.

Pour conclusion, Sire, la Voix Publique crie par-tout que la Vieuville n'est

point assez expert médecin pour trouver les remedes salutaires à la guérison des playes de la France, on le tient véritablement pour grand personnage en matiére de ses interêts, boutades & intrigues : mais qu'il ait le talent de pouvoir conseiller un grand Roi comme V. M. dans les importantes affaires du temps présent, & de sçavoir la méthode nécessaire pour débrouiller nos désordres, ou prévoir nos malheurs, c'est ce qu'on lui dénie tout à plat, d'autant qu'on lui prouvera que ses Mathématiques sont aussi mal arrangées dans sa tête, que ses conceptions y sont confuses : outre qu'il est impossible qu'un homme qui n'aime à vous rapporter aucune affaire, qu'il n'aye premiérement trouvé dedans un notable interêt pour lui, puisse jamais dignement servir le Public, ni manier vos affaires comme il faut.

Ceux néanmoins qui veulent honnêtement excuser les deffauts de la Vieuville disent qu'il a par rencontre des bonnes conceptions, par intervalle des bonnes humeurs, & par fois des bonnes heures, qui sont néanmoins tous indi-

ces d'un esprit fanatique & lunatique. Hé quoi, Sire, voudriez-vous bien confier vos affaires à une cervelle sujette aux influences de la Lune; on ne peut croire cela de V. M. elle est trop sage pour courir risque d'un tel hazard, elle sçait qu'il n'y a point de plaisir à faillir en matière de gouvernement. Un Prince ne peut être trop prévoyant en telles affaires, les fautes qui s'y commettent par fois en une heure ne se peuvent bien souvent réparer en cent ans. On peut bien faire des playes en se jouant; mais, Sire, elles ne se guérissent jamais qu'avec douleur.

Le Roi de la Grande-Bretagne a laissé perdre le Palatinat comme par gayeté de cœur, il coutera la vie & la ruine d'un million d'hommes pour le reprendre. Nous avons pu facilement empescher la perte de la Valteline, Gueffier n'oseroit avoir dit le contraire, & il faut aujourd'hui remuer toute la Chrétienté pour la recouvrer. Et si l'on continue encore à vivre de la sorte, les Régimens de Vardes & de Joyeuse, ni la Compagnie de Cavalérie du fils du Sur-Intendant, qui n'a pas encore de hault de chausses, ne vous garantiront pas contre

les attentats de vos voisins, ni toutes les belles excuses du Marquis ne vous sauveront pas du naufrage.

En un mot, Sire, votre Sur-Intendant promet trop à V. M. pour bien tenir, parle trop pour bien faire; le sieur Duvernet ayant raison de dire, que tous ces grands parleurs sont petits faiseurs, lesquels se plaisent au caquet, ne pouvant payer comptant leurs Hotesses. La Vieuville est de ces gens-là, *Sire*, ses effects n'estans qu'au babil. On approuve bien qu'il entretienne de gentilles sornettes les personnes ausquelles il refuse finance, ainsi que Bassompierre fait de bonne grace ceux qui lui demandent de l'argent : car on ne sauroit trop honnestement cajoller tels gens pour les contenter. C'est en c'est endroit que les traînées de paroles sont bonnes, mais à l'oreille d'un grand Roi, elles sont inutiles, voire très-nuisibles. Le Marquis faisant tous les jours perdre plus de tems à l'escouter qu'il n'en faudroit pour résoudre mille bonnes affaires pour le service de Vostre Majesté. Cependant il veut toujours parler; & ne sçait par où commencer.

Il y a six mois que toute la France attend le bonheur qu'il promet à l'Etat

par la réformation qu'il se vante d'y apporter: néanmoins personne n'a encore vu de ses miracles, non plus que ceux de Madame Acarie; tout ce en quoi il a bien rencontré, c'est d'avoir establi la Sur-Intendance dans l'espargne, chose qui ne s'est jamais vue en quelque Royaume que ce soit, de mettre en une même maison deux Charges de telle importance pour le maniement des Finances; & d'avoir mis la France en la garde de Dieu: car véritablement on peut affirmer, Sire, qu'elle est abandonnée des hommes estant entre les mains de la Vieuville, la vue duquel est trop courte pour prévoir ce qui est nécessaire au salut du Public. Et sa tête est trop pleine de fatuité pour sçavoir remédier au malheureux Factum de ce siécle, n'estans pas croyable, comme a sçu très-bien dire le Pere Guerin, que la Vieuville ait été présomptueux jusqu'à ce point-là, que d'avoir osé persuader au monde qu'il n'est pas fou.

Delà vient qu'un Pere Recolet grand phisionomiste, entendant quelques-uns qui se plaignoient de ce que le Marquis trompoit tous ceux qui avoient affaire à lui, il leur remontra charitablement qu'ils

s'abusoient, en ce que tout au contraire la Vieuville ne pouvoit tromper personne. Et comme on lui en eut demandé la raison, il ne fit autre réponse, sinon qu'il avoit beau contrefaire l'entendu, que sa mine le faisoit toujours recognoistre pour un escervelé ; & que s'il se mesloit plus long-tems des affaires, qu'on seroit plus en peine de lui trouver une place à saint Mathurin qu'à la grande Chartreuse.

Voilà, Sire, l'estime que l'on fait de la Vieuville, qui est tenu en effet pour si grand personnage, que le Public a ceste croyance que l'Historiographe Bernard ne mettra jamais Livre en lumière, sinon ceux qu'il remplira de la compilation des faits chimériques du Marquis.

C'est, Sire, ce que j'ai recueilli de la Voix publique sur son sujet, & pour finir je supplierai très-humblement Votre Majesté de se faire lire certains Vers qui se trouvent dans les vieilles Centuries de Nostra-Damus imprimées à Lyon en l'an 1554. desquels en suit la teneur.

Quant un Juda de Cité vieille issu
Des vieux Francons gouvernera la bourse.
Lors tout Gaulois par lui sera deçu.
Et maux des Lis de là prendront leur source.

Après

Après cela y penſe qui voudra, le Clergé, la Nobleſſe, & toute la France a intereſt qu'un ſi capricieux pilote tienne le gouvernail du Navire, ne faiſant doute ſuivant ceſte Prophétie, que ceſte vieille Cité ne laiſſe briſer notre vaiſſeau au travers des eſcueils de la Faction Eſpagnole, contre laquelle chacune ſçait qu'il eſt trop mal habile pour nous en ſçavoir démêler.

Au ſurplus ſi Meſſieurs les Miniſtres deſirent que le peuple prie Dieu pour le bon Conſeil du Roi, ainſi que tous vrais ſujets y ſont obligez, qu'ils ſe monſtrent plus vigoureux à réſiſter au mal, ſinon que le Cardinal de Richelieu duquel on eſpere *mirabilia*, s'en aille à Rome pour y gagner les pardons, le Conneſtable à Grenoble, le Garde des Sceaux aux Bernardins en la place de Duvair. Et le Marquis de la Vieuville garder Meziéres, pour s'y préſerver d'anathéme. Amen.

La Réponſe au mot à l'oreille & autres piéces qui concernent le même Sur-Intendant, commenceront le Recueil F. qui paroîtra le 1. Mars 1760.

❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋

TABLE DES PIECES CONTENUES dans ce Volume.

* » *Solcede* (*Salcedo*) est écartelé, pour » avoir formé une conjuration contre le Roi » & le Duc d'Anjou. On a prétendu que c'étoit » à l'instigation des Guises. « C'est tout ce qu'en dit M. le Président Hainault, dans son *Abbrégé Chronologique*, année 1582.

* » Puisieulx exagera si fort le mauvais état » des Finances, qu'on en ôta la sur-intendance au Comte de Schomberg, qui l'exerçoit » néanmoins avec honneur, pour la donner au » Marquis de la Vieuville. Celui-ci oublia » bientôt son bienfaiteur, & fit si bien que le » Chancelier, & le Sécrétaire d'Etat, son fils, » eurent ordre de se retirer à une de leurs Maisons, hors de Paris. Par là M. de la Vieuville » n'eut plus de concurrent. La Reine mere » l'avoit appuyé, parce qu'il avoit enfin consenti à voir M. de Richelieu dans le Conseil; c'est ce qu'elle n'avoit pu obtenir de » Messieurs de Sillery......... la Vieuville fut » disgracié & emprisonné; en quoi il fut Prophéte; car il avoit dit à la Reine, que l'entrée du Cardinal au Conseil seroit sa ruine.« *D'Avrigny, mémoires Chronologiques &c. année 1624.*

RECUEIL

F

À PARIS.

M. DCC. LX.

AVERTISSEMENT.

NOus avons d'autant plus de raisons de nous applaudir de la continuation de ces *Recueils Alphabétiques*, que le Public paroît les rechercher avec empressement, & les lire avec plaisir. Les Piéces qu'ils contiennent, sont aussi rares que curieuses, & ne se trouvent peut-être pas dans trois Bibliothéques de Paris; encore ne sont-elles pas toutes réunies dans la même. Un des premiers avantages de cette collection, est donc de completter ce qui manque à chacune de ces Bibliothéques, & d'enrichir toutes les autres, de quantité de morceaux précieux dont elles sont privées. Elle sera aussi d'une très-grande utilité, & même d'une nécessité indispensable, à ceux qui étudient, & sur-tout qui écrivent l'Histoire des deux derniers siécles. Ils auront, dans un assez petit nombre de Volumes, toutes les Piéces originales qui y sont relatives. Ce qui sera d'un très-grand secours pour ceux principalement, qui éloignés de la Capitale, ne sont point à portée des grandes Biblio-

théques. A Paris même, chaque particulier jouira chez soi d'un avantage, dont souvent on aime mieux se priver, que de l'aller chercher ailleurs. Enfin nous conservons à la postérité des piéces importantes, qui étant détachées, séparées & en très-petit nombre, seroient en danger de se perdre.

Le Recueil *G.* se publiera dans le mois de Mars 1760.

Le Chansonnier François ou Recueil de Chansons, Ariettes, Vaudevilles & autres Couplets choisis, avec les airs notés à la fin de chaque Recueil. Le premier Recueil est en vente, le second se publiera le premier de Mars 1760.

Le Génie de la Littérature Italienne, *in*-12. 16. parties de 240. p. le premier vol. est en vente, le second se publiera dans le mois de Mars 1760.

On peut se procurer tous ces Ouvrages par la poste, franc de port.

TABLE
DES PIECES CONTENUES

dans ce Volume.

Fin de la Table.



REPONSE
AU MOT A L'OREILLE.

Pour M. le Marquis de la Vieuville Sur-Intendant des Finances 1623. *

E qu'eſt l'ombre aux corps, expoſez à la lumiére du ſoleil, l'envie l'eſt aux hommes conſtituez en dignitez éminentes. Quelque train qu'ils prennent, en quelqu'aſſiette qu'ils demeurent, de quelque côté qu'ils ſe tournent, elle les ſuit toujours, les environne de toutes parts, & ne les abandonne jamais. La Nature a formé l'eſprit humain d'une humeur ſi maligne, qu'il tourne le bonheur d'au-

* L'écrit intitulé LE MOT A' L'OREILLE, ſe trouve dans le RECUEIL E à la page 178. & dans la Table de ce même *Recueil*, il y a une Note concernant M. *de la Vieuville.*

trui en ſon propre tourment, & n'adore qu'avec regret la bonne fortune ſur l'Autel de la vertu même, s'il n'y prend quelque part aux offrandes. Que l'on éleve aujourd'hui du commun conſentement de tout le monde, le plus excellent homme de tout le Royaume à quelqu'une de ces grandes Charges, où les vœux de l'ambition privée ſe terminent, ceux qui le louoient auparavant avec admiration, ſe dépiteront incontinent de le voir au-deſſus d'eux, s'il ne leur tend favorablement la main, pour les aider à monter plus haut, & mettant au nombre des deffauts & des vices, les refus qu'il fera de les obliger aux dépens de ſon devoir, le déclareront indigne de l'autorité qu'il ne partagera point avec eux. On ne juge plus de celui qui peut ſervir & nuire, que par le traitement qu'on en reçoit : s'il nous careſſe, s'il nous ſupporte, ſi pour nous gratifier il accommode ſa conſcience à notre intérêt, c'eſt le plus capable & le plus digne perſonnage du monde, il n'eut jamais ſon ſemblable. Mais ſi meſurant l'étendue de ſon crédit à la conſidération de ſon devoir, il préfere la raiſon à la faveur ; s'il met le ſoin du bien public

avant celui de notre avancement particulier, nous ne trouvons point de paroles aſſez ſanglantes pour diffamer ſa conduite, ni de couleurs aſſez noires pour ternir ſa réputation : tout ce qu'il dit eſt blaſphême, tout ce qu'il fait eſt crime, à peine même lui fait-on grace ſur les ſonges qu'il fait la nuit, s'il lui arrive de les reveler ; la diverſité de ſes déportemens * n'eſt qu'une diverſité de deffauts ; ceux qui ne l'aiment pas trouvent à redire à tout. N'a-t-il pas rendu ſcrupuleuſement à quelques-uns tous ces complimens ſolemnels, que l'oiſive vanité de la Cour a tourné de coûtume en ſuperſtition ; c'eſt un orgueilleux, un inſolent, que l'éclat de ſa grandeur nouvelle éblouit. A-t-il fait à quelques autres un viſage moins riant qu'il n'avoit accoûtumé, lorſqu'il avoit l'eſprit moins embarraſſé d'affaires ; il eſt inégal, il eſt bigearre, il a des humeurs bourrues. N'a-t-il pas voulu autoriſer les grivelées que faiſoient ceux-là ſur le Roi dans l'exercice de leurs Charges ; c'eſt un barbare inéxorable, qui ne connoît la courtoiſie que de nom. A-t-il refuſé à ceux-ci ce qu'ils lui demandoient avec

* Actions.

plus d'importunité que d'apparence, il est chiche, il est avare, il garde tout pour lui. Enfin il n'est pas jusques à la moindre de ses actions les plus pures, & de ses plus innocens procédez, qu'ils ne tirent injustement en haine par des interprétations aussi fausses que malignes, accusant en lui ce qu'ils croiroient qu'il seroit obligé d'excuser en eux, s'ils avoient pendant une heure seulement la moitié des occupations dont il est chargé pendant tout le jour; & lui tournent à blâme, ce qu'ils mettroient à tel prix en leurs personnes, s'ils l'avoient fait, qu'ils estimeroient leur vertu très-mal reconnue, si la Voix Publique ne la canonisoit de leur vivant. Que feroit-il à cela? Quel moyen de contenter des esprits malades, qui ne pouvant souffrir sans crier, que l'on heurte tant soit peu leurs fantaisies & leurs espérances, demanderoient volontiers que l'on fit tout exprès pour eux un nouveau monde, où la raison universelle biaisant ses règles sur leurs intentions, ne donnât à personne autre modéle de son devoir que leurs desirs? Certes, qu'il fasse tout ce qu'il voudra, le seul moyen qu'il trouvera de leur plaire, c'est de n'être plus

te qu'il eſt : il faut qu'il renonce en leur faveur, ou à l'obligation de ſa conſcience, ou à la dignité de ſa charge ; autrement ils ne ceſſeront jamais qu'ils ne lui ayent fait quitter la place à quelqu'autre, qu'ils puiſſent aiſément ployer à leurs deſſeins : prêts d'en faire encore tout autant peu de jours après à celui même qu'ils ont déſiré d'y voir, s'ils n'en reçoivent le contentement qu'ils s'en étoient peut-être trop légérement promis. Et quel qu'il ſoit, que l'on ne craigne point que l'on manque non plus de matière à déclamer contre lui que contre l'autre. Il faut avoir l'eſprit bien mouſſé, * & tout-à-fait ſtérile, ſi en un ſiécle comme le notre, où l'impunité de mal faire, étant paſſée en coûtume, a fait paſſer la licence de médire en vertu. On ne trouve dans la mauvaiſe volonté que l'on a pour quelqu'un, que ce qu'il faut pour le mettre en mauvaiſe odeur parmi ceux qui ſont mal informez de ſes actions. Quand ce ſeroit le plus habile, le plus ſage, le plus prudent, le plus intégre & le plus courtois homme qui fut jamais, ce n'eſt pas à dire

* Bouché.

pour cela, * c'eſt à faire à quelque ſot de s'arrêter en ſi beau chemin. Il n'y a qu'à jetter des croteſques en moule, & après les avoir poliment agencées à la mode, les pendre à l'oreille de ces curieux écumeurs de nouvelles du temps, qui les éparpillent auſſi-tôt par-tout, avec une diligence égale à la facilité dont ils les ont reçues, ſans prendre rien pour le change, que le plaiſir d'y ajoûter du leur ce qu'il leur plaît, & rarement eſt-on embarraſſé de trouver où ſe décharger de ces choſes-là ; c'eſt aujourd'hui la monnoie courante dont on achete l'entrée des grandes Compagnies, & dont on ſe défraie aux grandes Tables : qui en ſçait le plus conter, y eſt le mieux venu. Rien de plus aiſé au monde que d'en forger tant que l'on veut, il n'y va que de la façon, le reſte ne coûte rien. Auſſi voyons-nous qu'un homme n'eſt pas pluſtoſt entré dans les affaires publiques, que s'il reſout de refuſer avec opiniaſtreté, tout ce qu'il ne peut accorder avec raiſon, il n'eſt pas juſqu'aux moindres de ceux, auxquels il n'a pas appréhendé de déplaire, tant imperti-

* Cela ne ſuffiroit pas.

nent & foible soit-il, qui n'entreprenne à ce prix, de renverser, s'il le peut, la fortune de celui dont il n'a pu ployer l'intégrité. La haine & la vengeance ont comme les bêtes venimeuses, leurs aiguillons en elles-mêmes, & lors qu'il n'est question que de dire du mal de celui à qui on en veut, chacun se trouve avoir Lettres de Maîtrise naturelle en ce métier. L'impudence & la malignité forment la plus exquise perfection de cette éloquence.

Nous avons eu diverses preuves de ce que nous venons de dire, en la personne de la pluspart de ceux qui de notre temps, sans parler de plus loin, ont eu la meilleure part au gouvernement de l'Etat, mais jamais de plus claires qu'en celui qui manie aujourd'hui les finances : * car celui contre lequel on déclame a été appellé à cette charge par le Roi, comme celui qu'il reconnoissoit le plus capable de réparer les désordres qui s'y étoient glissez par la facilité un peu trop molle de ceux qui l'avoient tenue auparavant. Quoiqu'il s'y soit toujours comporté de telle sorte, qu'il semble ne s'y être proposé autre

* M. de la Vieuville.

but, que de s'y rendre digne du jugement honorable que S. M. a fait de lui, il n'a pû néanmoins jusqu'à présent obtenir ce bonheur, qui l'accompagne en tout le reste ; que je ne sçais quelles gens ne décrient sourdement tous les jours son administration, par de si damnables impostures ; que si la calomnie elle-même avoit entrepris de monter jusqu'où peut aller sa malice, quand elle se met à pis faire, elle n'auroit pû trouver en tout le monde des instrumens plus propres pour dégorger sur un homme seul toute l'écume de son venin, en quelque part qu'ils se rencontrent, soit au Louvre, soit au Palais, soit en quelqu'un de ces autres lieux, où le plaisir de dire avec liberté ce que l'on sçait, & d'ouir avec curiosité ce que l'on ne sçait point, lie la conversation des hommes oisifs par le commerce mutuel de la langue & de l'oreille, on diroit qu'ils ont pris à tâche de noircir sa réputation : & que ne pouvant non plus corrompre sa vertu, qu'égaler sa fortune, ils ont fait vœu d'en offusquer une, pour ruiner l'autre. Il n'y a rien de si faux qu'ils ne controuvent, rien de si hardi qu'ils n'assurent pour le rendre odieux. Et quoi-

que leurs discours ondoians, * pour la plusspart, dans l'incertitude ordinaire du mensonge, se coupent & détruisent quelquesfois dans leur propre bouche, ils n'ont pas néanmoins toujours beaucoup de peine à les faire passer pour ce qu'ils veulent parmi des gens, qui pour ne point perdre le plaisir de croire ce qu'ils prennent plaisir d'entendre, s'aident par une facilité maligne à se tromper le mieux qu'il leur est possible eux-mêmes. La médisance descend par l'ouie dans l'ame par une pente si molle & si douce, que pour abreuver le monde de la mauvaise opinion de quelqu'un, il ne faut presque sçavoir autre chose que de se faire simplement écouter. La corruption de nos moeurs, qui nous porte aisément à faire du mal, nous porte aussi à présumer légérement que quelqu'un en ait fait; l'inclination à l'un est la caution de l'autre. Il ne faut donc pas s'étonner si tous ces mauvais discours, que certains hommes tiennent de celui, dont nous parlons maintenant, * se provignent si facilement tous les jours dans la créance de tant de gens; qui n'ont d'autre pierre

* Flotants.

* Multiplient, augmentent.

de touche du faux & du vrai, que le bruit commun de la place. C'est pourquoi leur curiosité se nourrit, de quoi leur légéreté se repaît; au lieu que s'ils prenoient le soin comme ils le devroient, de bien examiner toutes choses, ils trouveroient sans doute que ceux qui leur font ces contes-là, ne les puisent point ailleurs que dans les sources impures des passions déréglées qui leur agitent l'esprit. Ecoutez-les un peu parler du Super-Intendant des Finances; on n'en vit jamais, disent ils, de plus rude, de plus fâcheux, de moins affable, de moins obligeant; on n'a ni belles paroles, ni beaux effets de lui; tout le monde se plaint de ses procédures [a], il effarouche de telle façon ceux qui ont à faire à lui, que s'il continue encore long-temps, à mécontenter un chacun comme il fait, il y a danger que S. M. ne perde l'affection de ses anciens serviteurs. Ce n'est point ainsi qu'il les faut traiter. Ce sont à peu près les langages [b] que ces grands hommes d'Etat, qui, sans prendre autre voix que la leur, [c] se constituent eux-mêmes Tuteurs & Syndics perpétuels du bien public, tiennent par forme de con-

[a] Procedez. [b] Discours. [c] Avis.

trolle ſur ces ſortes de matières : ſi ce n'eſt que pour les rendre plauſibles, ils les relevent induſtrieuſement de toutes ces couleurs agréables, que l'art de la médiſance *courtiſane* broie ſur les lèvres des beaux parleurs ; car ils en ſçavent les lieux communs, s'étant par un continuel uſage tellement façonnez de longuemain en cet exercice, que la vérité, ſi puiſſante qu'elle ſoit, n'a pas de petits efforts à faire, lorſqu'elle entreprend de rompre l'impoſture en leur bouche. Mais après tout, de quelqu'artifice qu'ils ſçachent uſer : paſſez d'une main un peu ferme l'éponge ſur le faux luſtre de ce fard : c'eſt-à-dire, informez vous ſoigneuſement du ſecret avec ceux qui le peuvent plus certainement ſçavoir, & plus franchement découvrir, vous reconnoitrez ſans beaucoup de peine, que quelque ſemblant qu'ils faſſent, ce n'eſt pas là le mal qui les tient, & les fait crier ſi haut. Le nom du Roi n'eſt dans leurs diſcours, que comme ſur certains paquets de Lettres, où on le ſuppoſe à deſſein, pour les faire tenir plus ſûrement & plus diligemment, quoi qu'au reſte ils ne contiennent en effet que les ſeules affaires de ceux qui ſe ſervent de

cette couverture. L'affection du bien commun ne les touche pas si vivement, il faut nécessairement qu'il y ait quelqu'autre chose qui les regarde de plus près. Et voulons nous le sçavoir ? C'est infailliblement cet intérêt particulier, qui dans cette dépravation universelle où nous vivons maintenant, fait aujourd'hui quasi par-tout le cinquiéme élément d'un chacun. Tout ce qui le heurte ou effleure tant soit peu leur cuir, & ce grand zèle qu'ils font éclater avec tant d'appareil, parmi ceux qui s'imposent la nécessité de leur prêter l'oreille, n'est pas tant, croyez moi, le sujet, que le masque. Si le Marquis n'étoit encore simplement que ce qu'il étoit, avant qu'il se fut rendu capable de la charge, qui lui donne le pouvoir qu'il a maintenant ; ou si pouvant aujourd'hui ce qu'il peut, il leur obligeoit tout son bien & tout son crédit pour les faire plus riches & plus grands qu'ils ne le sont, ils passeroient, n'en doutez point, très-volontiers par tolérance, ce que par une gravité affectée, ils font mine de ne pouvoir souffrir, sans déployer les désordres & malheurs du siècle. Mais comme il y a beaucoup de gens, à qui

ſa proſpérité ſeule eſt une gehenne, qui leur fait dire plus de mal de lui qu'ils n'en ſçavent, ſans qu'il leur en ait jamais fait de plus grand, que d'avoir à leur inſçu permis au Roi de l'élever au-deſſus d'eux : il y en a bien plus encore qui, ni plus ni moins que ſi on leur raviſſoit tout ce qu'on ne leur accorde pas, ſe fâchent de ne pouvoir faire tout ce qu'ils veulent d'un homme, qui ne voulant rien faire que ce qu'il doit, aime mieux perdre leur amitié, que de bleſſer ſa conſcience. Qu'ils mettent la main ſur la leur, s'ils en ont encore quelque peu de reſte, & qu'ils nous jurent en vérité, ſi le ſeul dépit de le voir au-deſſus d'eux, ou de ne pouvoir tourner ſon eſprit du côté qu'il leur plaiſt, n'eſt pas, comme nous venons de le dire, le pur levain de toute cette amertume, avec laquelle ils parlent ſi déſavantageuſement de lui. Ils ont beau le nier tant qu'ils le peuvent, cela ſe voit. Ceux-là ne tâchent de rabaiſſer par tous les moyens poſſibles l'honneur avec lequel il ſe maintient dignement en l'exercice de ſa charge, que parce qu'ils ſupportent impatiemment de le voir monté beaucoup plus haut qu'ils ne voudroient ; & ce

qui met ces paroles aigres en la bouche de ceux-ci contre la ſincérité de ſes actions, ne vient d'autre cauſe, que de ce que l'on a ſevré leur ſoif de ces douces liqueurs, qu'ils puiſoient auparavant chaque année, ſans ſceau & ſans controlle, en Eſpagne. Les uns & les autres lui en veulent également; mais comme les aiguillons de l'avarice & de la néceſſité ſont ordinairement bien plus piquants, & plus ſenſibles que ceux de l'envie & de l'ambition; ce ſont auſſi ces penſionaires caſſez, ou retranchez, qui font le plus grand bruit par-tout. De-là, comme de la principale ſource viennent les murmures & les plaintes que l'on entend aujourd'hui dans la Cour, ſur ſon adminiſtration des Finances. Si celui, qui faiſant ſemblant ces jours paſſez de lui mettre doucement tout bas un mot d'avis à l'oreille, l'a malicieuſement publié ſi haut, que tout le monde, juſques aux ſourds mêmes, l'a pû ouir de Paris à Compiégne, eſt du nombre de ces derniers-ci, il ne faut pas ſe mettre en trop grande peine de conſulter l'Oracle pour le deviner: qui ne le connoîtroit? Pour le reſte, qu'il cache tant qu'il voudra, la qualité de ſa pro-

fession dans les tranchées du siége d'Amiens, où très-assurément il ne fut jamais, non plus que moi dans celle de la vieille Troye, du temps d'Hector & d'Achille : son procedé montre assez, que puisqu'étant en colere, il a plutôt mis la main à la plume qu'à l'épée ; il faut qu'il se sente bien plus propre à s'escrimer à l'ombre sur le papier, qu'au soleil sur le pré. Ceux qui sont piquez choisissent ordinairement pour se vanger, les armes qu'ils ont le mieux en main. Au moins, puisqu'il nous vouloit céler son vrai nom en ces discours, ainsi que faisoient en certaines occasions ces renommez Paladins des vieux Romans, il auroit dû nous donner son nom de guerre, avec son cri & ses armes, pour exercer la subtilité des curieux pour le reconnoître à ces marques ; comme par les vervelles on connoît ceux à qui les oiseaux essorés appartiennent. Mais ne craignant rien tant que de se découvrir, il a fait justement comme ceux qui dansants en quelqu'entrée de momerie, prennent pour se mieux déguiser, les habits les plus éloignez qu'ils peuvent de leur profession, aussi prudemment

certes en cela seul, qu'impertinemment en tout le reste. Car ce qu'il a mis au jour n'étant qu'une froide & maigre bouffonerie, plus digne d'un badin de Théâtre, que d'un homme de Cour, il ne pouvoit en façon du monde éviter l'infamie qui suit toujours ceux qui font ce vil métier, qu'en parlant de derriére la tapisserie, ou en se barbouillant le visage. Encore s'il avoit tant soit peu de gentillesse à faire le gausseur, puisque ce personnage lui agrée, & si de ces soyes, [a] dont il frange la tête de son Livre, il sçavoit aussi bien mettre en œuvre celle de Plaisance, [b] que celle de Mantoue, afin de ne point parler de celle de Veronne, en laquelle quoiqu'il nous veuille persuader du contraire, il fait assez voir qu'il ne travailla jamais: En un mot, si dans tout ce qu'il dit, il y avoit un peu de quoi désopiler la rate, à ceux qui ne lisent jamais rien que pour rire, peut-être pourroit-on dissimuler en quelque sorte son insolence, & supporter sa malice: nous rece-

[a] Frange.

[b] Plaisance, agrément: Mantoue, mensonge. Veronne, vraie.

verions avec quelque eſpèce de plaiſir en riant, de la bouche de quelque facetieux Acteur de l'Hôtel de Bourgogne, ce que, ſi quelque célèbre Avocat avoit dit en plaidant contre nous dans la Grand'Chambre, nous croirions être obligez d'en demander ſur le champ une réparation. C'eſt le privilège de la raillerie, quand elle eſt bonne, que donnant le remede avec le coup, elle plaît à ceux la même qu'elle touche, & il n'eſt pas juſques aux injures fâcheuſes, qu'elle dit avec grace, qui ne portent leur remiſſion avec elles. Mais que juſqu'à la ſageſſe myſtérieuſe de ſon Scapin même, ſur le métier duquel il commence à entreprendre, il ait honteuſement fouillé par-tout pour faire épanouir le front aux rieurs du Louvre, & que manquant de ſujet, il ſe ſoit travaillé quatre mois entiers à creuſer ſon imagination pour y trouver tous ces contes groteſques, dont il a chamarré quatre demie feuilles de papier, comme de ces volutes de marmouſets, dont un peintre égaye ſa fantaiſie ſur les volets de quelques fenêtres, quoi qu'il ait, dis-je, ſecoué tout ſon artifice pour nous mettre en bonne humeur aux dépens de la vérité, il n'a

ponrtant, quelque peine qu'il ſe ſoit donné, pu faire autre choſe en cela, que de témoigner clairement, qu'il a plus d'impudence à controuver des calomnies, que d'induſtrie à les colorer: toutes celles qu'il avance ſe diſſipent & détruiſent preſque d'elles-mêmes, à meſure que l'on paſſe ſeulement les yeux deſſus : ſemblables à ces fuſées, qui montant en haut avec violence, s'effilent premiérement en ſerpenteaux de flammes, & puis ſe crevant avec quelque bruit, s'évanouiſſent dans l'air; deſorte que ſe mettre en peine de les combattre, ne ſeroit pas à mon avis une folie moins ridicule, que de voltiger les armes à la main contre ces chimères, que les enfans ſe figurent quelquefois de voir dans les nues. Et comment peut-on mieux caractériſer les extravagances d'un diſcours, duquel, ſi on avoit ſoigneuſement tiré tout ce qu'il y a d'impertinent, ou de faux, à peine y laiſſeroit-on aſſez de Lettres pour compoſer le nom de celui qui l'a fait. Il parle beaucoup, il dit peu, & qui pis eſt, il ne prouve rien. Certes ſi l'on n'eſt point obligé d'autoriſer d'autre façon des propoſitions importantes, j'ai de quoi, ſans

me tourmenter beaucoup l'eſprit, faire voir ſur le champ, que celui contre lequel je parle, eſt un homme qui n'a non plus de conſcience que de Religion. Oui ! mais il nomme ceux, à qui ce qu'il raconte eſt arrivé. Il en nomme en effet quelques uns, auxquels il pouvoit encore ajoûter, s'il eût voulu, ces invisibles, que ce Super-Intendant, qui ne lui plaît point, aſſigna derniérement en Utopie, à ce que l'on dit, ſur les nombres de Pythagore, & les idées de Platon: mais quand il en auroit fait de même de cinq cens autres, que s'en enſuivroit-il? Cela donne dit-on, beaucoup de poids à la créance de la vérité dans l'eſprit de ceux qui le liſent, ou qui l'écoutent. En eſt-on donques-là ? Ne tient-il qu'à cela ſeul, que l'on ne ſoit cru, quand on ment ? Je ſuis en beau chemin; j'aurai bientôt prouvé ce que je dis de lui. Je n'ai qu'à publier qu'étant à la Chine l'an 1619, & s'étant accortement inſinué dans la maiſon du Tutan de Quinſai, ſous prétexte de lui montrer la judicature, dont les hommes de ce pays-là font très-grand cas, il aſſaſſina cruellement ſon Maître pendant

une nuit, & après avoir enlevé sa femme, avec tout ce qu'il put prendre de plus précieux, se sauva secrettement au Japon, ou s'étant de nouveau souillé dans Meaco du meurtre de celle même qu'il avoit ravie, il fut contraint de mettre sa teste sous la protection de l'Idole Daybu, par un sacrifice qu'il fit le 6. Octobre; pendant que tout auprès du Temple, où ce malheureux renonça si légérement à sa foi, des troupes entieres de nouveaux convertis, attachez deux à deux à vingt-six paux * fichez en terre en la place publique, scéloient constamment du dernier soupir de leur vie entre les mains des bourreaux, la créance du Dieu, qu'il venoit d'abjurer pour sauver la sienne. Je demande après cela maintenant à ceux qui croient qu'une narration artificieusement revêtue de circonstances bien ajustées, est une preuve authentique que l'on ne peut contredire sans se faire condamner comme convaincu d'opiniastreté; si sans s'informer plus soigneusement de ce que j'ai raconté de cet homme, ils voudroient tant déferer à mon simple témoignage, que de

* Pieux, piquets, *palus*.

lui faire ſon procès, & lui prononcer ſon Arreſt ſur cela : Je me perſuade que non ; mais pourquoi ne connoiſſant peut-être l'un plus que l'autre, lui font-ils la faveur d'ajoûter à ſon rapport plus de foi qu'au mien, eſt-il en poſſeſſion d'être pluſtoſt cru que les autres ? J'ai beau dire toutefois, & me tourmenter, il n'y a qu'un mot à cela ; ceux qui ſur une opinion préjugée ne veulent pas de bien au perſonnage, dont ce mot de deux feuilles dit du mal, ſe perſuaderont fort aiſément par la ſeule lecture de ce Paſquil injurieux, ſans autre information, ce que la mauvaiſe affection qu'ils lui portent, leur avoit déja perſuadé. Toutes les raiſons du monde perdent leur force dans les eſprits prevenus, ſi pour les autoriſer, la vérité ne fait en plein midi plus de deux miracles devant leurs yeux. Mais les ſages qui ſçavent que les ſimples accuſations ne ſont pas des preuves, n'ouvrent pas ſi facilement leur créance à toutes ſortes de diſcours & de bruits. Auſſi ne ſuffit-il pas de produire en un Procès criminel une liſte de témoins dont on veut ſe ſervir, il les faut faire premiérement ouir, enſuite

recoler & confronter par le Juge, selon les formes ordinaires.

Que notre prêcheur à l'oreille nous apporte un peu les dépositions de Morlaville, de ces deux Marchands du Palais, & de ces autres, qu'il fait parler comme bon lui semble sous le tympan de la presse, & nous avouerons alors que qui dit une fois l'année quelque chose de vrai, ne ment pas toujours.

Si nous attendons cela, nous attendrons, je m'assure, fort long-temps; & je crois que si on le condamnoit à garder un perpétuel silence, jusqu'à ce qu'il y eut pleinement satisfait, la calomnie perdroit une des plus fortes bouches qu'elle ait aujourd'hui : il ne parleroit plus pendant tout le reste de sa vie, n'y ayant aucun de tous ceux qu'il allegue, qui voulût, s'il n'est peut-être intéressé d'ailleurs, & par conséquent reprochable, avoir ployé sa conscience à l'animosité d'un menteur impudent qui ne les a peut-être encore jamais obligé en autre chose, que de les avoir nommés par honneur dans une très-infâme satyre; dans laquelle, s'il a laissé glisser quelque chose de véritable, il ne l'a fait que pour

donner par cet artifice plus aiſément cours à ce qu'il y a de faux, comme les ſubtiles empoiſonneurs mêlent un peu de vin avec la ciguë pour la faire paſſer plus promptement dans les veines : car qu'il ait pû dire par hazard & en riant quelques-uns de ces mots qu'il blâme, & qu'il lui impute à crime, comme ne convenant point à la dignité & au rang qu'il tient, c'eſt de quoi je n'eſtime pas qu'il ſe faille grandement tourmenter; il n'y a rien en cela d'incroyable, non plus que d'impoſſible; mais quoi qu'il en puiſſe être, je n'y vois point de crime ſi grand, que quand on l'auroit bien vérifié, ce fût de quoi faire mettre tant ſoit peu l'eſtime d'un homme de ſa condition au rabais. Il n'eſt pas extraordinaire que la gravité même la plus tendue ne ſe relâche modérément en quelque choſe en certaines occaſions, & que modérant ce qu'elle peut avoir de trop aigre, dans la douceur d'une gayeté bienfaiſante, elle faſſe voir que ſi les affaires lui chargent la tête, au moins elle ne l'accablent point entiérement. Cet ancien ami de la maiſon, qui par une nouvelle ſorte de charité l'avertit tout haut à l'oreille, qu'il feroit bien d'adoucir un peu cêtte humeur

farouche qui le rend odieux à la Cour; peut-il ſans ſe contredire, & ſans détruire lui-même ſon avis, trouver mauvais qu'il modere quelquefois la ſévérité qu'il lui reproche, & qu'il l'entremêle de quelques légeres gaufferies *? Voudroit-il l'obliger à répondre pendant toute l'année d'un même air, d'un même accent à tant d'hommes, dont il lui faut tantôt rompre de droit fil, tantôt éluder les importunités en biaiſant, ſelon la qualité différente des perſonnes, des temps & des affaires? Ne ſuffit-il point qu'ayant le ſervice du Roi pour but, il tienne toujours le même chemin, ſans aller toujours le même pas? Il eſt vrai, dira-t-il; mais cela deſire plus de prudence & de circonſpection qu'il n'y en apporte. C'eſt aſſez, je vois bien ce qu'il veut: il faudroit à M. le Superintendant quelque fluſteur par derriere, comme à cet ancien Romain, qui lui donnât autant de fois qu'il parleroit, les tons & les meſures convenables aux occaſions: & notre homme qui l'entend parfaitement, prendroit volontiers cette charge, pourvû qu'on le payaſt bien. S'eſtre peut-être joué deux fois en ſa vie,

* Plaiſanteries.

comme

comme ce grave Cenſeur le ſuppoſe, ſur les noms de quelques-uns qui lui parloient, lui paroît être quelque cas réſervé dont le Pape ſeul puiſſe abſoudre. Il faut néceſſairement qu'il ait mauvaiſe opinion du ſalut d'Annibal, puiſque l'hiſtoire raconte la *facétie* *. dont ſur le point d'une bataille importante il tourua l'étonnement de tout ſon Camp en riſée, ſur le nom de celui que la multitude des ennemis effrayoit, duquel l'hiſtoire ne fait pas mention, qu'il fut après cela à Rome ponr s'en confeſſer. Mais puiſqu'il s'amuſe comme il fait à des bagatelles ſi légéres, qu'elles ne méritent pas ſeulement d'être réfutées en riant, il montre aſſez qu'après avoir perdu ſa penſion, il ne ſe ſoucie pas beaucoup de perdre la peine qu'il ſe donne à les étaler. Il en fait de même contre cet autre, de qui n'ayant ſans doute jamais pû fléchir la fermeté par les pourſuites importunes dont les demandeurs hardis font ordinairement leurs raiſons, il ſe fâche de voir toujours ſa fortune aſſiſe ſur ce cube, qui de quelque côté qu'on le tourne, ſe trouve toujours ſur le même plan. C'eſt ce qui lui tient au cœur, ce qui le fait écumer de colere,

* Plaiſanterie.

& ce qui lui fait vomir son venin jusques sur les habits de ce Président qui ne lui plaist pas. Mais les gens de bien qui révèrent en ce digne personnage une *suffisance** incomparable, jointe à une probité si généreuse, qu'il n'y a ni promesses ni menaces qui le puissent ébranler à faire la moindre chose du monde contre son devoir & son honneur, le regardent tous comme une étoile fixe entre les Planettes, avec une joie mêlée d'admiration, charmés de voir que la faveur n'ait point de fêtes mobiles pour un homme qui a vécu continuellement de telle sorte en la charge où la voix publique l'appella par la bouche du feu Roi, que comme la vertu rejette d'elle-même la flatterie, ainsi qu'une viande qui ne fait qu'enfler au lieu de nourrir, elle méprise aussi la médisance, ainsi qu'une *dague*** de théatre, qui rentrant en elle-même du coup qu'elle donne sur ce qui résiste, ne peut faire ni peur ni mal. Il n'est pas moins au dessus de l'une que de l'autre. Autant en pouvons-nous véritablement dire de celui qui, ne participant pas moins à l'envie qu'à l'auto-

* Capacité.
** Poignard.

rité de son gendre, n'a que faire d'opposer d'autres remparts aux crimes dont ce médisant juré le charge, que les longs & laborieux services qu'il a pendant tout le cours de sa vie rendu au public avec tant de peine & d'assiduité; que s'il a par hazard quelques *commodités* * un peu plus grandes que ceux qui ont eu plus de repos & de loisir que lui, c'est une chose, si on la considere comme il faut, qui lui tourne à plus de gloire que de reproche. Personne ne sçait ce que les richesses coutent, que ceux qui les ont eux-mêmes acquises. Que beaucoup de gens ne fussent très-aises de voir en leurs maisons ce qu'ils ne peuvent regarder que de travers en celle d'un ancien Trésorier de l'Epargne, c'est ce qui ne se doit aujourd'hui nullement revoquer en doute; mais s'il le leur falloit acheter au même prix que lui, c'est-à-dire se charger de tout ce travail & de tout ce soin dont les biens qu'il possede sont les fruits légitimes, peut-être y songeroient-ils sérieusement plus d'une fois; & tels en trouveroit-on qui, sans en délibérer longuement avec l'ambition & l'avarice, préféreroient la liberté

* Richesses.

des Tuilleries & du Cours à tous les offices & aux trésors de Paris; réputans à pervertissement de la raison, de perdre les contentemens de la vie pour acquérir les moyens de les prendre. Et quant à à ceux qui choisiroient plustôt l'autre parti, c'est une chose très-assurée, que comme ils se trouveroient bien embarrassés dans une vie plus penible qu'ils ne se l'étoient imaginé avant, ils ne seroient pas moins étonnés dans la suite, quand ils ne verroient pas chez ceux qu'ils s'imaginoient si riches, la dixieme partie de ce qu'ils s'étoient figuré. Il n'y a sorte de bien qui croisse & multiplie si-tôt dans l'opinion du peuple, que celui des hommes de Finances: ils sont en peu de temps, si on en croit le monde, tous comblés d'or. La premiere année ils le comptent, la seconde ils le pesent, la troisieme ils le mesurent. Que si vous demandez par quels moyens ils peuvent tant amasser en peu de temps, on ne vous parle ni de biscapis, ni de faux rôles, le nom le plus doux que l'on donne à leurs profits, est celui de larrecin; comme s'il n'y avoit qu'à se retrousser les bras & les plonger dans les deniers du Roi pour en prendre & voler à son

aise ce que l'ou en veut. O race naturellement encline à croire le mal! on n'en agit point ainsi; il y a bien d'autres détours à passer, & d'autres couppelles à souffrir. Ce n'est pas qu'il ne s'en soit trouvé quelquefois qui, se jettant dans cette profession comme dans une moisson dorée, ont fait voir que dans le desir du gain ils avoient perdu le soin de leur honneur avec celui de leur salut. Mais de croire de tous en général ce qui s'est vû de quelques uns en particulier, ce seroit tomber en la sotte erreur de ces pauvres Sauvages, qui ayaut été tourmentés à diverses fois par quelques Corsaires sur les côtes, s'étoient persuadé que tous ceux qui montoient sur mer, faisoient le même exercice avec le même dessein. Les qualités de l'ame ne sont point attachées à celles de la condition; on peut faire du bien & du mal par-tout. C'est pourquoi les plus sages ont toujours prudemment rejetté toutes ces ouvertures qu'on a faites de rechercher ceux de cette vacation, de peur d'envelopper, comme il arrive toujours en semblables occasions, les innocens avec les coupables. Mais c'est de quoi ils ne se soucieroient gueres, pourveu que pour le droit d'avis

ou leur donnaſt la dixme de ce que l'on tireroit du preſſoir. Si on en vouloit croire nôtre diſcoureur à l'oreille, cela ſeroit bientôt fait; on auroit des ſeules parties caſuelles, ſelon la ſupputation qu'il en a fait en ſonge, preſque autant que le Roi d'Eſpagne de la flotte que l'on attend à Seville. Celui qui en faiſoit il y a deux ans la recette, ſans rien dire des autres, y a grivelé je ne ſçais combien, à ce qu'il dit. Mais comment le ſçait-il? il en a payé ſoixante mille écus, qu'il avoit perdu au jeu. Quelles rêveries, bon Dieu! Le voilà pris, j'attends qu'il ſe débarraſſe de là. Si je lui ſoutiens qu'il n'a point joué par-tout, ou que s'il a joué quelquefois, il a gagné, que dira-t-il? Oſera-t-il jamais de ſa vie ouvrir cette bouche une fois convaincue d'une ſi viſible & ſi maudite impoſture? Je n'ai qu'à dire ſimplement auſſi, ſi je veux, qu'il doit encore la maiſon qu'il l'accuſe d'avoir achetée des deniers du Roi, pour faire tomber tout ce qu'il ſuppoſe contre lui. Mais comment pourroit-il, je vous prie, ſçavoir les intrigues domeſtiques d'un particulier, & ce qui ſe fait dans l'intérieur d'une maiſon; celui qui ſe montre tout-à-fait ignorant

de ce qui se passe à la vue de tout le monde, en plein Conseil, où ces nouveaux offices d'Elus, dont il croit que la recette suivit celle des Conseillers Présidiaux créés par même Edit, furent mis en parti dès le commencement, selon les solemnités accoutumées en telles occasions ? voilà la secrette & profonde connoissance que ce bouffon réformateur de l'Etat a des choses dont il se mêle de parler ; & ensuite allez bâtir sur les fondemens de cet entrepreneur. Que s'il est informé des affaires de celui sur le discours duquel nous sommes à présent tombés, il l'est encore bien plus mal de ses humeurs, le blâmant injustement d'un défaut, duquel si jamais autre que lui n'avoit été coupable, on pourroit dire en vérité qu'il n'y en a jamais eu dans le monde. Car depuis que la société civile se maintient par les offices mutuels que l'on se rend l'un à l'autre sur les occurrences, il ne s'est jamais rien vû de plus doux, de plus affable & de plus obligeant. A ne point mentir, si la courtoisie avoit elle-même à venir au monde, je ne pense pas que pour s'y bien faire voir, elle y deut paroître sous un autre visage que le sien. Pas un de ceux qui

le connoissent le mieux, n'en jugera autrement. Mais depuis que la médisance s'est une fois essuyé toute honte de dessus le front, il n'y a plus de bornes qui la retiennent; elle donne après cela par-tout, sans distinction & sans mesure. Si l'humeur le prend, il n'y aura dans peu de jours aucun de ceux que leurs vertus & leurs qualités ont élevés au plus éminent dégré dans la bienveillance & dans la faveur du Roi, qu'elle ne déchire insolemment par toutes sortes d'opprobres & d'injures. M, le Cardinal de la Rochefoucaud n'aura ni piété ni doctrine; M. le Garde des Sceaux sera violent & partial; M. de Champigny se laissera aller à la corruption du temps, & brouillera l'Etat. M. Touaîras n'affectionnera ni la personne du Roi, ni le bien de son service; & pour le dire en un mot, tout ce qui lui déplaira deviendra criminel, seulement parce qu'il lui déplaît. Ne voyons-nous pas déja, que comme un fou frappe indifféremment en sa colere sur tous ceux qui se trouvent auprès du premier qui l'a fâché, cet esprit égaré, que le retranchement de sa pension a mis en fougue, commence à menacer sourdement M. le Cardinal

de Richelieu ſur la fin de ſon diſcours ; que s'il ne la lui fait promptement rétablir, il n'eſt pas réſolu de le laiſſer longtemps en la paiſible poſſeſſion de l'eſtime en laquelle il a toujours été juſqu'à cette heure, l'un des plus dignes & plus illuſtres ornemens du Royaume ? Car, puiſque ſans attendre qu'on lui demande ſon avis, il déclare dès à préſent qu'il ne trouve pas bon que Sa Majeſté ſe ſerve des conſeils d'un tel perſonnage : je ne doute point que dans peu de temps il n'en donne toutes les raiſons que l'on peut attendre d'un homme qui n'en connut jamais d'autres que ſes propres intérêts. Il faut aſſurément que cette couleur dont les taureaux ont accoutumé de s'effaroucher, ait quelque choſe qui lui plaiſe plus dans le Vatican que dans le Louvre. Autrement quelle raiſon auroit-il, ou pourroit-il avoir, de ſe prendre comme il fait à ce grand homme, en qui la vivacité de l'eſprit combat de telle façon avec la ſolidité du jugement, & l'éminence de ſon érudition avec l'intégrité de la vie, qu'autant qu'il eſt malaiſé de juger, en laquelle de toutes ces parties il excelle le plus, autant peut-on

assurer en vérité, qu'il n'y a personne aujourd'hui qui le surpasse ni dans l'une ni dans l'autre. Je ne parle point de cette piété, de cette sagesse, de cette courtoisie, que sont contraints d'admirer en lui ceux-mêmes qui prennent pour deffauts en la personne des autres, ce qu'ils veulent que les autres prennent pour miracles en la leur. Je passe aussi sous silence l'assiduité de ses services aussi fidèles qu'heureux, qu'il a dignement rendu en diverses occasions, tant au Roi qu'à la Reine sa mere, avec tant de prudence & de dextérité, que pour en égaler pleinement la louange au mérite, il faudroit emprunter par nécessité de lui-même cette singuliere éloquence qu'il est autant inutile de chercher, qu'impossible de chercher ailleurs qu'en lui seul. Ce dessein n'est pas de ce lieu. Il me suffira de dire en passant, comme dans quelque bordure en compartimens hors d'œuvre, que si le Roi avant de l'associer par la faveur, comme il vient de le faire, à la communication plus étroite des affaires importantes de l'Etat, eût voulu s'informer avec soin de toutes les conditions nécessaires à former un

homme digne en cela de son choix, le consentement du public lui en eût donné le modele vivant en la personne de ce grand & renommé Prelat. A quelle inconsidération s'est donc laissé témérairement emporter celui qui s'est échappé d'écrire ; que le Roi se fut bien passé de ce second ? Que veut-il dire par là ? Trouveroit-il meilleur que, sans se servir du ministere d'aucun de ses sujets, Sa Majesté fit tout toute seule, selon qu'elle jugeroit ou plus avantageux à sa gloire, ou plus convenable à sa sûreté ? C'est ce qui ne se peut aucunement sans un don particulier de Dieu, qui détruit lui-même ce conseil par son exemple propre ; veu que pouvant gouverner l'univers avec la même facilité qu'il l'a créé, il le conduit néanmoins par l'entremise des causes secondes, qu'il y laisse agir par la puissance qu'il leur a donnée. Quoi donc, voudroit-il peut-être, en cas que le Roi ait besoin de soulagement ou de secours, comme en effet il ne s'en peut passer en façon du monde, l'obliger à n'en admettre qu'un dans la confidence secrette du cabinet ? Mais, outre que l'élection de ce Conseiller unique ne seroit pas moins difficile qu'importante, quiconque se

représentera que de cinq Empereurs Romains, qui de leur temps ont pratiqué ce mauvais avis, les deux premiers se penserent perdre; & les trois autres se perdirent en effet, s'en éloignera sagement comme d'un écueil, que le bris de quelques-uns doit rendre suspect à tous. Un homme seul est beaucoup plus capable d'entreprendre sur un autre, qui se déchargeant de toute sollicitude sur lui, s'est mis en quelque façon en sa puissance, que ne sont plusieurs qui, épiant avec une perpetuelle jalousie les uns les autres entre eux, s'excitent incessamment par une mutuelle émulation au service de leur maître commun. Car pour cette confusion, qu'il dit que la multitude engendre ordinairement, cela peut-être pourroit être à craindre en quelqu'un de ces Etats populaires, où chaçun peut indifféremment porter sa balotte aux délibérations qui se font pour l'utilité de tous; mais que cinq ou six hommes d'une suffisance & probité reconnue, ne puissent être doucement contenus dans l'ordre convenable à la dignité de leurs charges par l'autorité du Souverain, personne de jugement sain n'entreprendra jamais de démentir en cela ce que l'expérience

commune fait voir au contraire tous les jours & en tous lieux. Et quand quelques secrettes considérations de leurs intérêts altéreroient peut-être quelquefois & en quelques occasions cette union parfaite, qui doit être inviolable entre eux, c'est ne pas connoître comme il faut les perfections excellentes du Roi, que de douter tant soit peu, qu'il ne sceust parmi tout cela ploier avec un tempérammment digne de sa prudence, la contrariété de leurs humeurs à l'utilité de ses affaires. Nous ne sommes pas, graces à Dieu, sous quelqu'un de ces Princes foibles, qui comme les montres d'horloges n'ont d'autre mouvement que celui qu'on leur donne; le nôtre agit, il y a déja fort long-temps, de lui-même avec tant de vigueur & tant de jugement en toutes sortes d'occasions, que comme il ôte aux mauvais le moien d'entreprendre pour leur avantage contre son service, il donne aux bons le courage d'exécuter tout ce qu'ils jugent être convenable à son bien & à leurs intérêts. Et c'est pour dire le vrai, ce qui console le plus le Marquis de la Vieuville au milieu de tous ces orages que l'envie de la fortune lui peut susciter,

quand il se représente, comme il fait, que celui-même qui est le témoin & le juge de ses actions, en est l'auteur & le garant tout ensemble. Car si ce que certains esprits chagrins trouvent de mauvais & de dur en sa conduite, lui pouvoit avec raison être imputé particuliérement, comme ne venant point deplus haut, peut-être céderoit-il doucement en quelque chose à leur animosité, ne se sentant point assez fort pour résister seul à plusieurs : mais puisqu'ils ne peuvent blâmer tant soit peu son administration, sans choquer l'autorité de celui qui ne l'a mis dans les Finances, que pour y faire scrupuleusement observer l'ordre qu'il y garde aujourd'hui ; tant s'en faut que se voyant fortifié de l'appui d'un maître, non moins absolu que juste, il appréhende en façon du monde leurs crieries & leurs menaces ; qu'au contraire si par hazard ils cachent & couvent encore au fonds de leurs ames quelque secret dépit, de ce que S. M. leur ôte ce qu'elle ne leur peut plus donner, il désire avec passion qu'ils en répandent entiérement sur lui le venin, qu'il reputera toujours à beaucoup de gloire, de pouvoir aux

dépens de sa propre réputation arrêter en sa personne le débordement de toutes ces langues effrénées qui ne pardonnent pas au Ciel même, s'il n'accommode ses influances à leurs affaires. Ce n'est pas que véritablement il desirât plus que tout autre de voir assez de fonds dans l'Epargne, pour contenter tous ceux qui le méritent, comme on avoit accoutumé; mais la condition du temps présent ne pouvant, comme chacun le sçait, aucunement souffrir que sans fouler le peuple, déja plus chargé que l'on ne voudroit, le Roi prenne ailleurs que dans le retranchement de ses libéralités de quoi acquitter des dettes considérables où les excessives dépenses des guerres dernieres l'ont plongé depuis quelques années: la chose du monde dont il se soucie le moins, c'est de ce que peuvent dire de lui ceux qui ne peuvent l'induire à faire ce que la raison lui défend; gens dont il méprise d'autant plus hardiment la malveillance & la haine, que la plusparr n'étant pas tant considérables par leur mérite que par leur rang, ils sont plus dignes de leur mépris que de ce qu'ils lui demandent. Car pour le reste, si dans tout le Royaume il y a quelqu'un éminent pardessus le

commun en sa profession qu'il fait, soit des armes, soit des lettres, il ne lui faut autre chose pour avoir en cela le contentement qu'il desire de Sa Majesté, qu'après avoir fait connoître ce qu'il a d'excellent, faire voir qu'il n'a pas le moien de se passer de ce qu'on lui donnoit auparavant. De quoi je pourrois spécifier particuliérement plusieurs exemples, tant en une vacation qu'en l'autre, s'il en falloit autre témoignage que l'état des gratifications de cette année, où suivant le dépravement * qu'on en a fait par Provinces, il se trouvera que jusques dans le fond du Béarn même, on a prévenu les espérances de ceux qui sçavent mieux mériter que demander. Et d'un Prince qui donne libéralement tout ce qu'il peut à tous ceux qui sont en plus grande considération auprès de sa personne, nul ne se peut plaindre avec raison, qu'il ne s'accuse premiérement d'avoir été trop peu soigneux de se mettre en meilleure estime auprès de lui.

Que chacun s'efforce seulement de servir avec affection le nôtre sur les occurrences, & qu'il s'assure que s'il restraint ses largesses ordinaires pour

* Département.

quelques-uns à présent, ce n'est que pour avoir plus de moyen de les étendre sur tous à l'avenir.

C'est à quoi la nécessité de ses affaires l'a fait à la fin résoudre, & à quoi celui qu'il a choisi pour le principal instrument de son intention en cela, travaille avec tant d'industrie & tant d'ardeur, qu'il n'entend pas seulement ce que disent de lui ceux à qui ce conseil n'agrée pas; ou s'il l'entend, il n'en tient non plus de compte que de ce qui ne le touche point du tout: sçachant qu'il n'appartient qu'aux Rois, comme on a dit il y a fort long-temps, mais à leurs ministras aussi, de souffrir que lorsqu'ils font pour le mieux, on en dise le plus de mal. Que l'envie donc murmure, que la médisance gronde, que la calomnie aboye tant qu'elle voudra contre lui, jamais il ne donnera sujet à la postérité, de lui reprocher quelques jours, que pour conjurer la tempeste dont quelques malins esprits le menacent, il ait préféré le desir de leur plaire, au soin de faire son devoir.

REMERCIEMENT de la Voix Publique au Roi, au sujet de la disgrace de M. de la Vieuville Sur-Intendant des Finances.

SIre. La France seroit tout-à-fait ingrate envers V. M. si après avoir entendu sa plainte, & exaucé la voix publique, elle ne se prosternoit à vos pieds pleine d'humilité, & de fidélité pour lui rendre mille actions de grace des obligations infinies, que tous les François en général & en particulier, vous ont de l'avoir délivrée de l'appréhension continuelle où chacun vivoit, à cause des malheurs que l'on prévoyoit de la mauvaise conduite, & des déportemens du Marquis de la Vieuville, dans lesquels votre Etat & votre Personne sacrée couroient risque de faire un prompt & périlleux naufrage.

Mais votre prudence, Sire, à prévenir le mal, votre vigilance à y remédier, & votre bonté à exaucer la voix de vos bons sujets, y a travaillé de telle sorte, que vous avez sçû arrêter le cours des

désordres au milieu des désordres même, en châtiant, lorsqu'on y pensoit le moins, celui qui pensoit abuser plus long-temps de l'honneur de vos bonnes graces.

Cette action, Sire, a rédondé 1 à la gloire de V. M. à l'affermissement de votre Couronne, & à la consolation de vos fidéles serviteurs, lesquels ne pouvoient plus regarder, qu'avec des yeux baignez de larmes, les sottes impertinences du Sur-Intendant, & ses pernicieuses équipées, lesquelles évidemment ruinoient la France au-dedans, & la discréditoient entiérement au dehors; c'étoit en effet voir le Royaume à l'abandon, & tous les François à la miséricorde d'un esprit extravagant, qui croyoit être capable d'entreprendre & exécuter, tout ce qu'il se forgeoit dans la cervelle; son insolente outre-cuidance 2 l'ayant porté jusqu'à ce point sur le sommet du pinacle des folies, que de gourmander les plus grands de votre Etat, afin de les contraindre à lui abandonner leurs charges, ayant osé changer à tout moment, & de son propre mouvement, les réso-

1 A donné, a mis le comble, à la gloire.
2 Mot expressif au lieu de présomption.

lutions qui étoient prises au Conseil de V. M. négociant aussi tous les jours avec les Ambassadeurs contre vos ordres, & le bien de votre service, jusques-là que son imprudence a pensé ruiner l'alliance d'Angleterre, & les affaires de la Valteline.

Le Comte de Mansfeld, qui a connu dans ses armées toutes sortes de nations, & de mauvais garnemens, confesse n'avoir jamais vû un si grand fourbe, ou un si grand *schelme*, pour parler à l'Allemande, que ce Marquis. Et en effet, Sire, se peut-il encore rencontrer un autre homme plus perfide que la Vieuville? Qui a inventé mille sortes de faux rapports, pour essayer de vous mettre en défiance contre les plus fidèles serviteurs que vous ayez, & qui d'un autre côté étoit bien aise de rejetter sur V. M. la haine que le public lui portoit pour raison de ses insupportables folies, sous lesquelles, si vous n'y eussiez pris garde, se couvroit peu à peu la subversion de cette Monarchie.

Mais qui ne detestera le pernicieux stratagême qu'avoit projetté ce gentil falot, pour empêcher V. M. de le chasser honteusement comme il le méritoit,

s'étant avisé, sur le bruit qui couroit que vous aviez quelque volonté de le congédier, de vous faire entendre que la nouvelle de ce changement avoit tellement découragé toute la Ville de Paris, que pour ce seul sujet vos Cours souveraines avoient différé la vérification de vos Edits; pour à quoi remédier, il falloit envoyer chercher la Chambre des Comptes & la Cour des Aydes, vous persuadant de leur déclarer, que V. M. n'avoit jamais pensé à le demettre de sa charge, que vous êtiez content de son service, & que vous ne feriez aucun changement à son égard, qui étoit en effet une espèce d'amende honorable qu'il désiroit que fît V. M. afin de vous engager sous ce prétexte à le maintenir dans la Sur-Intendance.

Mais sur votre généreuse réponse, Sire, aux députez de ces Cours, vous avez prévû ses subtilitez malicieuses, & lui avez sçu donner à point nommé un autre Bri-contre Robert, duquel son beau-pere & lui ne se doutoient pas tant, que du mauvais présage qu'ils prirent du solemnel Charivari, que tous les marmitons de vos cuisines, firent devant son Logis la veille du triste bon jour que

lui donna le Comte de Tresmes, pendant que Tronson écrivoit à son grand ami le Seq, & que le Gras étoit allé à Paris pour y négocier, d'où néanmoins il retourna fort étonné, de ce qu'il avoit remarqué qu'on y solemnisoit la Feste de la disgrace de la Vieuville avant qu'elle fut arrivée, tant cet homme étoit odieux à tous, tant au Clergé, auquel il a jadis fait banqueroute, à la Noblesse, dont il étoit métif, qu'au tiers état dont il étoit sorti, malgré celui qui l'a fait impudemment descendre de la coste du Roi Louis le Gros, auquel le Marquis a donné une Ordonnance de trois mille livres à prendre dans votre épargne, pour récompense d'avoir fabriqué cette illustre généalogie; ainsi chacun le haissant à cause de ses malicieuses *maturinades* *, il ne faut point s'étonner si tout le monde s'est réjoui de sa chûte tant désirée; Car s'il eut plus long-temps subsisté, il mettoit assurément un chacun au Breniquet. Premiérement, Sire, votre Etat couroit hasard, il vouloit que tout dépendît de lui. Il avoit déja établi Raré pour espionner M. votre frere, il essayoit de jetter le Duc de Guise dans le mé-

* Satires.

pris, M. d'Albeuf * étoit dans ſa médiſance, le Duc de Vendôme dans la Baſtille, le Grand Prieur hors des Galeres, le Maréchal de Baſſompierre en Eſpagne, Blainville exilé, Toran décrédité, Bautru défavoriſé, le Pere Segueran renvoyé, M. le Comte Besfflé & le Garde des Sceaux ébranlés, & le Cardinal de Richelieu décanoniſé; mais V. M. Sire, les a tous ſauvez, en perdant celui qui vouloit tout perdre, & introduiſant en ſa place des perſonnes de probité & de capacité, par la ſage conduite deſquels la France eſpere recouvrer ſon premier luſtre, ſi bien que les François ne ſerviront plus de riſée à nos voiſins par le décri de nos impertinences. Et en effet, Sire, chacun confeſſe que le Cardinal de Richelieu a l'eſprit trop bon & trop courageux pour laiſſer piper l'Etat aux factions étrangeres. Le Garde des Sceaux eſt trop plein de prudhomie, pour commettre une injuſtice, & le Comte de Schomber n'ignore point combien il cuit à la France d'avoir ſuivi les conſeils des Luynes, de ſorte que ces fautes paſſées le rendront plus expert à bien ſervir V. M. pourvu qu'il travaille plutôt à remédier

* D'Elbeuf, on diſoit anciennement d'Albeuf.

aux désordres de votre Etat, qu'à élever une grande sequelle de parens qu'il a près de lui, qu'il se garde aussi de courir après l'artillerie, Charges, Duchez & Pairies, & qu'il n'embrasse la protection des Financiers, avec lesquels il est allié: Et quant aux trois chefs des Finances que V. M. a nommé, ils ont tant de probité, qu'on ne fait nul doute qu'ils les administreront avec toute fidélité.

Voilà les fruits qui naîtront, Sire, de l'harmonie d'un tel conseil, qui ne peuvent être que souhaitables, au lieu des gresles & tempestes que produisoit tous les jours l'esprit bouru d'un fou malin.

Tels changemens, Sire, ne sont à blasmer, comme les supports de la Vieuville le veulent faire croire aux ignorans; mais bien à louer, puisque V. M. lès a jugé nécessaires, & qu'en effet il en réussira un tel amendement, que la France s'en relevera, & vous en bénira éternellement. Aussi n'entend-on, Sire, par-tout votre Royaume que chants d'allégresses, n'y ayant que les confidents de la Vieuville qui en pleurent, & qui en portent la face mélancolique.

Joyeuse, je sçais que votre beau nom souffre dans l'excès de votre tristesse

pour

pour les déplaisirs que vous ressentez de cette déroute, néanmoins vous avez sujet d'être joyeux, d'avoir aquis en huit mois de confidence quinze mille livres de rente en un seul article par l'achapt que vous avez fait de tous les Commissaires des tailles de la Province de Champagne, que votre oncle vous a fait avoir, moyennant cent vingt mille livres que vous avez gagné auprès de lui.

Tenez-vous encore joyeux, Joyeuse, d'être si heureux que d'avoir fait vérifier à la Chambre des Comptes un don de cent mille francs dix-huit jours avant cette disgrace. Bardin, consolez-vous avec la Vierge Marie. Beaumarchais, amusez-vous à resserrer bien finement vos grivelées de peur qu'on ne les découvre. Le Gras, que les chagrins trop violens ne vous fassent pas tant maigrir afin que l'on ne vous prenne pas pour un autre le Seq ; ce sont les meilleurs conseils que tous ceux de la petite chasse vous donnent.

Quant aux bons François, ils sont obligez de prier Dieu continuellement pour la prospérité de V. M. laquelle a témoigné par cette action sa justice & sa bonté tout ensemble. Votre justice,

en châtiant un méchant, & votre bonté en l'envoyant prisonnier dans le Château d'Amboise, d'autant que si V. M. lui eut simplement commandé de se retirer en sa maison, la haine publique est si grande contre sa personne, que tout le peuple se fut jetté sur sa peau pour le mettre en pièces.

Au surplus, Sire, la France vous conjure de continuer & embrasser le soin des affaires de votre Royaume, afin qu'il ne s'y passe plus rien à son insçu. Donnez quelques jours de la semaine à vos plaisirs, & quelques autres dans vos conseils, pourvoyez à l'insuffisance insupportable de quelques-uns de vos Secretaires d'Etat, comme aussi à rogner les ongles de vos Intendans: &, dans la nécessité où on a réduit vos affaires, souvenez-vous, Sire, de fouiller plustost dans la bourse de vos riches Financiers, que dans celles de votre pauvre peuple. Ce faisant, Dieu étendra sur V. M. toutes sortes de bénédictions; & vos sujets respireront pour vous servir d'affection dans la douceur de votre régne.

LETTRE de Cachet envoyée par le Roi à Messieurs de la Cour de Parlement le 13. Aoust 1624. Sur la détention de la personne du Marquis de la Vieuville.

DE par le Roi. Nos amez & Féaux. Bien que nous n'ayons jamais rien tant souhaité que l'établissement d'un bon Conseil, par le moyen duquel toutes choses sont maintenues en leur ordre, à la gloire de cette Couronne, & au bien & au soulagement de nos sujets, ni rien eu tant à contre cœur que le changement en ce qui regarde les personnes des Ministres & principaux Officiers de notre Etat. Néanmoins pour certaines considérations, & importantes à notre service, & dont les inconvéniens étoient de telle conséquence, que si le cours en eut duré plus long-temps, il nous eut été très-difficile de garentir ce Royaume d'une entiére ruine. Nous avons été contraints de demettre le Marquis de la Vieuville de la charge de Sur-Intendant de nos Finances; & en outre

de nous assurer de sa personne, en attendant que nous ayons pourvu aux choses plus importantes qui concernent le bien & la réputation de nos affaires, auxquelles nous voulons travailler sans intermission. Ce nous a été un extrême regret de n'avoir pû trouver autre voye que celle que nous avons prise ; mais nous avons été réduits à cette nécessité par la continuation de la mauvaise conduite dudit de la Vieuville, qui a été jusques à ce point, que de changer, sans notre sçû, les résolutions prises en notre présence, de traiter avec des Ambassadeurs résidens auprès de notre personne, contre notre ordre, nous supposer divers avis, à dessein de nous donner ombrage de ceux en qui nous pouvons avoir surement confiance, & rejetter sur nous la haine qu'il s'est attirée, en exerçant ses passions contre les particuliers. Nous avons bien voulu pour un temps ne lui pas témoigner ouvertement le ressentiment que nous avons de tels déportemens ; lui faisant cependant assez connoître que nous ne les approuvions pas, pour lui donner lieu de s'en corriger par l'appréhension d'encourir notre disgrace. Et cette patience nous ayant

été inutile, nous ne doutons point que Dieu ne fasse réussir le remede auquel nous avons eu recours, & nous donner la grace d'apporter un si bon réglement en notre Conseil, & en tout notre Etat, qu'un chacun connoîtra que nous ne pouvons plus retomber en pareils inconvéniens. Nous avons jugé à propos vous en donner avis, afin que, selon vos bonnes intentions, vous contribuiez de votre part à tout ce qui sera nécessaire pour le bien de notre service, & le repos de notre Etat.

Ecrit à saint Germain en Laye ce 13. Aoust 1624. Signé Louis, & plus bas. De Loménie.

APOLOGIE de Monsieur le Marquis de la Vieuville, adressée à M. le Chancelier 1625.

MONSEIGNEUR,

JE souffre tant de violence, & suis réduit à une telle extrémité, qu'il n'est plus en moi de pouvoir retenir mes plaintes. On m'enleve l'honneur, on m'ôte mon bien, on veut m'arracher la vie : après cela qu'ai-je à craindre de plus cruel ? Je me sens innocent, je sçais mes services, je cognois la bonté du Roy. Comment expliquer ces contradictions ? Ce que Dieu nous permet, ce que la nature nous enseigne, on m'en fait un crime. Où sommes-nous ? Ceux qui ne m'ont point veu me plaignent ; cependant on presse un bon Maître de m'abandonner. La commisération publique est le prétexte des plaintes que l'on fait à mon sujet ; elle sert à charmer le meilleur Roy du monde, jusqu'à lui faire rejetter une femme éplorée, se jettant à ses pieds, & implorant sa jus-

tice pour un mari, pour un ſujet accablé d'ennemis, que ſon attachement à ſon ſervice lui a attiré. Et je me tairois! à Dieu ne plaiſe! Mon affection eſt toujours la même pour mon Roy. J'ai encore ce courage qui m'a fait employer ſi hardiment en public & ma langue & ma main pour le bien de ſon ſervice; & je ſoutiendrai toujours du même front les intérêts de mon Prince dans mon oppreſſion. Les rigueurs que j'ai reſſenties, malgré ſa bonté, les violences que j'éprouve aujourd'hui, malgré ſa juſtice naturelle, ne diminueront en rien ce que je dois à mon Souverain. Je ne m'avouerai point coupable, par reſpect imaginaire: ſi je le ſuis, ce n'eſt que d'une exacte fidélité, & d'une affection qui n'a été ni inutile, ni mercenaire, ni nuiſible. Je ne connois que trop les bras d'où partent ces foudres: Auſſi ſans attaquer ceux qui n'en ſont que les machines, je ne révelerai point leurs noms; combattant encore avec l'eſpérance de la victoire, je ne regarderai les crimes que l'on m'impute, que comme un effet du malheur.

Nous ſommes dans un temps où la calomnie eſt ſi raffinée, qu'il ſeroit difficile au Roy de la reconnoître au premier

abord. Les plus grands & les plus saints Monarques n'ont quelquefois pas pû être exempts des surprises ni des artifices des méchans. Plus ou moins de circonstances ne sont rien. Que la Religion du Roy ait été surprise, il n'en sera pas moins saint ni moins grand aux yeux de la postérité. Mais l'intérêt de ce Monarque exige que j'ouvre le rideau que ses ennemis & les miens lui tiennent devant les yeux, & que je détruise les nouveaux prétextes qu'ils alleguent contre moi tous les jours.

Dès le commencement de ma disgrace, afin de mieux voiler le secret de leurs manœuvres, ils m'ont fait jetter dans un cachot, afin d'empêcher mes cris de parvenir jusqu'au trône : répandant que j'étois coupable des plus grands crimes, ils ont éloigné mes amis ; s'il m'en restoit quelques-uns de fideles, ils les ont menacés & intimidés. Aujourd'hui leur but est de me bannir. Ils ont augmenté leurs mauvais traitemens, jusqu'à m'enfermer encore plus étroitement entre des murailles & des grilles. Enfin ils ont employé tout pour me perdre, en faisant semer des bruits enfantés par la malice la plus noire. Jugez Monseigneur, des

extrémités où me réduisent de pareils ennemis. Si je sors du Royaume, on me croira criminel ; & si j'y demeure, je n'y suis point en sûreté. Quel milieu m'offre-t-on ? En est-ce un que d'aller me jetter au-devant du sanglant sacrifice que me prépare la rage de mes ennemis ? Ou ferai-je de honteuses soumissions pour me faire obtenir ignominieusement de la cire verte, & perpétuer ainsi par un pareil titre la mémoire de mon infamie ? Non, je ne peux me déterminer à cela. Dieu est juste, & le Roi trop bon, & vous, Monseigneur, qui tenez heureusement dans cet état le dépôt souverain de la justice, vous êtes trop sage & trop généreux pour souffrir tant de violences. La France a des loix, des priviléges & des franchises : serai-je le seul qui n'en profiterai pas ? Si je ne mérite plus aucune grace, elle a des Parlemens qui sont les vraies colones de la justice ; elle a cette auguste Cour des Pairs, qui depuis tant de siécles éclaire, non-seulement le Royaume, mais encore tout l'univers, par sa profonde doctrine & son intégrité. C'est là, Monseigneur, où se renvoient les criminels de Leze-Majesté ; puisqu'enfin l'impiété me suppose

tel, c'est là où l'on doit voir un principal Ministre de cette Monarchie assis sur la sélette comme un vil assassin, & non devant des Juges faits pour le trouver criminel malgré son innocence. J'en révere la compagnie, mais je ne puis en dire autant de tous ses membres. Sans doute que ces gens là croiroient rendre un grand service au Roi, s'ils réussissoient à faire voir à S. M. que cet homme qui s'est piqué de la probité la plus scrupuleuse, est convaincu hautement de vols & d'infidélité. Il m'est bien dur d'avoir le Roi en tête, moi qui n'ai d'autres armes pour le fléchir que les cris, les très-humbles priéres, les soumissions, l'obéissance, & un amour inviolable. Qu'ai-je fait à mes ennemis pour m'être si cruels? S'il est vrai, comme ils l'osent affirmer, qu'au premier bruit de ma détention le Roi parut fort guai, pourquoi tant d'artifices pour lui aigrir l'esprit? Leur vengeance ne seroit point satisfaite, la vérité pourroit percer. Il falloit appuyer leurs nouvelles calomnies, afin de me mieux assommer à la sourdine, & de me perdre sans ressource auprès du meilleur Maître & du plus juste Roi qui fut jamais. Ils n'ont que

trop réussi, mes lettres sont rejettées, il est défendu de parler de moi ; & ma femme, à qui la nature même a donné ce privilége, est rebutée comme une inconnue. On n'observe plus aucunes formalités. On me fait appeller à son de trompe, moi qu'ils voudroient sçavoir au centre de la terre. Ils ignorent sans doute que mes services ont fait connoître ma fidélité, non-seulement à toute la France, mais même à toute l'Europe. Que leur reste-t-il de plus pour assouvir leurs cruautés ? sinon de m'exposer en peinture à la dérision publique, & de donner à mes enfans un bissac sur l'épaule, pour récompense de cent ans de services domestiques rendus par leurs ancêtres dans la maison de nos Rois, & par moi auprès de S. M. depuis son avénement à la Couronne. Eh ! qui pourroit les retenir ? N'a-t-on pas vu sur la déclaration d'un dénonciateur aposté, m'accuser d'avoir détourné six cens mil écus à mon profit, & lors de leur premiére fureur après ma disgrace, faire saisir jusqu'aux berceaux de mes enfans. N'a-t-il pas fallu des Arrêts & des Commissaires pour la faire lever. Après de pareils exemples, que ne dois-je pas crain-

dre de leur violence ? Bon Dieu ! Monſeigneur ; quel remede puis-je apporter à tant de malheurs, ſi on ne me laiſſe pas le moindre petit trou pour m'échaper, n'y a t-il donc plus de grace ou d'humanité ? Quelle gloire ou quelle utilité retireront-ils de me porter, par déſeſpoir, à faire de telles plaintes ? Si ce n'eſt que Dieu le veuille ainſi, pour faire voir au Roi des vérités qu'autrement il ne connoîtroit peut-être de long-temps, S. M. verra que les innocens ſont opprimés ſans pouvoir ſe juſtifier, que la veuve & l'orphelin demeurent accablés ſans protection, comme ma femme & mes enfans le ſont en ma perſonne. Que c'eſt ôter la ſûreté, & peut-être ébranler l'affection des plus gens gens de bien, & de ſes plus affidés ſerviteurs que mon exemple peut effrayer. Qu'après s'être dit & témoigné le ſingulier protecteur de cette ſainte Thémis, que la France a toujours révérée dans ce ſacré ſénat, il lui ôte ſon autorité légitime pour la donner à une étrangere, comme s'il eut craint de confier à ſon Parlement les crimes dont un homme du néant avoit oſé être le dénonciateur contre moi. Je vais vous remettre ſous les

yeux les huit chefs d'accusation que l'on m'impute, & que ce vil calomniateur ose impudemment se vanter de m'avoir attribué.

1°. L'évasion de ma prison.

2°. Que j'ai fait payer les Suisses dans le temps où les affaires du Roi étoient dans la plus grande nécessité.

3°. Que par préférence j'ai fait donner de l'argent à Beaumarchais, Trésorier de l'épargne.

4°. Que sans en avoir obtenu la permission du Roi, j'ai parlé au Comte Mansfeld & traité avec lui.

5°. Que j'ai pareillement traité avec les Ambassadeurs, sans en avoir de congé de la Cour.

6°. Que j'ai changé les résolutions du Conseil.

7°. Que j'ai cherché toutes les occasions d'aigrir le Roi contre ceux en qui il doit avoir le plus de confiance.

8°. Et enfin, que j'ai révélé les secrets du Roi.

J'y répons, mais avant de le faire, permettez moi, s'il vous plaît, Monseigneur, de gémir, en considérant la qualité de ce misérable denonciateur.

Pardonnez, si l'affection avec laquelle je vous ai toujours chérement honoré me fait dire, plus pour vous que pour moi, de pareilles vérités. En effet, qui suis-je, qu'un malheureux? C'est donc peu pour moi, mais c'est beaucoup pour vous, que tant de rares vertus & de mérite ont élevé à ce haut degré d'honneur où vous êtes, & qui tenez encore le principal timon des affaires & des Conseils du Roi. Si vous souffrez que l'histoire apprenne aux siécles avenirs, que de votre temps un inconnu de la lie du peuple ait ôsé se rendre dénonciateur d'un homme qui a eu l'honneur d'être votre collégue dans les affaires, & que sous ombre de découvrir mes crimes les plus cachés, si j'en avois, il choque un homme de la condition à laquelle il avoit plû au Roi de m'élever, & lui arrache impunément l'honneur, les biens & la vie, que pensera-t-on de vous? Si au contraire vous jettez les yeux sur ma situation, vous verrez que personne n'est à l'abri des revers de la fortune, aussi chacun est-il persuadé que si vous agissez aussi lentement, ce n'est que pour mieux vous informer de

la vérité ; afin d'en instruire le Roi, & de pouvoir plus hardiment ramener ma cause au cours ordinaire de la justice.

A l'égard du premier crime que l'on m'impute, je dis que je n'ai pas cru qu'il fût au pouvoir des hommes de punir comme un crime capital, ce que Dieu ne mit jamais au rang des péchés, & qu'il n'est rien de plus naturel que de chercher à recouvrer sa liberté. Que je n'ai tenté mon évasion qu'après trente mois de prison, pendant lesquels on ne m'a pas dit un mot, & encore moins permis de vous demander justice. Que j'y ai été forcé par le désespoir, de ne point voir adoucir l'extrême rigueur avec laquelle j'étois traité, ayant été plus de six mois avant d'obtenir la grace d'envoyer une seule ligne de ma main à ma femme, & d'en recevoir autant de la sienne : n'ayant d'autre but que de nous assurer réciproquement de notre existance, il y avoit-il un secret d'état, après les précautions que j'offrois! que l'on prit, d'écrire si peu, & en tels termes que l'on m'eut prescrit. Depuis que cette permission me fut accordée, je n'ai eu aucune réponse de six

lettres que j'ai envoyé. Les voleurs, dit-on, avoient dévalisé mes messagers sur les chemins. Quelle défaitte, Monseigneur, jugez-en? Après cela, comment ne pas croire qu'on n'ait annoncé ma mort au Roi? Car je n'ai jamais appris que de pareilles chiméres sur tout ce que j'ai demandé. Que ne sçachant pourquoi j'étois prisonnier, & me ressouvenant que le Roi, par son extrême bonté, avoit combattu fortement mon éloignement avec toute la tendresse dont un si bon Maître est capable. Que sçachant qu'aucune de mes lettres ne lui étoient montrées, & qu'il échapoit quelquefois à S. M. de témoigner que je l'avois bien servi. J'ai donc cru ne lui pas déplaire, en cherchant les moyens de me procurer la liberté; & enfin je ne trouvois point de différence entre une prison forcée, & une volontaire, que j'offrois par mes lettres, & offre encore d'aller garder exactement chez moi avec ma famille, s'il plaît au Roi me l'ordonner.

A l'égard du second chef. C'est vous, Monseigneur, & M. d'Herbault, chargé du Département de la Suisse, que je prends à témoin de mon innocence.

Combien ce dernier ne m'a-t-il point fait de dépêches, & combien ne m'a-t'il pas pressé par l'exprès commandement du Roi, de finir cette affaire? Quelles difficultés M. le Marquis de Cœuvres n'a-t-il point fait de partir, qu'ils ne sçut l'argent en route & presque arrivé à Soleure, & que même dans la somme qui fut arrêtée, celle des gages des Officiers s'y trouvant comprise, on me la fit remplacer par de nouveaux fonds? Quoique ceci soit une affaire publique, je pourrois en dire bien d'autres particularités plus détaillées, si je ne voyois mes ennemis prêts à s'écrier que je révéle les secrets du Roi. Il ne reste donc plus qu'à me justifier d'avoir eu quelque part à la distribution de ces deniers. Et comment puis-je en être soupçoné, si je ne l'ai jamais vû ni sçu? Vous sçavez comme moi, que l'ordre de cette distribution avoit été envoyé à Messieurs de Cœuvre & Miron, & qu'ils devoient la faire sur les lieux. C'est à eux, ainsi qu'à tous les Officiers, à témoigner si la voiture ordonnée n'étoit pas entiére. Je pense que cette réponse suffit, lorsqu'on ne me parle qu'indéfiniment. D'alléguer la nécessité du

Roi pour aggraver ma faute, eſt une choſe intolérable. Je n'ai qu'un ſeul mot à répondre. J'ai laiſſé le Roi plus riche de dix millions d'or qu'il ne l'eſt maintenant. Je ne blâme point la dépenſe, & la veux croire juſte & néceſſaire, puiſqu'elle s'eſt faite ſous l'autorité du Maître : mais pour rendre un compte plus exact, j'écris hardiment, ainſi que je l'ai dit en priſon à quelqu'un, que j'ai laiſſé quatre cens mil écus comptans dans le tréſor de l'épargne, toutes les dépenſes ordinaires acquittées pour l'année, les gages des garniſons & les autres gens de guerre à peu de choſes près payés, & plus de huit cens mil écus prêts à recevoir. Etois je en arriére ? J'avois dix millions de livres d'autres fonds en deux moyens, dont le plus grand étoit réſolu & vérifié ; je m'étois même aſſuré par un traité de partiſans qui en devoient faire le payement. Je ne parle point d'une autre pareille ſomme que je réſervois, avec un certain fonds annuel, pour achever le traité le plus glorieux, que ni la France, ni toute autre Monarchie aye jamais entrepris. Le Roi ſçait que j'avois rapporté dans ſon Conſeil & en ſa préſence,

le rachapt du Domaine en seize années ; moyennant quatre-vingt millions. S. M. l'avoit approuvé avec plus d'honneur pour moi, que je n'en mériterai jamais. Dans ce temps où le Roi étoit dans la plus forte vigueur de l'age, son revenu augmenté de plus de trois millions d'or, pouvoit servir ou de ressource aux engagemens que la guerre force quelquefois de faire, ou de supplément & au-delà, pour satisfaire lors abondamment aux dépenses ordinaires, aux libéralités du Roi, & à l'entretenement d'une armée de cinquante mil hommes & plus, s'il eut plu à S. M. de la mettre sur pied, sinon à soulager son peuple. Je ne compte pas les fonds que j'aurois eu des Officiers de Finances, dont sans mécontentement, & sans confondre l'innocent avec le coupable, ni laisser le coupable impuni, j'aurois sçû tirer beaucoup plus qu'on n'a fait, en ménageant quelques accommodemens. La chose se fut passée à peu de frais, & j'aurois remédié insensiblement aux mêmes désordres & aux vols les plus subtils, par l'ordre que j'avois établi, & que je gardois infléxiblement. Après cela peut-on crier

néceſſité? Mais j'entends, Monſeigneur, le Mercure François, dans lequel vous avez permis que je ſois déchiré comme un ſcélérat, & qui tranſcrit les paſſions effrénées de mes ennemis. Je l'entends, dis-je, me répondre, que *recevoir beaucoup, peu dépenſer, & rogner à tout le monde, eſt un moyen ſûr & fort trivial pour amaſſer de grands fonds.* Ce ſeroit m'avouer coupable, ſi je reſtois ſans repartie. Il a voulu ignorer ſans doute, qu'en entrant dans le miniſtére, j'ai trouvé le Roi accablé de dettes & de dépenſes dans leſquelles les guerres paſſées l'avoient jetté, & qu'il a fallu les acquitter. Que la premiére année de ma charge j'ai recouvré bien peu de fonds, & que s'il s'eſt vendu quelques biens du Roi pour ſatisfaire, il s'eſt auſſi tôt remplacé & au-delà. Il compte pour rien quinze cens mille livres de rente, dont le revenu du Roi s'eſt augmenté de mon temps. Je ne parlerai point d'un autre million d'or d'augmentation que j'avois fait agréer à S. M. & que j'allois établir, ni des moyens doux, infaillibles & préſens que j'avois trouvé pour le ſoulagement du peuple que le Roi avoit

tant à cœur, & cependant ces moyens ne diminuoient en rien les revenus de la Couronne : je vous en ai plusieurs fois entretenu. Il ne veut pas non plus se souvenir que cette même année, j'ai autant acquitté, je dis argent comptant pour les gens de guerre, qu'en certaines années de nos plus grands mouvemens ? puisque ces sommes ont monté à treize millions de livres. Aussi peu veut-il sçavoir que j'ai plus aquitté de dons & de pensions, qu'il ne s'en trouvera du temps du feu Roi. Qu'il choisisse une année dans tout son régne. Voilà donc l'usage que j'ai fait de cette belle maxime qu'il a citée. Il auroit beaucoup mieux fait de ne point révéler les affaires du Roi, en croyant par-là blâmer ma conduite, & en sage & fidel Historien, rendre à son Prince la justice qu'un étranger sans passion lui auroit rendue, s'il eut écrit sur le même sujet. On verroit alors, que sous l'autorité de S. M. & par ses ordres j'ai ménagé dès cette première année, le fonds des avances ordinaires & extraordinaires pour l'année suivante, & ainsi épargné d'abord plus de quatre cens mil livres d'intérêts, que l'on avoit coutume de payer tous

les ans. Il ne tairoit pas cent cinquante piéces d'artillerie qui ont été ou faittes ou refondues dans les arcenaux, que les affûts s'achetoient par centaines, les balles par centaines de milliers, & la poudre par millions. Il n'auroit pas oublié que S. M. avoit pourvu par un soin vrayement Royal, au rétablissement des fortifications de toutes les Places de sa principale Frontiére, & toutes à la fois, qu'outre ces dépenses nécessaires, ses soins se sont étendus sur les ouvrages publics: tels que son Bâtiment du Louvre, l'Isle devant Notre Dame, le parachévement du Pié-d'Estal sur le Pont-Neuf, le plan d'un nouveau Pont au Change, le nettoyement des Fossés de Paris, la perfection de la Grand'Salle du Palais, l'entrée des Fontaines de Rougis dans la Ville, & tant d'autres que je m'abstiens de rapporter, que l'esprit toujours actif de S. M. désignoit tous les jours pour sa bonne Ville de Paris. Outre toutes ces dépenses, le Roi m'avoit commandé, & c'est un de ses secrets qui lui fait le plus d'honneur, de lui réserver un million d'or à la fin de l'année derniére, pour être mis à la Bastille. Je l'eus fait; je dis même plus, que dans l'année

présente, ayant la paix, le Roi auroit eu près de deux millions d'or devant lui; ainsi, sans parler des avances, avec le premier quartier de son revenu, à la fin duquel les levées se font ordinairement pour la guerre, il se seroit trouvé si puissant, que reculant seulement ses autres dépenses, & sans rien emprunter, il auroit pu, le quartier suivant, entretenir son armée pendant six mois. Ce ne sont point des songes enfantés par l'ennui d'une longue prison, que je débite ici. Le Roi a sçu & commandé tout ce que j'ai fait; vous même l'avez sçu & approuvé. Ceux du métier me voyoient toucher de si près à l'exécution, qu'ils s'estimoient très-heureux d'en retirer quelque mérite, en y contribuant qui plus, qui moins.

Je suis heureux, Monseigneur, d'être obligé, & pour l'honneur du Roi & pour ma justification, d'étaler ici mes services, pour me défendre des atroces calomnies de deux vils inconnus. Vous les connoissez ces services, & beaucoup d'autres que vous avez jugés considérables; mais je ne prétends aucun mérite de l'exécution; c'est à votre diligence & à vos sages conseils que le tout se doit

rapporter, ainsi que la gloire en doit revenir avec justice aux ordres du Roi. Mais qu'il est dur pour moi aujourd'hui, que tant d'affection de ma part & tant de fidélité soient si peu considérées, que je me voye traité de peste publique & poursuivi à telle outrance, que je ne sçache où donner de la tête pour sauver ma vie. En troisiéme lieu, il faut distinguer deux choses, sçavoir si l'accusation qui est captieuse, que j'ai fait tomber les fonds entre les mains de Beaumarchais par préférence, regarde l'année 1620, ou 1623. Je le nie absolument & passe condamnation, s'il se trouve que j'en ai signé une seule ordonnance. Et comment l'aurois-je fait? Je n'avois alors aucun pouvoir; ma charge a commencé en 1623; alors les comptes de l'épargne de 1620, 21 & 22 étoient encore à clorre. Ce fut pour les voir & arrêter que le Roi nomma des Commissaires, & en fit expédier trois commissions séparées. Si je suis compris en celle de 1620, si j'ai assisté à l'examen de ce compte, si seulement je l'ai vu, j'ai tort. Pourquoi donc m'accuser d'une chose dont je n'ai eu nulle connoissance? Ceux qui l'ont signé & clos sont encore vivans,

vivans, ils sont même dans les affaires: c'est donc à eux à qui il en faut demander raison. Que si par leur arrêté j'entends l'état au vrai, ils ont passé en recette les fonds qui avoient été déja destinés à Beaumarchais, & dont il a pu peut-être faire le recouvrement de mon temps, qu'en puis je mais? le principal n'est-il pas en la dépense? Il ne s'en est pas moins fait pour l'épargne de 1621, de laquelle j'ai retiré les fonds qui lui restoient, toute la dépense acquitée. Qui auroit pris créance en moi dans la nécessité, si par mauvaise foi j'avois arraché aux trois Trésoriers de l'épargne, les fonds qu'ils avoient pour leur remboursement? Est-il quelqu'un qui l'ait fait avant moi? Est-il quelqu'un, qui à ce prix voulût être comptable, & obéir à ses ordonateurs? Si je l'ai fait en quelque façon pour 1622, je l'ai fait comme Commissaire, & non comme Sur-Intendant. J'ajouterai de plus, que je touchois encore à cette année là, & que l'on pouvoit retrancher beaucoup de prétentions qui restoient encore à acquitter, comme on a fait après que le Roi lui-même, & de sa main, a rayé dans les états ce qu'il lui a plu. A l'égard des

dépenses qui nous ont paru acquittées; je n'ai point vu proposer qu'il les fallût rayer, puisque je n'ai pas eu moins de soin de laisser les fonds au Trésorier de l'année, que pour celle où je servois. Reste donc l'année 1613; ce n'est pas une grande merveille d'avoir fait venir du fonds par préférence, mais c'en est une d'entendre mes ennemis en faire un objet d'accusation. Examinons-en à présent l'inconvénient.

Toute la dépense du Roi est ordinaire ou extraordinaire. L'ordinaire a été arrêtée par le Roi lui-même, dès les premiers jours que je fus entré en charge; je n'étois pas seul, & certainement il n'y eut aucune augmentation. Reste donc l'extraordinaire, qui n'est jamais couchée sur l'état général, que par estimation: à cela je réponds, que si j'eusse eu l'esprit de rapine, je n'aurois point mis en usage une précaution qui n'avoit point été employée avant moi, & par laquelle on pouvoit me convaincre sans replique, & sur l'étiquette du sac, la voici. Faire voir au Roi toutes les Ordonnances avant que de les faire acquitter, en faire ensuite dresser des états distingués par chapitres selon la nature des dépenses,

& ce pour chaque mois; en faire trois copies que le Roi lui-même prenoit la peine de parcourir & de confronter les mêmes sommes en plusieurs parties & toujours la totale. Son excellente mémoire m'y ayant fait souvent remarquer le sujet du moindre voyage, dont il avoit déja vu l'Ordonnance. Après toutes ces précautions, S. M. choisissoit une des copies qu'elle signoit pour ma décharge, & m'en faisoit signer une autre devant elle, qu'elle mettoit aussi-tôt dans une cassette, dont elle seule avoit la clef: & enfin je signois la troisiéme pour la décharge du Trésorier de l'épargne, dont les Rôles s'arrêtoient sur l'état signé du Roi, avec celui que j'avois pareillement signé. Les Intendans & le Contrôleur général peuvent témoigner, si jamais ils y ont trouvé de différence. Sont-ce là des moyens aisés de détourner subtilement ces six cens mille écus que l'on m'accuse d'avoir détourné à mon profit? Eh! qui ne voit, que si l'on n'eût voulu me perdre par un dénonciateur, il ne falloit, pour me justifier, que confronter le compte de l'épargne avec l'état général, & avec celui que le Roi garde, en vérifiant la dépense

on auroit pû me convaincre, s'il y manquoit seulement un teston. A quoi auroit pu me servir cette intime confidence avec le Trésorier de l'épargne, que me reprochent mes dénonciateurs ? à l'égard des comptables ordinaires, j'ai déja dit que leurs fonds avoient été retranchés, & en outre ç'eût été me commettre avec leurs ordonateurs particuliers, qui tous crioient contre moi, des retranchemens que le Roi avoit faits dans leurs charges.

Il ne reste donc plus que les compositions & changemens d'assignations, où j'ai pu amasser ces montagnes d'or. Mais comment aurois-je pu, par exemple, composer d'une Ordonnance de cinq cens écus pour trois ou quatre cens ? Quand j'aurois été assez sordide & assez lâche pour en avoir l'idée, pourrois-je avoir été assez fol de le faire, & de me compromettre encore vis-à-vis tant de gens, sur-tout la diminution étant libellée sur les Ordonnances du Roi en les visant ? Le fonds pour les assigner, s'ils n'étoient pas à payer comptant, étoient mentionnés sur les états & ensuite sur les rôles ; après cela, où peut être l'inversion du fonds en faveur

du Trésorier de l'épargne ou du Sur-Intendant, qui ne se découvre aisément ? Mais le sens commun répond seul à tant de calomnies ridicules. En attendant que l'on puisse m'imputer autre chose à cet égard, je concluerai hardiment, que quoique je m'avoue de bonne foi ignorant dans bien des choses, il n'est personne dans le monde qui puisse se vanter de m'avoir rien montré dans ce métier, depuis que je suis Sur-Intendant, & qui ait pu l'emporter sur moi, soit par l'ordre, la diligence, l'exactitude, les précautions & la fidélité dans la Recette ou la dépense.

Au quatriéme chef je répondrai que je ne sçais pas quelle peut-être la conséquence d'avoir vu le Comte Mansfeld. Je ne peux pas croire que j'ai plus de tort que le reste de la Cour. Au surplus j'en appellerai avec tout le respect que je dois au Roi, à sa mémoire : ce fut avec son congé, pris dans son Conseil, que je fis cette démarche. M. le Duc d'Angouleme avoit reçu le Comte dans sa maison à Grosbois, & le voyoit souvent. Lorsqu'il s'approcha de Compiegne, je le vis par hazard à l'entrée de la Forêt, & étant alors avec le Duc,

je ne lui parlai qu'en sa présence, j'écoutai les propositions qu'il me fit, mais je n'ai point traité avec lui, encore moins arrêté quelque chose, & je ne l'ai pas revu depuis. Si cette démarche est un crime, le Prince est donc aussi criminel que moi : Si mon bienheureux dénonciateur veut lui aller dire, je suis assuré qu'il en reviendra bien satisfait. Je ne dirai rien de plus sur ce sujet, en voulant éclaircir bien des choses tendant à ma justification, on pourroit m'accuser de révéler malignement les secrets du Roi.

Au cinquiéme chef, je me contenterai de répondre que je n'ai jamais oui dire que chaque fois qu'un principal Ministre, comme j'ai eu l'honneur de l'être quelque temps, voit des Ambassadeurs, il dût prendre des lettres patentes ou des brevets de décharge. J'avoue que je ne me suis point avisé de cette précaution : à l'égard de l'accusation que l'on m'intente que j'ai traité quelque chose sans congé, ou contre les résolutions du Conseil : je nie ce fait, mais je désirerois que l'on me dise quels sont ces traités : je crois cette réponse sans replique. En attendant que l'on puisse

trouver d'autres preuves contre moi, il est aisé de me convaincre si la chose est réelle par ces mêmes Ambassadeurs, ou par les effets qui peuvent être les suites de ces mêmes négociations. Pour les Ministres étrangers, leur naissance est telle, & j'ai leur vertu si fort en recommandation, que je m'en rapporte entiérement à leur témoignage pour les effets. Qu'on examine si dans toutes les affaires dont j'ai été chargé, j'ai eu quelque mauvais succès, & s'il y en eut quelqu'uns, je ne devrois être garant que de la part que je pourrois y avoir, à moins que l'on ne veuille me condamner par conjecture. Je ne peux assez louer Dieu de son infinie bonté à mon égard, de n'avoir point permis qu'il arrivât le moindre domage dans les affaires du Roi, pendant que j'ai eu l'honneur de le servir. J'ose même avancer que je n'ai point assisté à un seul traité en qualité de Commissaire, qu'il n'ait heureusement réussi. Il est vrai que j'en dois tout l'honneur à la prudence de ceux avec lesquels je me suis trouvé; cependant je n'ai point nui à la réussite. Le traité de Hollande, les articles du mariage d'Angleterre en font foi. Si

je n'ai point eu l'honneur de ſigner ces derniers, en qualité de Commiſſaire, en les confrontant avec ceux qui ont été conclus de mon temps, on n'y verra aucune différence. Vous ſçavez, Monſeigneur, ſi j'y ai été de quelque utilité, je pourrois même dire plus, s'il m'étoit permis. Tel eſt donc le mauvais état où j'ai laiſſé toutes choſes. Le Roi tenoit la paix entre les mains, il pouvoit la garder chez lui, & la donner à ſes voiſins & à ſes alliés. Si dans cette occaſion j'ai pu quelque choſe auprès du Roi, peut-on m'en ôter le mérite ; & doit-on m'accuſer des maux dont indiſtinctement on me ſuppoſe être la cauſe ? C'eſt ici, Monſeigneur, où ma confuſion & l'étonnement de tous les gens de bien augmentent. Que l'ordre & l'abondance remis dans les finances, le Royaume jouiſſant d'une paix profonde, la gloire du Roi ſi répandue dans toute la Chrétiéneté qu'il eſt peu d'endroits où il ne ſoit aimé, ou craint, ou recherché, enfin toutes ſes affaires à ſouhait, un repos domeſtique dans le plus haut point qu'il ſe ſoit jamais vu auparavant, je me ſois vu tout à coup ſans aucun ſujet palpa-

ble, non éloigné seulement, car cela peut arriver par le seul changement d'humeur commun à tous les hommes, mais attaqué dans mon honneur, mais traité aussi honteusement que si toutes les affaires de l'Etat & des Finances eussent été culbutées, & que je dûsse seul en être responsable, c'est ce qui m'accable. Si j'ai commis quelques crimes secrets, ou s'il est possible, après tout ce que je viens d'exposer, que je sois un monstre d'infidélité, tel qu'on m'a représenté, que n'a-t-on achevé de me punir, pour donner quelque chose à la satisfaction publique ? On en a eu assez le loisir pendant treize mois que j'ai été prisonnier. On ne m'a point vu pendant ce temps demander d'abolition, j'aurois préféré dix mille morts à une pareille lâcheté. On ne peut alléguer de contumace, il n'y en avoit point; il étoit donc temps de faire un exemple, & toutes choses y convioient après de pareils crimes. On n'a point vu non plus ma femme aux pieds du Roi, pendant les dix premiers mois de ma détention, persuadé comme je l'étois, que de jour à autre mon innocence reconnue dans un Parlement, je reparoîtrois avec honneur &

ce n'a été que lorsqu'on m'a parlé de me soûmettre à une nouvelle justice, & de diminuer à ce prix les rigueurs de ma prison. C'est à présent, Monseigneur, que ma femme a grande raison de crier, & je vous avoue que si j'étois en sa place, je menerois tous mes enfans aux pieds du Roi, aux vôtres, & à ceux du Parlement, afin de les faire condamner avec moi; on le peut aisément, si je suis jugé par contumace: c'est, les yeux arrêtés sur un spectacle aussi touchant, que je porte mes cris jusqu'au Ciel; je puis bien dire avec raison, que dans ce moment je suis un nouveau Job; & plût à Dieu qu'il me fût permis de demander à mon Maître, comme ce saint homme le faisoit à Dieu, que tous mes crimes & mes services fussent pésés en sa présence! L'Etre suprême lui a pardonné de se justifier devant sa sagesse infinie, qui nous peut condamner de nos seules pensées: & cette divine Majesté toute puissante s'est abaissée jusqu'à écouter un peu de boue vivante; après cela notre bon Roi n'excuseroit-il point les premiers mouvemens de mon angoisse? Pourroit-il refuser d'écouter une femme

accablée de douleur, criante & mourante à ses pieds ? Non, cela n'est point vraisemblable, & quand il le feroit, vous ne le souffririez pas, Monseigneur, & vous ne suivriez pas cet exemple. Le Roi fait violence à son naturel juste & bon, par la même considération pour laquelle certains peres autrefois ont méconnu leurs enfans pour les abandonner à la justice. On a surpris la Religion de Sa Majesté, en lui objectant l'intérêt de son Etat, qui doit l'emporter sur toutes autres considérations. Mais vous, Monseigneur, qu'une longue expérience & une plus grande probité ont élevé jusqu'à présider, si je puis parler ainsi, sur toute la France, comme chef de ces premiéres & souveraines Compagnies, dans lesquelles on pourroit retrouver toutes les vertus dans leur plus beau lustre, vous seriez inexcusable, & deviendriez votre ennemi & le mien si vous agissiez ainsi ; vous devez l'écouter, recevoir & lire ses plaintes, & vous déclarer généreusement mon protecteur dans le cours de la justice. Souvenez-vous que les jugemens de Dieu vous doivent être présens, c'est-là où la voix & les pleurs de mes enfans vous appel-

lent. Songez que le respect humain, les honneurs, les disgraces, les tourmens, ni même la mort ne vous serviront point d'excuse devant ce sévère Tribunal, si, soit par quelque considération, ou par une prudence politique, vous différez plus long-temps à me secourir.

Au sixiéme chef je répondrai simplement à mon dénonciateur, que son accusation est si vague, que s'il ne veut me spécifier particuliérement quelles sont les résolutions du Conseil que j'ai changées, & qu'il a sans doute mieux observées que moi, je n'aurai rien à dire.

Le septiéme chef mérite une plus longue discussion. Il faut sçavoir s'il entend simplement que tous ceux qui ont eu quelque sujet de mécontentement doivent s'en prendre à moi & aux mauvais offices que je leur ai rendu, ou s'il veut inférer sourdement une particularité spéciale pour ceux qui ont l'honneur de toucher au Roi, soit par le sang, soit par l'alliance, tel que les Reines, Monseigneur Frere de S. M. & les Princes du Sang. Ce délateur prend malicieusement le contre-pied de ce, à

quoi je me suis principalement étudié, & en quoi je pense avoir eu assez de bonheur pour réussir. J'en appelle, avec tout le respect que je leur dois, aux Grands de l'Etat, à la bonne foi desquels je tiens à honneur de me soumettre, si jamais, oui, jamais, je me suis fait un mérite auprès d'eux, des graces qu'ils ont reçues de mon temps, & si je ne leur ai pas toujours témoigné, & ce sont mes termes, » qu'ils » ne devoient me sçavoir aucun » gré de mon affection à les servir, n'a- » yant pas ouvert la bouche pour leurs » affaires, que le Roi ne m'eût prévenu » avec un excès de bonne volonté pour » eux. » Lorsqu'au contraire il s'agissoit de quelque chose que S. M. ne jugeoit point faisable, ou ne vouloit point, je pourrois rapporter cent particularités remarquables, où j'ai hardiment discuté à la décharge de mon Maître, les intérêts des premiers du Royaume. C'est en cette occasion que j'aurois plutôt à regretter d'avoir été si entier, puisque je sçai que je n'ai plus pour amis des personnes que j'avois toujours très-chérement honorées, qui m'ont attribué la cause de leur chagrin, moi qui m'étois rendu leur

forte, & en moins de mots, sans aller chercher d'autres témoignages de ma fidélité, je rapporterai simplement celui qu'il plût au Roi de rendre en plein Conseil, avec autant d'honneur & d'avantage pour moi, à toutes les Cours souveraines de Paris, & même au Prévôt des Marchands, mandés exprès auprès de S. M. sur le bruit de quelque refroidissement à mon sujet, & au sortir de ce Conseil, à tous les Princes & Grands du Royaume, qui lors étoient à la Cour, jusqu'où ma fidélité ne fut-elle point élevée? Et quel éloge le Roi n'en fit-il point? Quelles plus grandes louanges un homme peut-il souhaiter, que les favorables sentimens dont S. M. m'honora alors? Vous étiez présent. Cependant huit jours après je me vis arrêté & conduit en prison. Bon Dieu, Monseigneur, qui pourra jamais concilier une si grande vicissitude; mon dénonciateur n'avoit-il donc pas encore découvert les crimes qu'il me suppose, & que moi-même j'ignore. Mais je sens que cette réflexion est de trop; il me suffit, que si dans la parfaite connoissance que le Roi avoit alors de mes soins, de mon affection & de mes services, il me fit

l'honneur de dire qu'il en étoit satisfait & au-dela, devant de pareils témoins, & si les calomnies ont depuis pu me faire perdre sa confiance, j'espére, que si, sensible au sort d'un malheureux, vous représentez au Roi toutes ces réponses, avec l'autorité d'un jugement aussi sain que le vôtre, & qui a toujours été d'un grand poids auprès de S. M. au moins ne puis-je pas douter que si je ne mérite plus d'aller mourir quelque part pour son service, le Roi ne me laisse avec quelque honneur la triste liberté de soupirer chez moi, d'être tombé dans sa disgrace, Je lui témoignerai par ma conduite, le reste de mes jours que j'ai bien pu être terrassé, mais non pas vaincu, & que je n'ai jamais varié dans la fidélité que je lui dois. Il se souviendra que lorsque je possédois ses bonnes graces, j'ai tout pu, & je n'ai voulu pour moi, ni pour les miens, d'autre fortune que le bonheur & la gloire de l'avoir très-fidélement servi. Il sçait ce que j'ai refusé, il aura pitié de me voir dénué de mes biens, succombant sous le poids des maladies, & presque accablé d'ennemis. Les ennuis que je ressens de mes peines, ne me laisseront pas long-

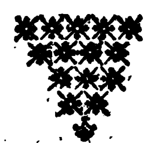
temps languir : je lui demande à genoux, & les larmes aux yeux, les misérables restes d'une vie utile à mes enfans, elle me facilitera les moyens de leur inspirer l'amour qu'ils doivent à leur Roi, & les services qu'ils lui doivent. Ce sont de jeunes plantes, qui par leurs innocentes priéres, attireront la bénédiction de Dieu sur sa personne sacrée, comme par leurs services elles pourront un jour mériter la grace que S. M. leur fait aujourd'hui. Aidez-moi donc, Monseigneur, pour me garantir du naufrage que la malice de mes ennemis rend presque inévitable. Souvenez-vous que vous m'avez aimé, & ouvrez les yeux pour considérer plus attentivement ma triste situation. Comme chef de la justice vous devez les fermer pour tout employer pour ma défense. Il est beau de braver les souffrances, pour protéger ceux qui sont dans l'affliction.

Je suis honteux de la longueur de ma lettre, & ma honte seroit plus grande si je connoissois moins votre bonté. Oui, vous compatirez à mon sort, vous serez sensible aux extrémités où je suis réduit, & vous me pardonnerez, comme je vous en supplie très-humblement, ce

que peut être un trop vif ressentiment de mes maux auroit laissé échapper inconsidérément. Dans tout le principal est notre cœur, & je vous proteste que le mien est tout entier au Roi, comme je le dois, & que je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous conserve heureusement de longues années, c'est le souhait sincére.

De votre très-humble & très-obéissant serviteur,

LA VIEUVILLE.



DISCOURS historique dans lequel on démontre qu'il seroit plus avantageux à la France, que les Charges y fussent annuelles & non à vie comme elles sont à présent, qu'il seroit même très-utile d'établir des Censeurs qui eussent inspection sur les Officiers, & combien la vénalité des Charges apporte de dommage au Royaume. Par J. L. P. J. C. D. 1587.

IL se trouvera sans doute plusieurs personnes qui en me voyant traiter cette question, m'accuseront de vouloir innover quelque chose dans le gouvernement de la France, qui a été si bien ordonné pendant long-temps. Mais leur accusation cessera lorsqu'ils feront attention que ce que je fais ici, n'est seulement que l'esquisse d'une réforme qui semble avoir déja été ébauchée par un des plus grands personnages de ce Royaume. Pour remplir le plan que je me propose je remonterai jusqu'aux Magistrats des anciens Gaulois, & continuant je représenterai sommairement l'Etat de

nos Magistrats sous les trois races de nos Rois.

Nous attachant à cet objet, examinons d'abord l'établissement des Magistrats Gaulois avant que *Jules-César* fit son entrée dans les Gaules.

Les Authunois avoient coûtume de créer un Magistrat tous les ans, qui pendant l'exercice de sa Charge jouissoit d'un pouvoir absolu. Lorsque *César* eut conquis les *Gaules*, il arriva que celui qui étoit décoré de la Magistrature voulut se continuer & se maintenir dans sa Charge. Les Authunois eurent aussi-tôt recours à Jules-César, pour empêcher cette tyrannie & conserver leur liberté, ce qu'il leur accorda. Aussi depuis ce temps, il fut ordonné expressément qu'on ne pourroit à l'avenir élire deux Citoyens de la même famille, du vivant l'un de l'autre, & défendu aux parens du Magistrat d'assister au Conseil de la nation.

Strabon rapporte qu'il y avoit dans les Gaules des gouvernemens Aristocratiques, dans lesquels les Peuples élisoient tous les ans un Prince, comme les Romains l'avoient autrefois pratiqué. Voilà à peu près tout ce que nous avons

Il eſt dit dans la Chronique de l'Abbaye de ſaint Benigne de Dijon que ſous le regne de *Charles le Chauve*, *Iſaac* Evêque de Langres & le Comte *Odon* furent délégués Commiſſaires par l'Empereur en Bourgogne, *in luco, villa, in* MALLO *publico ad res audiendas & judicandas. Mallus* étoit le lieu où ſe rendoit la Juſtice par les Commiſſaires du Roi ou ſes Lieutenans, il y avoit ordinairement un toit qui ſervoit à mettre à couvert & les Juges & les Cliens. Ce mot exprimoit auſſi les grands jours que tenoient les Commiſſaires. D'où s'eſt formé celui de *Mallare*, comme on le lit dans cette même Chronique & dans les Loix Allemandes, pour ſignifier, appeller ou citer quelqu'un en Jugement, & l'aſſignation ou ajournement qui ſe donnoit. Suivant les Loix faites par *Aſtulphe* Roi des Lombards, les Commiſſaires & les Lieutenans du Roi s'appelloient *Miſſi Dominici, Regales, Palatini, Imperatoris, Regis*; d'où l'on a tiré le mot *Miſſaticum* pour exprimer leur commiſſion, les fonctions qui concernoient leurs Charges, les affaires qui étoient de leur compétence, & ceux ſur qui ils avoient autorité; ainſi qu'on

qu'on le voit dans les mêmes Loix de *Charlemagne*. *Aymon* & son continuateur, ainsi que *Grégoire de Tours*, appellent ces Commissaires, *fideles Credituri & Legati*; ils ajoûtent qu'ils étoient toujours à la suite de la Cour des Princes & formoient leur Conseil privé. *Rheginon* fait souvent mention de ces députés, & dit qu'ils avoient le pouvoir de déposer des Officiers qui avoient malversé dans les fonctions de leurs Charges.

Les Registres du Parlement de Paris nous apprennent que sous la troisiéme race de nos Rois, ces Princes envoioient des Commissaires & des Inquisiteurs dans toutes les Provinces de leur Royaume, pour s'informer de la conduite des Officiers & en faire leur rapport. On y trouve deux Commissions du Roi *Philippe le Bel*, l'une de l'an 1302 & l'autre de 1303 adressées à ces Inquisiteurs, dont les fonctions étoient les mêmes que celles des Alcades & des Corregidors d'Espagne.

Nous lisons dans l'Histoire de *Louis XI.* qu'au mois de Juillet 1466. ce Prince fit venir à Paris plusieurs Prélats, Seigneurs, Chevaliers & autres gens du Conseil pour travailler à réformer la

Justice & la Police du Royaume, & qu'il leur donna un plein pouvoir à cet effet. Ces Commissaires étoient au nombre de vingt-un, & avoient à leur tête *Monseigneur* bastard d'Orléans, Comte de *Dunois* & de *Longueville*. Ils furent nommés Réformateurs du bien Public, & il fut réglé qu'ils ne pourroient rien arrêter qu'ils ne fussent au moins au nombre de treize, la voix du Comte de Dunois devant toujours être comptée la première & prévaloir.

Nous voyons dans *Walafridus Strabo*, Abbé d'Auge, que les Ducs & les Comtes avoient des Lieutenans pour juger les petites causes. Il y avoit aussi des Juges établis dans tous les Villages, que l'on appelloit *Centenarii*, *Centenariones*, ou *Vicarii*. *

Sous le régne de Charles le simple, les Ducs & les Comtes s'étant emparés des Villes & des Gouvernemens, tout l'ordre fut bouléversé, chacun ne s'occupant que d'envahir ce qu'il pouvoit, ce qui a continué depuis.

Lorsque *Hugues Capet* parvint à la Couronne, il ne put empêcher les désordres, ni les usurpations des Grands du Royaume, à l'exemple de *Maccabæus*,

* Ce sont les viguiers d'à présent.

qui venoit de ſuccéder à *Ducanus*, en Ecoſſe, il ferma les yeux ſur leur conduite. Tel fut l'état des Officiers & des Magiſtrats ſous la premiére & ſeconde race de nos Rois.

A juger par les Ordonnances de ſaint *Louis*, de *Philippe* IV. & VI. & de Charles VI. il eſt aiſé de voir que les Magiſtrats n'ont point été perpétuels ſous le commencement de la troiſiéme race. Il y eſt expreſſément dit, que les Baillifs, Sénéchaux, & indifféremment tous Juges & Officiers Royaux, après le temps de leur charge expiré, & celui de leur Magiſtrature fini, demeureront cinquante jours dans les lieux où ils auront exercé leurs offices, pour rendre compte de leur adminiſtration, afin que ceux qui auront à ſe plaindre d'eux, puiſſent être ouis pendant ce temps, conformément à ce qui a été ordonné par les Empereurs, & par les loix de Solon rapportées par Ariſtote. Ils ne pouvoient point être Juges dans les lieux de leur naiſſance, ni contracter de mariage, ni acquérir aucun bien dans les lieux où ils exerçoient la judicature. *

* Voyez l'Ordonnance de S. Louis de 1264. au mois de Décembre.

Suivant M. Guillaume *Benoît*, Conseiller au Parlement de Toulouse; M. Arnould *Ferron*, Conseiller au Parlement de Bordeaux, & M. Pierre *Rebuffé*, *Louis* XI. fut le premier qui rendit les offices perpétuels. Cependant au commencement de son régne il destitua nombre d'Officiers du Roi *Charles* VII. son pere, entr'autres Jean *Juvenal des Ursins*, son Chancelier. Le 21 Octobre 1467, il fit une Ordonnance pour assûrer l'état de ses Officiers, & il enjoignit à *Charles* VIII. son fils, par ses dispositions de derniére volonté de s'y conformer, ce que ce Prince lui jura le 21 Septembre 1482.

Avant lui *Philippes de Valois* avoit fait deux Ordonnances; l'une pour renouveller l'usage des commissions qui se donnoient à certains Députés pour exercer les offices de Baillifs, Sénéchaux, & autres Judicatures: & l'autre pour déclarer, que par la suite les Officiers Royaux seroient perpétuels.

Charles V. dit le Sage, étant Régent du Royaume, pendant la prison du Roi *Jean*, son pere, en Angleterre, cédant aux importunités, aux menées & aux

pratiques du Roi de Navarre, suspendit & supprima nombre d'Officiers qu'il rétablit bientôt après, & en prononça lui-même l'Arrêt & la Déclaration en plein Parlement, le 28 Mai 1359.

Il paroît par les chroniques de France, que Charles VI. déposa aussi plusieurs Officiers qu'il rétablit ensuite dans leurs fonctions.

Une preuve que nos Rois se sont toujours retenu la disposition des Offices, c'est que dans toutes les provisions on y a toujours inséré cette clause, *tant qu'il nous plaira*, quoiqu'il soit notoire aujourd'hui que ces Officiers sont perpétuels, & qu'ils ne peuvent être déposés que dans trois cas seulement ; sçavoir, par mort, forfaiture ou résignation, lorsque le Prince le permet, même quand il auroit eu l'office sans bourse delier, comme le remarque M. *Benoît*. On tient même pour certain, qu'un particulier pourvu d'un office par un Prince du sang, ne peut être destitué, du moins le Parlement de Dijon l'a t'il ainsi jugé.

Le service étoit anciennement un héritage dans la maison de Bourbon, on étoit assuré de participer aux bienfaits

des Princes qui avoient fondé deux hopitaux à Moulins, l'un pour les Gentilshommes, & l'autre pour les Officiers subalternes, que la vieillesse ou la maladie rendoient incapables d'exercer leurs fonctions. La même chose étoit pratiquée dans la maison du Roi *Louis* XII. & de la Reine *Anne*.

Les Seigneurs particuliers ne peuvent point non plus déposer leurs Officiers, quand ils tiennent leurs états & offices à titre de récompense, ou en faveur d'un mariage, ou quand ils les ont achetés, si ce n'est dans le cas de malversation ou de forfaiture, ainsi qu'il a été arrêté au Parlement de Dijon. Aussi voyons-nous qu'en France il y a eu pendant long-temps des offices héréditaires, tels que les Sergenteries fieffées. Il y a eu aussi des maisons, telles que celle de *Tancarville* & de *Melun*, qui se sont approprié l'hérédité de leur Etat, & qui se sont toujours intitulés Connétables & Chambellans, héréditaires de Normandie. Les enfans de Mre. Guillaume *Crespin*, prétendoient aussi être Connétables de Normandie par leur Mere. *Archambaud* Sire *de Bourbon*, & *Guillaume Sire de Dampiere*, se

disoient Connétables de Champagne, & les Seigneurs de *Mirepoix*, Maréchaux héréditaires de la Foi. On a vu aussi l'office de Grand Maître de France, donné à perpétuité aux Comtes d'*Anjou* par le Roi Robert. Mais depuis tous ceux qui prétendoient que leurs offices étoient héréditaires, ont été déboutés, & qu'il fut arrêté qu'il n'y auroit plus d'hérédité dans les charges, qu'il ne le fût expressément ordonné. Nous cesserons de parler davantage des états qui ont été prétendus héréditaires, pour nous arrêter sur les désordres & la confusion qu'apporta en France la vénalité des charges, depuis qu'elles ont été rendues perpétuelles.

Il est certain que ce n'est que depuis le Roi *Louis* XII. que les charges ont été vénales; ce Prince fut contraint de le faire pour avoir des moyens suffisans de subvenir aux dépenses qu'entraînoient après soi les différentes affaires qu'il eût à soutenir, pour acquitter les dettes du feu Roi *Charles* VIII. & recouvrer le Duché de Milan, que Louis *Sforce* avoit usurpé. On trouve quelques Auteurs qui prétendent que nos Rois avant *saint Louis*, ont vendu les

offices. Suppoſant que cela ſoit, nous voyons dans la vie de ce ſaint Roi, écrite par le Sire *de Joinville*, qu'il ſçut remédier à ces inconvéniens, en ne les donnant qu'à des gens d'un mérite reconnu, ainſi que les bénéfices : mais aujourd'hui les choſes ſont pouſſées à un tel excès, que ſoit qu'il faille en imputer la faute aux guerres continuelles, ſoit à l'ambition des hommes, les charges & les offices ſe vendent au plus offrant & dernier enchériſſeur, ſans prendre garde ſi ceux qui les achetent ſont capables ou non de les remplir dignement : enſorte qu'il n'eſt plus de bonnes Villes dans ce Royaume, qui ne comptent un plus grand nombre d'Officiers que de marchands & d'artiſans.

On procédoit anciennement à l'élection des Officiers, par la voie des ſuffrages, aujourd'hui une vente en tient lieu. C'eſt un inconvénient, & un abus auxquels il ſeroit néceſſaire de remédier; ſur-tout dans les charges de judicature, où l'on ne doit avoir égard qu'à la prud'hommie, à la doctrine & à l'expérience de ceux qui en ſont pourvus : ce qui ſe pratiquoit dans les élections autrefois, comme nous en avons un exemple

dans la perſonne du ſieur d'Orgemont. lorſqu'il fut fait Chancelier. Cet uſage s'obſervoit encore, ſuivant *Joinville* & Guillaume de *Nangis*, ſous les régnes de ſaint Louis, de Philippe le Bel, de Charles V. & de Charles VII. Lorſqu'il vacquoit alors un office de judicature dans les Cours ſouveraines, dans les ſiéges Royaux ou dans les juſtices inférieures, on choiſiſſoit trois perſonnes idoines & capables de remplir l'office vacquant, qui étoit enſuite donné gratuitement à celui des trois qui étoit élu. Par ce moyen la conſcience du Roi ſe trouvoit déchargée & acquittée envers Dieu, & on ne pourvoyoit aux Offices que des gens convenables, qui ne s'occupoient que du ſoin de ſe comporter modeſtement, & de rendre la juſtice à un chacun. Au lieu que depuis qu'on a commencé à les vendre, on a ouvert la porte à l'injuſtice & à l'iniquité. C'eſt delà diſoit *Juſtinien* que vient l'impunité. *Seneque* prétendoit qu'il ne falloit point s'étonner ſi la Juſtice étoit ſi mal adminiſtrée depuis la vénalité des Charges, étant en quelque ſorte raiſonnable que celui qui achete puiſſe vendre. Suivant *Ciceron*, il étoit d'uſage que ceux

qui ne doivent leur Etat qu'à leurs largesses & à leurs libéralités, cherchassent à se rembourser ensuite de tous leurs frais & de toutes leurs dépenses. *Alexandre Severe* Empereur Romain disoit qu'il étoit nécessaire que celui qui achete un office en vende les droits. Il achete en gros & vend en détail, ajoûtoit ce Prince, mais je ne permettrai jamais qu'il y ait dans mon Empire des marchands d'offices; car si je le permettois, je me priverois par là du droit de les punir pour avoir vendu la Justice, qu'ils auroient achetée de moi premiérement. Si je sçavois, ou si je connoissois quelque Juge corrompu, je serois le premier à le punir moi-même & à lui crever les yeux. *Septimus Severe* qui a écrit la vie de cet Empereur, rapporte qu'il vouloit un si grand mal aux Juges qui avoient la réputation de prévariquer dansl eur état, que s'il les rencontroit par hazard dans les rues, quoiqu'ils ne fussent point convaincus de malversation, il étoit tellement émeu en les voyant qu'il en étoit incommodé le reste du jour. On ne sçauroit croire quels inconvéniens il résulte de la vente des offices: ils sont si

grands qu'il y va quelquefois de l'état de celui qui les vend. Nous en avons un exemple frappant dans la personne de GUILLAUME de Normandie Comte de Flandres. Ce Prince sans égard pour les vertus, le mérite & pour la Noblesse, ayant contre les privilèges du pays, vendu indifféremment les offices, fut chassé de ses Etats. MACRIN, Empereur Romain, fut mal vu du peuple Romain pour avoir vendu & donné les offices & les Charges publiques à des gens indignes & incapables de les exercer. Presque toujours les Officiers qui ont acheté leurs états deviennent insolents, injustes & tyrans, parce qu'ils ne craignent point d'être punis. Ils s'attirent la haine des Peuples, qui n'ont plus que du mépris pour les Souverains qui ont vendu les Charges de leur Etat; ce qui souvent attire de grands malheurs, ainsi que nous en avons cité des exemples ci-dessus. *Zonare* & *Cedrin* rapportent que sous l'Empereur MICHEL, l'Empire fut tellement en proie aux vexations & aux pillages des Officiers, qu'ils exerçoient impunément, en s'autorisant de l'achat qu'ils avoient fait de leurs Charges, qui avoient été mises en vente

par son frere, qu'ils révolterent ses sujets contre lui; ce qui causa la mort de cet Empereur & de son malheureux frere. L'Impératrice Zoé qui lui succeda pourvut à ces désordres, en ordonnant que les états & offices fussent donnés par la suite à des gens dignes de les posséder, sans avoir égard à la Noblesse ni à la richesse de qui que ce soit. NICEPHORE BOTONIATES qui, sans regarder aux mérites, vendit ensuite les Charges de l'Empire à des gens de basse condition & d'une sordide avarice, eut le même sort que l'Empereur MICHEL. CONSTANTIN fils de *Léon* à l'instigation de l'Impératrice & de son Chambellan, suivit cet exemple. L'Empereur MARCIAN défendit sous des peines très-rigoureuses la vente des offices, & que qui que ce soit n'y parvînt par corruption ou par des largesses. PESCENNIUS NIGER donna des gages aux Conseillers & aux Assesseurs, disant que le Juge ne doit rien donner pour son office, & semblablement ne rien recevoir de ses parties. Lorsqu'ANDRONICUS COMNENUS envoyoit quelques Officiers dans les pays éloignés, afin de leur ôter tous les moyens de mal faire, il leur donnoit des gages

raisonnables afin qu'ils puissent vivre selon leur état. Lorsqu'ils prenoient congé de lui, il leur faisoit entendre qu'il feroit d'eux une punition exemplaire, s'ils ne remplissoient pas exactement leur devoir, ou s'ils se laissoient corrompre par argent ou autrement. Ce même Empereur ne choisissoit jamais pour ses Conseillers, que ceux qu'il connoissoit pour être sans vice & sans reproche, gens de bien, entendus dans les affaires; il les combloit de grands présens, leur assignoit un salaire suffisant pour vivre honnêtement, afin qu'ils n'eussent aucune occasion de piller les peuples, leur deffendant sous de très-grosses peines de ne rien exiger pour l'administration de la Justice. L'Empereur *Bazile* aimoit tant la justice, qu'il créa des Juges, auxquels il ordonna de rendre la justice sans acception de personnes & leur assigna des revenus suffisans pour vivre, afin qu'ils n'exigeassent aucune chose des parties. Lorsque la République des Romains étoit dans son plus grand éclat, elle donnoit aux Préteurs & aux Questeurs qui étoient envoyés dans les Provinces, des habillemens & des vivres

pour eux & pour leur suite : ce qui s'est aussi pratiqué sous plusieurs Empereurs. Ils nommoient ces salaires *Annonas* & ce qui étoit donné aux Ministres & aux exécuteurs, *Sportulas* ; ce que nous appellons aujourd'hui épices & qui sont prises par les Juges pour le jugement des procès, usage qui étoit suivi par les anciens Juges sous les derniers Empereurs & que l'on appelloit *Pulveratica*. On avoit coûtume sous la pluspart des Empereurs de faire jurer aux Juges qu'ils n'avoient rien donné, ni promis, ni prétendoient donner soit or ou argent pour parvenir à l'office dont il venoit d'être pourvu. THEODOSE fit une loi de ce serment. JUSTINIEN après lui en prescrivit la forme, & l'Empereur Leon le sage rendit une ordonnance à ce sujet.

L'autre inconvénient qui naît nécessairement de la vente des états & qui produit un très-grand mal, est que l'argent suffit pour parvenir à la possession d'une Charge, & qu'on en accorde l'agrément sans aucune information du mérite ni de la capacité de ceux qui y prétendent. Celui qui se présente pour remplir une Charge, doit être parfaitement instruit de

tout ce qui appartient à l'état auquel il aspire. CATON ayant résolu de demander l'office de Questeur, ne voulut jamais commencer à le solliciter qu'il n'eût auparavant lu avec soin tous les Edits & Ordonnances qui concernoient le fait de cette Charge, & sans s'être enquis particuliérement de ceux qui en avoient le plus d'expérience, quel étoit le devoir, la puissance & l'autorité du Questeur. On peut & on doit même répondre à ceux qui agissent autrement, ce que dit *Eurybiades* à *Thémistocles*, qu'il faut châtier ceux qui dans les jeux de la Lute & de la Course se levent & partent avant le signal. Il faut faire, comme *Sidonie Apollinaire* le disoit, à l'exemple des Avocats qui ne montent aux dignités de la Judicature, qu'après avoir long-temps plaidé & fréquenté le Barreau. On n'agit plus à présent de même, souvent d'Ecolier on devient Conseiller, aussi Me Charles *Dumoulin* en parlant de la Cour du Parlement de Paris, se plaignoit que ce n'étoit plus un Sénat, mais un Juvenat, tant étoit grand le nombre des jeunes-gens dont elle étoit remplie, ainsi que les autres Parlemens du Royaume, la plupart sans

aucune connoiſſance du Droit, de la pratique, ni même de la Juriſprudence. Les trois Etats aſſemblés ſous le Regne de CHARLES VI. ſe plaignirent dans leurs remontrances que contre les anciens uſages du Royaume, le Parlement de Paris n'étoit rempli que de jeunes gens ignorans & que la pluſpart étoient freres ou couſins germains. Qu'il en étoit de même des Maîtres des Requêtes, qui n'étoient point inſtruits des Coûtumes du Royaume. Qu'il eût par la ſuite à pourvoir des Charges du Parlement ou autres offices, des gens de bien qui euſſent acquis de l'expérience, & qu'il fût deffendu d'en poſſéder pluſieurs dont les fonctions fuſſent incompatibles, & qu'ils faiſoient exercer par Procureurs.

Un autre abus qui réſulte encore de la vente des Charges, c'eſt qu'on en augmente ſi prodigieuſement le nombre, qu'il en provient une confuſion contraire aux intérêts du Public; que les poſſeſſeurs ſe nourriſſent du ſang du peuple, en ſurchargeant les plaideurs d'épices exceſſives, retenant les Parties dans de longs Procès, outre les incidens que font naître ordinairement les ruſes & le[illegible]annes des Praticiens, vrais-trico[illegible]

tiers de Procès, & qui par là trouvent les moyens de vivre à l'aise.

Dans la remontrance que *Gédeon* Evêque de Cracovie, fit à MIEZISLAUS Roi de Pologne, ce Prélat le reprit avec aigreur d'avoir créé une multitude d'Officiers, dont les exactions ruinoient ses sujets, & d'avoir en outre établi des Financiers qui agissoient en tyrans barbares, vivoient de la substance de l'innocent, & qui semblables à des loups dévorans ravageoient les biens du peuple & leur laissoient à peine le nécessaire.

Platon prétend que la multitude des Charges & des Médecins dans une République ou dans un Royaume est un signe évident de la corruptiou des Etats. La perfidie & la méchanceté des hommes entretenant cette quantité innombrable de Juges, ainsi que l'oisiveté, la débauche & la gourmandise entretient celle des Médecins.

La République de Marseille causa long-temps l'admiration de l'Univers par l'équité avec laquelle la Justice y étoit administrée: mais l'ambition de ce peuple ayant porté le nombre des Offi-

ciers jusqu'à six cens, elle déchut bientôt de sa premiére grandeur.

Auguste, suivant *Suetone*, voyant que le nombre des Sénateurs Romains montoit à douze cens, & qu'ils étoient déja devenus la fable du peuple, qui les appelloit avortons, pour remédier aux maux que cette multitude pouvoit causer, les réduisit à cent, tels qu'ils avoient été autrefois & institua deux sortes d'élections. Il rétablit premiérement l'ancienne forme observée dans le Sénat qui donnoit aux Sénateurs le droit d'en choisir un autre, & se réserva ainsi qu'à Agrippa le droit de nommer la seconde classe.

Ce ne sont pas encore là les plus grands désordres, auxquels la France soit aujourd'hui en proye. Depuis la création des Charges de Finances, le Royaume semble tomber chaque jour dans la décadence. Sous le regne de Charles VI. les trois Etats en firent des plaintes à ce Prince, lui remontrerent les abus qui se commettoient, qu'anciennement il n'y avoit que deux Trésoriers pour recevoir les revenus de l'Etat, & qu'il les avoit augmentés jus-

qu'à cinq. Si ceux qui faisoient alors ces remontrances vivoient aujourd'hui combien n'auroient-ils pas plus lieu de se plaindre, puisqu'il n'est point de Généralité en France, où il n'y ait jusqu'à dix-sept offices de Finances, & six ou sept Trésoriers? Ils se plaignoient que les Trésoriers de la guerre ne payoient point la Gendarmerie & que les Soldats étoient contraints de se licentier, ou de piller les Villageois pour avoir des vivres. Aujourd'hui les gens de guerre se conduisent avec encore plus de licence & ne gardent aucune discipline Militaire. Ils découvrirent aussi au Roi les vols & les larcins de ces Trésoriers, en lui faisant connoître qu'il n'étoit pas possible qu'ils eussent aquis les biens immenses dont ils jouissoient, avec leurs gages, & les possessions qu'ils avoient avant d'être pourvus de leurs offices. Ils ajoûterent que la trop grande quantité d'Officiers, sur-tout de ceux de la finance, étoit la seule cause qui l'empêchoit d'avoir un Trésor, requerant qu'il fût par la suite pourvu à ce que ces offices fussent possedés par des gens de bien & non par des avares & des ambitieux. Ces remontrances eurent leur effet, le Roi fit mettre au

Châtelet plusieurs de ces Officiers soupçonnés d'avoir malversé, jusqu'à ce qu'ils eussent rendu compte de leur administration & des deniers qu'ils avoient touchés.

Zonare Historien de CONSTANTIN DUCAS, nous apprend que ce Prince fut le premier qui créa des Chambres des Comptes & des Aydes & plusieurs Officiers pour lever les Gabelles qu'il avoit imposé sur son peuple, ce qui causa les plus grands malheurs dans ses Etats; les Officiers à l'exemple du Prince ne cherchant que les moyens d'avoir de l'argent, tiranisoient ses sujets, ce qui entraîna bientôt sa ruine & celle de son peuple : ce qui arriva aussi sous l'Empereur ALEXIS COMNENES par les vexations de ceux qu'il avoit commis pour lever les subsides.

Ces exemples doivent faire connoître aux Souverains, combien il est dangereux de confier ces Charges à des gens, qui ne connoissent d'autre loi que leur avarice. *Aristides* qui avoit été Trésorier, dit que le maniement des finances du Prince est presque toujours fait avec larcin & malversation, & que ceux qui en sont chargés doivent toujours être

des gens recommandables par leur fidélité & leur probité.

Cyrus afin d'empêcher ceux qui touchoient les revenus de son Domaine de malverser dans l'administration de leurs Charges, créa des Officiers qui avoient autorité les uns sur les autres, & auxquels ils avoit donné différens grades à l'instar des Militaires.

Tel est ce que j'avois à dire sur les abus qui se commettent dans la vente des offices, & les désordres qu'entraîne nécessairement après soi cette multitude de charges, dont la France semble être inondée. Coûtume qui s'est introduite nouvellement dans ce Royaume, où elle est seule en usage; les états se donnant gratuitement au mérite dans les Pays étrangers. Je reviens à présent à ce qui s'est passé de plus remarquable à ce sujet dans les Empires, les Royaumes & les Républiques de l'Univers.

Je remonterai d'abord aux Romains qui n'avoient jamais créé de Magistrats perpétuels, jusqu'au regne de Tibere, qui avoit coûtume de continuer les Gouverneurs des Provinces jusqu'à leur mort. Les Consuls, les Préteurs, les Ediles

ou toutes autres Charges n'étoient qu'annuels ; excepté cependant la Dictature & la Maîtrise de la Gendarmerie qui se renouvelloient tous les semestres. Les loix Grégaine & Quinctie ayant donné lieu à l'office de Censeur, l'exercice en fut fixé à cinq années. Mais depuis M. *Æmilius* Dictateur ordonna que la censure ne pourroit être exercée que pendant un an & demi par celui qui en seroit revêtu. Cependant AUGUSTE, suivant *Zonare*, fut prié par le Peuple Romain, d'accepter cette dignité pour cinq ans, suivant l'ancienne coutume. CORNELIUS SCYLLA fut le premier qui fit une loi, par laquelle il fut ordonné que les Gouverneurs de Provinces ne pourroient point être continués plus d'un an dans leur Gouvernement. C'est de cette loi dont parle Ciceron en écrivant à *Appius*. JULES CESAR fut le premier, en faveur de qui il y fut dérogé, puisqu'il fut continué pendant dix ans dans son Gouvernement des Gaules, ce qui lui facilita les moyens de s'emparer de l'Empire, & de subjuguer le Peuple Romain. Le GRAND THEODOSE, après avoir défait & mis à mort le Tyran *Maxime*,

fit une loi Comitiale, connue encore sous le nom de *Loix Annalles*, pour régler l'âge de ceux qui prétendoient aux honneurs & aux charges de l'Empire. Il fut statué par ces mêmes loix, qu'on ne pourroit demander le Consulat avant l'âge de quarante-deux ans, & qu'on n'en pourroit être pourvu qu'à quarante-trois, la Préture à trente-neuf, & l'exercice à quarante; que l'Ædilité ne pourroit être sollicitée qu'à vingt ans, & qu'on ne pourroit en avoir l'administration qu'à trente sept; que la Questure ne s'accorderoit qu'à vingt-sept ans, & qu'enfin on ne pourroit recevoir aucuns Juges qu'il n'eût atteint l'âge de trente-cinq ans. Cette loi avoit été en vigueur long-temps avant sous les Romains; *Suetone* qui a écrit la vie d'AUGUSTE reproche à ce Prince d'y avoir dérogé, en choisissant des Juges qui n'avoient encore que trente-ans. Le Jurisconsulte *Callistrate* rapporte qu'il étoit expressément deffendu par la loi *Julia* à qui que ce soit de rendre aucun jugement avant d'avoir atteint l'âge de vingt ans; & qu'on ne pouvoit même choisir des arbitres, qu'ils n'eussent cet âge. Les loix ont réglé en France qu'on ne pour-

roit recevoir aucuns Juges & principalement les Conſeillers au Parlement qu'ils n'euſſent vingt-cinq ans. FRANÇOIS I. ordonna même par l'Edit de Moulins de l'an 1546. que les Conſeillers ne pourroient être admis au ſerment qu'à l'âge de trente ans. HENRY II. par ſon Edit donné à Compiégne au mois d'Aouſt 1547. ordonna pareillement qu'on ne recevroit aucuns Préſidens, Conſeillers ou Maîtres des Requêtes qu'il n'eût cet âge. CHARLES IX. par ſon ordonnance rendue à Moulins enjoignit qu'ils euſſent vingt-cinq ans, & qu'ils fuſſent verſés dans la Juriſprudence; & que les Préſidens ne puiſſent être reçus qu'à quarante ans & après avoir aquis aſſez d'expérience pour prononcer leur jugement.

Les Bithiniens ſuivant les loix de *Pompée*, n'admettoient perſonne dans leur Sénat, qu'il n'eût trente ans; mais par la ſuite TRAJAN adoucit cette loi & leur permit d'y faire entrer les Citoyens qui auroient vingt-deux ans.

Les habitans de Nicomédie, ne recevoient aucuns Sénateurs qu'à l'âge de vingt-cinq ans. *Apripпa* conſeilloit à Auguſte, d'introduire cet uſage dans le Sénat Romain.

main. Les Vénitiens en ont fait depuis une loi qui s'obſerve encore, & que les Atheniens avoient long-temps avant pratiquée dans le choix de leurs Magiſtrats. Chez ces derniers Peuples ils ne conferoient point la Magiſtrature à perpétuité; ils avoient coûtume au contraire dans leur aſſemblée *Prytanniere* de faire des perquiſitions exactes de la conduite des Magiſtrats, qu'ils ſupprimoient & puniſſoient s'ils s'étoient mal gouvernés dans l'exercice de leurs Charges. Il falloit auſſi que ceux qui y aſpiroient ſe préſentaſſent avant l'élection devant les *Logiſtes*, dont les fonctions reſſembloient à celles de nos Maîtres des Comptes, pour être examinés ſur leur vie & leur mœurs & être interrogés ſur la connoiſſance des loix & de leur devoir : *Solon* ayant défendu expreſſément d'élire aucun Magiſtrat, qui fût noté d'impudicité ou d'autre infamie. Il avoit auſſi ordonné que celui que les examinateurs rejetteroient, ne pourroit jamais être pourvu d'aucune Charge dans la République; & que celui qui ſeroit convaincu d'avoir prévariqué dans ſes fonctions, ſeroit puni ſévérement. Il avoit établi pour ce dernier cas des Juges que l'on

appelloit *Nomophilaces*, dont le pouvoir étoit égal à celui des Censeurs de Rome & devant qui les Magistrats étoient obligés de comparoître pour rendre compte de leur gestion.

Les Républiques de Lacédémone & de Carthage, les Calcédoniens, les Milesiens & les Candiots suivoient le même usage dans l'Election de leurs Magistrats, dont l'exercice étoit pareillement limité à un certain temps.

Thomas *Morus* Chancelier d'Angleterre, qu'Henri VIII. fit mourir pour n'avoir point voulu consentir au divorce de ce Prince avec *Catherine d'Arragon*, étoit si zélé pour la justice qu'il nous a laissé, à l'exemple de *Platon*, le plan d'une République habitée par un peuple qu'il appelle *Utopiens*, dans laquelle il établit des Magistrats annuels & n'accorde la perpétuité qu'au Prince, pourvu qu'il ne soit point soupçonné ni accusé de Tyrannie.

En Pologne on ne peut supprimer aucuns Magistrats ni même sa dignité, que celui qui en est pourvû ne soit privé de la liberté, banni de la Cité, dégradé de Noblesse, ou qu'il n'ait une mauvaise réputation; à moins qu'il ne soit décoré

d'honneurs ou de Charges incompatibles avec l'état qu'il exerce. Le Roi y est le Maître de déposer ceux qui ont l'administration des Métaux & des Gabelles, s'ils n'ont des Lettres de provisions, & qu'ils n'y soient commis que pour un certain temps ou à vie. Le Roi peut aussi ôter, quand il lui plaît, les Charges de sa Cour à ceux qui les possédent, mais ordinairement il ne fait usage de ce droit qu'avec précaution & connoissance de causes, ou pour des raisons qui entraînent après elles quelque note d'infamie.

En Ecosse les Charges ne s'y achetent point, aussi les Ecossois ne connoissent-ils point les épices dans les Procès. Les Juges n'ont point de gages, mais les jours d'audience ils ont dans le Palais du Roi une table, que l'on appelle la table du Conseil. Les Rois les changent & les revoquent quand il leur plaît. On traite dans le Conseil Privé & dans le Conseil d'Etat, les mêmes affaires que l'on Juge en France dans le Grand-Conseil ou dans le Conseil Privé. Les Souverains de ce Royaume choisissent les Conseillers suivant leur volonté; ils les prennent ou dans l'Eglise

ou dans la Nobleſſe, & les Rois aſſiſtent toujours aux Jugemens des affaires de grande importance.

Il y a en Angleterre, ainſi que dans les autres Royaumes, des offices & des états Royaux, qui ſe donnent par le Roi à ceux qu'il en veut gratifier, & dont on ne peut priver ceux qui en ſont pourvus, à moins qu'ils n'aient manqué à remplir les devoirs de leurs Charges.

A Veniſe où l'on a retenu beaucoup d'uſages des Républiques Grecques & Romaines, les Magiſtrats s'éliſent par ſcrutin, il n'y en a de perpétuels que le Doge, le Chancelier & quelques autres. La même coûtume eſt obſervée à Raguſe, ou la dignité de Pelgrade, Magiſtrat qui jouit d'une autorité preſque ſouveraine, eſt annuelle & élective, ainſi que les autres. A Nuremberg la plûpart des Magiſtrats ſont annuels, & éleus ordinairement à la troiſiéme ou quatriéme Fête de Pâques. En Suiſſe ils ont un Magiſtrat qu'ils appellent Annuan, qui reſte deux ans dans l'exercice de ſa Charge. A Luques ils n'éliſent leurs Officiers & leurs Magiſtrats que de trois en trois ans., excepté le Gonfalonier. Ils ſont auſſi électifs à Genes & ne ſont éta-

blis que pour un certain temps. Ils sont sujets au Sindicat, ainsi que le Doge & les Gouverneurs qui y demeurent huit jours pour être examinés sur leur conduite. Par les Loix nouvellement publiées dans cette République, celui qui a été Doge ou Gouverneur ne peut être promû de nouveau à cette dignité qu'après cinq années d'intervalle entre sa nouvelle création & sa démission, celui qui a été Procureur quatre ans après, & celui qui a été d'un des Conseils, un an.

Pour abréger, je cesserai de parler des Magistrats des autres Empires, Royaumes ou Républiques pour retourner à mon principal but qui est de sçavoir, s'il est expédient que les Magistrats soient seulement annuels & non à vie. *Aristote* qui a agité cette question, en parlant des Lacédémoniens, blâmoit beaucoup cette République de ce qu'elle souffroit que les Sénateurs fussent perpétuels ou à vie, qu'ils fussent exempts de correction, & qu'ils ne fussent point sujets à rendre aucun compte de leurs actions. Qu'assurés de l'impunité ils en devenoient plus orgueilleux, & plus aisés à corrompre. Que certains de ne pouvoir

être déposés ni recherchés ils dissipoient en prodigalité les biens du Public : ce qui causa la perte totale & l'anéantissement de cette République.

Il est certain que la République Romaine n'eût jamais été assujettie par Jules-César après avoir été aussi florissante, si cet Empereur n'eût point gagné les Magistrats pour être continué pendant dix ans dans son gouvernement des Gaules, qui ne devoit être qu'annuel. Il y accoûtuma ses Légions à le regarder comme leur Souverain, & en créa une nouvelle qu'il appella l'allouette, à laquelle il donna de grands privilèges & le pas sur toutes les autres.

Les Histoires font foi à combien de maux la République Romaine fut exposée par la continuation de Silla & de Marius dans le Consulat?

Combien la continuation des Magistrats dans la République de Florence, n'a-t-elle point excité de séditions, qui ont pensé causer sa ruine?

A Venise dont le gouvernement subsiste dans la même forme depuis plus de huit cens ans, on a vu cet Etat prêt à succomber par l'ambition des Doges qui ont voulu abuser de leur puissance,

si l'autorité du Sénat n'eût à propos mis un frein à leur mauvaise volonté. On en compte treize contre qui la République a décerné la peine de mort. Et la rigueur des Loix est si grande que le Doge Falier eut un sort pareil, pour avoir épousé une femme étrangere.

Je sçais qu'on pourra me répondre qu'en France les Officiers sont sujets à la censure du Prince, qui les peut déposer dans le cas où ils malverseroient dans leurs Charges; qu'ils ne dépendent que d'une seule volonté & qu'ils sont commandés par un seul Maître, au lieu que dans les Républiques les Magistrats jouissent du pouvoir absolu, tant qu'ils sont place.

Je répondrai que ces raisons ne sont point suffisantes pour détruire les exemples que j'ai allégués ci-dessus & qui servent à démontrer que le Magistrat étant perpétuel & libre de conserver son état, il pourra toujours commettre beaucoup d'injustice, en se voyant à l'abri des recherches ou des punitions. Qu'étant à vie, c'est-à-dire, autant de temps qu'il plairoit aux Princes de le maintenir dans ses fonctions, ou sujet au Sindicat, la crainte de perdre son état le

retiendroit dans son devoir & l'empêcheroit de prévariquer. Il est vrai que les Parlemens ont retenu une ombre du Sindicat dans les Mercuriales qui se tiennent les Mercredis après diner. L'Ordonnance de Louis XII. rendue en 1499. à ce sujet, porte, *que les Mercuriales seront tenues ès Cours de Parlement par les Présidens & quelques-uns des Conseillers, pour s'informer si les Ordonnances des Rois sont exactement observées par les Officiers desdites Cours, afin de punir les Infracteurs, ainsi qu'il a été premiérement ordonné par* Charles VIII. *en* 1493. Par une Ordonnance de François I. rendue en 1539. Par celle de Charles IX. de 1566. il est dit que les Mercuriales se tiendront de trois mois en trois mois. L'Ordonnance de Blois porte qu'elles se tiendront de six mois en six mois même dans les siéges Présidiaux. Cependant tous ces Réglemens n'ont point produit un grand effet, on ne voit point même qu'elles aient été tenues suivant ce qui a été prescrit par ces Ordonnancs.

Il y avoit anciennement des Censeurs à Rome qui avoient non-seulement le pouvoir de corriger les Chevaliers, mais

même les Sénateurs, & généralement tous les Citoyens de la République, ce qui les avoit fait surnommer *Maîtres des Mœurs*. On trouve dans *Gellius* plusieurs remarques sur leur puissance, leur autorité, & les fonctions de leur Charge : mais quelle différence entre les mercuriales actuelles & la censure ? Les Censeurs examinoient publiquement avec la derniére rigueur & la derniére sévérité, ceux qui étoient soumis à leur autorité ; ceux qu'ils reprenoient, étoient déclarés infâmes, souvent banis, & quelquefois punis de mort, à moins qu'ils ne se purgeassent des crimes qu'on leur imputoit en produisant des informations exactes de leur vie & mœurs ; mais ceux qui sont repris dans les mercuriales ne sont point diffamés pour cela ; à moins qu'ils n'ayent commis quelques concussions, encore est-il nécessaire qu'il y ait un Arrêt rendu contre eux, qui en les blâmant les tache d'infamie.

Les *Nomophilaces* chez les Athéniens, comme nous l'avons dit ci-dessus, étoient institués pour punir & châtier les Juges & les Magistrats qui avoient commis quelque faute, & pour tenir la main à l'exécution & à l'observation des loix,

En Turquie il y a deux *Cadilesquiers*, qui ne sont établis que pour examiner & éplucher la conduite des Juges des diverses Provinces soumises au Turc. L'un choisit & examine ceux de l'Europe, & l'autre, ceux de la Gréce. Il faut que ceux qui sollicitent quelque place de Judicature, jurent sur la loi qu'ils ne feront jamais de tort à l'homme, & droit à tout le monde. Le *Cadilesquier* s'informe ensuite de leur vie, s'il n'est personne qui ait lieu de s'en plaindre; il les interroge sur l'étude du Droit & de la loi, sans s'inquietter du temps qu'ils y ont employé comme ici, mais de leur sçavoir, ce qui se pratiquoit communément en France par le Chancelier: après cet examen, s'ils sont jugés capables, ils sont pourvus d'un Office, aux conditions qu'ils seront contraints de rendre compte de leur conduite, & de se purger des griefs que le peuple pourroit avoir contre eux devant le Cadilesquier, qui a le droit de les priver ou de les suspendre de leurs charges, & même de les punir de mort si le cas le requiert.

Il y a à Génes une Magistrature composée de cinq Suprêmes Syndics, qui

ont le pouvoir & l'autorité d'examiner le Doge & les Gouverneurs lorſqu'ils ſortent de charge, ainſi que les autres Magiſtrats de la République. Leur autorité eſt ſi grande, qu'ils ont le droit de punir le Doge & les Gouverneurs lorſqu'ils les trouvent en faute : c'eſt ce qui fait que lorſque le Doge & les Gouverneurs ont fini le temps de leurs Charges, il eſt publié à cri public par le commandement des Suprêmes, que ſi quelqu'un prétend qu'il lui ait été fait quelque tort par le Doge ou par un Gouverneur, il vienne devant eux, afin que juſtice lui ſoit faite ; après cette publication, le Doge ou les Gouverneurs ſe tiennent pendant huit jours au Syndicat, après lequel temps ils ſont punis s'ils ſont trouvés coupables, ou il leur eſt délivré des lettres patentes de leur innocence, au moyen de quoi ils peuvent être Procureurs, Charge qu'ils ne pourroient remplir, s'ils n'avoient les patentes des Suprêmes Syndics.

Sous les Empereurs Romains, les Juges, tant du Civil que du Criminel, après le temps de leur Charge expiré, demeuroient cinquante jours dans la Province où ils avoient exercé leur Of-

fice, pour y rendre compte de leur administration, & étoient punis selon les fautes qu'ils avoient commis, ou recompensés s'ils avoient rempli fidélement leurs devoirs. Cette coutume est encore en usage en Sicile; il y a même une loi expresse à ce sujet, qui confirme celle des Empereurs.

Prosper nous apprend qu'on avoit coutume de son temps à Cartage, de faire l'appel du rôle & de la liste des Pro-Consuls qui avoient été en exercice dans cette Ville, que ceux qui s'étoient bien comportés dans leurs Charges étoient loués publiquement, & que ceux qui au contraire avoient mal administré, étoient blâmés.

Il y a à Venise une quarantaine criminelle établie pour connoître des crimes & du Syndicat des Magistrats, conjointement avec les Scyenniens, qui sont les six chefs des six Cantons de la Ville.

En Italie le Syndicat est généralement en usage dans toutes les Villes, & s'exerce sur-tout sur les Podestats, qui sont envoyés dans les lieux qui dépendent des Seigneuries & des Républiques de ce pays ainsi que sur les Vices-Légats.

Paris de Puteo en a fait même un traité, dans lequel il démontre de quelle façon on doit procéder en cette occasion, & quelles personnes y sont sujettes.

Il y a en Espagne des Alcades & des Correcteurs ou Visiteurs qui *sindiquent* les Magistrats, quand ils jugent qu'ils ont manqué à leurs devoirs.

On lit dans l'histoire générale des Indes Occidentales, que Don *Lagasca* ayant été envoyé au Perou en qualité de Vice-Roi, créa des Visiteurs qu'il envoya dans toutes les Villes de son Gouvernement pour y réformer les Officiers; comme faisoient autrefois en Erance les Commissaires que la Cour envoyoit dans les différentes Provinces du Royaume, & qui avoient succédé aux Députés du Conseil privé de nos Rois, dont nous avons parlé ci-dessus.

Il y avoit à Lacédemone des Magistrats que l'on appelloit Ephores, qui étoient établis pour controller les actions du Roi, & reprimer sa trop grande puissance, & qui étoient semblables aux Tribuns de Rome, que le peuple avoit créé pour balancer l'autorité des Consuls.

Les Florentins se sont vus quelquefois forcés de créer un *Batia* pour réformer les Magistrats, réprimer leur désordre, & remettre le bon ordre dans la République, ce qui lui a toujours été avantageux, & ce qui lui a fait reprendre une nouvelle force.

Voilà l'établissement qu'il seroit nécessaire d'adopter en France, pour la réforme des Officiers & des Magistrats ; & pour les contenir dans leur devoir. Il faut, pour juger avec équité, & mieux connoître les fautes d'autrui, qu'un Juge soit pur & exempt de tous vices ; qu'il n'en soit pas même soupçonné, qu'il n'y ait rien à reprendre en toute sa conduite, & que ses jugemens soient si équitables, qu'ils servent d'exemples & de régles aux autres Juges. Mais pour cela il ne faut pas accorder trop de puissance aux Magistrats, dans la crainte qu'ils n'en abusent, & qu'ils ne se laissent corrompre ; c'est pourquoi par les loix civiles des Décemvirs, il étoit défendu de continuer un Officier plus de deux ans dans sa charge, dans la crainte que n'écoutant que son ambition, il ne commît des abus & des exactions, & afin qu'il fût plus

facile de le punir, s'il contrevenoit aux loix de la République.

Corsetus dans le Traité qu'il a fait de la puissance Royale, dit, qu'il résulte toujours de grands inconvéniens, lorsque les Etats & les Offices sont perpétuels, & conclud qu'ils ne doivent être donnés que pour un certain temps, ou qu'ils doivent être annuels, suivant la forme du droit Civil, & qu'il faut toujours éviter de les continuer dans leur Charge, afin de leur ôter tous les moyens de malverser.

On trouve dans le Recueil des Ordonnances de Naples & de Sicile, que l'Empereur *Frederic* avoit enjoint que les Juges ne fussent qu'annuels, & que s'il se présentoit deux Compétiteurs, ils fussent examinés avec soin, que l'on prît le rapport des habitans du lieu, & qu'on pourvût le plus digne après une perquisition exacte de sa vie & de ses mœurs, afin que la justice en fût mieux administrée à ses sujets.

La seule chose qu'on pourra objecter à ce raisonnement, c'est qu'un Officier déposé se résoudroit difficilement à venir plaider comme un simple Avocat devant son successeur; mais une telle ob-

jection doit tomber d'elle même, si les Charges ont été remplies par des gens d'honneur & exempts d'ambition ; ils rentreront sans peine dans un état privé, après avoir rempli les plus grandes charges à l'exemple de *Ciceron*, qui non seulement plaida plusieurs causes après avoir été Consul, mais même défendit pendant son Consulat *C. Rabirius*, *Cluentius* étant Préteur : ce que firent aussi *Hortensius* & *Valerius Licianus* en sortant de leur Préture.

On pourroit encore objecter que les changemens si fréquens empêcheroient la justice d'être administrée promptement ; mais il est facile d'y répondre. En procédant par l'élection au choix de gens consommés dans la pratique & dans le droit, & d'une probité reconnue, ils instruiroient en sortant de Charges, ceux qui leur succéderoient, ainsi que cela étoit pratiqué chez les Romains, car outre que les Magistrats après avoir fini leur exercice, restoient dans les Provinces pour y rendre compte de leur administration, ce séjour leur servoit encore à donner les instructions nécessaires à ceux qui les remplaçoient : ainsi, si cette coutume avoit lieu en France, cha-

cun chercheroit à ſe rendre digne d'être choiſi, & rempliroit avec honneur les Charges qui lui auroient été confiées : au lieu qu'à préſent qu'on a introduit la vénalité des charges, chacun peut indifféremment en être pourvu, & ſouvent même elles ſont achetées par des gens qui n'ont aucune expérience, & ignorent bien ſouvent les premiers élemens de la Pratique & du Droit.

Tels ſont donc les inconvéniens qu'entraîne néceſſairement la vente des états, & les avantages qui en réſulteroient ſi ils étoient ſujets à révocation. On ne verroit plus la juſtice diſtribuée ſuivant la faveur. On n'admettroit point dans un même Tribunal, des freres, des oncles, des neveux & des couſins germains, comme il ſe pratique aujourd'hui, ce qui ne fait qu'apporter de la confuſion dans l'adminiſtration de la juſtice. Ce projet de réforme avoit été déja propoſé au Roi, qui certainement l'auroit mis à exécution, ſans les guerres qui ſont ſurvenues, & qui l'ont fait abandonner.

ANECDOTES HISTORIQUES & discussion exacte des moyens de la France pour prouver que c'est à tort que les Anglois ont prétendu que la Rochelle leur appartenoit 1623. dédiées à M. le Bailleur Conseiller d'Etat, Lieutenant Civil & Prévôt des Marchands de la ville de Paris.

LOrsque la raison & la paix que le Roi vient de nous donner suffit pour ôter tout sujet de défiance, quel prétexte les Rochellois & leurs Partisans peuvent-ils avoir de se cantonner? Pourquoi tenir des assemblées & des Conseils & former au sein de l'Etat, un autre Etat Souverain & indépendant? Quels peuvent-être leurs desseins, en faisant répandre dans le Public, une vieille erreur que l'Angleterre a intérêt d'accréditer, & dire que leurs prédécesseurs ont rendu un service signalé, en reconnoissant le Monarque François pour leur Prince, & sécouant le joug des Anglois? Lorsque les Rochellois se sont affran-

chis de cet esclavage, ils n'avoient point cessé d'être sujets du Roi, mais c'étoient des rebelles qui avoient persisté dans leurs revoltes tant qu'ils ont obéi à l'Angleterre. S'ils sont rentrés dans leur devoir, s'ils ont reconnu la France pour leur souveraine, ils ont satisfait aux obligations que leur imposoit la nature & leur naissance. Qu'ils me permettent de leur dire qu'ils ne peuvent répandre des bruits pareils, sans reprocher à la mémoire de leurs aucêtres & leur félonnie & l'obéissance qu'ils ont portée à des loix étrangeres. Pierre *Chaudier* leur Maire en abusant le Gouverneur Anglois sous prétexte d'un tournoi hors de la ville pour la rendre à son Seigneur naturel, n'a fait que réparer la faute & le crime de ses prédécesseurs, qui s'étoient donnés à un Prince étranger & soustraits à l'obéissance qu'ils devoient à Sa Majesté, à qui la Ville de la Rochelle & le pays d'Aunis appartenoient légitimement.

Pour montrer plus évidemment combien ils ont tort d'averer une pareille erreur, que leurs peres se sont donnés au Roi de France, quoique sujets de

l'Angleterre, il suffira, sans remonter aux possessions des Rois de la premiére & seconde race de prouver que de tout temps les Rois d'Angleterre, issus des Ducs de Normandie ont été vassaux des Rois de France, tant par rapport à leur Duché de Normandie, qu'à cause des Terres & Seigneuries qu'ils ont tenues depuis en mouvance immédiate de la Couronne, & par conséquent qu'ils ont été justiciables & obligés de répondre par-devant les Etats & les Parlemens de France. Ce fait est trop connu, pour pouvoir le revoquer en doute. L'entreprendre ce seroit attaquer les Histoires Françoises & celles même des Anglois, qui sont remplies des hommages rendus aux Rois de France par ceux de l'Angleterre, de leurs sujettions aux Etats & aux Parlemens, qui anciennement ne faisoient qu'un, des assignations qui leur ont été données, de leurs assistances & comparutions, comme vassaux, aux Sacres & Couronnemens de nos Rois.

Après avoir établi ces principes, il est nécessaire de les détailler. Guillaume le Bâtard étant le premier Duc de Nor-

mandie, qui soit devenu Roi d'Angleterre, rendit en cette qualité ses héritiers vassaux de la Couronne de France. Henri I. son fils & son successeur aux Royaumes d'Angleterre & au Duché de Normandie, fit hommage de sa Duché à Louis le Gros & le reconnut pour son souverain. Guillaume fils d'Henri s'étant noyé du vivant de son pere, Mahault sa sœur mariée d'abord à Henri V, dont elle n'eut point d'enfans & en secondes noces à Geoffroi, Comte d'Anjou, Touraine & du Maine, eut de lui Henri II. qui succeda à son ayeul dans le Royaume d'Angleterre & le Duché de Normandie, à cause de sa mere, & eut par Geoffroy son pere les Comtés d'Anjou, de Touraine & du Maine, mouvans de la Couronne. Cette hérédité rendit le Roi d'Angleterre doublement vassal de la France. Henri II. épousa Léonor que Louis VII. dit le Jeune, avoit répudiée.

Comme l'éclaircissement des faits que j'ai à opposer à MM. de la Rochelle dépend de cette Léonor, il est nécessaire que je m'étende un peu sur ce qui la concerne & sur son origine, & que je suspende ce qui regarde Henri II. son mari.

Guillaume IV. Comte de Poitou & Duc d'Aquitaine, n'eut que deux filles. L'aînée fut Léonor, appellée aussi Aliénor dans une Chronique Manuscrite, tirée des Chartres de l'Abbaye de Monstier neuf de Poitiers & faite sous le regne de Louis le Jeune & de Philippe Auguste son fils. C'est de cette Cronique, avec laquelle s'accordent tous les bons Auteurs qui ont écrit depuis, que je vais tirer mes observations. La seconde fille de Guillaume se nommoit Peronelle. Ce Prince étoit débauché & menoit une vie dissolue. Saint Bernard, amateur des Comtes de Poitou, parce qu'ils étoient descendus des anciens Rois de Bourgogne, qui étoient eux-même du sang Royal de France, & dont ils avoient reçu leurs pays en appanage, curieux du salut de Guillaume, se rendit auprès de lui, lui fit un telle peinture de ses crimes & de ses égaremens qu'il l'engagea à changer de vie & à faire pénitence. Le Comte ayant senti la solidité des raisons du saint Bourguignon, donna ses deux filles en garde aux habitans de la Ville de Bordeaux, avec le gouvernement & l'administration de leurs biens, après avoir assigné en par-

tage à Léonor l'aînée le Duché d'Aquitaine, & le Comté de Poitou, & ordonné par son testament que Léonor se marieroit à Louis le Jeune fils de Louis le Gros Roi de France. Il donna les terres qu'il possédoit en Bourgogne, à Peronelle sa seconde fille.

Le Pays d'Aunis, la Ville de la Rochelle & toutes ses appartenances soumis à Léonor, n'en resterent pas moins dans la mouvance de la Couronne, dont ils avoient fait partie dès la premiére branche de nos Rois. Les Rois d'Aquitaine étant par la suite devenus de simples Ducs, ce titre fut encore avili par Charlemagne, qui leur donna le nom de *Ducs Officiers*, comme qui diroit, *hommes liges* ou *vassaux* des Rois de France. En effet sous le regne de Philippe Auguste, on trouva dans un viel Chapitre de l'Abbaye de Clugny un monument dans lequel Guillaume I. Comte de Poitou & Duc d'Aquitaine, inhumé dans la même Abbaye, est qualifié *Duc Officier d'Aquitaine*. On l'y voit encore avec deux banniéres, l'une d'azur à trois bandes d'or à la bordure de gueules, qui sont les armes des Comtes de Poitou, & l'autre de Lozanges

d'or & de gueules qui ſont les armes des Ducs d'Aquitaine & qui étoient auſſi celles des premiers Comtes d'Angouleme appellés *Taillefer.*

Guillaume pere de Léonor ayant quitté le monde & s'étant retiré dans une ſolitude en Toſcane, où il commença à fonder les Religieux nommés *Guillemains*, que nous avons appellés à Paris *Blancs manteaux*, Louis le Gros pour accomplir le teſtament de ce Prince & réunir à la Couronne le Poitou & l'Aquitaine, fit épouſer Léonor à Louis le Jeune ſon fils, après l'avoir fait ſacrer & couronner Roi de France de ſon vivant, par le Pape Innocent II. au Concile de Rheims.

Louis le Gros étant décédé, le Roi ſon fils, fit un voyage dans la terre ſainte, & y ména avec lui la Reine Leonor. Il conçut contre elle une violente jalouſie, ſur ce que Saladin Soudan d'Egypte, & chef des ennemis des Chrétiens, avoient par quelques actions témoigné combien cette Princeſſe lui plaiſoit; auſſi Leonor avoit-elle en partage tout ce que peut inſpirer l'amour le plus vif. On ſe perſuada que ſi cette Princeſſe eût voulu, elle eût trouvé les moyens d'attirer

tirer le Soudan dans quelque piége, & le livrer à ses ennemis; mais elle étoit trop généreuse pour consentir à devenir l'instrument d'une action qu'elle regardoit comme la perfidie la plus noire.

Quoiqu'il en soit, le Roi ne fut pas plutôt de retour en France, qu'il la répudia. Le prétexte ne fut point diffamant pour elle; la dissolution du mariage se fit, sous l'ombre de parenté, par les Prélats du Royaume, dans un Concile national tenu à Baujency, dans lequel cette Princesse fut remise en liberté de sa personne & de ses biens. Cette décision fut ainsi donnée, quoique le Roi eût eu d'elle deux filles, ce qui lui avoit fait espérer que l'administration de l'Aquitaine & du Poitou lui demeureroit, sans considérer que Leonor remise en la libre disposition de sa personne & de ses biens, pouvoit se remarier, & par-là transporter en main étrangére ces pays, ce qu'elle fit en effet. * Cette Princesse, jeune, belle &

* La Chronique que nous avons citée ci-dessus dit que Louis VII. fut surnommé *le Jeune*, à cause de ce mauvais conseil qu'il suivit. Mais les autres Auteurs disent que ce fut seulement pour le distinguer de Louis le Gros son pere

courageuſe, fut ſi indignée de ce traitement, qu'elle ſe maria à Henri II. Roi d'Angleterre, & le rendit l'ennemi le plus redoutable de la France, en joignant le Duché d'Aquitaine & le Comté de Poitou, au Royaume d'Angleterre, au Duché de Normandie, aux Comtés d'Anjou, de Touraine & du Maine qu'il poſſedoit deja, & qui le rendirent maître de la mer, depuis l'Ecoſſe juſqu'en Eſpagne. Il ſortit quatre fils de ce mariage; le premier fut Henri, qui mourut en faiſant la guerre à ſon pere; le ſecond fut Richard, ſurnommé *Cœur de Lyon*, qui regna après ſon pere, & mourut ſans enfans; le troiſiéme fut Geoffroy, qui eut de Conſtance, Comteſſe de Bretagne, Artus & Eleonor; enfin le quatriéme fut Jean, ſurnommé *Sans Terre*.

Richard étant mort ſans enfans, & Geoffroi ne lui ayant pas ſurvêcu, Artus devoit ſuccéder à la Couronne d'Angleterre, & aux autres Etats & Seigneuries de Richard, par repréſentation de ſon pere, à l'excluſion de Jean *Sans Terre*, ſon oncle, dernier fils de Henri

qui l'avoit fait couronner pour regner conjointement avec lui.

II. Cependant Jean s'étant saisi de son neveu, qui étoit son Roi légitime & naturel, le tua dans la Ville de Chinon, fit mourir en prison sa niéce Eleonor, sœur d'Artus, & se fit Roi par force & par une violence tyrannique. Il est quelques Historiens qui accusent Leonor d'avoir consenti à ces parricides, afin d'empêcher Constance de marcher son égale, comme mere d'un Roi. Cette accusation est détruite par ce qui suit; la Comtesse de Bretagne, mere d'Artus & d'Eleonor, & la Reine d'Angleterre, se joignirent pour demander justice à Philippe Auguste, lors Roi de France, contre Jean *Sans terre*, qui venoit de s'emparer tyranniquement de plusieurs Duchés & Comtés mouvans de la Couronne. Philippe assembla aussi tôt ses Etats & Parlement en la Ville d'Etampes, pour délibérer sur le parricide de Jean Sans Terre. Le crime ayant été prouvé, ses biens furent confisqués par Arrêt desdits Etats, qui en même temps assignerent des subsides au Roi, afin de lui faciliter les moyens de l'éxécuter. C'étoit ainsi qu'en usoient les anciens Etats, au lieu que dans les siécles suivans, loin de se

charger pour le Roi des moyens qui pussent faire observer leur arrêté, toutes leurs délibérations ne tendoient qu'à diminuer les charges qui devoient s'imposer pour le bien du Royaume.

L'exécution de l'Arrêt rendu contre Jean; fut confiée au fils du Roi, qui regna ensuite sous le nom de Louis VIII. & fut pere de saint Louis. Il partit à la tête d'une armée, entra dans le Poitou & l'Aquitaine, qu'il subjugua entiérement, prit la Ville de la Rochelle, & pressa de si près le Roi Jean, qu'il demeura sans terres, suivant la prédiction de son pere, peu de temps après les Anglois ayant donné la Couronne d'Angleterre & le Duché de Normandie à son vainqueur.

Ce fut ainsi que la Ville de la Rochelle fut réunie à la Couronne par droit de reversion & confiscation de fief. Outre ces droits, il en est encore de plus frappans.

Henri second, & Leonor, avoient encore eu trois filles, dont la seconde, nommée Eleonor, fut mariée à Alphonse VIII. Roi de Castille, qui entre autres enfans, fut pere de Blanche, mere de

ſaint Louis. Ce fut la veuve du Roi d'Angleterre, qui, mortifiée de voir ſon fils Jean Sans Terre, ainſi dépouillé de ſes Etats, ménagea ce mariage avec le fils de Philippe Auguſte. Par le traité on lui aſſigna en dot & aux enfans qui naîtroient d'elle, le Duché d'Aquitaine, les Comtés du Poitou, d'Anjou, de Touraine, du Maine, & les autres pays conquis ſur le Roi Jean, auquel on laiſſa ſeulement le Royaume d'Angleterre.

Voilà donc la Rochelle réunie à la Couronne de France, par un mariage dont les deſcendans regnent encore aujourd'hui en la perſonne du Roi Louis, notre Souverain, deſcendu de Robert quatriéme, fils du Roi ſaint Louis, & de Blanche de Caſtille.

Si ces deux preuves ne ſuffiſent pas pour appuyer les droits de la France ſur la Rochelle, je citerai un traité, par lequel cette Ville eſt demeurée abſolument à la Couronne, & qui fut fait en mil deux cens cinquante-neuf, entre ſaint Louis & Henri III. Roi d'Angleterre; traité que je ne peux cependant rapporter, ſans participer au regret commun de tous les ſujets fidèles de cet Etat. Du-Tillet dit à ce ſujet, que ſaint Louis *meü*

de sinderesse par bigots, sans être à ce contraint ni obligé, abandonna à l'Anglois la terre qu'Alphonse, Comte de Poitiers, frere du Roi tenoit en Xaintonges avec la riviére de Charente, & d'autres terres mentionnées dans ce traité, qui se conserve au Parlement dans le Trésor des Chartes, à condition que les autres terres en deça ladite riviére de Charente, avec les Comtés d'Anjou, de Poitou, de Touraine, du Maine, & le Duché de Normandie, demeureroient au Roi saint Louis, sans que l'Anglois, ni ses successeurs y puissent jamais rien prétendre: par conséquent la Ville de la Rochelle, qui est bien avant au-deça de cette riviére, demeura à la France. Ce traité que je viens de citer, étoit d'autant plus inutile, que les Rois Philippe Auguste, son ayeul, & Louis VIII. son pere, l'avoient laissé légitime possesseur de cette Ville & de tous les pays, excepté Bordeaux & Bayonne, tant en vertu de la confiscation, que par le mariage de Blanche de Castille, sa mere.

Ce traité étoit trop avantageux au Roi d'Angleterre, pour avoir lieu de s'étonner, que lui & ses successeurs en ayent

rempli les conditions pendant un très-long temps. Ce ne fut que sous le régne d'Edouard III. qu'il y fut contrevenu. Ce Prince, ayant gagné la bataille de Crecy sur Philippe de Valois, entra dans le Poitou, le dévasta, & profitant des avantages de la victoire, prit la Rochelle; Jean ayant succédé au Roi Philippe, son pere, reprit la Rochelle & tout le Poitou, ayant réduit les Anglois à lui offrir des conditions avantageuses, pour réparation des dommages qu'ils avoient fait en France, & les réduisant à demander passage pour s'en retourner en Angleterre; ce Roi enivré de ses premiers succès les refusa; ce refus anima tellement cette troupe presque affamée dans son camp, que n'écoutant plus que son désespoir, elle combattit avec la derniére fureur, & eut bien-tôt la victoire sur les François, qui surpris & attaqués en désordre, se mirent eux-mêmes en déroute. Le Roi Jean fut fait prisonnier & conduit en Angleterre. Ce succès rendit de nouveau les Anglois maîtres de la Rochelle: ils ne la conserverent pas long-temps à la vérité. Le Dauphin, Régent du Royaume, qui fut depuis Charles V. dit le Sage, aidé du Connêtable du Guesclin, la leur

enleva pendant la prison du Roi son pere. Ainsi depuis Philippe Auguste, la Rochelle a toujours appartenu légitimement aux Rois de France : leur droit de possession est appuié sur la confiscation, qui en a été faite sur Jean Sans terre ; sur le mariage de Louis VIII. avec Blanche de Castille, & le traité fait entre S. Louis & Henri III. J'ajoûterai à cela que le crime de félonnie commis tant de fois par Edouard III. & ses successeurs, a aquis à nos Rois de nouveaux droits sur les terres que S. Louis avoit abandonnées à l'Angleterre par le Traité de 1259.

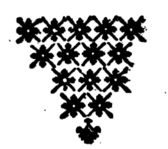
MM. de la Rochelle ne doivent donc point, après des faits aussi constans, reprocher à la mémoire de Chaudier leur Maire, comme une infamie d'avoir eu assez de courage pour les délivrer de la derniére usurpation des Anglois, & soustrait par-là à une domination étrangere, à laquelle leurs prédécesseurs s'estoient, peut-être, trop lâchement laissé soumettre, lorsqu'aucontraire il a par cette preuve de fidélité à ses Rois, réparé leur crime & rempli un devoir que Dieu & la nature lui imposoit. Leur siéroit-il, après être aussi exactement

informés de tous les droits que S. M. a sur eux, de reprocher encore à ce généreux citoyen une soumission que leurs ancêtres ont rendue aux Rois de France, & pourroient ils sans être coupables envers Sa Majesté, refuser les conditions qu'il lui plaira proposer, puisqu'ils sont ses sujets & que dans tous les temps les Rois ses prédécesseurs ont été leurs Souverains. Ils ne doivent point se flatter, mais juger jusqu'où le Roi pourroit pousser le ressentiment d'une désobéissance invéterée, par l'exemple de la ville d'Amiens. Henri le Grand Prince si débonnaire, pour une simple nonchalance, sans doute éloignée de toute mauvaise affection, fit bâtir une Citadelle pour contenir les habitans de cette ville & les priva de tous leurs privilèges. S'engager dans la révolte, pour conserver sa Religion, c'est employer un mauvais prétexte, puisque ni les Rochellois ni leurs freres ne sont point troublés dans l'exercice. Le Roi a châtié & veut que l'on châtie ceux qui voudroient l'entreprendre, il en a donné des assurances par son Edit de pacification. La raison & leur intérêt doivent les porter à se fier à la parole de S. M. plutôt que le

Roi à tolérer leurs entreprises. Qu'ils se proposent comme le meilleur conseil qu'on puisse leur donner, qu'il y a autant d'injustice à attenter quelque chose contre sa volonté, qu'il y auroit de folie à s'y opposer. Ses forces, dont ils ont éprouvé la puissance, doivent les rendre sages pour l'avenir. Qu'ils n'attendent pas que le sort des armes les réduise à demander la vie à un Maître, à un Souverain, qu'ils auront aigri par leur opiniâtreté. Qu'ils préviennent les effets de sa juste colere. Ainsi que les erreurs peuvent priver du secours du ciel, de même la révolte éloigne toujours les secours terrestres. Loin de croire ces étrangers, qui ont sçu se procurer un azile dans leurs murs, qu'ils considerent, que si ces gens-là ont pû manquer à la fidélité qu'ils devoient à leurs Princes naturels, ils ne seront point portés à leur représenter l'obéissance qu'ils doivent à S. M. Si la raison les conseille, elle leur dira d'aquiescer aux commandemens du Roi, plutôt que de se repaître d'espérances vaines & chimériques. Les chemins des secours sont bouchés, & ils doivent se persuader que ces secours ne venoient

point, par la ſeule conſidération que l'on eût pour eux, ni pour appuyer une vile populace qui forme aujourd'hui ce foible Etat. Ce n'étoit que par égard pour les Princes & les Grands qui, pour augmenter leurs penſions, s'étoient joints à ces rebelles. Aujourd'hui tout a ceſſé. A peine trouveroit-on un ſimple Gentilhomme qui voulût embraſſer leur parti. L'ambition des Grands ſatisfaite, ils ont fait joug & rentré dans leurs devoirs. Que peuvent-ils eſpérer aujourd'hui, que le Roi a ſuſpendu toute autre affaire, juſqu'à la ſoumiſſion de la Rochelle, ſinon d'être blâmés publiquement de l'avoir détourné des plus importantes affaires de ſon Etat, pour le porter à leur ruine. Qu'ils conſiderent que, ſi autrefois au milieu des troubles univerſels de ce Royaume, un Roi à qui l'on a donné le titre de Sage a pu enlever cette ville aux Anglois avec l'aſſiſtance d'un Connêtable Breton, on ne doit point douter qu'elle ne ſoit bientôt arrachée d'entre les bras de ces étrangers qui la gouvernent, par un Roi qui joint au titre de Sage, celui de Juſte, & auquel les Rochellois eux-mêmes ont ajoûté

celui de Conquérant ; par un Monarque qui, outre la faveur du Ciel, & la tranquillité de son Royaume, a encore pour lui les souhaits & les vœux de ses Peuples, les services des Grands de son Etat & le bras d'un vaillant Connêtable, d'un Lesdiguieres enfin, qui quoiqu'infecté de l'erreur dont cette ville tire son appui, n'a jamais adhéré aux factions Civiles. Que pourront-ils donc désormais opposer à la puissance d'un Prince, qui pour les faire rentrer dans leurs devoirs, est si bien secondé par ce généreux Connêtable.



LETTRE de M. le Prince de Condé, au Roi sur l'affaire de la Valteline.

SIRE,

J'Ai reçu avec l'honneur & le respect que je vous dois, celle qu'il a plû à V. M. de m'écrire. Je commencerai ma réponse par un très-humble remerciement de l'assurance qu'il lui plaît me donner de ses bonnes graces, & des témoignages qu'elle m'en rend dans l'expédition favorable de mes affaires, & dans ce qui concerne la commission qu'il lui plaît me donner des siennes. Je sçai sans doute mieux qu'aucune personne de votre Royaume, pour l'avoir conçu par une expérience continuelle de plusieurs années, avec quelle admirable clarté votre esprit sçait discerner les bons & les mauvais conseils : ensorte que c'est hazarder beaucoup de mal dire ou mal faire devant vous, car aussitôt on est relevé & reconnu. C'est pourquoi je tremble en cette réponse, en m'ingerant de vous dire un mot de la Valteline.

ne m'étendant cependant que sur celle qu'une connoissance commune pourra me fournir. Pardonnez donc, Sire, à mon zèle & à mon affection si j'ouvre la bouche sur ce sujet. Excusez mon indiscrétion, si j'en commets quelqu'une en vous conseillant, n'ayant nulle connoissance particuliere de l'état de vos affaires. Je dirai simplement, Sire, sur l'affaire de la Valteline, qu'à la considérer seule, V. M. ne pouvoit sans honte agir autrement, que ce qu'elle a répondu très-sagement & avec très-bon conseil à M. le Légat. C'auroit été une chose ridicule de vous conseiller de vous désaisir de ce que vous tenez, sans savoir ce qu'on vous demandera. Mais, Sire, je ne veux point mettre en question si le conseil donné à V. M. d'entrer en la ligue qu'elle a acceptée, est bon. Il me suffit de savoir que c'est une chose faite. Il faut actuellement en sortir honorablement pour vous, fidèlement avec ceux qui sont vos Alliés, & promptement avec ceux qui sont de cette ligue. Mais il n'est que deux voies, que l'on puisse employer dans cette affaire : ou la guerre, ou les négotiations qui par la suite produiront la paix. Pour moi, Sire, je

préfére ce dernier moyen au premier ; si on peut y parvenir avec honneur. J'ai toujours regardé la négociation de M. le Légat d'une exécution très-difficile, en ne voyant aucun Ministre d'Espagne y entrer. Si au contraire V. M. renvoye, en conservant les droits de cette même Majesté Royale, la conclusion de cette négociation à Rome, que le Roi d'Espagne y intervienne avec ses alliés, à moins que l'on vous demande, Sire, une suspension d'armes, pendant laquelle V. M. retiendra ce qu'elle a pris dans la Valteline ; je ne trouve dans ce traité aucun dommage pour vous. Si on vous offre le contraire, je vois un plus grand avantage dans la guerre étrangere. V. M. n'y peut gagner que l'abaissement de l'Espagnol ; car pour de nouvelles terres, vos Alliés mêmes s'y opposeroient en cas de guerre. Le meilleur pour vous est de tout donner à vos Alliés ; l'ayant enlevé à l'Espague, ils ne pourront le conserver que sous votre protection. La seule crainte dont je sois occupé dans les progrès d'une guerre étrangere, est, que pendant que vous serez vainqueur au dehors du Royaume, avec de grandes dépenses pour vos Alliés, vous ne

ſoyez attaqué dans le votre. Ce n'eſt point que je ne ſçache très-bien, que votre courage & votre puiſſance ne ſoient capables de réſiſter à tout. Néanmoins, Sire, je vous prie très-humblement d'y penſer ſérieuſement & en Roi, en vous préparant de bonne heure à tous les événemens. Vous ſçavez parfaitement avoir affaire à des gens patiens & munis de tout ce qu'il leur faut, lorſqu'ils entreprennent quelque choſe. Ce qui me fait encore préſumer quelque détriment pour V. M. ſi elle eſt d'avis d'une ſuſpenſion d'armes, c'eſt l'avantage qu'elle a ſur les Huguenots. La Rochelle eſt actuellement ſans iſles, ſans terre, ſans mer, ſans ſoldats & ſans vaiſſeaux. L'emporter ſans preſque combattre eſt un ouvrage de ſix mois. Elle eſt à vous, il ne vous faut que de quatre choſes une; une fidélité à toute épreuve ſur mer. M. l'Admiral mon beau-frere, a aſſez témoigné à V. M. ſon affection, ſa fidélité & ſon courage dans toutes les actions. Il vous faut quelqu'un par terre qui puiſſe faire face à tout. Il faut encore raſſembler des forces autour de la Rochelle. Il faut de plus que V. M. ſoit ſi fort aſſurée de ſa fidélité, qu'elle ſoit certaine que celui

qui aura sa confiance, ne permette qu'il n'entre aucune provision dans la ville, & rejette l'argent qui pourroit lui être offert, ou toute autre considération. Il faut qu'il châtie sans pardon, ceux qui retireront vos ennemis. Il en est dans le Poitou qui le font visiblement, & cela est cause que le pays est rempli de coureurs qui n'y viendroient pas, s'ils n'étoient assurés d'une retraite. Avec ces précautions la Rochelle est à vous & l'hérésie ruinée dans tout votre Royaume; car Montauban & Castres ne peuvent la relever & seront bientôt à vous par les mêmes moyens. On me répondra, faut-il deux guerres? Non: car une négociation peut, peut-être, apporter le pays étranger. Mais quand même on seroit en guerre, je maintiens qu'il nous faut en pleine paix avec les Huguenots, autant de forces contre eux, afin d'être assuré qu'ils ne remueront point, s'ils en trouvent une occasion favorable, qu'il en faut pour les ruiner entiérement. Dieu fait miracle pour vous, c'est donc à vous à détruire ses ennemis. Voilà, Sire, ce qu'il me semble en gros de vos affaires. Je me soumets là-dessus tout à votre jugement, m'assimilant en cela

aux Théologiens, qui commettent leurs Livres à la décision de V. M. Pour moi je vous offre ma vie & de vous servir en quel emploi, il vous plaira me confier; ou de demeurer comme votre sujet, tant que vous l'aurez pour agréable; Vous suppliant de garder la présente, de vous souvenir de mes conseils, & que j'ai eu l'honneur de vous dire que l'hérésie ruinée, il ne restera plus de faction en France. Considérez votre jeunesse, Sire, & que vous devez jouir du fruit de vos travaux pendant de longues années. Tous mes vœux sont d'être aimé de vous, autant que mes droites intentions le méritent; Vous jurant que jamais je n'aurai d'autre but que d'être de Votre Majesté & à perpétuité.

SIRE,

Le très-humble & très-fidèle sujet.

HENRI DE BOURBON.

De Brunieres ce 4. Octobre 1625.

LETTRE du Connêtable au Roi, Louis XIII.

SIRE,

AYant appris qu'on avoit tenu de mauvais discours à V. M. au sujet des montres de votre armée, dans lesquelles on m'interesse bien avant, ainsi que M. de Bullion, je n'ai pû différer plus long-temps à vous témoigner le ressentiment que j'en ai, & de chercher à tirer raison d'une si sensible offense. V. M. croira, s'il lui plaît, que je m'entends fort peu à les souffrir. Si je connoissois l'Auteur de celle-ci, je lui en donnerois des preuves. Mais puisque la personne ne paroît point & que j'ignore à qui je dois m'en prendre, j'ai recours à votre justice, Sire, & vous supplie très-humblement qu'il vous plaise me la départir. 1 Il y a long-temps que je sçais ce qu'est la calomnie, & je ne suis point venu à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, sans en avoir essuyé des traits. Mais en celle-ci qui se dément

1 Accorder, *impertiri*.

elle-même, & qui paroît vuide de sens à qui me connoît tant soit peu, je regrette que la cause en soit si basse & que l'on ose accuser un Connêtable de France, de ce dont à peine on chargeroit le moindre Commis d'un financier. J'ai assez de biens, Sire, sans en désirer davantage; & si j'étois poussé par une nouvelle ambition d'en aquérir, je ne serois pas tenté du peu qui peut revenir de bon de trois montres. V. M. juge bien qu'une si petite pensée ne sçauroit tomber dans mon esprit: c'est aussi ce qui m'oblige d'autant plus de supplier V. M. de me donner satisfaction de ces rapporteurs: Vous protestant, Sire, que je ne serai point satisfait qu'il ne vous plaise ou les faire punir, ou me condamner moi-même, & le sieur de Bullion, si nous sommes coupables. Certainement il ne nous pouvoit rien arriver de plus favorable que d'être calomniés, & il semble qu'on n'ait voulu nous noircir, que pour faire paroître notre innocence au plus grand jour. Je ne croyois pas que ma main pût écrire une si longue Lettre, mais elle a repris une nouvelle force, aussi-tôt qu'il a été question d'une si légitime défense. Je conjure de rechef

Votre Majesté comme de la plus grande faveur que j'en puisse recevoir, qu'elle prenne la peine d'éclaircir cette imposture, & d'ouir là-dessus le sieur de saint Sauveur en présence des Sur-Intendans des finances, l'ayant très-expressément chargé d'en faire instance envers V. M. comme je vous la fais moi-même, pour le sieur de Bullion ; qu'il vous plaise, Sire, envoyer quelqu'un qui prenne soin des finances, ou qui soit témoin des choses qui se passent à cet égard. On ne sçauroit le blâmer qu'on ne me blâme moi-même, parce qu'il ne dispose de rien que je ne l'aie premiérement ordonné. Que V. M. ne trouve pas mauvais, s'il lui plaît, si le dit sieur de saint Sauveur parle un peu hautement en cette occasion, c'est par mon commandement exprès qu'il le fera, & je n'aurai de repos que je n'aie connu ou les auteurs de cette calomnie, ou que je ne sçache la réparation qu'il plaira à V. M. nous en être faite, comme je l'en supplie très-humblement ; étant très-assuré du bon naturel de Votre Majesté qui hait la méchanceté quelque part ou elle se trouve, & de quelque belle apparence qu'elle

soit revêtue. Dieu conserve Votre Majesté.

De Montcallier en Piémont ce 6. Août 1625.

LETTRE écrite de Rome le 10. Octobre 1621.

JE vous écrivis derniérement, Monsieur, par un extraordinaire, & parce que vous m'avez témoigné desirer de sçavoir des nouvelles; je vous écris celle-ci pour vous continuer celles que je vous mande par mes derniéres, en ayant reçu jeudi par le dernier ordinaire de Venise: nous avons appris de Constantinople, que le grand Seigneur n'a eu aucunes nouvelles des armées qu'il a envoyées en Asie contre les Persans, ni de celle qu'il a envoyée par mer pour chasser le Roi de Tartarie, qui s'y veut conserver malgré tout le monde; & voit-on ouvertement qu'il se fie en d'autres forces qu'en celles de son pays. On n'est pas par-delà à se repentir d'avoir entrepris ce dessein, vu que les désobéissances des

ſujets du Grand Seigneur ne paroiſſent pas ſeulement au loin, mais dans Conſtantinople même; on s'étonne de ce que le Général de mer n'écrit rien; & croit-on qu'il aura reçu quelque déplaiſir s'il a mis pied à terre; Car il eſt foible, n'ayant jamais pû faire embarquer ſur trente Galéres que douze cens hommes, & arrivant le long de la côte de la Ville de Caffa; tout étoit armé en faveur du Roi de Tartarie; de ſorte qu'on ne permettoit pas ſeulement aux Galéres de faire eau. Le grand Seigneur tient par honneur un Bacha en la Ville de Caffa, mais le Tartare eſt le maître par-tout; & s'il ſe tire de l'obéiſſance Otomanne, comme il en a témoigné de grandes apparences, c'eſt un très-mauvais coup pour les Turcs, qui ne laiſſent pas en s'affoibliſſant de croître en orgueil. Le dixhuitiéme jour d'Août dernier, ſur un bruit qui courut que les Coſacques venoient à Conſtantinople, on marqua toutes les maiſons des Chrétiens, qu'ils appellent Francs, avec une croix à la porte; & la nuit on rompit à coups de pierres toutes les fenêtres, avec menaces de tout tuer ſi les Coſacques revenoient. Cet Empire là ſe ruinant de tous côtés,

& par rébellion & par désordre si grands ; qu'il ne se peut remettre sans miracle ; les Isles de l'Archipel ont refusé de payer le tribut, & se veulent toutes soulever. Les Polonois ont une armée sur la frontiére vers la Ville de Camenitz, en Podolie, qui tient les Turcs en grande jalousie, ne pouvant pas résister à cet ennemi, vu que toutes leurs forces d'Europe sont passées en Asie contre les Persans. Il se fit à Constantinople le 14 d'Août dernier, quelques assemblées des gens de la Loi, où il fût résolu d'appeller le Roi de Tartarie pour venir regner à Constantinople, & étrangler le Grand Seigneur, jugeant que sous un si jeune Prince les choses de l'Empire sont pour se dissiper entiérement: comme en effet il y a apparence ; & ne croit-on pas que cette Monarchie dure encore longuement. Ce sont les propres termes qu'écrit à Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur de Lezi, Ambassadeur pour le Roi, résidant à la porte du Grand Seigneur, sans y rien ajouter ni diminuer. On nous écrit d'Allemagne que les peuples ont de grands ombrages des desseins du Roi ; & l'Ambassadeur d'Espagne résidant près de Sa Majesté impériale, presse l'Empereur

pereur d'envoyer dix mille hommes en Alſace pour la conſervation de la Province, dont les François, à ce qu'il dit, ont projetté l'invaſion, pour occuper les avenues par leſquelles on peut plus commodément faire couler du ſecours en Franche Comté, ſur laquelle ils tiennent que Monſieur le Connêtable a ſa principale mairie [1]. La Moravie eſt fort oppreſſée des Coſacques, nonobſtant l'envoi du Marquis de la Mote-Nero, qui leur devoit procurer le payement de ce qui leur a été accordé. L'Eſterafie [2], Archevêque de Strigonie en Hongrie, & quelques autres, ont conſulté ces jours paſſés les principaux points qui ſe doivent traiter avec les Turcs, & l'aſſemblée des Commiſſaires de part & d'autre n'eſt plus retardée que ſur la réponſe du Bacha de Bude aux lettres qui lui ont été écrites par l'Empereur, ſur le ſujet de la détention de ſon Ambaſſadeur. Betheléem Gabor doit être exclus de cette aſſemblée, nonobſtant les ordres qu'il reçut au commencement du régne du Grand Seigneur, d'intervenir, qui depuis ont été changés à l'inſtance de l'Empereur,

1 Mairie domination. 2 Auſtraſie.

envers lequel il tâche d'acquérir quelque Confrairie *, & justifier la sincérité de ses intentions. Les lettres qui lui ont été écrites par le Prince Palatin & par le Comte de la Tour, qui furent saisies à Ausbourg, ont été envoyées à Vienne par lui-même : mais on ne s'y fie pas pour cela, & beaucoup de semblables actions seroient nécessaires pour effacer les premiéres impressions qu'on a reçues de ses déportemens en la Cour impériale : ces lettres nous sont écrites de Vienne du quatorziéme jour de Septembre dernier : on nous écrit de Venise par les lettres du dernier jour de Septembre, que les Messieurs de la République semblent être plus émus que de coutume sur les affaires occurrentes, & commençant à prendre les choses plus à cœur, qu'ils n'avoient fait par ci-devant, ils ne se sont mis néanmoins sur aucunes nouvelles levées, n'ayant que les gens entretenus, qui sont 6000 hommes de pied & 1000 chevaux : mais ils se promettent en 24 heures de faire le nombre auquel ils sont obligés, en faisant quelques recrues, & en tirant partie de leurs garnisons à la Campagne. Le Mansfeld, à ce qu'on tient, est passé en Angleterre, & est

* Alliance, parti.

foudoyé moitié par ce Roi-là, & moitié par la ligue pour 20000 hommes de pied, & 1000 chevaux. Monsieur le Connêtable est attendu de jour en jour à Turin de son Altesse de Savoye pour s'aboucher avec lui. Monsieur le Maréchal de Crequy vient à Nereel avec 5000 hommes de pied : le Duc de Feria a mandé au Maître de Naples, qu'il lui envoye 2000 hommes de pied, & a fait venir le Régiment de Sardesque : le tout doit venir désembarquer à Gennes. Le Roi de Dannemarc a envoyé un Ambassadeur à Vienne, pour demander la grace du Prince Palatin, & son rétablissement, moyennant les submissions requises qu'il fera à l'Empereur, lequel par cet acte digne de sa clémence, préviendra, dit-on, l'effet des résolutions prises par les Rois de France & d'Angleterre, de le remettre en ses Etats par la voie des armes. Betheleem Gabor a obtenu passe-port pour envoyer à Venise acheter quelques étoffes de soye, & autres semblables marchandises, non sans quelque jalousie de ceux qui ont les Conseils des Vénitiens pour suspects. Le Magistrat de Vienne travaille pour empêcher à ceux de la Religion, l'exer-

cice de leur Religion ; & ces jours passés il leur deffendit sous de grandes peines, de fréquenter plus ès lieux accoutumés de leur assemblée pour y vacquer à leur exercice, nonobstant lesquelles ils ne laisserent pas d'y aller le jour suivant, au grand mépris de leur Magistrat ; & l'on dit que par Edit de l'Empereur, tous les Ministres & Prédicants de la haute Autriche doivent être chassés : ils tiennent les Jésuites pour être Auteurs de ces conseils, & vomissent contre eux tout leur mal talent [1] ; comme étant causes de leur estranger [2] peu à peu du pays ; en quoi on rend leur condition pire, se disent-ils, que celle des Juifs, dont on a bien résolu de purger la Ville, mais en leur assignant une habitation dehors aux Fauxbourgs, qui est au-delà le premier pont. Vous sçaurez les nouvelles de Flandres & d'Angleterre mieux que nous, pour en être plus proches, & comme les Hollandois s'entretiennent en bon courage pour le succès favorable de leur armée navalle au Bresil, où elle a occupé la Bayadeles-Santes, Ville capitale du pays, & sont bien aises de

1 Mal talent dépit.
2 Estranger substantif bannissement.

voir les Espagnols empêchés à mettre une flotte sur mer, pour envoyer en ces quartiers là, jugeant bien que la dépense qu'il y conviendra faire, fera une grande diversion à leur bourse, laquelle ils ont besoin de délier en plusieurs endroits s'ils veulent que leurs affaires aillent bien. Le Prince de Pologne arriva à Bruxelle le 6 Septembre au soir, aux flambeaux; le Duc d'Aumale le fut recevoir hors la Ville de la part de l'Infante, accompagné de toute la noblesse de la Cour à cheval, excepté des grands d'Espagne, qui se résolurent de l'attendre dans le Palais, sur quelque compétence qui s'émut entr'eux; les Bourgeois se mirent en parade en la Campagne, le canon fut tiré, une grosse cloche sonnée, qui ne sert que dans des occasions extraordinaires, & les feux de joie furent allumés par toutes les rues, nonobstant que ledit Prince lorsqu'il partit de Pologne, eut envoyé devant un des siens vers l'Infante pour la prier qu'il ne fût fait aucunes cérémonies, venant incognu; & comme en la suite de l'Ambassadeur du Roi son pere; toutes fois sa modestie n'a pu vaincre la résolution de son Altesse, qui est de lui faire tout honneur,

& tous traitemens possibles. L'Archiduc Charles, frere de l'Empereur, est passé en la Valteline & à Milan : on est fort mal satisfait par-tout où il a passé de son arrogance, n'ayant fait en la Valteline nul compte du Marquis de Bugny, & à Milan, si peu du Sénat en Corps qui le vint saluer, qu'il les laissa toujours découverts sans les prier de mettre leurs chapeaux, leur parlant avec une arrogance, comme s'ils eussent été ses Officiers, & avec le Duc de Feria, il traita avec peu de courtoisie; il est venu depuis à Florence, où il a fait difficulté de donner la main droite au Cardinal de Médicis, contre l'usage ordinaire & la possession qu'ont les Cardinaux de la prendre sur tous les Princes, même dans leurs maisons : & a été pris expédient qu'ils se sont vus en un lieu où l'un entra par une porte, & l'autre par l'autre, & après s'être entretenus debout, ils se séparérent de même : ce que l'on tient ici pour une grande brèche faite à l'autorité de Messieurs les Cardinaux : il fût venu ici, s'il n'eût craint de n'y être pas traité selon sa prétention, qui est d'être assis en Chapelle, au-dessous du premier Prêtre, là, où Monsieur le Prince

de Condé, & tous les autres Princes Souverains, même son Altesse de Savoye; & le Grand Duc n'ont toujours eu place qu'au dessus du dernier Cardinal Diacre: ledit Archiduc Charles a traité en tierce personne avec Don Laurens de Médicis, qui ne s'est voulu contenter du titre d'Excellence, à cause de celui d'Altesse, que lui donna M. l'Ambassadeur au nom du Roi quand nous passames à Florence, & le Duc de Pastrane, Ambassadeur d'Espagne, résidant ici, a fait la même difficulté de le traiter d'Altesse, étant allé à Florence, où il est encore pour voir ledit Archiduc Charles. Les Espagnols ont eu tant besoin d'argent, qu'à Naples ils ont pour quatre ans pris la quatriéme partie de tous les revenus des Galéres, daces & impôts qui étoient du revenu ordinaire du Royaume, mais tous vendus & engagés à des particuliers; & aussi-tôt après avoir fait l'ordonnance de ce retranchement, ils ont fait un parti de ce qui en pourroit revenir pour les quatre années, à un qui en avance l'argent, & le mauvais traitement qu'y reçoivent ceux qui ont ces revenus, est cause que chacun cherche à les vendre. Le Pape fit hier une pro-

motion de Cardinaux, où il n'en fit que trois ; le Capucin Barberin, son frere, le Seigneur Magalotti, frere de son beau frere, & un neveu du Cardinal Borgese, auquel il étoit redevable d'un chapeau, pour avoir été fait lui-même Cardinal par le Pape Paul V. oncle dudit Borgese, & l'a voulu rendre à un de sa maison: on fit hier ici force feux de joye & réjouissance publique pour cette promotion.

Le Pere Berule est toujours céans, attendant la résolution du Pape pour la concession de la dispense du mariage de Madame, avec le Prince de Galles; en laquelle nous trouverons forces obstacles, & ne sera pas sans grande difficulté que nous l'obtiendrons. Voilà ce qui est des nouvelles courantes; je sçais que vous en apprendrez plus, & plus certaines par cette lettre, que non par la gazette, faites-moi l'honneur de me mander des votres.

De Rome ce 10. jour du mois de Octobre 1624.

HISTOIRE d'un Cheval de Bronze trouvé à Naples avec une Prophétie qui étoit dans le ventre de ce Cheval : Il fut trouvé par une révélation de ſaint Iſidore après ſa canoniſation par Grégoire XV. & fut envoyé à Louis le Juſte Roi de France. A Paris chez la veuve Hubert 1623. jouxte la Copie imprimée à Lisbonne en 1622.

LE Pape Clément IV. François de nation, pour empêcher les déſordres que Mainfroi, uſurpateur du Royaume de Naples, permettoit à ſes gens de faire ſur les terres de l'Egliſe, qui la pilloient & ravageoient continuellement, en exerçant toutes ſortes de cruautés, aſſembla tous les Cardinaux pour aviſer à apporter remède à tant de maux. En cette aſſemblée la réſolution du Pape Urbain, ſon prédéceſſeur, fut ſuivie & approuvée, & on demeura d'acord, que de la part du ſaint Siége, un Légat ſeroit envoyé vers Charles, Duc d'Anjou,

Comte de Provence & frere de saint Louis, pour le prier de vouloir passer en Italie avec des forces, pour reprimer les insolens déportemens de Mainfroi, ce qui fut exécuté. Charles passa les Alpes avec ses gens qui se joignirent aux troupes levées par les ordres de Sa Sainteté, & marcherent contre l'ennemi. Les troupes Papales & Ducales chasserent les garnisons des places & forteresses qui soûtenoient le parti contraire, Mainfroy, poursuivi & harcelé de toutes parts, se résolut de donner bataille. Charles s'y étant disposé, les deux armées se trouverent en présence, la victoire débatue & contestée couronna sa valeur. Mainfroy y fut tué, & toute son armée taillée en piéces. Charles ainsi vainqueur, conquesta facilement la Sicile, la Calabre, la Ville de Naples & autres. Son secours ayant été salutaire aux Romains, qui pénétrés de reconnoissance, le proclamerent Roi de Jerusalem & de Sicile, & lui en mirent les couronnes sur la tête, dans saint Jean de Latran, à condition d'être feudataire de l'Eglise, d'en défendre les droits, la jurisdiction, & la dignité, & enfin de lui payer annuellement mille ducats d'or,

il poursuivit ses conquêtes: ses entreprises eurent un heureux succès. La Ville de Lucere, tenue par les Sarrasins se rendit à composition. On lui rendit tous ses prisonniers, on lui livra la femme & les fils de Mainfroy à qui on créva les yeux, & finit ainsi ses jours enfermé dans le Château de Lovo. Charles délivra tous les prisonniers de la Pouille.

La renommée des grandes actions de Charles causerent de l'effroi à plusieurs; néanmoins Conradin prétendant avoir droit au Royaume de Sicile à cause de son oncle Conrard, résolut d'aller le réclamer, il passa les monts de Trente accompagné de plusieurs Princes d'Allemagne, & particuliérement des troupes du Duc d'Austrie, il se rendit en Sicile, où il fut reçu & accueilli par les Gibelins. Guy Feretran, l'un des plus valeureux guerriers de son siécle lui jura fidélité, l'excita à passer les monts Appennin à Plaisance, le long du fleuve du Fare, & l'accompagna, & arriverent ainsi à Pise où la gendarmerie Toscane l'attendoit & le désiroit avec beaucoup d'impatience, avec volonté & dessein de lui ouvrir les passages. Conradin se présumant alors assez fort pour

ſurmonter tous les obſtacles, il ſe jetta hoſtilement dans le territoire de Luques. Sous Arrezo il défit quelque partie de la cavalerie que conduiſoit le Maréchal du Roi Charles, & voyant que la fortune lui étoit favorable, il marcha vers Rome, & paſſa par Viterbe où étoit alors la Cour de Sa Sainteté, laquelle par prophétie dit, voyant l'inſolence de ce jeune Prince. *Ce miſérable jeune homme court en grande haſte à la boucherie*, ce qui advint.

Il arrive à Rome où il eſt accueilli par les Gibelins; Henri frere d'Alphonſe Roi d'Eſpagne, l'aſſiſta de tout ſon pouvoir. Les Piſans allerent vers la Sicile & s'efforcerent d'émouvoir & révolter les peuples contre le Roi Charles, & leur faire prendre le parti de Conradin. Cela leur réuſſit; les Siciliens & Sarraſins ayant entre eux une ſecrette intelligence, ſe ſouleverent tous, excepté ceux de Meſſine, de Palerme & de Siracuſe. On vit alors la campagne couverte de gens d'armes des deux partis. Conradin ſe campa ſur le rivage du Lac Feſcin, & Charles à l'embouchure de la vallée. Ils ne furent pas long-temps en

présence l'un de l'autre ſans en venir aux mains.

Alard vieux Capitaine ruſé & expert en l'art militaire, tandis que ces deux armées commençoient à s'échauffer, fit gliſſer quelques troupes derriére l'armée de Conradin proche une colline, pour venir charger & envelopper les Allemands, qui ne ſe défiant de rien, furent bien étonnez de ſentir leurs ennemis ſi près d'eux. Les troupes Allemandes furent taillées en piéces, le reſte de l'armée de Conradin, n'en eut pas meilleur marché. Conradin & Henri eurent recours à la fuite, qui leur profita peu, car ils furent découverts par un pêcheur qui les devoit conduire au port de Sienne ou de Piſe: ils furent arrêtés & conduits à Naples, où ils furent tous deux décolés, chacun d'eux n'ayant qu'environ dix-huit ans. Ainſi Charles par cette nouvelle victoire jouit paiſiblement de ſes Royaumes & Seigneuries, & dans la ſuite il s'appliqua à venger les torts qu'on faiſoit au ſaint Siége, & à aſſurer ſes Conquêtes, allant tantôt à Viterbe, tantôt à Rome & tantôt en Toſcane ſuivant l'exigence des cas.

Sa Sainteté déſirant récompenſer les

mérites, les prouesses, le zèle & la ferveur que ce Prince avoit pour accroistre & pour défendre l'Eglise, ordonna que l'on fit une exacte perquisition des plus habiles Sculpteurs qui florissoient en Italie en ce siècle-là, pour être par le plus excellent d'entre eux fait un grand Cheval de Bronze, sur lequel seroit posée une statue de pareille Etoffe, * représentant Charles armé de semblables armes qu'il avoit lorsqu'il défit Mainfroi.

Les ordres du Pape furent exécutés par un très-habile Sculpteur qui fit fondre un Cheval & la statue de Charles, le tout pesoit trente-cinq milliers. Ce monument fut érigé dans la plus belle place de la ville de Palerme, sur un superbe pied d'estal décoré & orné d'éloges & d'inscriptions pour éterniser la mémoire de Charles. Chacun admiroit cet ouvrage & le trouvoit égal en beauté & en perfection au célèbre Colosse du soleil à Rhodes, & au cheval & effigie de Cervinus Prince Hongrois qui lui fut érigé dans Constantinople après qu'il eut subjugué Ottoman. Ce monument resta

* Matière.

long-temps ſur pied au lieu où il étoit admiré par tous les connoiſſeurs.

Il arriva que le Roi Charles ayant eu avis que ſon frere le Roi de France * aſſiégeoit Thunes ** en Afrique voulut y paſſer, mais le même jour qu'il y arriva, il le trouva mort. Il voulut pourſuivre cette guerre ; par deux fois il combatit contre les Mores. La premiére fois trois mille Mores furent paſſez au fil de l'épée, & à la ſéconde leur armée fut miſe entiérement en déroute, ce qui lui laiſſa le champ de bataille ; cette perte des ennemis les força à demander la paix, Charles leur accorda une tréve de dix ans avec des conditions très-avantageuſes pour lui.

Pendant ſon abſence, ceux qu'il avoit commis pour gouverner & rendre la juſtice à ſes ſujets, ſe licencierent de telle ſorte, que leurs tyrannies & extorſions étoient inſupportables.

Un nommé Jean Porchita, natif de Salerne, Médecin de deffunt Mainfroi, qui avoit des reſſentimens de la mort de ſon Prince, ſe fit chef d'une conſpiration, & réſolut de délivrer cette Iſle de la domination Françoiſe. Cet homme

* Saint Louis. ** Tunis,

pour y parvenir traita secrettement avec Pierre Roi d'Arragon, qui avoit épousé Constance fille de Mainfroi, qui à cause de sa femme, avoit des prétentions sur le Royaume de Sicile, & par la cession que le jeune Conradin avoit faite avant qu'on le décolât, de tous les droits qu'il avoit sur ce Royaume. Ce Médecin fit sortir des éclats de ses desseins, tellement qu'à un certain jour préfix qui fut le 13. Avril 1282. tous les Siciliens de cette faction prirent les armes & massacrerent tous les François au premier coup de Vespres. Les vieillards, les femmes enceintes ne furent point épargnez, tout fut passé au fil de l'épée. Le Roi d'Arragon par ce moyen entra facilement dans Palerme, toutes les armes de France furent biffées & détruites; le Cheval de Bronze renversé, le pied d'estal détruit. Quelques François échappez à la rage des Siciliens, jetterent la statue & le Cheval dans une cave profonde qu'ils comblerent de terre dans l'espérance de la remettre quelque jour sur pied. Les Siciliens négligerent de l'y chercher, se persuadant qu'en haine du Roi Charles, le peuple l'avoit cassé & volé, ensorte qu'il resta enfoui jusqu'en

l'an 1622. qu'il fut trouvé par la révélation de saint Isidore après sa canonisation qui fut faite à Rome. Ce saint apparut à un Pélerin qui avoit grande dévotion envers lui. Le Pape Grégoire XV, alors siégeant fit faire des fouilles en cet endroit indiqué par le Pélerin, ce qui ne fut pas une médiocre entreprise, ce Cheval fut enfin trouvé, & tiré de terre. Il avoit 18. palmes de hauteur, neuf palmes depuis le poitrail jusqu'à la croupe, & cinq palmes depuis le front jusqu'aux naseaux, le col avec le crin épars à huit palmes de grosseur. On trouva dans le ventre de ce cheval un écriteau en Langue Gothique qui fut interprété en ces termes par les sçavans.

» Le Cheval & la statue qui représente le visage du preux & vaillant Charles d'Anjou frere de Louis de France, Roi de Jérusalem & de Sicile, après avoir longuement croupi par l'espace de quelques siécles dedans les ténébres, les percera enfin, & le lieu où il aura été détenu sera découvert par la révélation de saint Isidore, qui sera canonisé par le Pape Grégoire XV.

» Ce Cheval alors reverra le jour, pour
» être envoyé à un grand Roi de la
» lignée de Louis, qui par ses justes &
» victorieuses armes, s'efforcera d'extir-
» per l'hérésie pour amplifier le Royau-
» me de Dieu, pour redresser l'honneur
» de ses Autels, & rétablir la Religion
» Catholique, Apostolique & Romaine
» en son lustre & en ses prérogatives,
» en tous les endroits d'où elle avoit été
» chassée & expulsée par les ennemis de
» l'Eglise, & qui finalement ramenera
» ses sujets dévoyez en son obéissance,
» par les forces de sa puissance invinci-
» ble, & par les excès de sa clémence
» incomparable. Sous son regne la Fran-
» ce florira entre toutes les Monarchies,
» & sa gloire croîtra de jour en jour,
» tant en temps de guerre, que de
» paix.

Cette prophétie est advenue, & ceux qui l'interpréterent, jugerent qu'elle ne regardoit autre Roi de la Chrétienté que le Roi Louis le Juste, & qu'il n'appartenoit qu'à lui d'avoir ce que le temps, comme à dessein, & par une occulte fatalité avoit conservé par tant d'années jusques à présent, pour en avoir

l'unique possession. Tout le monde tombe d'accord, qu'il est préférable à tout autre Monarque, & que cette structure admirable étoit pour lui seul destinée, il est une des plus belles fleurs de la glorieuse tige de saint Louis, l'odeur de laquelle sera suave & réputée prétieuse à toute éternité.

Le récit de ses augustes actions s'étant dilaté par tout le monde, sa réputation a donné de l'étonnement à toutes les nations de l'Europe, & l'Italie entre autres s'en est grandement réjouie, & Sa Sainteté par ce qu'elle a écrit à S. M. a témoigné qu'elle avoit reçu un singulier contentement pour les heureux succès de ses héroïques & magnanimes entreprises, à l'honneur de Dieu & de son Eglise. S. S. pour donner des marques d'estime au Roi, Louis le Juste, fit mettre ce Cheval dans un vaisseau du Levant qui arriva au Havre de Lisbonne le 7. Novembre 1621. & ensuite conduit en France. Ceux qui disent l'avoir vû, le mettent au rang des merveilles, la sculpture de l'estriment, * est digne de supporter l'image du Roi & être érigé à la vue de tous ses sujets sur un pied

* Estrier.

d'eſtal, environné des trophées qu'il a conquis ſur ſes ennemis.

FACTUM pour Mademoiſelle Petit danſeuſe de l'Opera, révoquée, complaignante au Public.

M. C'eſt avec autant de douleur que de honte, que je me trouve réduite à emprunter la plume d'un ami pour me défendre contre mes perſécuteurs & contre mon accuſatrice; j'eſpere encore aſſez des uns, & je mépriſe trop l'autre pour les nommer; le public les connoît, il ſera notre juge. Je ſuis cette Danſeuſe qu'on a, dit-on, ſurpriſe ſous le théâtre de l'Opera, telle que Mars & Venus furent expoſés aux yeux de l'Olimpe, aſſemblé dans les retz de Vulcain; ce témoin prétendu, de mon infamie, reſſemble aſſez par la noirceur de ſon teint & la difformité de ſa taille à ce chef des Ciclopes, ſon ame eſt bien digne du corps qu'elle occupe, elle a tous les vices de ſon état, & n'en a pas les vertus.

Il eſt d'uſage parmi nous de s'accorder

une indulgence réciproque en matiére de galanterie ; cette discrétion politique est absolument nécessaire à l'intérêt commun, sans cela nous serions tour à tour les dupes de nos vengeances, & les hommes cesseroient d'être les nôtres.

J'avouerai que je ne voulois entrer à l'Opéra, que dans la vuë d'imiter mes compagnes, & d'arriver comme elles au bonheur par la route du plaisir. Je suis jeune & bien faite, & d'une assez jolie figure ; j'ai les yeux petits, mais vifs, & ma mere qui s'y connoît, dit, qu'ils en valent bien de plus grands.

Tous mes amis solliciterent donc pour moi une place dans les chœurs, & je l'obtins à force de crédit : j'ai compté dès lors ma fortune faite.

Nous sommes sur le théâtre, ce que les Fermiers généraux sont dans les Fermes. La plupart commençent avec rien, nous commençons de même : ils s'intéressent dans plus d'une affaire, nous n'avons jamais pour une intrigue : ils doivent l'alliance des Grands à leurs richesses, nous la devons à nos appas : ils sacrifient leurs amis à l'intérêt, nous lui sacrifions nos amans : un trait de plume leur vaut cent mille francs, une faveur

accordée nous en vaut quelquefois davantage : ils font des traités captieux, les nôtres sont équivoques : le goût du plaisir nous mene à la prodigalité, le faste les rend dissipateurs. Deux choses nous différentient ; ils s'endurcissent pour thésauriser, nous nous attendrissons pour nous enrichir : ceux qu'ils ruinent les maudissent, ceux que nous ruinons nous adorent.

Vous voyez, Messieurs, que je connoissais toutes les prérogatives de ma place, & j'aurais bien-tôt acquis le peu qui me manquait pour la remplir dignement. J'ai peu d'esprit, mais en faut-il beaucoup quand on a le reste, & d'ailleurs le théâtre n'en donne-t'il pas ? Hélas ! j'en aurais eu comme les autres, sans la malheureuse avanture que la calomnie m'impute pour m'en enlever de brillantes.

Je vais, Messieurs, vous exposer le fait qui a servi de base aux impostures de mon accusatrice. J'arrivai sur les trois heures à l'Opéra avec ma coëffeuse, le tailleur étoit dans la loge. M. . . . . protecteur de toutes les filles qui commencent, étoit venu assister à ma petite toilette, & me débitoit mille jolies cho-

ses sur l'éclat de mon teint, la blancheur de ma peau, & la finesse de ma taille. J'écoutois ce qu'il me disoit avec confiance, un usage de vingt ans donne bien de la facilité pour le débit. Monsieur D..... qui passa vis-à-vis de ma loge, m'apperçut, & me souhaita le bon jour, je lui répondis en fille bien née: un homme de qualité ne veut pas être en reste de politesse; il entra dans ma loge, & me dit des folies auxquelles je répliquai avec sagesse; enfin il m'enfila de conversation, & nous nous donnâmes en badinant quelques coups; j'avois eu le dernier: je courus après lui dans le dessein de m'en vanger, il me demanda grace, & me baisa la main, je m'appaisai. La .... qui passa dans cet instant, feignit de prendre les préliminaires pour la chose même, elle alla sur le théâtre annoncer ses lubriques visions à Mlle Cartou, qui refusa de la croire, & qui lui conseilla chrétiennement, la chose supposée vraye, d'en supprimer le scandale, qui ne pouvoit manquer de rejaillir sur tout le corps.

Les méchans n'écoutent point de conseils, elle raconta le fait à des esprits moins bons, & plus crédules sur le compte du prochain; quand je parus dans

les coulisses, on vint me regarder, on se parla bas, on rit sous cape, je m'apperçus que j'étois l'objet de tout ce manége, j'en demandai la raison, & je l'appris avec toute l'indignation que donne le témoignage de la conscience contre la calomnie. M de T. galant homme, mais subordonné, fut informé de l'histoire par une femme, qu'il est obligé de croire, lors même qu'elle ment; je fus sacrifiée à sa haine, que j'ai encourue sans l'avoir jamais méritée; voilà le fait tel qu'il s'est passé.

Examinons maintenant quel ordre on a observé dans l'Arrêt de ma proscription. *Unus testis, testis nullus. Un seul témoin ne fait point de témoignage.* La loi est formelle &. triomphante en ma faveur; je n'ai contre moi qu'un témoin, encore est-ce une fille, eh! quelle fille, Messieurs! il me faudroit toute son impudence pour détailler l'histoire de sa vie; ce que je vous dois, Messieurs, aussi-bien qu'à mon sexe, ne me permet pas de l'entreprendre; il me suffit de vous dire que son amant lui-même l'avoit quittée il y a environ un an. M. Pibrac sçait bien pourquoi; mais ces Messieurs se taisent par devoir, & je me tais par bienséance.

séance. Si ma partie avoit pensé comme moi, je ne me verrais pas aujourd'hui forcée à la noircir pour me justifier. Tel est, Messieurs, ce témoin qui dépose contre moi : voyons si ceux qui m'innocentent ne méritent pas au moins de balancer sa déposition. Le tailleur de la loge ne m'a point quittée, & il nie le fait, mais me dira-t'on ;

1°. Vous avez acheté son silence.

Qu'on prouve la subornation ; l'on a menacé le pauvre homme de le chasser, il a persisté dans la négative, & je ne suis assurément pas en état de le dédommager de son emploi, s'il venoit à le perdre.

2°. Sept autres témoins oculaires déposent contre vous ; qu'on les produise ces témoins ; qu'ils se présentent devant moi pour me confondre par une déposition unanime & circonstanciée. Suffit il donc d'annoncer des témoins pour condamner un accusé ? La loi n'exige-t'elle pas qu'ils soient confrontés avec lui, afin qu'il puisse infirmer leur témoignage s'il se trouve faux, ou qu'il soit forcé à l'aveu du crime s'il est coupable ?

3°. La Coëffeuse est d'une profession suspecte, & elle est à vos gages ; elle

n'eſt point à mes gages, & quand cela ſeroit, en matiére criminelle le témoignage des domeſtiques eſt reçu dans les Tribunaux. Sa profeſſion, à la vérité, eſt ſuſpecte; mais ſa perſonne ne l'eſt pas, & ſa dépoſition eſt d'un autre poids que celle de ma partie, dont heureuſement pour moi les hiſtoires ſont avérées.

M. D..... décoré des honneurs militaires, eſt connu par ſa probité; eſt-il auſſi un témoin ſuſpect de vénalité? N'avait-il pas même des raiſons, non-ſeulement pour m'abandonner, mais pour être le plus cruel de mes ennemis, ſi j'avais été coupable? Il eſt cependant le premier & le plus ardent de mes deffenſeurs; il a vu arriver M..... il a entendu ſes propos & mes réponſes; il a été témoin de mes actions; rien de tout ce qui s'eſt paſſé entre nous ne lui a échappé: un témoignage de cette eſpéce eſt je crois victorieux, & doit rejetter ſur mon accuſatrice toute l'infamie dont elle a voulu me couvrir. Je ne demande point à rentrer à l'Opéra, il ne faut pas même que la femme de Céſar ſoit ſoupçonnée, j'aurois trop à rougir du ſeul ſouvenir de cette affreuſe intrigue; mais j'exige Mrs, un acte de juſtice de votre part que

vous ne ſçauriez me refuſer ; ſi la calomnie eſt avérée, ſiflez mon ennemie, que vos avanies la forcent à chercher les ténébres, azile du crime : elle eſt en chanteuſe, ce que je ſuis en danſeuſe ; vous perdrez peu à ſes talens, & vous aurez la ſatisfaction d'être les vengeurs de l'innocence opprimée.

FIN.